Temps libre

Le Monde

15, rue Falguière, 75501 Paris Cedex 15

CINQUANTIÈME ANNÉE – N° 15380 7 F — SAMEDI 9 JUILLET 1994 FONDATEUR : HUBERT BEUVE-MÉRY – DIRECTEUR : JEAN-MARIE COLOMBANI

Le Yémen réunifié par les armes

OBJET de si nombreuses convoitises, la péninsule arabique vient de connaître une nouvelle guerre meurtrière qui n'a pourtant suscité que peu d'intérêt. Le Yémen n'est pas le Koweït. La victoire des nordistes du président Saleh tient notamment au fait qu'il a compris beaucoup plus vite que son adversaire sudiste que la communauté internationale interviendrait mollement dans cette affaire. En accompagnant soigneusement son effort militaire de pressions diplomatiques, le chef de l'Etat a pu s'assurer une victoire complète *sans encourir aucune sanction.*

Les pays du Golfe, Arabie saoudite en tête, qui, dès l'ouverture des hostilités, avaient manifesté leur soutien implicite aux dirigeants sudistes, ne peuvent aujourd'hui que constater leur défaite. Face aux « Grands » du Conseil de sécurité de l'ONU, les Etats-Unis en particulier, ils n'ont pu imposer leur volonté et faire triompher, par un arrêt des combats et une reconnaissance de la nouvelle république sudiste, ce qu'ils considéraient être leur intérêt : une nouvelle division du pays. Avec ses quatorze millions d'habitants et ses ressources pétrolières, même limitées, un Yémen unifié a toujours fait peur aux Etats du Golfe dont la population totale est à peine supérieure.

LA victoire du président Saleh est d'autant plus amère pour eux qu'ils ne lui ont toujours pas pardonné son attitude lors de la guerre du Golfe, Sanaa s'étant opposé à l'intervention occidentale contre Saddam Hussein. Or, paradoxalement, c'est avec les seuls soutiens avoués de l'Irak et du Soudan, deux pays mis quasiment au ban des nations par les Etats-Unis, que les nordistes ont gagné la partie. Avec l'aide aussi des islamistes yéménites, autres « ennemis » potentiels qui, dans cette affaire, n'ont sans doute pas dit leur dernier mot.

Cette conjoncture a priori défavorable pour les nordistes ne les a toutefois pas desservis dans la mesure où les intérêts des « Grands » n'étaient pas véritablement en jeu, le conflit yéménite ne risquant pas apparemment de déborder au-delà des frontières et d'affecter la sécurité de la région. En se contentant d'appeler à un cessez-le-feu garanti *par* des observateurs arabes et islamiques, les Etats-Unis ont très vite marqué la limite de leur engagement. Ancien allié des sudistes, Moscou a tenté, de son côté, d'obtenir un arrêt des combats alors que les nordistes étaient déjà quasiment victorieux.

CETTE victoire, le président Saleh devra toutefois très vite la consolider dans le domaine politique. C'est là que l'on peut nourrir les plus grandes craintes. Isolé diplomatiquement dans la région, il lui faudra beaucoup d'habileté pour renouer avec ses voisins, qui ne vont sans doute pas lui faciliter la tâche. Dans un pays aux structures étatiques très fragiles, toutes sortes d'ingérences sont possibles, comme par le passé, ce qui laisse augurer une longue période de turbulences.

page 4

Devant accueillir un million de réfugiés

Les responsables français au Rwanda redoutent une « catastrophe humanitaire »

Les réfugiés continuent d'affluer dans la « zone humanitaire » protégée par les soldats français dans le sud-ouest du Rwanda. Dans un entretien accordé au Monde, le général Jean-Claude Lafourcade, chef de l'opération « Turquoise », estime à près d'un million le nombre des personnes déplacées qui se trouvent déjà dans cette zone ou vont y arriver dans les tout prochains jours. Gérard Larôme, responsable de la cellule « humanitaire » de l'opération « Turquoise », redoute une « catastrophe humanitaire colossale ». Les secours sont très insuffisants et les organisations non gouvernementales tardent à répondre à l'appel.



Lire nos informations page 5

Une police de trop

L'espionnage du conseil national du PS par un policier parisien pose la question de l'existence des renseignements généraux

En 1993, quelques semaines après son retour au ministère de l'intérieur, Charles Pasqua confiait à ses visiteurs son envie de réformer radicalement les renseignements généraux (RG). N'excluant rien, il surprenait son monde en réfléchissant à haute voix à leur éventuelle suppression. Seul, lui, à qui l'on prête tant – et parfois trop – de mystères et de secrets, pourrait imposer cette réforme radicale, toujours évoquée par les politiques dans l'opposition, jamais réalisée quand ils reviennent au pouvoir, *selon qu'ils sont* victimes ou bénéficiaires de cette incongruité spécifiquement française : un service *policier* d'information *politique*. Puis, sur un ton complice, le ministre d'Etat demandait à ses interlocuteurs de tenir leur langue ou de retenir leur plume, afin qu'il puisse agir en douceur.

Un an a passé, et le zèle d'un enquêteur des RG parisiens vient opportunément rappeler à M. Pasqua son rêve oublié. Les bavures policières ont la vertu des faits divers : brusquement, elles révèlent au grand jour des dysfonctionnements quotidiens, *des dérapages ordinaires.* Car M. Pasqua dit vrai quand il affirme que ce policier a simplement saisi *« une opportunité qu'il n'a pas provoquée »* afin de suivre en direct les débats du conseil national du PS réuni à huis clos le jour où Michel Rocard avait mis en jeu son poste de premier secrétaire. *Mais, ce faisant, loin de minimiser* l'incident, il met en évidence le vrai scandale, auquel tous les gouvernements, de droite comme de gauche, se sont habitués : confier à des policiers, dont le métier est par essence tissé de curiosité et d'indiscrétion, le suivi de la vie politique démocratique. L'enquêteur dépêché pour « couvrir » la réunion de la Villette n'est l'instrument d'aucun complot, il n'a reçu ni ordre ni consigne.

EDWY PLENEL

Lire la suite page 10
et nos informations pages 9 et 10

L'ancien maire PS d'Angoulême condamné à quatre ans de prison ferme

La onzième chambre correctionnelle du tribunal de grande instance de Paris a condamné, vendredi 8 juillet, Jean-Michel Boucheron, ancien secrétaire d'Etat aux collectivités locales, ancien député (PS) de la Charente et ancien maire d'Angoulême, à quatre ans d'emprisonnement ferme, accompagnés de la privation de ses droits civiques, civils et de famille pendant cinq ans. Elle a confirmé le mandat d'arrêt international lancé contre M. Boucheron, qui est en fuite en Argentine depuis deux ans.

Un laïc à la tête de l'enseignement catholique

Pierre Daniel, ancien président de l'Union nationale des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) et figure emblématique de la querelle scolaire de 1984, a été nommé secrétaire général de l'enseignement catholique par la Conférence des évêques de France. *Premier laïc désigné à* ce poste, il remplacera, au 1er novembre prochain, le *Père Max Cloupet qui était* à la tête de l'institution depuis 1986.

page 12

Philippe Villin quitte le groupe Hersant

Robert Hersant et Philippe Villin ont mis fin à leur collaboration par un communiqué laconique publié jeudi 7 juillet. Entré dans le groupe Hersant en 1984, Philippe Villin était devenu l'un des principaux « barons » du groupe et faisait même figure de dauphin de Robert Hersant. Ayant été écarté récemment du poste de PDG de *France-Soir*, son départ de la vice-présidence du *Figaro* était devenu inéluctable.

page 17

Le G7 à la recherche d'une nouvelle légitimité

Unis naguère contre le communisme, les pays riches peinent à structurer la « communauté internationale »

Comme toutes les institutions qui ont survécu à la fin de la guerre froide, le G7 se cherche une nouvelle raison d'être. Les sept pays les plus riches du monde avaient été réunis à l'origine – c'est, à Naples, leur vingtième sommet depuis 1975 – par la menace partagée, bien que diversement répartie, que les chocs pétroliers successifs faisaient peser sur leurs économies. De Kyoto à Vancouver, ils étaient liés aussi par une hostilité commune au système soviétique, jusqu'à ce qu'ils découvrent en Mikhaïl Gorbatchev un interlocuteur fréquentable. Ce qui les rassemble aujourd'hui, c'est la vague idée qu'ils ont une responsabilité particulière dans l'édification du « nouvel ordre international » que George Bush annonçait après la chute du mur de Berlin.

Le désordre qui s'est ensuivi a plongé les dirigeants des grandes puissances dans la perplexité. Prévues à d'autres fins, les institutions existantes paraissent inadaptées, mais personne ne sait par quoi les remplacer. Le spectre unificateur du communisme disparu, la reconstitution d'un réseau stable de relations internationales avance par tâtonnements. Le G7 élargi à la Russie a l'avantage sur le Conseil de sécurité de l'ONU de mieux représenter le rapport de forces réel dans le monde, avec la participation de l'Allemagne et du Japon. Mais il n'a pas l'apparente légitimité que confère un fonctionnement à prétention démocratique. Les Nations unies symbolisent la « communauté internationale », le G7 ou le G8 est un groupe autoproclamé qui s'agrandit par cooptation. Les deux ne sont pourtant pas aussi antinomiques qu'il y paraît. La « communauté internationale » capable de manifester une « volonté générale » qui serait aux relations entre Etats ce que la volonté générale rousseauiste est au peuple, est un mythe.

DANIEL VERNET

Lire la suite page 19
et nos informations pages 18 et 19

Braque, le faux sage

La Fondation Maeght organise la première exposition consacrée au peintre depuis vingt ans

SAINT-PAUL

de notre envoyée spéciale

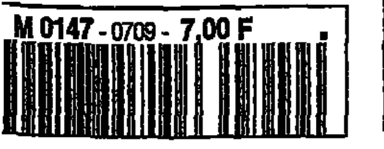
Depuis l'exposition de l'Orangerie en 1974, l'œuvre de Braque n'a pas été saluée, en France, pour elle-même, dans ses développements et accomplissements, des années fauves aux derniers paysages de Varengeville. Vingt ans au cours desquels l'attention au peintre ne s'est guère manifestée hors du temps de la révolution cubiste, dont on aurait d'ailleurs presque pu oublier qu'il en fut l'artisan, s'il n'y avait eu, *en 1989, l'immense exposition de* New-York (et de Bâle dans une version expurgée) le confrontant à Picasso, son complice durant ces années, pour le rappeler. Et redonner à Braque sa dimension de pionnier.

L'exposition de Saint-Paul, qui marque en beauté les trente ans de la Fondation Maeght, est donc opportune. Qui offre la possibilité de revisiter Braque en cent vingt tableaux et grands papiers collés choisis judicieusement par Jean-Louis Prat, le directeur de la maison. Il est coriace, et a su convaincre des collectionneurs lointains ou peu prêteurs de se défaire pour quelque temps de tableaux exceptionnels pour chaque étape. Il peut ainsi bien montrer ce qu'on connaît le moins : les années fauves ; ce qu'en général on aime le moins : les paysages embourbés de la fin ; ce qui agace le plus : le cubisme d'après le cubisme, que Braque fait durer, quitte à passer pour démodé, mais en le tournant autrement et en enrichissant le travail de nouvelles réflexions sur les tenants de sa peinture. Bref, ce qu'il fallait mettre en évidence.

Et l'on peut même se laisser prendre au jeu des variations sur le thème du pied de table, du plan et du compotier en un certain désordre organisé. Avec un peu de patience, on sera même récompensé de trouver de la hardiesse dans le maintien du guéridon, du pot, du coin de cheminée et autres banalités de l'environnement quotidien, bien qu'il n'y ait plus là signe marquant de nouveauté. Braque a une façon de charger le tableau en surface et d'y emmurer des intrigues qui fatalement intriguent et conduisent le regard au-delà des apparences, *juste au bord du gouffre.* On comprendra que Breton se soit intéressé à ce faux sage et à *sa peinture en vase clos entretenue* hors de la réalité extérieure, mais qui ne décolle pas de la réalité du tableau.

GENEVIÈVE BREERETTE

Lire la suite page 16


M 0147 - 0709 - 7,00 F

A L'ÉTRANGER : Allemagne, 3 DM ; Antilles, 9 F ; Autriche, 25 ATS ; Belgique, 45 FB ; Canada, 2,25 $ CAN ; Côte-d'Ivoire, 580 F CFA ; Danemark, 14 KRD ; Espagne, 200 PTA ; Grande-Bretagne, 95 p ; Grèce, 300 DR ; Irlande, 1,30 £ ; Italie, 2 400 L ; Liban, 1,20 US$; Luxembourg, 46 FL ; Maroc, 8 DH ; Norvège, 14 KRN ; Pays-Bas, 3 FL ; Portugal Cont., 200 PTE ; Réunion, 9 F ; Sénégal, 550 F CFA ; Suède, 15 KRS ; Suisse, 2 FS ; Tunisie, 850 m ; USA, 2,50 $ (N.Y. 2 $).

AU COURRIER DU « MONDE »

STRASBOURG
Quel nom digne de l'Université ?

La lecture des pages 2 et 11 du *Monde* du 17 juin sur l'analyse de Robert O. Paxton sur les fascismes, d'une part, et sur les tergiversations du conseil d'administration de la faculté des *sciences humaines* de Strasbourg d'autre part, provoque au moins un *sentiment de malaise*.

Si Schweitzer (interné comme chacun sait à minuit par les badernes coloniales françaises, parce qu'allemand, mais hautement revendiqué depuis), *Erasme* (aussi bien connu à Bâle et à *Amsterdam*), et *même* Gutenberg (revendiqué aussi dans nos livres d'histoire du primaire – Non, mais vous vous rendez compte ? dans une université de lettres, de thélogie ?) n'arrivent pas à cristalliser les votes de la *noble assemblée* strasbourgeoise ; si maintenant Marc Bloch (*fusillé en civil* par les nazis, pas tué comme Alain-Fournier et tant d'autres en militaire par les Allemands) n'est pas non plus acceptable pour *des raisons* certainement inavouables.

Que reste-t-il donc ?

– Charlemagne... Mais il y a eu la Division du même nom.

– *Clothaire, Lothaire et Louis* ? Trop loin !

– Rouget de Lisle et Dietrich ? Pas possible, le « sang impur » était trop souvent germanique, et ça va *encore* choquer les auteurs de lettres anonymes !

– Knobelspiess ? *Il est bien passé* à « Apostrophes », mais il n'a pas tellement écrit. Et puis, était-il bien alsacien ? Ou bien « de l'intérieur » ?

Attendons donc *encore un* peu. Il y a certainement un bel avenir pour une université Faurisson !

JEAN-JACQUES VORSANGER
(médecin)

CONCOURS GÉNÉRAL
Jeunes Arabes à l'honneur

Une lecture attentive du palmarès *du concours général de* cette année m'a permis de relever un fait qui mérite réflexion : quatre lauréats dans des disciplines différentes (l'arabe mis à part) ont des noms arabes. Il s'agit de Oukaci Karim, 3e prix de dissertation *philosophique, de Nordine* Moussaoui et de Karim Si Tayeb 1er et 3e prix de sciences biologiques, option biochimie, et de Radha Nair, 3e prix d'anglais, *tous poursuivant* leurs études en France. J'ignore leur nationalité. *Peu importe d'ailleurs. L'essentiel* est que ces élèves brillants peuvent contribuer à modifier l'image négative que le public français se fait, en général, des *jeunes Arabes*. Cette réussite est probablement le résultat d'une *intégration harmonieuse* et de conditions socio-culturelles satisfaisantes. Elle démontre à l'évidence combien est réductrice et injuste l'équation si répandue : *jeunes Arabes* = bons à rien = casseurs = délinquants.

MOHAMED BENJELLOUN-TOUIMI
(professeur, Rabat)

ENSEIGNEMENT
Pour l'inspection

A *propos de l'article paru* le 2 juin 1994 et ayant pour titre : « *L'inspection sur la touche* » :

Je suis quelque peu indignée que Mme Ledoux, professeur certifié à Orléans, demande une note pédagogique, malgré son *refus, soi-disant maladif*, à être inspectée et que le Conseil d'Etat *lui donne raison*.

Ce professeur ignore sans doute que l'inspection est un moyen pour nous, enseignants, de gravir plus vite les échelons au « grand choix » ou au « petit choix ».

A *l'inverse*, en ce qui *me* concerne, j'ai toujours accepté *les inspections (comme la plupart des professeurs)*.

Ayant été inspectée pour la dernière fois en 1982 et attendant toujours le rapport de ladite inspection, je me sens oubliée par l'administration depuis douze *ans*.

A l'aube de ma retraite, je serais plus lésée que ceux qui refusent les inspections, ce que j'ai du mal à admettre.

En effet, quelque chose « *ne* tourne pas rond » dans l'éducation nationale » !

MARCELLE BIDAULT
(Professeur d'espagnol au lycée Henri-Bergson, Paris-19e)

PROTECTION DE LA LANGUE
New Catalogue

Beaucoup de gens trouvent ridicule le projet de loi de M. Toubon sur la langue française, mais, personnellement, je pense qu'il y a actuellement *énormément* d'abus dans l'emploi de mots anglais en français.

J'ai reçu récemment le catalogue du département téléachat d'une grande chaîne de télévision française. On me propose, *entre autres, un new* faitout universel, un new soud'sac, un balai clean, un new aqua light, un confort roller, un scope show view, etc.

N'est-ce pas le comble du snobisme et du ridicule ?

FRANCIS ALEXANDRE
(34230 Tressan)

Logique fascisante

Je m'interroge sur le délire paranoïaque qui s'est emparé *de la classe politique* et, qui sait, peut-être d'une *partie de la population, qui craint pour la* langue et la culture françaises, menacées par une armée de démons hurlants et gesticulants. Je pense, pour ma part, *qu'il n'y a rien de plus* dangereux pour une culture que de se croire en *danger*, et *que la langue* et la culture françaises sont loin d'être moribondes... mais tout dépend, bien sûr, quelle langue et quelle culture on veut *bien prendre en considération* !

Soyons clairs : le mouvement dont ce projet de loi est l'émanation *est un mouvement fondamentalement conservateur*, puisqu'on veut *figer la langue* dans un de ses états (or il n'est pas besoin d'être linguiste pour savoir que toute langue évolue, notamment à travers des *emprunts, parfois massifs*, à d'autres langues.) Mais si ce projet de loi a une teinte conservatrice, il relève également, et c'est plus grave, d'une *logique fascisante : on trie* les mots de la langue comme on *trie les Bosniaques. Celui qui* n'a pas la bonne religion, les bons ancêtres ou la bonne couleur de peau est exclu. C'est que j'appelle de la purification *ethnique appliquée à la langue*.

J'invite donc tous les francophones à reprendre possession *de leur langue, dans sa diversité* et dans son ouverture (la langue appartient à ceux qui la parlent, dit-on), et je revendique quant à moi le droit d'utiliser les mots *zapper, glasnost, paparazzi, chinder*, ou tout autre mot que je jugerais utile ou plaisant, et d'être encore, n'en déplaise à M. Toubon, francophone.

LISE-MARIE MOSER
(Neuchâtel)

L'AVIS DU MÉDIATEUR
Le français tel qu'on l'écrit

LE Monde a largement ouvert ses colonnes au débat qu'a provoqué la loi de M. Toubon sur la protection de la langue française. De nombreux correspondants nous ont écrit à ce sujet, tantôt pour approuver l'initiative du ministre de la culture, tantôt pour la contester, quand ce n'était pas pour exposer les réflexions que leur inspirait la nature même de la querelle. On trouvera dans cette page quelques exemples de ces interventions, qui ne prétendent pas, bien sûr, représenter la diversité du courrier reçu : il aurait fallu lui consacrer beaucoup plus de place, denrée rare dans tout journal. Bien des lecteurs ne se privent pas de nous dire que la protection de la langue commence par son maniement correct. Or ils reprochent à la rédaction du Monde une certaine dégradation de l'écriture : fautes de style, fautes d'orthographe, coquilles, lourdeurs, redondances, abus de termes étrangers qui ne s'imposent pas, ou d'expressions par trop familières, etc. L'ennui, c'est qu'ils ont raison plus souvent que nous le subodorions ; plus souvent que ne l'autorisent les conditions d'écriture et de relecture rapides d'un journal. Ces pages et ces coupures qui nous reviennent dûment corrigées par les lecteurs offusqués ou goguenards, quelle humiliation !

Le directeur de la rédaction, qui déteste ça, finira par se mettre en colère : il l'a laissé prévoir au cours d'une réunion où cette question a été abordée, signe que nos lecteurs puristes ont été entendus.

ANDRÉ LAURENS

Moulins à vent

Le projet de loi sur la langue *française de M. Toubon, ministre* de la culture, semble en fait bien défaitiste. Si le français n'est plus parlé en Prusse, en Russie, aux Etats-Unis... Si l'anglais est devenu la langue internationale la plus usitée, c'est un état de fait. *Plutôt que de se* battre contre des moulins à vent, il vaudrait mieux prendre acte de la chose et déployer des efforts énergiques pour *aider les Français à parler* les langues étrangères, ce à quoi ils sont particulièrement rétifs, en comparaison de leurs voisins européens.

Leur capacité à exister linguistiquement sur d'autres registres que le leur permettra sûrement *mieux une affirmation* de l'identité française dont la singularité et la richesse sont reconnues par tous. C'est cela qui militera le mieux pour la défense et l'illustration de l'esprit et de la langue française. Français, *encore un effort*... !

ERNST WAFFNER
(critique d'art)

Vessies élitistes...

Je ne suis pas un esprit *reconnu, un homme politique*, une célébrité quelconque... J'estime pourtant avoir un avis « autorisé » parce que la vie m'a tour à tour conduit des études *supérieures parisiennes* à la vie d'un agriculteur de base au pied des *Pyrénées... Et je puis* mesurer l'écart sociologique culturel qui sépare le petit peuple de l'intelligentsia parisienne. Or, bien que je sois socialiste *depuis vingt ans, c'est de* Jacques Toubon que je me sens proche et non de Ségolène Royal dans le débat parlementaire sur la défense du français !

Car n'en déplaise à Mme Royal, la grande masse des Français – y compris les « jeunes des banlieues » *qu'elle évoque* avec quelque démagogie – ne parle *ni ne comprend* l'anglais. Ce ne sont pas quelques mots compris de-ci de-là, quelques obscénités écrites sur les murs des villes, qui reflètent une connaissance *de la langue anglaise*.

Il s'agit là de références superficielles à une culture standardisée *de type américain*, véhiculées par les séries télévisées et le tout-puissant cinéma américain. Laisser croire qu'il serait progressiste de renoncer *à toute défense de notre* langue et de promouvoir le bilinguisme *par l'école* (thème hypocrite *qui* signifie de fait : promouvoir l'anglais), c'est faire prendre des vessies élitistes pour des lanternes *socialistes*...

Car l'élitisme est bien du côté du groupe de pression *pro-langue* anglaise. Il est le fait d'une catégorie très minoritaire dans *le pays, mais majoritaire dans* l'encadrement des grandes entreprises et dans le milieu *politico-médiatique, qui* possède bien la langue anglaise, qui s'en flatte et qui cherche à valoriser cette connaissance de la langue du pouvoir et de l'argent en toute occasion...

Reste l'argument péremptoire du chauvinisme culturel – pourquoi pas de la xénophobie ?... Cet *argument, polémique*, ne tient pas. On peut aimer la langue anglaise, comme moi, être heureux de la *parler* en terre anglophone et vouloir préserver jalousement sa culture propre. Et, à vrai dire, l'enjeu de ce débat n'est pas, chacun le sent bien, la *défense du seul français* contre l'envahissement de l'anglais, il s'agit plutôt de défendre le *multilinguisme en Europe* contre une uniformisation linguistique et culturelle par l'impérialisme d'une seule culture – en l'occurrence anglo-saxonne.

Il *s'agit de faire en sorte* qu'il *ne devienne pas absurde d'inciter* des jeunes à apprendre l'italien, l'allemand ou le portugais *comme première* langue (pour ne citer que les grandes langues aujourd'hui menacées hors de leurs frontières nationales).

JEAN-PHILIPPE TRONCHE
(11580 Valmigère)

ÉCOLES JUIVES
Pédagogies contrastées

J'aurais aimé que, dans son article *sur* la crise de croissance des écoles juives du 30 juin, Hervé Morin retienne de notre long entretien ce sur quoi j'ai tellement insisté :

a) L'école juive est un phénomène récent. A ce titre, elle n'a eu le temps *ni* de se consolider, ni de se structurer, ni de s'organiser complètement malgré les efforts de plusieurs acteurs de l'éducation.

b) L'école juive recoupe des réalités diverses. Cette appellation *abusivement globalisante* désigne des projets, des réussites, des pédagogies contrastées.

c) Une *focalisation étrange s'opère sur les lieux de crise et* un silence pesant entoure les lieux d'excellence. Il y a de très bonnes écoles juives ! Il y en a même d'exemplaires.

d) Même dans celles qui rencontrent aujourd'hui des difficultés, *la pédagogie, elle, très souvent*, n'a pas souffert et les enfants sont bien encadrés.

e) En ma qualité de représentant des directeurs, avec le *bureau de l'ADEJF, nous* nous sommes fixé comme objectif prioritaire la formation et l'information des chefs d'établissement, la mise en commun de *nos expériences* et la coordination des initiatives. « *Nous sommes en bonne voie.* »

Il n'est pas interdit que cela se sache aussi...

R. COHEN

BILAN
Les actifs à l'actif !

Les mesures envisagées ou prises de bonne foi contre le chômage *sont toutes des palliatifs*, des incantations vouées irrémédiablement à l'échec.

Aucun chef d'entreprise ne peut les considérer comme des *solutions définitives contre le* chômage. Car l'objectif de l'entreprise, c'est *le bilan positif des* comptes. Le reste n'est qu'« amuse-gueule ».

Dans la perspective du bilan, la machine a définitivement et irréversiblement pris *la place* de l'homme. Pourquoi ?

La machine appartient à l'entreprise. Dans le bilan, elle entre dans les « actifs » de l'entreprise. *Elle s'inscrit en positif.*

L'homme figure au « passif » de l'entreprise. Les salaires et charges sociales s'inscrivent dans les « frais généraux », qu'il *faut impérativement réduire pour* équilibrer les comptes. Il faut nécessairement « dégraisser » (quel aveu de la « valeur » donnée à l'homme !).

Donc aucune solution « *de fond* » aux dix-sept millions de chômeurs européens.

Sauf d'ouvrir une réflexion chez les économistes, les *experts, sur une nouvelle orientation* de fond, à première vue totalement *utopique, mais sans* autre alternative. Elle consisterait à donner au cœur de l'entreprise, c'est-à-dire dans le bilan, sa valeur à l'homme. Le rendre « *actif* » *en inscrivant* tout collaborateur à l'« actif » du bilan. En lui donnant une valeur positive. Par exemple, une fois ou une fois et demie le montant du salaire annuel et des charges.

Alors l'entreprise publiera avec *fierté le nombre et le poids de* ses salariés, de son capital humain, fondamentalement et objectivement supérieur au capital robotique.

Elle embauchera à nouveau et répartira mieux le travail. Motivation *et consommation* repartiront.

PIERRE GRATESSOLE
(95410 Grosley)

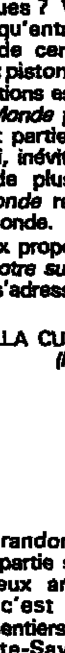
PSYCHIATRIE
Rêve

Dans un article intitulé : « Les psychiatres français dénoncent le traitement psychiatrique des problèmes sociaux », publié dans vos colonnes le jeudi 9 juin sous *la rubrique* « *Médecine* », je lis les propos suivants, extraits d'un des chapitres du Livre blanc de la psychiatrie : « *On rêve d'une école* (...) *qui ferait de chaque enfant un sujet unique dans un rapport unique à la connaissance, nécessitant la recherche de solutions individualisées où le support relationnel à l'enseignant serait pris en compte en même temps que la chose enseignée.* »

Prenons le rêve au mot ; c'est la moindre des choses. Qu'attendent *donc les auteurs du Livre* blanc pour mesurer à l'aune du réel la validité de leur rêve, et le changer en une suite de propositions concrètes applicables au sein de l'enseignement collectif qui nous assujettit nécessairement ?

Pareil rêve, pour enviable qu'il soit, risque bien, sinon, de paraître bafouer les principes du réalisme qui doit guider tous ceux dont le métier consiste à éduquer l'enfant à la vie, qu'ils soient membres de l'éducation nationale, ou, moins souvent, psychiatres.

CHRISTIANE BOUTAUDOU
(professeur, Paris)



REPROCHES
Les oubliés du « Monde »

C'est vrai que *le Monde* est très loin du commun des mortels ! Jamais d'enquête sur ceux qui triment : *les deux salaires qu'il faut* pour se loger et, alors, que faire des enfants ? Et que faire des anciens lorsqu'ils perdent leur autonomie et les coûts d'une assistance dans les deux cas ? Et pourquoi, en ce qui concerne *l'éducation, ne jamais dénoncer* la ségrégation des lycées chics (« la voie royale », diriez-vous), par rapport aux établissements pauvres, mal vus, des banlieues ? Vous savez parfaitement qu'entrer à l'école républicaine de certains quartiers *nécessite* « piston » et relations. Que de questions essentielles *évitées par le Monde parce* que ses lecteurs font partie des « happy few » qui ainsi, inévitablement, deviendront de plus en plus... « few ». *Le Monde* refuse de changer avec le monde.

A considérer les prix proposés, *à quel groupe social votre supplément* « Temps libre » s'adresse-t-il donc ?

ANTOINE et ULLA CULIOLI
(Paris)

RANDONNÉE
Les sentiers des Glières

L'Association de randonnée pédestre dont je fais partie s'est employée depuis deux ans à remettre à jour – c'est cela *stricto sensu* – les « sentiers des Glières », *en Haute-Savoie*. Ceux-là même que parcoururent *maquisards ou ennemis au cours* d'un fait d'armes bien connu de l'avant-Libération en janvier-mars 1944.

Deux mille randonneurs ou peu s'en faut, sac au dos, les ont inaugurés le dimanche 19 juin. Avant que leur foule n'écoute un beau message des rescapés des *Glières aux générations futures* et le lâcher des ballons de la Liberté. Ce fut émouvant, neuf, *bon enfant*, bonheur et souvenir mêlés. Résultat dans les médias : proche de zéro !

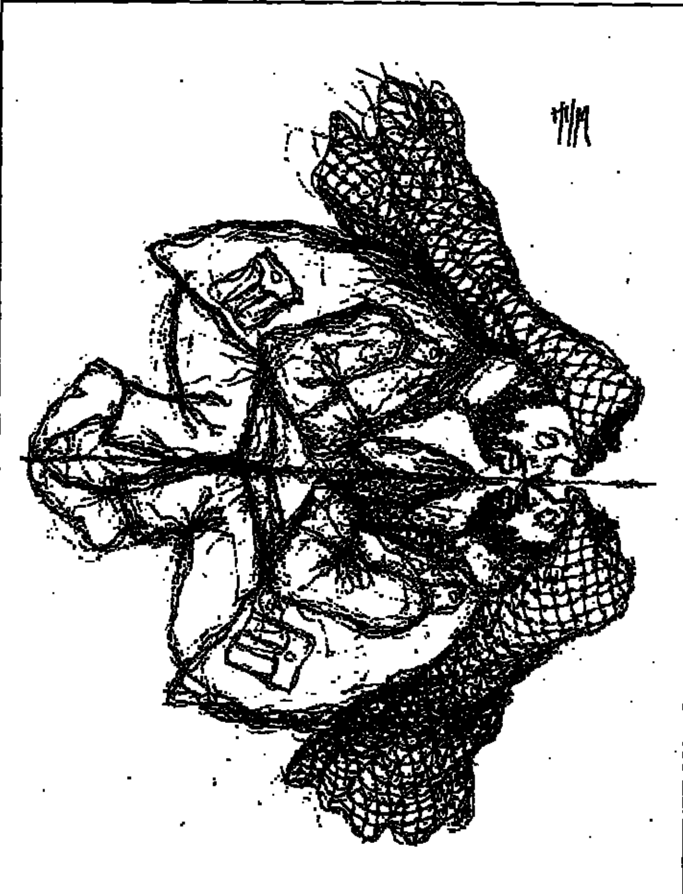
Et malgré les gros efforts des « communicateurs » de notre groupe. Toute la panoplie avait bel et bien été mise en œuvre en temps utile (avec de modestes *moyens il est vrai*) : réunion de presse, dossier circonstancié, courriers explicatifs, relance téléphonique, etc... Votre journal n'y *a pas mieux répondu que les* autres.

Réponse de tel ou tel au *moment de la relance au téléphone* : vous comprenez, c'est la Coupe du monde de foot...

Alors, en sommes-nous arrivés, vraiment, au stade du mono-événement. Une dernière étape avant le degré zéro ?

J. COUTOULY
Vice-président du *Coderando*
(Le Faubourg, 74380 Lucinges)

TRAIT LIBRE



RECTIFICATIF

• **LE NOMBRE DES VICTIMES** ***DE LA GUERRE 39-45.*** – *Le* tableau sur l'évaluation des pertes civiles et militaires de la seconde guerre mondiale qu'a publié *le Monde* du 2 juillet, dans la page du « Courrier des lecteurs », n'était pas complet à la suite d'erreurs de *transcription*. Les pertes de la Pologne (320 000 à titre militaire et 550 000 à titre civil) ont été imputées à la Bulgarie (10 000 et 10 000). Les chiffres donnés pour l'Allemagne, 3 850 000 (dont 140 000 Hongrois) et 3 810 000 (dont 300 000 Hongrois) recensaient les pertes de ce pays, de l'Autriche et de la Hongrie, la mention Autriche-Hongrie a été introduite par erreur...

Le gouvernement de Sarajevo se dit favorable à l'adoption du plan de paix sur la Bosnie

Pour éviter de *«faire un cadeau»* aux Serbes, le gouvernement de Sarajevo a annoncé, jeudi 7 juillet, son intention de faire accepter par son Parlement le dernier plan de paix pour la Bosnie; et ce, malgré ses insuffisances. *«Malgré tout, à mon avis nous devrions accepter ce plan parce qu'en le refusant, nous servirions la cause du chef des Serbes de Bosnie, Radovan Karadzic, et du président serbe Slobodan Milosevic»*, a déclaré le président Alija Izetbegovic à son retour de Genève.

De son côté, le premier ministre bosniaque Haris Silajdzic a indiqué qu'il recommenderait au Parlement bosniaque d'approuver la carte présentée mercredi à Genève par les cinq pays du *«groupe de contact»*, qui ont donné deux semaines aux belligérants pour donner leur réponse. Ce nouveau découpage accorde 51 % du territoire à l'alliance croato-musulmane et 49 % aux Serbes, alors que ces derniers en contrôlent actuellement 70 %.

Radovan Karadzic a, quant à lui, estimé que ce plan pourrait servir de base à un futur règlement négocié, en notant que son acceptation dépendrait de la reconnaissance de l'Etat serbe autoproclamé en Bosnie. Il a ajouté que le sort de Sarajevo restait à régler et que les Serbes devaient avoir un accès à l'Adriatique.

Les combats se sont poursuivis jeudi dans le centre et le nord de la Bosnie, tandis que dans l'enclave de Bihac, des unités musulmanes ont bloqué une base de «casques bleus» français, officiellement pour *«les protéger»*. En Bosnie centrale, 1 400 soldats turcs se sont déployés sous la bannière de la Force de protection des Nations unies. – *(AFP, Reuter.)*

La situation dans l'ex-Yougoslavie

La Croatie entre la plage et la guerre

En proie à une grave crise politique, Zagreb joue sur la fibre nationaliste pour tenter de remettre au pas ses dissidents

Nous publions aujourd'hui le premier article de notre correspondant en Bosnie et Croatie, Rémy Ourdan, qui remplace Jean-Baptiste Naudet, de retour à Paris.

ZAGREB

de notre envoyé spécial

«En trois ans, les limites du supportable ont vraiment été dépassées.» «Les réfugiés prendront les armes à l'automne si on ne leur donne pas la possibilité de rentrer chez eux.» «Nous ne pouvons compter que sur nous-mêmes pour retrouver nos maisons.» Le ton monte chez les réfugiés croates, qui, depuis le 1er juillet, ont dressé des barricades dans tout le pays, interdisant aux «casques bleus» et aux organisations humanitaires l'accès à la Krajina, territoire croate devenu depuis fin 1991 la «République serbe de Krajina».

La FORPRONU (Force de protection des Nations unies) s'inquiète. Le blocage des routes, encore peu rigoureux, pourrait avoir de graves conséquences humanitaires s'il se durcissait, dans la poche bosniaque de Bihac notamment, et des «casques bleus» pourraient être bloqués sur les lignes de front.

Depuis trois ans, depuis que les séparatistes serbes de Croatie se sont emparés de la Krajina, 260 000 Croates vivent dans des conditions très précaires. Ils sont entassés dans des hôtels ou des écoles, souvent à moins de 50 kilomètres de leurs maisons. Depuis le cessez-le-feu de janvier 1992, les lignes de front n'ont pratiquement plus varié en Croatie, et ces réfugiés attendent un règlement politique, en vain. Aujourd'hui, ils lancent, solennellement, un ultimatum aux belligérants et à la communauté internationale : le 30 septembre, date à laquelle expire le mandat de l'ONU, si aucune décision n'a été prise, ils seront prêts à prendre les armes.

Cette vague de protestations ne peut que satisfaire les autorités croates. A Zagreb, le président Franjo Tudjman est menacé par une crise parlementaire sans précédent. L'opposition refuse catégoriquement de siéger; elle dénonce le caractère «totalitaire, autocratique et antidémocratique» du pouvoir de M. Tudjman. Les dissidents du HDZ (Union démocratique croate), le parti du président, ont définitivement rejoint les rangs de cette opposition. Franjo Tudjman a donc amené, dès le mois de mai, le débat sur la question – nationalisme oblige – du renouvellement du mandat de l'ONU et du retour des réfugiés dans leurs foyers. *«La Croatie*, a-t-il lancé, *utilisera tous les moyens pour libérer ses territoires occupés.»* Ce thème est à l'ordre du jour d'une session extraordinaire du Parlement prévue pour le 16 juillet. Le président espère qu'à cette occasion, les dissidents accepteront de rentrer dans le rang, au moins jusqu'à l'automne. Si la survie de la Croatie est en jeu, l'union sacrée serait la bienvenue.

«Un jour on ne les retiendra plus»

La position officielle croate est donc très claire : l'appartenance de la Krajina à la Croatie ne se discute pas! Zagreb veut convaincre la communauté internationale de respecter ses engagements – reconnaître les frontières d'avant 1991 – et persuader l'ONU de positionner ses 17 000 «casques bleus» non pas entre Croates et Serbes, comme c'est le cas actuellement, mais le long des anciennes frontières. La Krajina reviendrait alors dans le giron de la Croatie, avec ou sans les Serbes qui y vivent.

Un haut responsable du cabinet de M. Tudjman confie que *«les cartes sont dorénavant entre les mains des Occidentaux, notamment des Américains». «La Croatie*, ajoute-t-il, *est prête à rechercher une solution pacifique, mais cela fait presque trois ans que nous attendons cette solution et nous perdons patience».* A chaque fois que le mandat de l'ONU arrive à expiration, le chantage est semblable : soit la communauté internationale passe à l'action, soit la Croatie s'en charge, à coups de canons.

Les diplomates sont inquiets. *«La Croatie nous menace tous les six mois de déclencher une nouvelle guerre, puis elle s'assagit. Mais un jour, nous ne les retiendrons plus... Pourquoi pas cette année?»*, dit l'un d'entre eux, bon connaisseur de la Croatie. Il craint qu'une offensive ne soit le seul moyen pour le président Tudjman de museler l'opposition et de recréer une «unité nationale» contre les Serbes et contre l'ONU.

Les pressions s'accentuent donc depuis quelques jours, et les Occidentaux n'hésitent pas à menacer Zagreb de sanctions économiques en cas d'attaque en Krajina. Ils rappellent en outre que la Croatie n'a pas eu à se plaindre de la signature de l'accord de Washington, fin mars, qui a mis fin au conflit croato-musulman en Bosnie-Herzégovine. Des crédits se sont alors miraculeusement débloqués et le pays commence enfin à sortir du marasme économique dans lequel il était plongé depuis trois ans.

Cet argument porte ses fruits auprès d'une large majorité de la classe politique zagréboise. La capitale vit dans une atmosphère de grands travaux et la côte Adriatique retrouve peu à peu ses touristes d'antan. Les partisans du redressement économique prêchent pour la négociation avec les Serbes et souhaitent que la Croatie s'affirme dès maintenant comme le meilleur allié des Occidentaux dans l'ex-Yougoslavie. Les jeunes citadins sont de cet avis, toujours marqués au fer rouge par la guerre de 1991 et inquiets face à la situation dramatique en Bosnie. *«La guerre est désormais un problème qui concerne les Serbes et les Musulmans*, pense Ivana. *Nous, en Croatie, nous sommes fermement en faveur de la paix. Il faudrait juste que l'on force les Serbes à nous rendre la Krajina, et ensuite, nous allons bâtir ici une nouvelle Californie.»* Le rêve américain est en marche.

«Les Serbes ont encore le choix»

Les ultra-nationalistes, en revanche, appuyés par des cadres de l'armée gouvernementale ainsi que par les milices, très puissantes dans les régions frontalières, ne cachent pas leur volonté de reconquérir les *«territoires occupés»* par la force, au cas où les Serbes ne les rendraient pas prochainement à la Croatie. *«Les Serbes ont encore le choix*, commente le général Janko Bobetko, chef d'état-major. *Soit ils continuent la guerre et la Serbie sera détruite dans moins de deux ans, soit ils choisissent la paix afin d'éviter une débâcle totale.»* La menace, toutefois, ne paraît pas réelle dans l'immédiat.

L'armée croate s'est certes considérablement restructurée, mais elle ne peut pas encore prétendre remporter une bataille face à l'ex-armée yougoslave.

Les Croates ne pourraient gagner une guerre que contre les seuls Serbes de Krajina, qui affirment avoir la promesse de Belgrade qu'en cas d'offensive majeure la Serbie volerait immédiatement à leur secours.

Le point le plus obscur dans cet imbroglio politico-économico-militaire reste la teneur des discussions entre Zagreb et Belgrade. Au sein du gouvernement croate, comme chez les diplomates étrangers, on soupçonne le président Tudjman d'avoir conclu un accord secret avec son homologue serbe Slobodan Milosevic. Cet accord comprendrait la restitution de la Krajina lors d'une offensive croate *«simulée»*, en échange de l'abandon aux Serbes des territoires du Nord-Est, dans la région de Vukovar. Si un tel accord existe, il sera de toute façon difficile à appliquer tant qu'une solution n'est pas trouvée au conflit bosniaque.

A Zagreb, chaque soir, sur les écrans de télévision, les différentes tendances politiques sont représentées. Aux reportages sur les menaces guerrières des réfugiés de Krajina succèdent des *spots* vantant le nouvel afflux de touristes. Les jolies sirènes d'Istrie et de Dalmatie volent sans vergogne la «une» aux politiciens. La caméra s'attarde langoureusement sur les plaques d'immatriculation des voitures allemandes ou italiennes. Les baigneurs semblent enchantés. La Croatie revit, un peu. Ces images sont un signe qu'aucune offensive militaire ne paraît planifiée avant l'automne. La Croatie a, jusqu'à présent, toujours su respecter les trêves estivales.

RÉMY OURDAN

BIBLIOGRAPHIE

Succès et échecs de «l'humanitaire»

CRIMES SANS CHÂTIMENT
L'action humanitaire en ex-Yougoslavie (1991-1993)
de Michèle Mercier.
Bruylant (Bruxelles),
320 p., 90 F.

«Face au chaos créé par l'homme, l'action humanitaire garde-t-elle sa raison d'être?» A partir de cette question, Michèle Mercier a établi, depuis l'observatoire privilégié que constitue le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) – dont elle est membre –, un bilan de trois ans d'action humanitaire dans l'ex-Yougoslavie.

Mais, allant plus loin que le simple catalogue des actions des organisations humanitaires ayant «travaillé» dans la région, son livre retrace et analyse *«la juxtaposition des comportements les plus barbares et des actes courageux ou inutilement héroïques»* dont *«le terrain de l'ex-Yougoslavie est particulièrement exemplaire».*

Michèle Mercier remet en perspective cette action humanitaire, la resitue dans le cadre global – diplomatique et militaire – de la guerre qui ravage l'ex-Yougoslavie depuis trois ans, pour désigner *«le chemin à ne pas suivre : celui de la confusion des rôles». «Croire*, écrit-elle en forme de conclusion, *que la simple addition des composantes militaire, politique et humanitaire conduit directement à un nouvel âge d'or pacificateur, c'est faire peu de cas des différences de structures, de mandat et de comportement des forces en présence.»*

Y. H.

La fin de la visite de Bill Clinton à Varsovie

La prudence du président américain a déçu les dirigeants polonais

Achevant sa visite à Varsovie, jeudi 7 juillet, avant de rejoindre le sommet du G7 à Naples, le président Clinton a tenté de rassurer les Polonais à propos de leur demande d'adhésion à l'OTAN, sans pour autant prendre un engagement concret.

VARSOVIE

de notre envoyé spécial

«Nous ne laisserons pas remplacer le rideau de fer par un voile d'indifférence»... «Jamais plus la Pologne ne devra voir son sort décidé par d'autres»... «Aucun pays ne doit avoir le droit de s'opposer à l'intégration de la Pologne ou de toute autre démocratie aux institutions occidentales, y compris celles qui concernent la sécurité»... Quelques jolies formules, quelques déclarations de principe : au second jour de sa visite à Varsovie, jeudi 7 juillet, devant les députés de la Diète, Bill Clinton a fait tout son possible pour convaincre les Polonais que leur avenir et leur sécurité l'intéressaient.

Il a même frôlé l'engagement en bonne et due forme que certains croyaient pouvoir espérer de lui, en déclarant – un peu à la manière d'Edouard Balladur, à propos de l'Union européenne – que le principe de l'élargissement de l'OTAN était acquis et que *«seule restait la question du quand et du comment».*

Le président américain a aussi annoncé quelques mesures d'assistance économique, certaines déjà connues, d'autres plus nouvelles, mais modestes : un fonds d'investissement de 65 millions de dollars, financé en partie par les syndicats américains, et une somme de 25 millions de dollars, représentant le quart des sommes que M. Clinton compte demander au Congrès pour aider les membres du Partenariat pour la paix à faire face aux dépenses liées à ce programme.

M. Clinton a beaucoup insisté sur la nécessité de poursuivre les réformes économiques, lui-même et son entourage soulignant à plusieurs reprises qu'une économie de marché saine constituait la meilleure des garanties de sécurité. Il a aussi fait valoir que la Pologne avait actuellemnet *«les meilleures perspectives de paix et de sécurité depuis trois cent cinquante ans».* D'autant, a-t-il encore expliqué, que les pays qui ont adhéré au Partenariat pour la paix ont, par là même, juré de *«respecter leur souveraineté mutuelle et leurs frontières».*

La remarque visait de toute évidence la Russie, mais M. Clinton s'est abstenu de la désigner nommément. Cette assurance, qui doublonne d'ailleurs celle de la CSCE, ne répond pas vraiment aux préoccupations de Varsovie. La Pologne, avait déclaré la veille le président Lech Walesa, *«sait d'expérience ce que valent les garanties de papier».*

D'une manière générale, le président américain a souvent donné l'impression de tourner un peu autour du pot et surtout, de ne rien vouloir dire qui soit susceptible de compromettre la conversation qu'il doit avoir à Naples avec Boris Eltsine à l'occasion du sommet du G7 élargi, pour sa partie politique, à la Russie. Les nombreux compliments qu'il a adressés à la Pologne n'ont pas vraiment dissipé ici l'impression de malaise que suscite son attitude à l'égard de l'Europe de l'est en général.

Jogging matinal et poignées de main

Les réactions de la presse sont donc mitigées, et même les officiels, au-delà de la satisfaction de rigueur, font comprendre qu'ils restent un peu sur leur faim. M. Walesa est *«dans l'ensemble satisfait»*, mais explique qu'il faut laisser à M. Clinton *«le temps de comprendre certaines choses».* L'ancien premier ministre, Hanna Suchocka, avoue qu'elle *«espérait quelque chose de plus de M. Clinton».* Et le ministre des affaires étrangères, Andrzej Olechowski, résume la situation en disant qu'il aurait *«certes préféré que les choses aillent un peu plus vite»* mais qu'il *«se sent tout de même un pouce plus près de l'OTAN. Ou un demi-pouce»*...

Les ministres des affaires étrangères de huit autres pays d'Europe centrale étaient venus à Varsovie, jeudi, à l'occasion de la visite de M. Clinton et du secrétaire d'Etat Warren Christopher. Rien de très concret ne semble être sorti de leur réunion qui a porté notamment sur les questions de sécurité, M. Christopher répétant qu'il n'était pas question pour les Etats-Unis de s'accommoder d'*«une zone grise d'instabilité en Europe centrale».*

Le séjour de M. Clinton s'est accompagné des épisodes obligés que sont le jogging matinal – cette fois dans le parc de Lazienki – les poignées de main à une petite foule de curieux soigneusement filtrée, les agacements et les menus incidents que suscitent traditionnellement l'attitude inflexible des officiels américains et l'énorme dispositif de sécurité qui accompagne le président.

M. Clinton s'est aussi incliné devant le monument aux victimes du ghetto de Varsovie. Et devant la statue dite du «petit insurgé» – un petit garçon coiffé d'un casque trop grand pour lui – qui commémore la part prise par les enfants à la sanglante insurrection déclenchée le 1er août 1944 contre l'occupant allemand, et que les troupes russes, présentes sur l'autre rive de la Vistule, ont laissé écraser après soixante-trois 63 jours de combats. Un ancien «combattant» – il avait dix ans à l'époque de l'insurrection – a fait part à M. Clinton de sa conviction que *«le président des Etats-Unis ne permettrait pas que des enfants soient encore obligés de combattre pour l'indépendance de leur pays».* Dans un tout autre genre, une radio polonaise a lancé une collecte pour contribuer aux fonds réunis par le couple Clinton pour assurer sa défense dans l'affaire Whitewater.

JAN KRAUZE

ROUMANIE

Echec de la tentative de destitution du président Iliescu

BUCAREST

de notre correspondant

Les parlementaires ont repoussé, jeudi 7 juillet, par 242 voix contre 166, la demande de destitution du président Ion Iliescu déposée par l'opposition qui estimait que le chef de l'Etat avait enfreint la Constitution (*le Monde* du 8 juillet). L'échec de cette initiative ainsi que celle, quelques jours auparavant, d'une motion de censure contre le gouvernement, traduisent l'incapacité de la Convention démocratique de Roumanie (CDR, coalition d'une vingtaine de partis d'opposition) à faire vaciller le pouvoir de gauche en place à Bucarest depuis décembre 1989. Même si la CDR remonte dans les derniers sondages du fait de l'usure du pouvoir et de la crise économique, elle se perd dans des luttes intestines provoquées par les ambitions personnelles ou les prises de position pro ou anti-monarchistes. Aucune personnalité, y compris son dirigeant Emil Constantinescu, ne parvient d'ailleurs à s'imposer dans ses rangs.

En revanche, que ce soit au Parlement ou dans la rue avec l'appui des syndicats, chacune des initiatives de l'opposition a donné l'occasion au gouvernement de Nicolae Vacaroiu de resserrer les rangs de sa majorité. A l'exception de quelques menaces formelles, les deux formations nationalistes ainsi que les ex-communistes – sans lesquels le président Iliescu n'aurait pas de majorité au Parlement – ont toujours fait bloc derrière le Parti de la démocratie sociale de Roumanie (PDSR) au pouvoir. Ces alliés ont pourtant des raisons d'être mécontents. Malgré les promesses qui leur ont été faites au début de cette année, ils ne disposent toujours d'aucun portefeuille ministériel, même si M. Iliescu entretient leur espoir en rouvrant périodiquement les négociations.

CHRISTOPHE CHATELOT

GRÈCE

M. Papandréou a procédé à un remaniement limité de son gouvernement

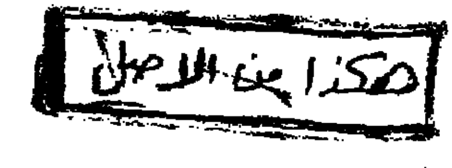
ATHENES

de notre correspondant

Neuf mois après son retour au pouvoir, le premier ministre socialiste grec Andréas Papandréou a procédé jeudi 7 juillet à un mini-remaniement, marqué néammoins par une fronde sans précédent de trois ténors de son parti, le PASOK. La «moderniste» Vasso Papandréou, ex-commissaire européen, et le «populiste» Dimitris Tsovolas, ancien ministre des finances, dont l'entrée au gouvernement constituait justement un des enjeux du renouvellement, ont finalement refusé les portefeuilles offerts.

Supposé, selon M. Papandréou, *«donner des ailes»* à l'action gouvernementale après le vote-sanction aux élections européennes et dans la perspective des municipales à l'automne, le gouvernement, qui passe de 44 à 52 membres, conserve les mêmes principaux ministres. Les seules promotions notables sont celles du porte-parole officiel, Evangélos Vénizélos, un proche de M. Papandréou propulsé à la tête d'un nouveau ministère de la presse, et de Georges Papandréou, fils du premier ministre, chargé du portefeuille sensible de l'éducation et des cultes.

Le bouillant maître d'œuvre de la présidence grecque de l'UE, Théodore Pangalos, qui avait souhaité quitter les affaires européennes, se voit attribuer le poste – de moindre envergure – des transports et des communications. – *(Intérim.)*



EUROPE

Les élections présidentielles en Ukraine et en Biélorussie

Le « bloc slave » de la CEI à l'épreuve de deux scrutins

Les seconds tours de deux élections présidentielles se déroulent le même jour, dimanche 10 juillet, en Ukraine – *vedette, bien qu'absente, du sommet du G 7 à Naples – et en Biélorussie, troisième pays en importance du bloc des pays slaves de la CEI.*

MOSCOU

de notre envoyée spéciale

Plus de deux ans après les indépendances, les thèmes dominants, dans les deux cas, restent encore les rapports avec le grand voisin russe, même si aucun bouleversement réel n'est attendu dans ce domaine. En Biélorussie, les deux candidats prônent une union économique avec la Russie, mais la situation risque d'être compliquée par la victoire quasi certaine (celle-ci ne tient plus qu'à une participation suffisante au scrutin dominical) de l'imprévisible populiste Alexandre Loukachenko.

En Ukraine, c'est la continuité – donc le maintien de rapports tendus avec Moscou – qui semble devoir l'emporter : l'actuel président, Leonid Kravtchouk, arrivé en tête du premier tour avec 37,7 % des voix contre 31,3 à son rival Leonid Koutchma, garde, selon les sondages, une très légère avance pour le second. Malgré le ralliement prévu d'une partie de l'électorat des candidats évincés au premier tour derrière M. Koutchma, ce dernier n'a pas vraiment su utiliser à son avantage les deux dernières semaines de campagne, estime-t-on à Kiev.

Une aide de 5 milliards de dollars

Ces ralliements, surtout ceux des électeurs obéissant aux consignes du Parti communiste reconstitué, joueraient même finalement contre lui – comme l'avait fait le soutien ouvert des médias russes à M. Koutchma avant le premier tour. Depuis lors, les journaux russes ont été plus neutres, et le président Eltsine a même envoyé un message à son homologue ukrainien avant le sommet du G 7, l'assurant de son soutien.

L'intention annoncée par l'administration Clinton – et immédiatement reprise par les médias ukrainiens, fortement contrôlés par M. Kravtchouk – de plaider à Naples pour une aide de 5 milliards de dollars *« aux réformes en Ukraine »* (et non à la seule fermeture de Tchernobyl), a pu aussi jouer un rôle dans la légère remontée de popularité du président actuel de l'Ukraine.

Mais la population, habituée à douter des promesses occidentales tout comme des effets de l'aide sur sa situation concrète, semble surtout vouloir voter, par défaut, pour « la stabilité ». Et c'est M. Kravtchouk qui devrait en profiter, après avoir multiplié les concessions à l'électorat russophone de l'est tout en gardant le soutien sans réserves de l'ouest nationaliste.

Vers une union monétaire

Le président ukrainien a poursuivi ces concessions entre les deux tours par un remaniement du gouvernement, dont la vice-présidence revient au chef des services de sécurité Evgueni Martchouk et le ministère des finances au jeune économiste réformateur Piotr Hermantchouk. Face à lui, M. Koutchma n'a pas su placer sur le terrain des réformes, où il aurait eu plus d'arguments, une campagne qui a de plus en plus pris la forme d'un nouveau référendum sur le renforcement de la souveraineté du pays – terrain de prédilection de M. Kravtchouk.

En Biélorussie, le succès imprévu au premier tour (avec 44,8 % des voix) du candidat qui promettait de traduire en justice tous les dirigeants du pays pour corruption, a plongé les démocrates de ce petit pays dans l'angoisse et troublé profondément les responsables russes. En visite à Minsk entre les deux tours, le premier ministre russe Viktor Tchernomyrdine s'est contenté de promettre un processus *« plus rapide »* d'union monétaire avec la Biélorussie (souhaité par la majorité de ses habitants) si *« l'ancienne direction, qui a négocié les accords, restait en place »*.

Mais le candidat qui personnifie cette ancienne direction, Viatcheslav Kebitch, n'a plus guère espoir de faire beaucoup mieux que ses 17 % du premier tour. A moins que le temps, enfin ensoleillé, n'attire une majorité de Biélorusses vers leurs occupations vitales sur leurs lopins de terre privés, ce qui permettrait d'invalider les résultats.

SOPHIE SHIHAB

EN BREF

AZERBAÏDJAN : la Turquie prête à participer à une force de paix au Karabakh. – Le chef d'état-major de l'armée turque, le général Dogan Gures, a affirmé, jeudi 7 juillet à Bakou, que la Turquie est prête à participer, sous l'égide de la CSCE, à une force multinationale d'interposition au Haut-Karabakh, rapporte l'agence Itartass. Les séparatistes arméniens, qui contrôlent cette enclave située en Azerbaïdjan, sont hostiles à toute participation de la Turquie, accusée de soutenir Bakou. – *(AFP.)*

HONGRIE : les dirigeants de la radio et de la télévision démis de leurs fonctions. – Laszlo Csucs et Gabor Nahlik, vice-présidents de la radio et de la télévision d'Etat, ont été démis de leurs fonctions par le président de la République, Arpad Göncz, a annoncé jeudi 7 juillet un communiqué de la présidence. Les deux hommes, proches de la coalition conservatrice sortante, avaient été vivement critiqués pour leur partialité par les socialistes (ex-communistes réformateurs) et les libéraux, vainqueurs des législatives de mai. Les six partis représentés au nouveau Parlement ont entamé des négociations sur la nomination d'une nouvelle direction de la radio et de la télévision. – *(AFP.)*

RUSSIE : M. Gorbatchev témoigne au procès d'un putschiste d'août 1991. – Pour la première fois, l'ancien président soviétique, Mikhaïl Gorbatchev, est venu témoigner, jeudi 7 juillet, sur les événements d'août 1991, à l'occasion du procès de Valentin Varennikov, le seul des douze responsables du pustch avorté à avoir refusé l'amnistie votée par le Parlement. *« On essaie de faire de ce procès un procès politique dirigé contre ma personne »*, a estimé M. Gorbatchev. En arrivant au collège militaire de la Cour suprême, l'ancien président s'est fait huer par une cinquantaine de manifestants, qui l'accusaient d'avoir *« vendu le pays »* et l'ont traité de *« Judas »*. – *(AFP.)*

SLOVAQUIE : adoption de la loi sur les panneaux bilingues. – Le Parlement de Bratislava a adopté, jeudi 7 juillet, une loi sur l'utilisation de panneaux bilingues dans les quelque cinq cents communes du pays où au moins 20 % de la population appartient à une minorité. Cette mesure, recommandée par le Conseil de l'Europe, avait été rejetée une première fois début juin. Son adoption permet de satisfaire une des principales revendications de la minorité hongroise (600 000 personnes, 11 % de la population) qui vit concentrée dans le sud de la Slovaquie. – *(Corresp.)*

PROCHE-ORIENT

YÉMEN

Après la victoire des nordistes, le président Saleh promet de reprendre le dialogue politique

Les armes se sont tues après la chute d'Aden, jeudi 7 juillet, dans l'après-midi, la ville étant entièrement passée sous contrôle des troupes du président Ali Abdallah El Saleh. Sorti vainqueur d'une bataille qu'il avait engagé, le 5 mai dernier, contre son ex-vice-président sudiste, Ali Salem El Bid, le chef de l'Etat a immédiatement promis une « amnistie générale », dans une lettre signée par son premier ministre et remise au secrétaire général de l'ONU.

NICOSIE

de notre correspondante au Proche-Orient

Le décret du Conseil présidentiel, publié peu après à Sanaa, exclut pourtant de toute amnistie, les seize *« dirigeants rebelles »* – dont M. El Bid –, contre lesquels un *« mandat d'arrêt »* avait été lancé au cours de la guerre.

Dans sa lettre, le gouvernement s'engage aussi *« à compenser toutes les pertes dues aux activités des sécessionnistes »* et redit sa détermination *« à reprendre le dialogue politique dans le cadre de la légitimité constitutionnelle pour appliquer l'accord de réconciliation d'Amman »*. Le texte souligne enfin la volonté de Sanaa d'*« assainir ses relations avec les pays frères et voisins pour assurer la stabilité et le développement de la péninsule arabique et du Golfe »*.

Dans son premier discours après la chute d'Aden, le président Saleh a affirmé *« qu'une période de construction s'ouvre au Yémen après que le peuple se soit débarrassé des rebelles séparatistes »*. Et d'ajouter : *« Il est temps de retrousser les manches pour reprendre la marche de la nation vers la construction d'un Etat moderne, fondé sur le pluralisme politique, respectant les droits de l'homme et les principes de l'économie de marché. »*

Distribution d'eau

La chute de l'ancienne capitale du Yémen du Sud s'est accompagnée de nombreuses scènes de pillage, notamment des bâtiments publics. Alors que l'armée nordiste continuait d'investir la vieille ville, des *« bandes armées »* se disputaient les biens volés un peu partout. Jeudi, dans la soirée, la situation, selon des témoignages recueillis par téléphone, était calme et de nombreux Adenites, soulagés par la fin de leur calvaire, circulaient dans les rues.

Les troupes nordistes, qui ont arrêté des milliers de soldats sudistes, patrouillaient en ville mais sans procéder à des rafles systématiques. Selon des sources indépendantes, aucune rumeur de massacres ou d'exécutions ne courait en ville, contrairement aux affirmations d'un responsable sudiste, interrogé, depuis Djeddah, par la chaîne de télévision saoudienne MBC. La plupart des dirigeants sudistes se sont enfuis avant l'arrivée des troupes nordistes aussi bien de Moukalla, capitale de la province de l'Hadramaout, tombée mardi, que d'Aden. M. El Bid et plusieurs de ses collaborateurs se sont réfugiés dans le sultanat d'Oman, dont les responsables ont pris soin de préciser que leur présence *« n'affecte en aucun cas l'appui de Mascate à la République yéménite et à son intégrité territoriale »*.

La chute d'Aden et le rétablissement d'un minimum de sécurité ont, en tout cas, permis au Comité international de la Croix-Rouge (CICR) d'acheminer, dès jeudi, neuf camions-citernes d'eau vers les principaux hôpitaux d'Aden. Selon son responsable local, Yves Daccord, le CICR devait, dès vendredi, réparer la station de pompage de Bir Nasser, pour tenter de rétablir au plus vite l'alimentation en eau de la ville. Compte tenu des dégâts, *« ce travail sera de longue haleine »*, nous a-t-il affirmé.

En coordination avec l'envoyé spécial de l'ONU, Lakhdar Brahimi, qui se trouve à New-York, une délégation de la Ligue arabe, conduite par le général Saïd Bayrakdar, secrétaire général adjoint pour les affaires militaires, est arrivée à Sanaa pour *« consolider la stabilité et la sécurité afin de pouvoir fournir une aide humanitaire aux régions touchées par la guerre »*.

Il est encore trop tôt pour dire si l'unité du pays, rétablie par la force des armes, sera durable. Les engagements pris par les nordistes, si rassurants soient-ils, demandent à être concrétisés sur le terrain. Il faudra du temps aux dirigeants de Sanaa pour convaincre les sudistes de leur bonne foi alors que, depuis 1990, ils n'ont rien gagné à l'unification.

Aujourd'hui en exil, les responsables sudistes qui ne semblent pas prêts à renoncer à la lutte vont avoir besoin de temps pour digérer cette lourde défaite et tenter de se réorganiser. De passage à Djibouti, en route pour l'Arabie saoudite, à la tête d'un groupe de cent quatre-vingt-dix personnes, Abderhaman El Jifri, ancien vice-président du régime sudiste, nous a déclaré, vendredi : *« Nous nous sommes retirés d'Aden pour sauver notre peuple, mais la lutte continue. »*

Ces exilés pourraient bien pour cela trouver une aide active des pays du Golfe qui, en soutenant en sous-main la sécession sudiste ont, eux aussi, perdu la partie. Les plaies de cette guerre ne vont pas se refermer tout de suite. Il est donc difficile de penser que la guerre est définitivement finie.

FRANÇOISE CHIPAUX

Les suites de la signature de la Déclaration de principes

M. Arafat va réunir le Parlement palestinien pour modifier la charte de l'OLP

« Dans la perspective d'une nouvelle ère, et de la signature de la Déclaration de principes dans le cadre de l'acceptation par les Palestiniens des résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité, l'OLP affirme que les articles de sa charte déniant à Israël le droit à l'existence, et les dispositions de cette charte qui contreviennent aux engagements pris dans cette lettre sont désormais inopérants et non valides. L'OLP soumettra au Conseil national palestinien pour approbation les changements nécessaires dans la charte palestinienne. »

Le 9 septembre 1993, dans une lettre au premier ministre israélien Itzhak Rabin, Yasser Arafat s'engageait en ces termes à faire entériner par son mouvement des amendements à sa charte constitutive sur les passages de ce texte rejetant l'existence de l'Etat juif, notamment les articles II et III.

Jeudi 7 juillet, à Paris, c'est-à-dire neuf mois plus tard, le chef de l'OLP a confirmé qu'il réunirait *« à Gaza, dans un très proche avenir »*, le Parlement en exil de la centrale pour lui faire approuver ces *« modifications nécessaires »*. L'annonce en a été faite dans une déclaration commune palestino-israélienne, diffusée au terme d'une séance de travail, la troisième en moins de vingt-quatre heures, entre Itzhak Rabin, Shimon Pérès et Yasser Arafat. Un nouveau pas est ainsi franchi en direction de la paix.

Ce n'est là, certes, que la réaffirmation d'une promesse déjà réitérée dans une lettre de M. Arafat au premier ministre israélien, à l'occasion de la signature, le 4 mai au Caire, de l'accord sur l'entrée en vigueur de l'autonomie à Gaza et à Jéricho. Il est vrai aussi que la date de la convocation du Conseil national palestinien (CNP) n'est pas précisée.

Vers la reprise des négociations

Ce sera *« dans les prochains mois »*, a dit M. Arafat. La démarche n'en est pas moins importante : elle vise à confirmer la volonté de paix du dirigeant palestinien, au moment où se met en place l'autonomie, et conforte M. Rabin, au moment où la droite et les colons sont à nouveau montés au créneau, accusant l'OLP de vouloir la destruction d'Israël.

Lorsqu'en mai 1989 Yasser Arafat avait fait sensation en déclarant, à l'occasion d'une visite en France, que la charte de l'OLP était *« caduque »*, il savait bien, lui, que son abrogation n'était pas en son pouvoir. C'est le CNP qui est la plus haute instance de l'OLP. C'est à lui seul que revient le droit de modifier son programme.

Or l'opposition – et pas seulement les organisations de guérilla basées à Damas – siège au sein du CNP. Ses députés ne manqueront pas de résister à l'amendement de la charte. Rien ne dit non plus que ces parlementaires accepteront de se rendre à Gaza, dans la mesure où ils refusent le processus de paix en cours.

Rien ne garantit non plus – et Yasser Arafat l'a rappelé jeudi –, que l'Etat juif, qui continue d'avoir son mot à dire sur les entrées et sorties dans les territoires autonomes palestiniens, autorisera ces députés-là, ou au moins certains d'entre eux, à se rendre à Gaza. En juin dernier le problème s'était déjà posé. Les autorités israéliennes avaient permis l'accès de Gaza et de Jéricho à quatre-vingt-trois membres du CNP, mais l'avaient refusé à vingt-sept autres.

Ce sera sans doute plus facile pour le chef de l'OLP de convoquer le conseil central de l'OLP, instance intermédiaire entre le CNP et le comité exécutif entre deux sessions du Parlement. La majorité de ses membres est plus « orthodoxe ». Yasser Arafat a annoncé, jeudi, qu'il avait l'intention de le réunir, avant que le comité exécutif fixe la date d'une session du CNP.

Tout cela prendra du temps, mais ne semble pas devoir empêcher les deux parties à la négociation israélo-palestinienne d'aller de l'avant, d'autant que, de l'aveu de celles-ci, le processus de paix a pris un bon départ.

Dès le 11 juillet, les deux délégations reprendront leurs discussions au Caire sur les points encore en suspens dans la Déclaration de principes *(le Monde du 8 juillet)*. Un groupe de travail sera chargé, selon le communiqué, d'examiner *« les questions afférentes à l'accord du Caire du 4 mai »*. Un autre discutera du *« transfert de l'autorité civile en Cisjordanie, des questions financières et des élections »*. Le texte confirme en outre que des contacts seront pris avec l'Egypte et la Jordanie pour discuter du sort des personnes déplacées en 1967.

« La délégation palestinienne a demandé à Israël d'étudier la libération des femmes palestiniennes détenues ainsi que plusieurs cas spéciaux. La délégation israélienne a répondu que cette requête serait étudiée avec sérieux », dit le communiqué. Pour l'heure, tout a l'air réglé comme du papier à musique. Ce sont les décisions concrètes qui seront plus difficiles à prendre.

MOUNA NAÏM

Deux Israéliens assassinés en Cisjordanie

Une jeune israélienne, âgée de 17 ans, a été tuée, jeudi 7 juillet, dans un attentat à l'arme automatique, près de l'implantation de Kyriat Arba, aux abords de Hébron, dans le sud de la Cisjordanie. Elle circulait à bord d'une voiture lorsque des inconnus ont ouvert le feu à partir d'un véhicule qui a réussi à prendre la fuite. En outre, le corps d'un soldat de 20 ans, tué par balles et à coups de poignard, a été découvert, le même jour, dans la localité de Kafr Aqab, près de la colonie de Kochav Ya'acov, au nord de Jérusalem, également en Cisjordanie. Dix Israéliens ont été assassinés dans les territoires occupés depuis l'entrée en vigueur, le 4 mai dernier, de l'autonomie à Gaza et à Jéricho.

Deux Palestiniens ont été tués à coups de poignard, jeudi, en Cisjordanie, l'un près de Tulkarm et l'autre à côté de Bethléem, par des inconnus masqués qui les accusaient de *« collaborer »* avec Israël, a-t-on appris de source palestinienne.

Le Mouvement de la résistance islamique Hamas a annoncé, jeudi, dans un communiqué, qu'il continue sa lutte armée contre Israël et a mis en garde l'Autorité palestinienne contre toute velléité de désarmer ses militants dans les territoires autonomes de Gaza et de Jéricho. Il entend ainsi répondre aux *« pauvres d'esprit qui ont commencé à répandre la nouvelle que le Hamas a cessé ses activités militaires pour prendre part aux tristes accords de Gaza-Jéricho »*. – *(AFP.)*

ASIE

TIMOR-ORIENTAL : manifestation à Paris. – A l'occasion de la réunion à Paris du groupe consultatif sur l'Indonésie, qui réunit les Etats et organismes bailleurs de fonds à ce pays, quelque 50 personnes ont manifesté, jeudi 7 juillet, devant le siège de la Banque mondiale, avenue d'Iéna, pour protester contre la politique de Djakarta à l'endroit des minorités ethniques de l'archipel. Les protestaires répondaient ainsi à l'appel de l'Association Tribal Act, qui, avec une dizaine d'organisations, a lancé la campagne *« 50 ans, ça suffit »*.

AFRIQUE

RWANDA : un entretien avec le général Lafourcade

Le chef de l'opération « Turquoise » prévoit que le FPR va progresser jusqu'à la limite de la zone humanitaire

GOMA

de notre envoyée spéciale

Deux tables kaki, quelques chaises éparpillées : le général de brigade Jean-Claude Lafourcade commande l'opération « Turquoise » depuis un hangar désaffecté de Goma, au Zaïre. Quinze jours après le lancement de l'opération, les effectifs sont au complet (2 494 Français), sans compter les soldats sénégalais. Le général s'estime *« raisonnablement optimiste »*.

« Que continuez-vous à craindre ?

– L'évolution de la situation paraît extrêmement favorable, mais tout peut changer du jour au lendemain. Si les négociations sur le cessez-le-feu n'aboutissent pas rapidement, je crains des réactions désespérées des Hutus de l'Ouest. De l'autre côté, le FPR continue de gagner du terrain à partir du moment où l'accord n'est pas signé. Il a passé le pont de Mwaka, sur la route entre Gitarama et Kibuyé. Cela pousse vingt-cinq mille réfugiés supplémentaires. On s'est mis d'accord, mais il est clair qu'ils vont progresser jusqu'à la limite de la zone humanitaire avant la conclusion d'un cessez-le-feu.

– Qu'en est-il de la situation humanitaire ?

– Dans la zone humanitaire, c'est en train de devenir un problème sans précédent. Il y a environ un million de personnes dans la région de Gikongoro. Le camp de Cyanika a doublé de population en huit jours, avec vingt-cinq morts de maladies par jour. Côté Burundi, la frontière est fermée et l'armée a empêché le passage des réfugiés de Butaré, qui se dirigent vers notre zone. Et nous avons aussi le cas particulier des mille Tutsis de Bissessero. On ne peut pas monter l'aide en camion à cause des pistes. Si les vingt-cinq mille réfugiés supplémentaires arrivent de Gitarama, on va être obligés de faire un cordon. La solution serait de les regrouper avec les Tutsis du camp du Sud, mais ça m'agace, ça fait un peu regroupement de populations. Je freine un peu pour essayer de les garder dans leur village, mais cela risque de mobiliser des effectifs trop nombreux. Dans une dizaine de jours, les détachements de liaison avec la MINUAR [Mission des Nations unies au Rwanda] devraient arriver dans la zone, ce qui permettra d'ouvrir pour les organisations humanitaires une route venant du Burundi et qui passera en zone FPR.

– L'armée n'a-t-elle pas eu un problème de renseignement l'ayant obligée à tarder à intervenir au secours de populations civiles, par crainte de rencontres avec le FPR ?

– On manquait de renseignements sur l'Ouest. Nous n'étions pas présents depuis trois-quatre ans. Les renseignements obtenus sur les Tutsis évacués de Bissessero faisaient état d'infiltrations du FPR. Il s'est avéré que c'était un coup monté par les gens de Kibuyé.

« Il n'est pas question de protéger des assassins »

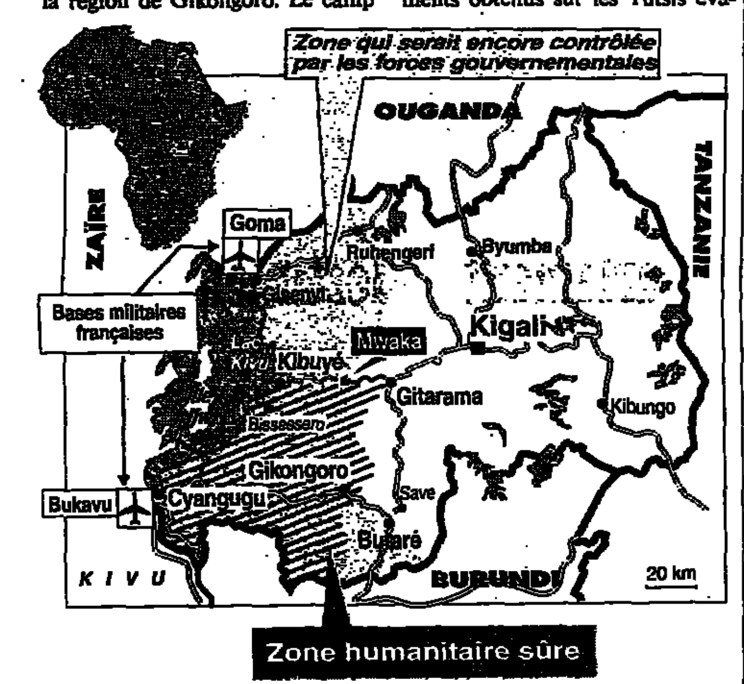
– Faut-il conserver des unités d'élite de l'armée pour distribuer des biscuits dans les camps ? Ne sont-elles pas maintenant sous-employées ?

– L'état-major m'a dit la même chose aujourd'hui. Il fallait, au début, des gens expérimentés qui gardent leur sang-froid. Si la sécurité revient, j'envisage de renvoyer des effectifs, même si la relève de la MINUAR n'est pas arrivée. Pour l'instant, je suis en passe de régler les problèmes de sécurité, mais je crains que les passions ne s'exacerbent s'il n'y a pas de règlement politique. Dans le Nord, les FAR (forces armées rwandaises) contrôlent à peu près les milices. Dans le Sud, ce sont de jeunes voyous qui ont pris les armes. Hier, à la demande du préfet de Gikongoro, on en a désarmé neuf, qui s'étaient retranchés comme des forcenés dans une maison. Nos COS (commandos d'opérations spéciales) sont très bien équipés. Avec leurs lunettes à vision nocturne, ils ont montré à ces voyous qu'ils savaient tout ce qu'ils faisaient, et ça les a déstabilisés. On ne les a pas remis à la gendarmerie, mais au chef des FAR pour être sûrs qu'ils ne soient pas libérés.

– Comment l'armée vit-elle le fait de travailler dans des régions qui comptent nombre de coupables de massacres ?

– Il n'est pas question de protéger les assassins. Il y a une zone malsaine, à Kibuyé. Le moment venu, nous donnerons toutes nos informations à la commission internationale de l'ONU. Les arrestations, ce n'est pas notre rôle. Mais les langues se délient. Il y a même des gens qui ont reconnu devant nous avoir tué des civils et certains commencent à se dire que cela tourne mal pour eux. Ce sera à la commission internationale des Nations unies de faire le tri. »

CORINE LESNES



Selon un responsable français

Une « catastrophe colossale » menace le sud-ouest du pays

Les forces françaises engagées dans l'opération « Turquoise » *« doivent avoir quitté le Rwanda fin juillet, comme l'a promis le gouvernement français »*, a affirmé, jeudi 7 juillet à Bruxelles, Faustin Twagiramungu. Chargé de former un gouvernement d'unité nationale à base élargie au Rwanda, M. Twagiramungu (un Hutu) a annoncé qu'il comptait se rendre à Kigali *« la semaine prochaine »* pour y rencontrer les dirigeants du Front patriotique rwandais (FPR, tutsi) qui l'ont pressenti. Il a indiqué qu'*« une quinzaine de jours au minimum »* seraient nécessaires pour former un tel gouvernement.

M. Twagiramungu a exprimé son inquiétude face au dispositif mis en place par l'armée française dans la zone de sécurité qu'elle a instaurée dans le sud-ouest du Rwanda. *« Le gouvernement français doit s'en tenir à ses promesses. Les troupes françaises doivent avoir quitté le territoire rwandais à la fin du mois de juillet. Or nous avons l'impression qu'elles vont au contraire rester longtemps »*, a-t-il affirmé. *« La France doit lever la suspicion créée par son intervention. Les images nous montrant les militaires français faisant creuser des tranchées ne donnent pas l'impression qu'elles préparent leur départ pour la fin du mois. Tous ces préparatifs ne sont pas uniquement pour protéger des populations civiles »*, a-t-il ajouté.

Par ailleurs, un représentant français a averti, jeudi, à Goma (est du Zaïre) qu'une *« catastrophe humanitaire colossale »* avait commencé dans le sud-ouest du Rwanda. Gérard Larôme, responsable de la cellule humanitaire de l'opération « Turquoise », a estimé à près de cinq cent mille le nombre des réfugiés déjà arrivés dans la zone de sécurité établie par la France. Selon des sources humanitaires, au moins huit cent cinquante mille réfugiés sont attendus dans les prochains jours.

Pour faire face aux besoins en nourriture, a dit M. Larôme à la presse, il faudrait acheminer des centaines de tonnes de produits par jour, alors que, pour le moment, moins de 100 tonnes ont été distribuées en dix jours. *« Il faut réagir vite ; la France ne cesse de réclamer des bonnes volontés pour l'aider dans sa mission »*, a-t-il assuré, en regrettant le manque de réaction des organisations humanitaires. Il a appelé *« les organisations non gouvernementales qui se réclament de leur indépendance et de leur autonomie par rapport à « Turquoise »* à aider à la distribution de l'aide française en cours d'acheminement. Deux chargements d'aide pour le Rwanda, totalisant 75 tonnes, sont arrivés en dix jours à Goma, quartier général de l'opération « Turquoise », venant s'ajouter aux 40 tonnes de secours arrivées le 28 juin. – *(AFP.)*

NIGÉRIA

Le pouvoir militaire choisit l'épreuve de force

Le gouvernement militaire nigérian, sommé par l'opposition et les syndicats de céder le pouvoir à la principale figure de l'opposition, Moshood Abiola, a choisi l'épreuve de force. La police anti-émeutes a tiré, jeudi 7 juillet, des grenades lacrymogènes sur une foule de manifestants armés de pierres qui protestaient dans le centre de Lagos contre l'arrestation de M. Abiola –, vainqueur présumé des élections présidentielles de juin 1993, qui avait été inculpé, mercredi, pour « trahison » et « félonie » (*le Monde* du 8 juillet)).

Les accrochages avec les forces de sécurité ont éclaté lorsque des bandes de jeunes chômeurs ont rejoint un cortège constitué d'avocats marchant vers la Haute Cour fédérale de Lagos. Les avocats protestaient contre la décision des autorités d'ignorer une décision de justice ordonnant que M. Abiola comparaisse à Lagos.

Le gouvernement a, d'autre part, envoyé l'armée distribuer du carburant pour faire pièce à une grève des employés du secteur pétrolier demandant le départ du général-président Sani Abacha et son remplacement par M. Abiola. Le Comité central de la Centrale syndicale nigériane (NLC) s'est prononcé, quant à lui, dans la soirée de jeudi, pour la libération immédiate de tous les détenus politiques. *« Nous recommanderons au Comité national exécutif qui doit se réunir les 18 et 19 juillet à Kaduna (nord) de fixer un ultimatum en ce sens au gouvernement, et d'appeler à la grève générale si le gouvernement refusait de s'exécuter »*, a déclaré Ladi Lawal, président du Syndicat des journalistes nigérians (NUJ). – *(AFP, Reuter.)*

Une quarantaine de morts dans un naufrage. – Une quarantaine de personnes se sont noyées au cours d'un naufrage, jeudi 7 juillet, dans le lagon de Lagos. L'accident s'est produit alors qu'un bateau bondé, venu de Takwa Bay, un village proche de la capitale économique du pays, tentait d'accoster. Le navire aurait eu des ennuis de moteur. Balayé par les vagues, il se serait ensuite fracassé contre la pile d'un pont. – *(Reuter.)*

AFRIQUE

ALGÉRIE

L'assassinat de sept marins italiens confirme l'existence de puissants maquis islamistes

Sept marins italiens ont été assassinés à l'arme blanche, dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 juillet. Les sept victimes étaient membres de l'équipage d'un semoulier, le *Lucina*, à l'ancre dans le port de Djendjen, près de Jijel, à 360 kilomètres à l'est d'Alger. Selon des sources non officielles, ces marins auraient été égorgés à bord de leur bateau, pendant leur sommeil, par un commando qui aurait gagné le *Lucina* à la nage ou à bord d'un radeau pneumatique.

Le ministère de l'intérieur a confirmé l'assassinat des marins italiens, d'abord annoncé par la RAI, puis par le ministère italien des affaires étrangères. Dans un message de condoléances adressé à son homologue italien, Silvio Berlusconi, le premier ministre, Mokdad Sifi, a promis que son gouvernement *« mettra tout en œuvre pour rechercher et châtier »* les auteurs de *« cet acte ignoble commis par des mains criminelles »*.

La région côtière de Jijel, où a eu lieu l'attentat, abrite d'immenses forêts, difficiles d'accès. Elle est réputée pour être pratiquement *« sous le contrôle des groupes armés islamistes »*, selon plusieurs témoignages notamment rapportés par la presse locale. Le 12 février dernier, un technicien russe qui travaillait à la centrale électrique de Jijel avait été assassiné. Le 18 mai, trois autres de ses compatriotes avaient été tués et cinq autres blessés dans une embuscade tendue dans les gorges de Ziama Mansouriah, alors qu'ils se rendaient en autobus vers l'aéroport d'Alger.

Malgré de nombreuses opérations de grande envergure, les forces de l'ordre n'ont pas réussi à déloger les groupes armés qui disposent, dans ces maquis inextricables, de bonnes conditions de survie : abondance d'eau, de gibier et de baies comestibles. Le ministre de l'intérieur avait récemment fait deux visites successives dans cette région pour démontrer que l'Etat en avait toujours le contrôle.

Représailles des groupes armés

De nombreux habitants des villages éparpillés dans les montagnes ont fui vers les grandes villes, notamment vers Jijel, siège de la préfecture, pour échapper aux représailles des groupes armés qui interdisent tabac et alcool aux hommes et contraignent les femmes, habituées à sortir librement et à travailler aux champs, à porter le hidjab (voile islamique).

L'assassinat des sept marins italiens porte à quarante-cinq le nombre des étrangers tués dans le pays depuis le 21 septembre 1993, parmi lesquels douze Croates, dix Français et sept Russes. Le Groupe islamique armé (GIA) a revendiqué la plupart de ces agressions d'étrangers.

C'est la troisième fois que l'Italie, un des principaux partenaires économiques de l'Algérie, est la cible d'une attaque de cette nature. En octobre 1993, trois techniciens latino-américains qui travaillaient pour la société italienne SADELMI avaient été égorgés à Tiaret, dans l'ouest du pays. Le 4 décembre, un homme d'affaires italien avait été grièvement blessé par balles en sortant de son domicile, à Birkhadem, dans la banlieue de la capitale. – *(AFP.)*

Rome veut préserver ses liens commerciaux avec Alger

ROME

de notre correspondante

C'est un docker du port de Djendjen qui, inquiet de ne voir aucun mouvement à bord du cargo italien *Lucina*, a donné l'alerte, jeudi 7 juillet. Le capitaine, ses deux officiers de bord et quatre marins gisaient dans une mare de sang, égorgés, semble-t-il, dans la nuit, pendant leur sommeil. Tous étaient originaires de Campanie et de Sicile. Le bateau, dont c'était le cinquième voyage en Algérie, avait quitté Cagliari, le 10 juin, avec en soute deux mille tonnes de semoule, pour le compte de la société Sem Molini Sardi, le troisième groupe italien de producteurs de céréales. Il semblerait que la compagnie ait demandé une protection policière aux autorités algériennes.

Vendredi, tandis qu'un avion spécial devait rapatrier les dépouilles des sept marins, la Péninsule, plus préoccupée jusqu'alors par les débuts du G7, a découvert avec horreur la tragédie que vit l'Algérie. Elle a aussi réalisé que la violence, qui a déjà coûté la vie à quarante-cinq étrangers, n'a aucune raison d'épargner ses propres ressortissants. Un huitième Italien avait disparu, en Algérie, il y a quelques jours, abandonnant derrière lui sa voiture, maculée de sang.

L'ambassadeur d'Italie en Algérie a été rappelé en consultation. A Rome, le ministère des affaires étrangères a immédiatement demandé que des enquêteurs italiens puissent se joindre aux enquêteurs locaux qui tenteront d'éclaircir cette affaire. En attendant, le président de la République, Oscar Luigi Scalfaro, n'a pu que déplorer *« une autre violence inutile, tragiquement et douloureusement inutile »*, tandis que le président du Conseil, Silvio Berlusconi, qui se serait bien passé de cette entrée en matière au sommet du G7, déclarait, prudent, à Naples : *« Pour l'instant, les motivations de cet acte me semblent indéchiffrables. Il y a deux hypothèses : un règlement de comptes, auquel je crois peu, et une action terroriste, ce qui advient fréquemment dans ce pays. »*

Même si ces meurtres semblent avoir pour auteurs les membres de groupes armés islamistes, les autorités italiennes s'efforcent de ne pas dramatiser la situation. Ainsi, en dépit d'interpellations de la Ligue et de l'Alliance nationale – les deux partenaires de Forza Italia au sein de la majorité – le gouvernement n'a pas demandé aux quelque cinq cents ressortissants italiens vivant encore en Algérie de rentrer. Pourtant, en sourdine, dans les couloirs de la Farnesina – le Quai d'Orsay italien –, critiques et doutes se multiplient sur la capacité du régime au pouvoir à Alger à tenir le pays et surtout à nouer un dialogue avec l'opposition modérée.

Pour l'Italie, deuxième partenaire commercial de l'Algérie, qui ne cache pas son ambition de jouer un rôle dans cette région si proche, la voie n'est pas facile. Les enjeux sont tels qu'il vaut mieux temporiser.

L'Algérie, partenaire recherché dans les années 80, notamment à l'époque d'une politique de coopération exubérante, largement voulue par une *« partitocratie »* italienne volontariste et gourmande, fournit entre autres l'essentiel du gaz naturel. Un nouveau gros contrat de gaz liquide courant jusqu'en l'an 2000 vient d'être signé. Ce n'est pas le seul. Même l'entreprise pour qui travaillaient les marins assassinés a expliqué qu'elle ne pouvait pas se permettre, en dépit des risques encourus, de ne pas honorer ses contrats.

M.-C. D.

Réuni à propos du conflit angolais

Le sommet de Pretoria a marqué le retour du président Mobutu sur la scène politique africaine

A l'invitation de Nelson Mandela, les présidents de l'Angola, du Mozambique et du Zaïre se sont réunis, jeudi 7 juillet à Pretoria, pour tenter de trouver une solution au conflit qui oppose, depuis près de vingt ans, le gouvernement de Luanda à l'Union nationale pour l'indépendance totale de l'Angola (UNITA) de Jonas Savimbi. Ce dernier devrait, à son tour, se rendre prochainement en Afrique du Sud pour rencontrer le président sud-africain.

JOHANNESBURG

de notre correspondant

Mis au ban des nations – jusqu'à être empêché de visiter son dentiste à Paris –, le maréchal-président du Zaïre, Mobutu Sese Seko, est en train de faire un spectaculaire retour dans la politique africaine. Après le Rwanda, où, comme le rappelait le président Nelson Mandela dans un entretien au *Monde* (*le Monde* daté 3-4 juillet), sa médiation a été sollicitée, le voici de plain-pied dans le dossier angolais, invité par le président sud-africain soi-même, au grand dam des opposants zaïrois réfugiés en Afrique du Sud. Jeudi, ils étaient quelque cent cinquante à agiter leurs pancartes devant Union Buildings, à Pretoria, où Nelson Mandela recevait ses homologues angolais, mozambicain et zaïrois.

Apparemment, le principal résultat de la rencontre aura été de resserrer les liens que, depuis 1989, le président angolais Eduardo Dos Santos et son homologue du Zaïre n'entretenaient plus. Après une rencontre en tête à tête, suivie d'une réunion plénière tenue en présence du président du Mozambique, Joaquim Chissano, et de Nelson Mandela, les deux hommes ont décidé, jeudi, de raviver une ancienne et éphémère commission conjointe de défense et de sécurité. Celle-ci, qui tiendra sa première réunion dès la semaine prochaine dans l'enclave de Cabinda, sera chargée d'organiser entre les deux chefs d'Etat une rencontre au sommet, dont la date n'est pas encore connue.

Malgré les apparences, c'est bien du conflit angolais qu'il a été question à Pretoria. Un conflit dans lequel le président zaïrois, dont le territoire sert de base à l'approvisionnement de l'UNITA, occupe une place centrale. Les sanctions votées par les Nations unies en septembre 1993 (*le Monde* du 17 septembre 1993), interdisant à tout Etat de livrer du pétrole et des armes au mouvement rebelle, sont en effet restées lettre morte à Kinshasa, la capitale zaïroise, reliée par un véritable pont aérien aux bases de l'UNITA situées en territoire angolais.

Le patronage prestigieux de Nelson Mandela

Depuis longtemps, plusieurs diplomates étaient d'avis qu'aucun accord entre les adversaires angolais ne serait possible sans la participation du président zaïrois, principal allié de Jonas Savimbi. Le blocage des négociations qui, depuis novembre 1993, se traînent à Lusaka, en Zambie (*le Monde* du 30 juin), semble avoir levé les dernières réticences à inviter le maréchal Mobutu. L'idée, esquissée par le président Chissano lors du dernier sommet de l'Organisation de l'unité africaine (OUA), à Tunis, a rapidement fait son chemin, déclenchant une intense activité diplomatique. Mardi 5 juillet, le président zambien, Frederick Chiluba, était à Luanda; le lendemain, une délégation de son parti rencontrait Jonas Savimbi à Huambo, au sud-est de la capitale angolaise. D'abord prévue à Maputo, au Mozambique, la réunion a finalement été organisée à Pretoria, le président zaïrois préférant, pour des raisons évidentes, faire sa rentrée sous le patronage prestigieux de Nelson Mandela.

Bien que les participants au sommet de Pretoria soient restés particulièrement discrets sur le contenu de leurs entretiens, il n'apparaît pas que le président Mobutu ait été sommé d'interrompre l'aide qu'il fournit à Jonas Savimbi. Bien au contraire, ce dernier sera bientôt l'invité de Pretoria, avec la bénédiction de son ami du Zaïre, qui semble avoir joué un rôle non négligeable dans sa prochaine venue.

Les négociateurs espèrent que l'entremise de Nelson Mandela, particulièrement respecté par le chef de l'UNITA, fera le reste. Mais la tâche ne sera pas des plus simples. Un accord sur le partage du pouvoir entre Luanda et l'UNITA est prêt depuis plusieurs semaines à Lusaka, mais sa signature bute sur une dernière exigence de Jonas Savimbi, qui revendique pour son parti le poste de gouverneur de la province de Huambo.

Selon une source proche des négociations, la difficulté pourrait être contournée en offrant au chef de l'UNITA, dès la signature d'un accord de cessez-le-feu entre les belligérants, un poste de vice-président de la République. La fonction n'existe pas dans la Constitution angolaise, et il faudra toute la persuasion de Nelson Mandela – et la garantie du président Mobutu – pour convaincre son prochain invité d'accepter une solution d'autant plus délicate à mettre en œuvre que les partisans de la poursuite de la guerre ne manquent pas à Luanda.

« Tout cela n'est que du théâtre », confiait, jeudi, un proche des cercles militaires angolais ayant fait le voyage de Pretoria dans l'avion du président Dos Santos. Comme d'autres de ses amis, il émettait les plus grands doutes sur les capacités de Jonas Savimbi à respecter sa parole.

GEORGES MARION

AMÉRIQUES

HAÏTI

Le Panama revient sur sa décision d'accueillir 10 000 réfugiés

Le président panaméen Guillermo Endara a annoncé, jeudi 7 juillet, qu'il avait *« décidé de retirer »* l'offre d'accueillir 10 000 réfugiés haïtiens, qu'il avait faite en début de semaine au président américain Bill Clinton. M. Endara avait annoncé lundi qu'il s'était mis d'accord par téléphone avec M. Clinton pour que des réfugiés haïtiens fuyant leur pays et ayant besoin de protection soient envoyés au Panama après avoir été interceptés en haute mer par les navires américains.

La proposition présentée mercredi par les Etats-Unis ne respecte pas une clause de cet accord verbal selon laquelle il avait été convenu que tous les coûts liés à l'accueil des Haïtiens seraient couverts par l'ONU avec la garantie des Etats-Unis, estime le président panaméen.

Les Etats-Unis sont *« déçus »* par ce revirement, a déclaré, jeudi, à Naples, un porte-parole de la Maison Blanche arrivé dans la ville italienne avant l'ouverture du G7. Le Honduras a, de son côté, rejeté une demande américaine identique, a annoncé jeudi le ministre hondurien des affaires étrangères, Ernesto Paz. Le Honduras avait accueilli 250 réfugiés haïtiens en 1991 à la suite du renversement du président Jean-Bertrand Aristide par le général Cédras. *« Nous avons déjà donné »*, a dit le ministre.

Un plan secret

L'administration Clinton avait annoncé, mardi 5 juillet, que les Haïtiens fuyant leur île par bateau ne se verraient plus accorder l'asile politique aux Etats-Unis mais seraient conduits vers des sites d'accueil temporaires dans les Caraïbes.

A Washington, le Pentagone a confirmé d'autre part jeudi des informations du *New York Times* selon lesquelles les forces américaines se sont entraînées pour une éventuelle intervention militaire à Haïti contre la junte militaire au pouvoir. Selon le quotidien new-yorkais, il existerait un plan secret pour s'emparer d'aérodromes et de ports en Haïti. – *(AFP, Reuter.)*

ÉTATS-UNIS

La corruption de la police new-yorkaise est dénoncée dans un rapport officiel

La police new-yorkaise a fermé les yeux sur la corruption régnant en son sein et certains de ses officiers ont créé des réseaux de trafic de drogue et d'armes dans les quartiers noirs et hispaniques, affirme une commission, dans un rapport publié jeudi 7 juillet. Présenté à la presse par le magistrat Milton Mollen, qui a dirigé cette commission qui porte son nom, ce rapport de 300 pages met l'accent sur la responsabilité du service d'inspection interne (police des polices), qui a cherché à minimiser ou étouffer ces affaires, ce qui explique pourquoi des policiers véreux ont pu agir en toute impunité pendant de nombreuses années.

Cette commission a été créée le 25 juin 1992, un mois après l'arrestation de six policiers corrompus. Elle a organisé l'audition de ces policiers et notamment de leur chef, Michael Dowd, trente-trois ans, toxicomane, qui a avoué avoir pendant six ans rançonné des trafiquants de Brooklyn, confisqué de la drogue et des armes qu'il revendait par la suite à des malfaiteurs. Il avait même participé à des hold-up.

Ces méfaits lui rapportaient 8 000 dollars par semaine. La commission, qui a travaillé sur plusieurs dizaines de cas de policiers véreux, s'est aperçue que les pratiques de Michael Dowd avaient été dénoncés à seize reprises aux services d'inspection interne mais que ceux-ci avaient toujours fermé les yeux. M. Mollen a affirmé qu'il est difficile d'évaluer le nombre de fonctionnaires corrompus à New-York, que *« l'immense majorité des policiers sont honnêtes »*, mais que les quartiers pauvres, qui connaissent un fort taux de criminalité et de toxicomanie, sont les plus touchés par la corruption. – *(AFP.)*

CANADA : Ovide Mercredi réélu à la tête de la principale organisation indienne. – L'avocat autochtone Ovide Mercredi a été difficilement réélu, jeudi 7 juillet, après trois tours de scrutin, à la tête de l'Assemblée des premières nations du Canada, qui représente quelque 533 000 Indiens du pays. Le nouveau *« grand chef »* a promis de maintenir la pression sur le gouvernement fédéral du libéral Jean Chrétien, et de s'attaquer aux problèmes propres aux autochtones : taux de suicide élevé, logements inadéquats et disparités économiques. – *(AFP.)*

L'Empire State Building vendu pour 42 millions de dollars. – L'Empire State Building, le plus célèbre des gratte-ciel new-yorkais, a été vendu pour 42 millions de dollars à des investisseurs asiatiques et européens, a rapporté, jeudi 7 juillet, le *Wall Street Journal*. Selon ce quotidien, la vente remonte à octobre 1993. L'Empire State Building a longtemps été le bâtiment le plus élevé du monde avant d'être dépassé, en 1973, par la Sears Tower de Chicago. – *(AFP.)*

DIPLOMATIE

La visite en Allemagne de Li Peng

Le premier ministre chinois n'aime pas les manifestants

BERLIN

de notre correspondant

Le bourgmestre régnant de Berlin en a été pour ses frais. Furieux en raison des quelques manifestants qui l'attendaient, jeudi 7 juillet, devant la porte de Brandebourg, pour protester contre les violations des droits de l'homme en Chine, le premier ministre Li Peng, en visite en Allemagne après quelques jours passés en Autriche, a abandonné à son sort le malheureux Eberhardt Diepgen. Celui-ci attendait encore, que son hôte était déjà sur la route de l'aéroport. A Weimar, étape suivante de la tournée de M. Li, le ministre-président démocratie-chrétienne de Thuringe, Bernhard Vogel, subissait à son tour le courroux du chef du gouvernement de Pékin, lequel abrégeait, pour les mêmes raisons, sa visite dans la ville de Goethe et poursuivait immédiatement vers Munich.

Le premier ministre chinois avait pourtant bien commencé, lundi 4 juillet, à Bonn, où la question des droits de l'homme avait été réglée entre gens de bonnes manières qui souhaitent pouvoir se consacrer aux choses sérieuses. Le ministre-président de Thuringe a expliqué, encore tout déconfit, que Li Peng avait jugé inadmissible, en tant que représentant de 1,2 milliard de Chinois, d'avoir à supporter ces manifestants. Le gouvernement allemand, par une déclaration embarrassée de son porte-parole, a rappelé que l'Allemagne était un pays de liberté d'opinion où les manifestations pacifiques n'étaient pas inhabituelles. Il a néanmoins *« regretté »* les incidents. *« Il reste à poser la question de savoir si, par le type de protestation choisi, les manifestants peuvent atteindre leur but de renforcer et garantir les droits de l'homme dans un autre pays »*, a-t-il déclaré. M. Li, qui était l'hôte d'un dîner en son honneur à la chancellerie bavaroise, doit terminer sa tournée allemande samedi en Bavière, d'où il partira pour la Roumanie.

La journée de vendredi devait être consacrée à une visite du groupe Siemens, fortement engagé en Chine, du groupe aérospatial DASA et à celle, plus bucolique, d'une ferme près du lac de Tegern.

HENRI DE BRESSON

Le vain coup d'éclat de la résistance allemande

Le 20 juillet 1944, le comte von Stauffenberg déposait une bombe sous le bureau d'Hitler. L'attentat était un mouvement de révolte réfléchi. Privés de soutien populaire, les opposants allemands au nazisme sont restés longtemps incompris.

LE 20 juillet 1944, le colonel von Stauffenberg, qui avait été nommé chef d'état-major de l'armée de réserve trois semaines avant, commit un attentat à la bombe contre Hitler au cours d'une réunion dans les quartiers généraux du Führer en Prusse orientale. Il parvint ensuite à s'échapper vers Berlin, il prit le commandement du coup d'Etat, dont l'attentat devait être le prélude.

Plusieurs tentatives d'élimination du Führer avaient déjà eu lieu. La première avait été celle de l'automne 1938, lorsque quelques chefs militaires, en accord avec des fonctionnaires, avaient décidé de tuer Hitler qui, depuis la crise des Sudètes, ne cachait plus son désir d'entrer en guerre. Un commando devait s'introduire dans la Reichskanzlei et assassiner Hitler au moment de la déclaration de guerre de la France et de l'Allemagne. A cet instant on apprit que Daladier, Chamberlain et Mussolini devaient arriver à Munich pour trouver un accord. Le triomphe d'Hitler avait coupé l'herbe sous les pieds des putschistes.

Les tentatives qui suivirent semblaient toutes étrangement nées sous une mauvaise étoile. Plus d'une douzaine d'attentats sont connus, dont le plus prometteur semble être celui de mars 1943, lorsqu'une poignée d'officiers d'un détachement armé en Russie parvint à introduire deux explosifs dans l'avion de Hitler. Au cours des nombreux essais, jamais une défaillance des détonateurs n'avait été relevée. Mais dans l'avion, ce jour-là, aucune des deux bombes n'explosa.

Comme on le sait, l'attentat du 20 juillet a également échoué. Bien que la bombe eût explosé à deux mètres de Hitler, le Führer s'en sortit avec quelques égratignures et de légères brûlures, parce qu'au moment de la détonation il s'était penché sur une table de jeu. A peine une heure plus tard il put reprendre son travail. Les conspirateurs avaient longuement débattu auparavant pour trouver des théories justifiant l'assassinat d'un tyran. Finalement ceux qui voyaient dans l'élimination de Hitler la condition de la réussite d'un coup d'Etat l'avaient emporté.

Un serment déchirant

Les officiers supérieurs s'étaient toujours opposés à une participation à un coup d'Etat, rappelant le serment qu'ils avaient prêté en 1934, non au pays mais à Hitler personnellement. Bien que ce serment allât à l'encontre de toute la tradition militaire allemande, il les empêcha pendant longtemps de passer à l'acte. Certes de nombreux généraux y trouvèrent un prétexte à leur immobilisme, mais quelques-uns des conspirateurs les plus décidés eux-mêmes souffrirent véritablement du dilemme dans lequel ce serment les enfermait. Henning von Tresckow, l'un des opposants les plus virulents de Hitler, à qui l'on attribue l'attentat manqué dans l'avion, a exprimé un jour ses doutes à un ami : *«Mais, au fond, nous ne sommes tout de même pas des traîtres !?»* Ces scrupules fondés sur de nombreuses considérations religieuses et philosophiques sont peut-être le trait le plus marquant de la résistance allemande. On se rappelle les conspirateurs discutant des heures durant, pesant inlassablement le pour et le contre, les scénarios possibles, et élaborant des projets pour le nouvel Etat qui devait succéder à Hitler. Ils étaient à la fois courageux et prisonniers du plaisir qu'ils prenaient à la spéculation intellectuelle. Et ce qu'ils reléguaient finalement à l'arrière-plan, c'était l'action.

Lorsque Dino Grandi, chef de la Fronde italienne lors du renversement de Mussolini, pénétra au Palazzo Venezia en juillet 1943, où se tenait la réunion du Haut Conseil des fascistes au cours de laquelle on devait décider la destitution du Duce, il avait deux grenades dans la poche. Soudain il pensa que Mussolini pourrait se défendre et même tirer sur lui lorsqu'il ferait sa proposition. Il demanda à l'un des membres du Conseil, de Vecchi, s'il pouvait prendre l'une des deux grenades et la lancer éventuellement sur Mussolini. De Vecchi n'hésita pas une seconde. La résistance allemande n'avait pas d'homme d'action tel que Grandi ou de Vecchi.

Le bras armé d'une entreprise politique

Mais elle avait le comte von Stauffenberg, qui ne se distinguait pas seulement par sa fermeté catilinaire; il avait un avantage de taille depuis sa nomination au poste de chef d'état-major, qui avait manqué cruellement lors des attentats précédents : il pouvait approcher Hitler. En effet, le Führer, méfiant et doué d'un instinct infaillible pour détecter les dangers latents, s'était au fil des années de guerre retiré du monde pour se terrer dans les souterrains de ses quartiers généraux.

Malgré la participation d'officiers supérieurs et contrairement à ce que de nombreuses personnes croient encore aujourd'hui, le 20 juillet n'était pas uniquement une conspiration militaire. Les officiers ne représentaient en réalité que le bras armé de l'entreprise. Derrière eux plusieurs groupes de civils impatients, appartenant à toutes les couches sociales, les poussaient à l'action : conservateurs, socialistes, opposants de première heure ou fidèles de Hitler à ses débuts, chrétiens convaincus. Chez beaucoup les raisons se mélangeront.



Quartier général du Führer, le 15 juillet 1944. De gauche à droite : le colonel von Stauffenberg, le général Fromm, Hitler, le maréchal Keitel (Berlin - Archives AKG). EDIMEDIA

Interrogés par la Gestapo sur les raisons de leur opposition active au régime, beaucoup de résistants arrêtés à la suite de l'attentat du 20 juillet invoquèrent les massacres ordonnés par le régime, d'autres l'absence générale de droits, la gloire tachée de la nation, la persécution de minorités, mais aussi la lutte contre les Eglises. Les raisons religieuses avaient été déterminantes. Hans Bernd von Haeften, actif au ministère des affaires étrangères, a appelé Hitler «le grand exécutant du Malin dans l'histoire». Pour Eugen Gerstenmaier, qui faisait partie du noyau dur des conspirateurs et qui devait être plus tard président du Bundestag, cette formule est *«l'expression décisive de la résistance»*.

Tout le monde était d'accord avec une phrase comme celle-là. Tout le monde était d'accord pour dire qu'il s'agissait de rétablir la liberté, l'Etat de droit, la dignité de l'homme et le respect de soi. Mais, au-delà, les opinions étaient divergentes et les visions parfois diamétralement opposées quant à la façon d'atteindre ces objectifs et de reconstruire l'Allemagne après Hitler. La résistance allemande n'avait pas d'idée qui l'unît, la portât, chaque position avait son contraire et c'est aussi ce qui a contribué à affaiblir sa détermination. Elle n'a jamais formé en tout cas un mouvement un tant soit peu soudé et capable d'agir.

C'est ce qui la différencia des mouvements de résistance comme la Résistance française ou la Resistenza italienne. Il s'agissait de véritables mouvements organisés. Ils pouvaient mettre en place des structures, créer des bases, déployer des commandos. Ils bénéficiaient du soutien psychologique et matériel des grandes puissances que l'Angleterre et les Etats-Unis ont toujours refusé à la résistance allemande malgré ses demandes insistantes. Et puis les autres mouvements de résistance avaient un objectif clairement défini : chasser les Allemands de leurs pays. Donc pas de conflit de loyauté, pas de complexe du serment prêté et pas l'angoisse de la trahison. La résistance trouvait sa justification morale, politique et nationale en son sein même.

La peur de la répression

En Allemagne, en revanche, le soutien populaire faisait défaut. Bien sûr il existait un dégoût profond à l'égard des crimes perpétrés par le régime. Mais la peur de l'appareil de surveillance et de terreur était plus grande encore. Nombreux étaient ceux qui croyaient aussi qu'on ne pouvait déserter en pleine guerre la communauté nationale. Les opposants actifs à Hitler acceptaient l'idée que la défaite de l'Allemagne pourrait être le prix à payer.

Mais cette défaite signifiait aussi qu'il fallait livrer le pays à un ennemi acharné, non seulement à l'Ouest, mais plus près encore et plus effrayant aussi à l'Est. Nombreux étaient ceux qui, malgré leur haine et leur dégoût pour le régime hitlérien, ne pouvaient oublier les crimes de Staline, de la terreur rouge à Katyn. Cela peut paraître inconséquent, mais c'est l'inconséquence même de la vie. Ainsi le passage à la résistance active était un pas vers l'exclusion de la communauté et souvent vers l'isolement. Sans compter le danger qu'on faisait ainsi peser sur ses proches et ses amis. Cette crainte se révéla fondée, lorsque le régime étendit les arrestations à tous ceux qui avaient été en contact dans la vie privée comme dans l'exercice de leurs fonctions avec les conspirateurs.

Au début von Stauffenberg et les autres dirigeants de la résistance poursuivaient des objectifs politiques. Ils espéraient parvenir à une négociation avec les Occidentaux. Mais cet espoir fut détruit lors de la conférence de Casablanca en janvier 1943, au cours de laquelle Roosevelt et Churchill exigèrent la «capitulation sans conditions». Et même après le débarquement von Stauffenberg, qui préparait activement l'attentat et le coup d'Etat, se prit à douter : l'élimination de Hitler avait-elle encore un sens ou fallait-il laisser le régime redescendre aux enfers d'où il venait ?

Par l'intermédiaire d'un ami il fit poser la question à von Tresckow et reçut la réponse suivante : *«L'attentat doit avoir lieu coûte que coûte. Même s'il devait échouer, il faut agir. Car ce geste n'est plus une fin en soi : à travers lui la résistance allemande doit montrer à la guerre entière et à l'histoire qu'au péril de sa vie elle a porté le coup décisif. Tout le reste est sans importance.»*

Finalement aucun des conspirateurs ne croyait au succès. Et pourtant aucun n'a reculé et aucun n'a abandonné l'action mise en route début juillet 1944. Il n'importait plus de remporter un succès ou d'essuyer un échec. Il s'agissait de laisser une marque et de montrer son opposition par un geste moral et spectaculaire contre Hitler et tout ce que son pouvoir représentait.

En réalité, ça n'était rien d'autre qu'une action symbolique : la décision de faire don de sa personne. Il existe, outre celles de Tresckow, de nombreuses déclarations du noyau dur des conspirateurs qui permettent de lever toute ambiguïté à ce sujet. C'est la clé sans laquelle le 20 juillet reste incompréhensible.

Un épisode, pas un mythe

La résistance allemande n'a pas survécu à ses derniers moments. Elle n'est jamais devenue un mythe; elle est restée un épisode, comme l'a dit un des survivants. On connaît d'autant moins son histoire qu'aux Etats-Unis et en Angleterre on se gardait bien de l'évoquer. Lorsque ces deux pays occupèrent l'Allemagne après la guerre, toute publication sur ce sujet était interdite. Car la résistance s'opposait à la thèse de propagande officielle selon laquelle il n'y avait pas eu de différence entre Hitler et le peuple allemand. Méprisant, le président de la cour de justice qui jugeait les conspirateurs du 20 juillet présenta à l'un des accusés un tract anglais dédaigneux à son égard et à celui de ses amis. Aujourd'hui encore, la lecture des profondes absurdités publiées à l'époque par les journaux renommés, comme le *New York Times*, ne peut que provoquer la colère.

En Allemagne, en revanche, la résistance n'a jamais pu se débarrasser complètement du soupçon de haute trahison pour les plus nombreux, quand d'autres y ont vu la tentative d'une classe en voie de disparition pour préserver son influence sociale. C'est ainsi que pendant longtemps personne ne voulut comprendre que, à côté de tous les suivistes du régime, il y avait pendant ces années-là aussi des opposants. Ils n'étaient certes pas nombreux. L'échec du 20 juillet a porté un coup très dur à la résistance. Pourtant tous ceux qui connaissent l'histoire savent que les actes qui reposent sur une motivation morale échouent toujours. Et c'est précisément pour cette raison qu'il est bon d'en garder la mémoire.

JOACHIM FEST

► Journaliste, ancien éditeur du *Frankfurter Allgemeine Zeitung*. Joachim Fest est l'auteur d'une biographie de Hitler. Il vient de publier un livre sur la résistance allemande.

► La revue *Documents* (50, rue Laborde, Paris 8e) publiera à la fin du mois de juillet un numéro spécial consacré à la résistance allemande à l'occasion du cinquantième anniversaire de l'attentat contre Hitler.

LIVRES

Une biographie de l'Allemagne

HISTOIRE DE L'ALLEMAGNE, DES ORIGINES A NOS JOURS
de Joseph Rovan. –
Le Seuil, 945 p., 320 F.

Quelques mois après sa libération du camp de Dachau, Joseph Rovan publiait dans *Esprit*, en 1946, un article dont le thème exerça immédiatement une action déterminante sur sa génération. Il affirmait avec une simplicité alors provocante : *«Nous aurons l'Allemagne de nos mérites.»* Rarement, concomitance fut aussi repérable entre la pensée d'un homme jeune, sans mandat, et une évolution qui permit à Adenauer et de Gaulle de transformer en ouvrage politique le rapprochement franco-allemand. Cette *Histoire de l'Allemagne*, depuis les origines, Joseph Rovan nous la devait, dans la logique même de son message de 1946.

La «rééducation» ne s'appliquait pas aux Allemands seuls, mais aussi aux Français, nourris d'une version de l'histoire allemande qui semblait justifiée par les souvenirs de l'occupation. Ils sortaient d'une pédagogie dispensée depuis la première guerre mondiale par les «germanistes» de renom, dont Charles Andler et Edmond Vermeil étaient les plus illustres.

Leur érudition sans pareille enseignait un déterminisme radical, qui expliquait la venue de Hitler au pouvoir. Tout, depuis 1919, prédisposait les Français à lier au nom du Mal celui de l'Allemagne, de toute éternité. Luther et le protestantisme allemand, Bismarck et les hobereaux prussiens, devenaient les causes nécessaires du national-socialisme. Le nationalisme gaulois avait forgé sa raison d'être dans ces imageries, provoquant des chocs en retour.

L'article de Rovan, vérifié dans le contact quotidien avec la jeune génération d'Allemands rentrés de captivité, signifiait que les choses n'étaient pas aussi simples, et que les premiers «mérites» qu'il évoquait imposaient de rejeter ce déterminisme diabolisant, de comprendre que le nazisme n'était pas le fruit d'une «nature allemande» spécifique... Son histoire d'aujourd'hui – on serait tenté de dire : sa biographie de l'Allemagne – en donne les développements.

La fin de l'«ennemi héréditaire»

Elle se fonde sur une philosophie interprétative qui situe l'action des quelques grands architectes dans l'évolution sociologique, le mouvement moléculaire des composants territoriaux de l'entité «Allemagne», à travers les siècles. Cette synthèse personnelle des grandes tendances de l'historiographie contemporaine, prenant à chacune ce qu'elle a de plus efficace, marquant bien les apports et les aveuglements du marxisme, nous vaut un récit serré, parfois touffu, mais jalonné de grands portraits des géants de l'histoire allemande, d'Otton le Grand à Luther, de Frédéric II à Bismarck, dépeints avec autant de ferveur que de sévérité, et surtout radicalement décapés des couleurs où les voyait la tradition historique française.

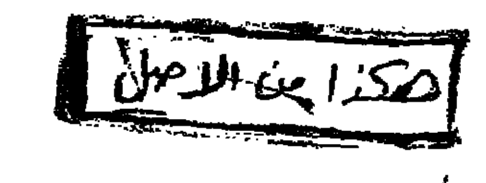
Tous ceux que nous étions conviés à voir abominables retrouvent leurs dimensions, grandes et petites. On attendait Joseph Rovan à ce qu'il dirait de Hitler, après tant d'interprétations divergentes. Derrière les manifestations évidentes de ralliement au Führer, il discerne un *«gigantesque malentendu : il apparaissait aux masses comme un consolidateur, alors qu'il était un destructeur, comme un homme de l'ordre, alors qu'il était une sorte d'anarchiste»*. Il *«rêvait de convulsions tragiques»*. Son antisémitisme était de nature religieuse, avec une *«place absolument centrale, qui conférait au nazisme les caractères d'une contre-religion»*.

Le national-socialisme faisait référence à un passé de l'Allemagne, imaginairement fabriqué depuis le début du dix-septième siècle, pour démontrer que l'unification en un Etat-nation des peuples de langue allemande aboutissait inéluctablement au «Reich de mille ans», forgé par Adolf Hitler. Même ses adversaires endossaient parfois cette conviction. Toute l'entreprise de relecture de l'histoire allemande par Joseph Rovan, enrichie des acquis de l'historiographie récente, dément cette manipulation.

«Allemagne», ici, signifie les entités territoriales de langue allemande, c'est-à-dire autant l'Autriche que les minorités de l'Est. Aux grands germanistes que nous avons cités, Andler et Vermeil, Rovan rend hommage, en les tenant pour maîtres. Ce travail considérable, qui est aussi le bilan d'une vie entière, les dépasse, non pas en liquidant brutalement les compulsions du nationalisme, qui faisaient ressembler leur Allemagne à celle de Jacques Bainville, mais en les relativisant.

Voici enfin une Histoire d'Allemagne qui fait justice du concept d'«ennemi héréditaire», et, dans sa dernière partie, la restaure dans la conclusion de mille ans d'Europe, où la France et elle s'accompagnèrent, plus qu'elles ne se combattirent..

JACQUES NOBÉCOURT



Les « repentis » de la Mafia embarrassent l'Italie

La nouvelle majorité voudrait modifier la loi sur les « collaborateurs de la justice ». Spécialiste de la lutte anti-Mafia, Luciano Violante (PDS) donne son avis

ROME

de notre correspondante

A peine arrivée au pouvoir en Italie, la nouvelle majorité de droite a annoncé qu'elle entendait remettre un peu d'ordre dans une justice considérée souvent comme excessive ou incontrôlable. Il s'agirait entre autres, d'après le ministre de la justice Alfredo Biondi, de modifier la loi sur les « repentis » de la Mafia, voire celle qui régit le sytème carcéral très strict destiné aux chefs emprisonnés. Deux « outils de travail » difficiles à manier, mais avec lesquels de nombreux magistrats estiment avoir marqué des points contre la criminalité. D'où le débat : ces réformes sont-elles nécessaires ou dictées aussi par une volonté politique ?

Ancien spécialiste de la lutte antiterroriste, et président sortant de la commission parlementaire anti-Mafia, Luciano Violante, membre du PDS, aujourd'hui vice-président de la Chambre des députés, a livré au « Monde » ses réflexions sur le sujet. Des réflexions d'autant plus remarquables qu'il y a quelques semaines, au cours d'un procès télévisé en Calabre, Toto Riina, le parrain emprisonné, se tournant de façon inattendue devant les caméras, l'a désigné nommément comme un ennemi à abattre.

« Quel est le bilan de l'utilisation des « repentis » et n'y a-t-il pas un risque de voir propagées de fausses informations ?

– C'est un bilan très positif : il y a à l'heure actuelle environ sept cent cinquante collaborateurs de la justice – une expression que je préfère à « repentis » – et en trois ans nous avons réussi a éviter de graves attentats sans enregistrer ni démentis ni erreurs trop énormes. Maintenant il faut distinguer les informations fausses de celles qui sont invérifiables. Et ce dernier cas se produit souvent, simplement elles ne servent pas de preuves, donc elles restent inoffensives.

« D'informations vraiment fausses, je ne connais qu'un cas, celui d'un repenti, du nom de Pellegriti, qui avait affirmé en 1987 ou en 1988 que Salvo Lima (NB : le lieutenant sicilien de Giulio Andreotti assassiné en 1992) était le commanditaire de plusieurs homicides. Mais le juge Giovanni Falcone, à l'époque, avait réussi à démontrer que tout cela était faux. Plus récemment, un autre collaborateur de justice a accusé plusieurs magistrats d'avoir eu partie liée avec la Mafia. Mais l'accusation n'a pu être recoupée ; alors, faute de preuves, les magistrats ont été absous.

» D'une manière générale, on peut dire que pour un ou deux cas de faux témoignages, et plusieurs qui se sont révélés invérifiables, la très grande majorité des informations fournies a permis d'aboutir à des condamnations définitives, sauvant parfois des vies humaines, et en tout cas permettant une meilleure compréhension du phénomène mafieux. Ce qui n'est déjà pas si mal !

– La Mafia pourrait-elle utiliser les repentis comme un boomerang contre la justice ?

– Oui, c'est une possibilité, mais elle reste très théorique. Il y a quelques années, un collaborateur avait raconté qu'on lui avait promis un milliard de lires (360 000 francs environ) pour faire semblant de se repentir, parler avec Gianni Di Gennaro, le chef de l'anti-Mafia et le tuer à cette occasion. Je crois que c'est le seul cas connu. Alors le problème des faux repentis ? A mon avis cela revient à poser le problème de la capacité professionnelle des juges, à eux de se rendre compte.

De nombreuses raisons

» Et il est vrai qu'il y faut de plus en plus de « spécialisation » : tout connaître de Cosa Nostra, mais aussi de la Camorra napolitaine ou de la N'drangheta calabraise. En réalité, moi je vois un autre danger possible : celui d'un repenti qui dit la vérité, entre dans le système, mais pour mieux le détruire. Il peut par exemple dénoncer une bande rivale, ce qui ne lui coûte pas trop. Il obtient ainsi protection et sécurité, il a accès peut-être aux noms des autres repentis ou à la façon dont l'Etat gère toute cette opération. Ensuite, il communique tout cela à la Mafia qui met une bombe et fait tout sauter ! J'ajoute qu'il y a aussi, disons, des risques mineurs mais réels, dont certains viennent de la presse qui publie parfois les déclarations des repentis avant même qu'elles aient été vérifiées.

» Enfin, à l'intérieur de la classe politique, il y a beaucoup de gens qui sans connaître les problèmes en parlent en dilettantes et disent beaucoup de bêtises. Et cela déstabilise énormément le système, car les repentis ont toujours peur, pour leur vie d'abord, mais aussi pour l'avenir de cette « formule ». Et s'ils pensent que les politiques sont capables de les lâcher ou de les trahir, ils ne seront plus enclins à collaborer.

– Le nombre croissant des repentis est-il lié à une nouvelle évolution de la Mafia ? Au renforcement de l'Etat ?

– Les raisons qui poussent quelqu'un à collaborer sont nombreuses. Certains estiment qu'ils ont été trahis par la Mafia, comme Tommaso Buscetta, le plus célèbre des « repentis » pour qui le boss, Toto Riina, avait fait un véritable coup d'Etat en prenant le pouvoir. D'autres ont eu peur d'être liquidés, comme Baldassarre Di Maggio, le chauffeur et homme de confiance de Riina.

» D'autres encore ne supportent pas les nouvelles conditions très dures d'incarcération et décident de passer de l'autre côté pour les alléger un peu. Vous savez, les mafieux se considèrent comme une armée en guerre, l'Etat c'est l'armée ennemie. Et si l'ennemi marque des points, ils vont du côté du plus fort. Quant à l'évolution de la Mafia ? A l'heure actuelle c'est plutôt une guerre de tranchée. Il faut distinguer plusieurs niveaux : d'abord celui des grands chefs emprisonnés. Eux voudraient voir des attentats spectaculaires et s'en prennent à leurs hommes qui ne les font pas. C'était le sens de l'intervention de Riina l'autre jour au cours de son interrogatoire.

» Ensuite, il y a les chefs toujours en liberté, mais qui n'ont pas l'intention de commettre des actions d'envergure pour ne pas se faire arrêter et dont certains sont en butte à une véritable fronde de la part de leurs hommes. Et au milieu de tout cela, il y a la zizanie semée par les détenus qui s'appuient sur le raisonnement suivant qui à nos yeux n'est pas fondé, mais l'est parfaitement aux leurs : « Nous avons commis des attentats et des coups d'éclat contre la loi 41 *bis* qui régit le régime carcéral sévère contre les mafieux, disent-ils, et regardez le gouvernement parle de la supprimer. Cela veut dire, concluent-ils, que la force est payante.

» Enfin, il y a une génération nouvelle de mafieux, que j'appelle les « post-corléonais ». Ce sont des gens nouveaux, de ces campagnes qui descendent vers Palerme, vers Monreale ou la zone de Vigneto. Pas une rupture avec le passé, mais peut-être une nouvelle stratégie : récupérer l'administration de ces campagnes qui ne sont plus entre leurs mains. Et il semblerait que Provenzano, Bagarella et Brusca, les chefs actuels de la Mafia qui ont succédé à Riina, regardent avec intérêt cette nouvelle génération pour trouver une relève opérationnelle.

– Quand Riina devant les caméras affirme que vous, le sociologue Pino Arlacchi et d'autres magistrats de « gauche », êtes les ennemis, à qui s'adresse-t-il : à la Mafia ou au gouvernement ?

– Aux deux à mon avis. Des messages, depuis son arrestation, Riina en fait passer à chaque fois, mais ils ont un peu changé. En mars 1993, par exemple, en décryptant grossièrement, il disait : le problème des repentis n'est pas le mien ; les hommes politiques ont créé ce système, à présent qu'il se retourne contre eux et que les repentis les accusent, qu'ils se débrouillent, ne comptez pas sur moi pour vous débarrasser des repentis.

» Aujourd'hui le discours est différent. Il dit : les repentis disent des bêtises, c'est au gouvernement de les faire taire. Ce qui revient à une invitation à trouver des accords avec lui – une révision de la loi par exemple – face à un ennemi commun : les « repentis ». Il cherche manifestement un interlocuteur. Et, à mon sens, il a compris qu'il pouvait essayer d'exploiter cet antagonisme communiste-anticommuniste qui s'est fait jour pendant la campagne législative. Je m'explique : pendant tout ce chaos qu'a été la II[e] République, comme on dit, en Italie, à la différence des autres pays européens, chez nous la légalité était pratiquement à l'opposition.

» Je dis bien la légalité, pas les juges, et c'est grave. A présent, on trouve des parlementaires de la nouvelle majorité persuadés au fond d'eux-mêmes de cette équation : lutte contre la Mafia égale opposition, donc égale PDS (ex-communiste), et ils ont tendance à tout vouloir rejeter en bloc. Ce qui me fait dire qu'en voyant la campagne électorale, les attaques des milieux politiques contre les juges, et une certaine volonté de revenir sur l'œuvre accomplie, Riina a senti la faille, et a cherché à l'exploiter. En nous citant nommément il proposait en clair de débarrasser le gouvernement de notre présence contre la liquidation de la loi sur les « repentis ».

Retrouver un équilibre salutaire

» En pure perte, car le ministre de l'intérieur, d'abord, celui de la justice un peu plus tard ont réagi. Il n'en reste pas moins que si Riina s'est cru autorisé à lancer cet appel, c'est qu'il pensait que les conditions le lui permettaient. Et cela c'est préoccupant. On oublie souvent que la Mafia n'a pas la même interprétation des événements que nous, elle vote toujours utile, et pas forcément sous contrat : elle avait bien voté socialiste en Sicile il y a quelques années pour pénaliser la Démocratie chrétienne.

» Cette fois, aucun élément ne permet d'affirmer qu'elle a voté Forza Italia en Sicile, mais les votes massifs recueillis peuvent quand même donner à réfléchir. Alors il faut faire attention, lorsque deux jours après l'élection, la nouvelle majorité a parlé de modifier la loi sur les « repentis », a-t-elle seulement pensé au message que la Mafia pouvait imaginer lire entre les lignes de pareille déclaration ?

– Comment reconstruire en Italie un nouvel équilibre justice-politique, après l'opération « Mani pulite » qui a placé la justice au centre de la vie politique ?

– C'est vrai que quand il y a un excès de justice, les citoyens perdent un peu de « garanties ». Et il y a eu des excès, c'est certain. Mais il ne faut pas accuser les juges, leur trop grande force est venue de la faiblesse des politiques. Pour retrouver un équilibre salutaire à la société, il faudrait un peu de sérénité sur certains problèmes et cesser de penser que la réforme de la justice concerne seulement celle du droit pénal. Dans le cas de la lutte anti-Mafia, je souhaiterai aussi que cela devienne une question d'Etat, et non plus une querelle entre majorité et minorité, car ce serait fausser le débat.

» Le ministre de la justice a parlé de modifier la loi sur les « repentis », pour la rendre plus forte. Mais je ne vois pas ce qu'on peut faire à part les protéger encore mieux et permettre que les avocats participent à tous les interrogatoires. Des avocats qui devraient être d'ailleurs plus nombreux et moins isolés à l'intérieur de la catégorie, ce qui est un autre problème à régler. En réalité, il y a un malaise sur cette question des « repentis », qui date de l'époque du terrorisme, quand on a commencé à les utiliser. C'est d'ailleurs là que l'équation repenti égale politique de gauche a commencé.

» Dans une logique disons libérale-aristocratique-radicale, le « repenti » c'était un traître. Et certains Européens répugnaient à nous voir suivre cette voie. Mais si nous vous avions écoutés, vous Français à l'époque, il y aurait encore les Brigades rouges dans les rues ! A présent, le procédé est utilisé contre la Mafia, et cela fait peur : on pense jacobins, esprit autoritaire, voire goût du vedettariat médiatique. L'aboutissement de cette logique étant, comme l'ont dit certaines personnalités de la majorité en Sicile : assez de la Mafia, de l'anti-Mafia ! Au point d'oublier que c'est la Mafia l'adversaire, et rien d'autre.

» Finalement si la lutte contre la Mafia cessait d'être l'otage des luttes politiques, de plus en plus de gens auraient envie d'y prendre une part active et on parlerait moins de ceux qui se battent en première ligne, car ils seraient plus nombreux. A l'heure actuelle, vous savez, la vie n'est pas si simple sous escorte permanente et les perspectives de carrière pas évidentes : Giovanni Falcone a eu la fin que l'on sait, Paolo Borsellino aussi. Alors vraiment... »

Propos recueillis par **MARIE-CLAUDE DECAMPS**

Une autopsie des régimes postcommunistes

De quoi est mort le communisme soviétique ? Françoise Thom répond : de la désaffection de ses élites (1). Il s'est effondré parce que les cadres, y compris les plus grands chefs, n'y croyaient plus. Il n'a pas résisté à l'aboulie généralisée qui d'ailleurs se perpétue après sa chute. L'auteur est presque aussi sévère pour Eltsine qu'elle le fut pour Gorbatchev. Et qu'elle *le demeure*. Elle se délecte *manifestement* à citer le portrait que le général Varennikov fit du dernier secrétaire général du PC : c'était *« un poltron sans volonté, tenace seulement dans la rancune ; il a su balayer tous ceux qu'il trouva sur sa route. Seul Eltsine lui a résisté »*. Ou encore ce jugement de Felgenhauer, journaliste à la *Nezavissimaïa Gazeta* : *« On se demandait ce que Gorbatchev voulait au juste. Il est clair aujourd'hui qu'il ne le savait pas lui-même. »*

Quant à Eltsine, le moindre de ses défauts est sans doute le manque de persévérance. Sous son règne prolifèrent des administrateurs aux compétences mal définies. Le régime soviétique était vicié parce que, à tous les niveaux, il supposait la *confusion des trois pouvoirs*. Une fois le communisme jeté bas, à l'Est comme à l'Ouest, on est préoccupé surtout du rythme des changements économiques sans prendre la peine de réfléchir à la réforme des institutions. Autre particularité léguée par l'ancien régime : la politique des cadres, qui est le principal levier du pouvoir. Si Bourboulis eut si longtemps une position dominante, c'est parce qu'il avait la haute main sur ce secteur.

Les analyses de Françoise Thom expliquent les soubresauts politiques en Russie depuis le début de 1992 jusqu'au lundi sanglant d'octobre 1993. Ce livre a, de toute évidence, été écrit avant le dénouement, et avant que le chef d'Etat ne fasse adopter sa Constitution. Sur ce point essentiel, Boris Eltsine confirme le diagnostic. Il constate, dans son second récit autobiographique, que les amendements innombrables et contradictoires apportés à la Constitution (brejnévienne) avaient rendu la situation ingérable. Et il avoue : *« Je me suis sans doute trompé en décidant de concentrer les efforts sur l'économie et en abandonnant les questions des structures de l'Etat à de perpétuels compromis, aux menées politiques. »* (2)

Nous suivons moins les démonstrations de Françoise Thom lorsqu'elle s'en prend à ce qu'elle appelle la filière *« académocrate »*, dont est issu le gouvernement d'Eltsine. *Il s'agit de membres de l'Académie des sciences ou de divers instituts.* Certains en effet se sont égarés dans une activité politique qui ne leur convenait guère. *Il ne faudrait pas pour autant oublier le rôle majeur* qu'ils ont joué, dès les années brejnéviennes, dans la révélation des vices du système. L'archétype de ceux que nous appellerions plutôt les savants ou spécialistes démocrates n'est-il pas un certain Sakharov ?

L'auteur sait beaucoup de choses. Elle les communique avec compétence. Avec passion aussi. Peut-être, au moment de se mettre à l'écritoire, serait-elle bien inspirée d'administrer une bonne dose de somnifère à sa personnalité militante.

Toute époque nouvelle apporte une foule de mots nouveaux ou renouvelés. Lénine a commencé par gâcher la langue russe en y injectant un invraisemblable jargon dont on ne pouvait se passer. Il fallait bien manier des termes comme kolkhoze, sovkhoze et d'autres plus dissonants, pour rendre compte de la réalité soviétique. Après la chute du régime, le vocabulaire d'origine communiste reste « en fonction » avec parfois une autre signification. *Konstitoutsia* n'a pas le même sens dans une dictature et dans une démocratie. Quand, pour la première fois, les décembristes crièrent : *« Vive la Constitution »*, les soldats imaginèrent que cette *Konstitoutsia* était une nouvelle impératrice appelée Constance.

Des rédacteurs du *Courrier international* ont choisi quelque 230 mots d'usage courant sous Eltsine (3). Les uns n'avaient aucun sens sous Brejnev (par exemple *arendu* ou affermage). Beaucoup sont empruntés à l'anglais *(bizness)*. Des assemblages se forment *Tchestny Detektiv*, détective privé)...

Ce dictionnaire n'est pas la plus mauvaise description de la Russie actuelle, loin de là. Et il se lit avec plaisir.

BERNARD FÉRON

(1) *La Fin du communisme*, Françoise Thom. Criterion, 227 pages, 89 F.

(2) *Sur le fil du rasoir*, Boris Eltsine. Albin Michel.

(3) *Des mots pour comprendre la Russie*, Agathe Duparc et Nathalie Amargier. Préface d'Alexandre Adler. Plume et *Courrier international*, 160 pages, 100 F.

Chroniques

Arrivé en 1957 à Vienne, Paul Lendvaï, qui est né à Budapest en 1929, a consacré son activité de journaliste et d'essayiste à comprendre et à expliquer l'Europe de l'Est, aux lecteurs du *Financial Times* (et parfois du *Monde*) et aux fidèles de la radio-télévision autrichienne.

Dans un livre de souvenirs (1), il reprend des chroniques qui, de 1965 à 1994, font revivre les soubresauts et la chute des régimes communistes, ainsi que la déception du postcommunisme qui ramène au pouvoir les nomenklaturistes de jadis.

(1) *Zwischen Hoffnung und Ernüchterung*, (Entre l'espoir et le désenchantement), Paul Lendvaï. Jungend und Volk, Vienne, 1994.

Une once de raison dans les folies yougoslaves

La guerre de Yougoslavie a commencé au Kosovo lorsque Milosevic mit fin à l'autonomie dont jouissait cette province albanophone, insérée dans la République serbe. S'achèvera-t-elle au même endroit par une bataille encore plus sanglante que celles des trois dernières années ? S'il en était ainsi, le conflit, encore localisé, qui détruit la construction titiste, aurait les répercussions internationales que l'on peut imaginer.

Les tragédies croates, puis bosniaques, ont fait oublier la région d'où partit l'étincelle. Pour un peu on dirait qu'il ne s'y passe plus rien de très grave. D'où vient donc cette trompeuse impression ? Les Serbes, occupés par d'autres fronts, se gardent d'intervenir de façon voyante au Kosovo. Pourquoi le feraient-ils puisqu'il leur suffit, dans la phase actuelle, d'y répandre la « terreur banalisée » ?

Cette formule est d'Ibrahim Rugova, singulier personnage dans le paysage ex-yougoslave. C'est un intellectuel entré par la force des choses en politique. Ce n'est pas là ce qui le distingue. Mais cet Albanais a l'air de se couler sans trop de mal dans le costume d'un Vaclav Havel... C'est en tout cas l'image que nous donne le compte rendu de ses entretiens avec Marie-France Allain et Xavier Galmiche (1).

Il a fallu de l'audace pour persuader un peuple humilié, menacé, qu'il n'avait point de salut hors d'une résistance pacifique. Jusqu'à présent Rugova a réussi. Pourquoi le puissant bras armé des Serbes ne l'a-t-il pas empêché de se faire élire, au suffrage universel, chef d'un Etat clandestin ? Il est vrai qu'il préside aussi un parti, la Ligue démocratique, parfaitement légal, et qui revendique 800 000 adhérents, soit un habitant sur trois.

Cette situation est, à bien des égards, exceptionnelle. Dans le pire sens du terme parce que la population est soumise à un régime d'exception : la moitié des habitants ont fait un séjour en prison. Mais avec aussi des côtés positifs : la notoriété internationale de Rugova porte des fruits : jusqu'à présent ses ennemis n'ont pas trouvé, ou pas vraiment cherché, la parade à son combat pacifique. Comment profiter de ce répit ?

Rugova demande que, dans l'immédiat, le Kosovo soit placé sous protectorat des Nations unies. Ensuite, il faudrait jeter les fondations d'une confédération balkanique. Cet Albanais tient un langage plutôt raisonnable dans une contrée en proie à la folie. Il vaut la peine de l'écouter et, pourquoi pas, de mettre sous une vraie protection l'espoir qu'il représente encore, avant que la guerre ouverte n'atteigne le Kosovo.

B. F.

(1) *La Question du Kosovo*, Ibrahim Rugova : entretiens avec Marie-Françoise Allain et Xavier Galmiche. Préface d'Ismaïl Kadaré. Editions Fayard, 262 pages, 110 F.

L'espionnage du Conseil national socialiste par un policier des renseignements généraux

Le PS porte plainte pour atteinte à la liberté individuelle et à l'intimité de la vie privée

La « bavure », révélée par *le Canard enchaîné*, de l'espionnage du Conseil national du PS par un inspecteur des RG, sanctionnée par le limogeage du directeur des RG à la préfecture de police de Paris, Claude Bardon, et du chef de section chargé des partis politiques, Bertrand Michelin (*le Monde* du 8 juillet), met en cause non seulement le fonctionnement et les méthodes mais le principe même de cette police parallèle.

■ Ce *« dysfonctionnement au sein des RG »*, selon l'expression de Charles Pasqua, vient après d'autres accidents de parcours qui avaient mis au jour les agissements parfois peu déontologiques de policiers des RG. Des comportements discutables avaient été relevés, surtout depuis la réforme de ce service sous la direction de Claude Bardon.

■ Après l'éviction des deux responsables des RG de la préfecture de police, le Parti socialiste a maintenu sa plainte contre X en rappelant que la Constitution garantit que *« les partis et groupements politiques exercent leur activité librement »*.

■ Les premiers résultats de l'enquête policière demandée par Charles Pasqua ont confirmé le caractère fortuit de l'audition, par le policier des RG, des débats à huis-clos du Conseil national du PS. L'enquêteur de la section chargée des partis politiques aux RG parisiens s'était présenté comme tel à un responsable de la sécurité de La Villette, afin de lui demander à téléphoner de son bureau. Dans cette pièce, l'un des interphones équipant la Cité des sciences de La Villette était branché sur la salle dans laquelle se tenait la réunion politique. Le policier n'a eu qu'à ouvrir les oreilles pour écouter en direct cette retransmission des débats, selon les résultats de l'enquête demandée par M. Pasqua. Apprenant la mise en minorité de Michel Rocard en temps réel, il a aussitôt prévenu sa hiérarchie aux RGPP, quelques minutes avant l'annonce officielle de cet événement politique.

Agissant au nom du Parti socialiste et de six membres du conseil national, M[e] Yves Baudelot et Patrick Maisonneuve ont déposé, jeudi 7 juillet, devant le doyen des juges d'instruction du tribunal de grande instance de Paris, une plainte contre X, destinée à permettre des poursuites pénales contre les policiers qui espionnaient ou faisaient espionner les débats à huis clos du conseil national du Parti socialiste.

La plainte rappelle d'abord que l'article 4 de la Constitution garantit que *« les partis et groupements politiques exercent leur activité librement »*. L'exercice de ce droit suppose que les membres de l'équipe dirigeante d'un parti puissent se réunir à huis clos, sans que leur liberté soit entravée. Les plaignants ont donc visé l'article 432-4 du nouveau code pénal qui dispose : *« Le fait, par une personne dépositaire de l'autorité publique ou chargée d'une mission de service public, agissant dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions, ou de sa mission, d'ordonner ou d'accomplir arbitrairement un acte attentatoire à la liberté individuelle est puni de sept ans d'emprisonnement et de 700 000 francs d'amende»*.

Ce texte invoque *« la liberté individuelle »* et il appartiendra aux juges d'apprécier s'il s'applique au cas d'espèce. En fait, l'article 432-4 est une version adoucie de l'article 114 de l'ancien code pénal, qui faisait de l'attentat aux libertés un crime puni de la dégradation civique.

Les plaignants se fondent aussi sur l'article 226-1 du nouveau code pénal qui punit d'un an de prison et de 300 000 francs d'amende *« le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement, de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui en captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leurs auteurs, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel»*. Là encore, il s'agit de la réécriture améliorée de l'article 368 qui concernait exclusivement l'intimité de la vie privée et ne comportait pas les mots *« ou confidentiels »*.

C'est l'article 368 qui réprimait les écoutes téléphoniques, et sa jurisprudence a été enrichie par des arrêts de la Cour européenne des droits de l'homme. En l'occurrence, les juridictions saisies devront dire si la discrétion d'un lieu clos où se réunissent des responsables politiques est assimilable au droit à la vie privée protégée par l'article 8 de la Convention européenne des droits de l'homme qui déclare : *« il ne peut y avoir d'ingérence de l'autorité publique dans l'exercice de ce droit que pour autant que cette ingérence est prévue par la loi (...)»*

Ces difficultés d'interprétation résultent de l'absence de textes spécifiques qui réprimeraient l'ingérence de l'autorité publique dans l'exercice des droits politiques, syndicaux, associatifs, etc. On s'étonnera qu'une démocratie n'ait pas cherché à se protéger contre l'arbitraire policier, mais il s'agit là de mœurs auxquelles les pouvoirs, quels qu'ils soient, ont toujours rechigné à renoncer. Faudra-t-il que comme pour les écoutes téléphoniques, la Convention européenne des droits de l'homme nous dise : *« Le droit français, écrit et non écrit, n'indique pas avec assez de clarté l'étendue et les modalités d'exercice du pouvoir d'appréciation des autorités dans le domaine considéré»*.

MAURICE PEYROT

Claude Bardon, l'homme qui voulait « provoquer le renseignement»

« Provoquer le renseignement » : de cette consigne maintes fois donnée à ses hommes, Claude Bardon avait fait une manière de devise, depuis que ses succès au sein de la police judiciaire l'avaient conduit, en 1989, à la tête des renseignements généraux de la préfecture de police de Paris. Jeune commissaire – né à Lyon en 1937, il est entré dans la police en 1962 –, ses investigations sur l'affaire Markovic, à la fin des années 60, l'avaient conduit jusqu'en Yougoslavie. En juin 1980, directeur du SRPJ de Bordeaux, c'est à sa manière qu'il menait l'enquête sur l'enlèvement du vice-président du CNPF, Michel Maury-Laribière, passant ses nuits en « planque » dans l'usine de l'industriel charentais.

En mars 1986, lorsqu'il est nommé sous-directeur des RG au ministère de l'intérieur, chargé de *« l'information particulière »*, Claude Bardon ne perd pas son goût pour l'action de terrain. Un an plus tard, il prépare l'opération de Vitry-aux-Loges (Loiret), qui aboutira à l'arrestation des dirigeants d'Action Directe, le 22 février 1987, sous les ordres de Philippe Massoni, alors directeur central des RG, et qu'il retrouvera, en 1993, dans le fauteuil de préfet de police. De ce haut fait d'armes, les deux hommes ont tiré une gloire comparable. Mais à l'inverse de l'actuel préfet, éloigné de l'activité policière sous les gouvernements de gauche, Claude Bardon a poursuivi une carrière sans heurts en dépit des alternances politiques. Apprécié de Pierre Joxe, il bénéficie aussi de solides appuis au RPR et à la mairie de Paris – son beau-père, Alain Mérieux est un proche de Jacques Chirac.

Les objectifs qu'il affiche lorsqu'il prend en main les RG parisiens sont au demeurant consensuels. Pierre Joxe rêvait de rendre plus opérationnel ce service lourd et peu performant. Sous Claude Bardon, les effectifs seront redéployés, certains orientés vers de nouvelles tâches, notamment dans le domaine du renseignement économique et de la lutte contre le travail clandestin, dans laquelle les RG sont désormais en pointe. Mais beaucoup verront aussi dans cette volonté de « judiciariser » les renseignements généraux en préconisant des méthodes d'enquête semblables à celles de la PJ, l'origine de la sombre affaire du pasteur Doucé, disparu en 1990, et dont les suites avaient bien failli, déjà, provoquer le limogeage de leur directeur. Claude Bardon avait-il trop poussé ses hommes à recruter des indicateurs dans tous les milieux ? Depuis des mois, ses propres services annonçaient son départ. Le cabinet de Charles Pasqua lui cherchait une sortie honorable. Convaincu que dans une démocratie telle que la France, il ne saurait y avoir d'activité clandestine, que l'information du gouvernement doit être cherchée partout, Claude Bardon quitte finalement les RG à cause de l'excès de zèle d'un enquêteur, à cause de l'un de ces « renseignements provoqués » qu'il affectionnait, et que les socialistes, cette fois, ont considéré comme une provocation.

HERVÉ GATTEGNO

M. Emmanuelli : « L'affaire est grave »

Henri Emmanuelli, premier secrétaire du Parti socialiste, a réuni la presse, jeudi 7 juillet, pour une déclaration sur les écoutes pratiquées par les renseignements généraux, lors de la réunion du conseil national du PS, le 19 juin. *« Lorsqu'il tente d'éclairer les conditions dans lesquelles le Parti socialiste a été victime, le 19 juin dernier, lors de la réunion de son conseil national, à la Cité des sciences de La Villette, d'un espionnage policier, M. Pasqua,* a observé M. Emmanuelli, *dit et fait des choses contradictoires et, donc, troublantes.* [A l'Assemblée nationale], *il nous expliquait que c'était un événement fortuit, un pur hasard ; aujourd'hui, il limoge deux fonctionnaires : il faudrait qu'il choisisse.»*

»Hier, a continué le député des Landes, [M. Pasqua] *nous annonçait qu'il avait demandé une enquête administrative ; aujourd'hui, il prend des sanctions sans même attendre les résultats de cette enquête. Hier, il ironisait, lourdement d'ailleurs ; aujourd'hui, parce qu'il y a le feu dans sa maison, il essaie d'arrêter l'incendie. C'est donc bien qu'il y a un incendie. Effectivement, l'affaire est grave. Je rappelle à ceux qui ne l'auraient pas compris qu'il s'agit bien ici d'une atteinte à la liberté politique.»*

M. Emmanuelli a exposé, ensuite, les termes de la plainte déposée par le Parti socialiste *(voir ci-dessus)*. *« Si j'interviens personnellement,* a-t-il repris, *c'est parce qu'il s'agit de tout cela : de mon parti, certes, mais aussi de l'ensemble de la vie politique française et des libertés publiques. La jeunesse de ce pays ne le sait pas encore, mais quand la droite est au pouvoir, la liberté recule : menace sur le droit de manifester* (lire page 11), *instauration de la télésurveillance, écoutes téléphoniques privées et espionnage politique sont les diverses facettes d'une volonté évidente de restreindre les libertés publiques et les garanties individuelles normalement protégées par la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen. »*

Il a ajouté : *« Sur ce sujet, les socialistes en particulier et la gauche en général n'ont jamais transigé. C'est de leurs réflexions et de leurs actions qu'est née la liberté. Ils ne la laisseront pas restreindre. C'est pourquoi le PS maintiendra sa plainte en justice et demandera la création d'une commission d'enquête.»*

Bernard Pons ou trente années au service de M. Chirac

C'est *la Lettre de la Nation* qui l'affirme. Dans sa livraison du mardi 5 juillet, l'organe officiel du RPR assurait que Bernard Pons et Jean-Louis Debré sont tout à fait dans leur rôle en alimentant *« une discussion finalement parfaitement conforme au fonctionnement d'un système démocratique et parlementaire. Une discussion qui devrait utilement contribuer à éclairer les Français sur la situation actuelle »*. Dans cette fonction d'allumeur de réverbère au profit de l'opinion publique, le secrétaire général adjoint du RPR, M. Debré fils, est un « bleu » face au routier rompu à l'exercice qu'est le président du groupe RPR de l'Assemblée nationale. Depuis une dizaine de jours, ces deux responsables du RPR, comme ils ont déjà eu l'occasion de le faire auparavant par petites touches, ne ratent pas une occasion de bousculer Edouard Balladur.

Au début de sa carrière, on l'appelait « le docteur Pons » puisqu'il est médecin. Il a toujours eu les yeux couleur lagon et, au fil du temps, ses cheveux ont fini par devenir uniformément blancs. Quand il a été élu pour la première fois député du Lot en 1967, il avait quarante et un ans. Tout comme Jacques Chirac, son ami, ou Jean Charbonnel, il avait été lancé par Georges Pompidou à l'assaut des bastions socialistes ou radicaux du Massif Central. C'était alors un « jeune loup » de l'UDR. Secrétaire d'Etat à l'agriculture en 1969, il travaillera, en 1972, sous l'autorité de M. Chirac, son ministre de tutelle. Après le départ de ce dernier de Matignon, en 1976, il amorcera le virage du RPR à l'égard de l'Elysée occupé par Valéry Giscard d'Estaing.

Tout comme en 1994, il affirme la nécessité, pour le mouvement présidé par M. Chirac, d'exercer sa *« vigilance »* sur le gouvernement. Celui-ci est alors dirigé par Raymond Barre. Nommé secrétaire général du RPR en octobre 1979, M. Pons accentue les attaques de son parti contre le chef de l'Etat, qui sera finalement battu par François Mitterrand en 1981. A la fin de cette année-là, il assure que le RPR est le plus apte à offrir *« une autre politique»*. Déjà ! Il est du voyage à Nouméa, en 1982, où M. Chirac affirme que *« l'expérience socialiste ne durera pas deux ans»*.

Tout au long de ses vingt-sept années politiques, M. Pons est resté indéfectiblement attaché au service de M. Chirac. Toujours sur la brèche et souvent aux avant-postes. Il a ralenti le rythme, mais il n'a pas changé d'objectif. Aujourd'hui, il a toujours à portée de la main l'article de M. Balladur écrit dans *le Monde* en 1990, où le futur chef du gouvernement expliquait pourquoi le premier ministre ne devrait pas être candidat à l'Elysée pour permettre la réussite de la cohabitation...

OLIVIER BIFFAUD

De l'affaire Doucé aux photos de Gamma

Les « bavures » impliquant des policiers des RG parisiens peuvent être examinées au crible de la réforme engagée en octobre 1989 par le nouveau directeur du service, Claude Bardon. Dès son arrivée sur l'île de la Cité, ce « grand flic », formé sur le terrain de la police judiciaire, s'était employé à dynamiser le travail des fonctionnaires du renseignement. Sa réforme a mis l'accent sur la recherche d'informations opérationnelles, directement exploitables en police judiciaire (*le Monde* du 27 septembre 1990). Ce mélange de dynamisation et de « judiciarisation » a, sans nul doute, contribué au zèle excessif manifesté par certains policiers des RG de la préfecture de police de Paris (RGPP).

● La mort du pasteur Doucé. – *Enlevé le 19 juillet 1990* à sa librairie *Autres cultures*, alors qu'il était surveillé par des inspecteurs des RG parisiens, le pasteur homosexuel Joseph Doucé avait été retrouvé mort, trois mois plus tard, en forêt de Rambouillet. Des coups de feu dans la porte d'un homme, que l'inspecteur Dufourg voulait convaincre d'« infiltrer » l'entourage du pasteur, ont valu à l'inspecteur (aujourd'hui révoqué de la police) d'être condamné. Son équipe du GER s'était livrée à des manœuvres d'intimidation auprès du pasteur. Peu de temps avant l'enlèvement, ses membres avaient rôdé autour de la librairie. Mais l'enquête judiciaire n'a toujours pas permis, à ce jour, d'identifier les deux hommes qui, se faisant passer pour des policiers, avaient ce soir-là enlevé le pasteur.

● L'affaire Kraouche. – Des documents censés prouver les liens de Moussa Kraouche, porte-parole de la Fraternité algérienne en France (FAF, proche du FIS), avaient été découverts par des policiers, le 9 novembre 1993, lors d'une perquisition à son domicile. Une enquête de la « police des polices », l'IGPN, devait finalement démontrer, en janvier 1994, que les documents en question étaient en fait de provenance policière. L'IGPN avait notamment retenu l'hypothèse selon laquelle un *« enquêteur des RGPP »*, présent au moment de la perquisition, aurait pu introduire les documents litigieux à l'intérieur du domicile de l'opposant islamiste.

● Les photos détournées de l'agence Gamma. – *En mars 1994*, au plus fort des manifestations anti-CIP, deux clichés de « casseurs » pris par des photographes de l'agence de presse Gamma s'étaient retrouvés sur une affiche apposée dans les commissariats de l'Ile-de-France. Diffusées « pour identification » dans les services policiers, ces clichés permettaient d'identifier des jeunes gens en train de piller une boutique à la vitrine brisée.

L'agence Gamma avait protesté contre leur utilisation sans autorisation à des fins d'enquête judiciaire, tout en reconnaissant avoir adressé les clichés pour une publication éventuelle dans la revue officielle de la préfecture de police (PP) de Paris. La PP avait fait porter le chapeau aux RG parisiens : à la suite d'une *« erreur matérielle »*, ce service avait glissé les deux photos de l'agence Gamma parmi l'ensemble des clichés de « casseurs » pris par des policiers, avait expliqué la PP.

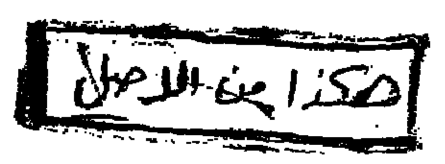
ERICH INCIYAN

CLÉS/Fiche d'identité des RG

L'histoire d'une police politique. – Les RG ont pour ancêtre lointain la police spéciale des chemins de fer, créée en 1846 pour surveiller les voyageurs, dont les missions seront peu à peu étendues sous la III[e] République jusqu'à devenir une police de renseignement politique au service de l'Etat. Un décret du 26 février 1891 officialisait cette transformation en créant le poste de commissaire principal chef du service des archives, qui se voyait en outre chargé du service des courses et jeux et du commissariat spécial de l'Elysée. Sous le régime de Vichy, la loi du 23 avril 1941 crée une direction à part entière pour prendre en charge ces diverses missions et lui donne son nom de baptême, les Renseignements généraux.

L'information du gouvernement. – La direction centrale des RG est chargée de *« la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique, nécessaires à l'information du gouvernement »*, selon un décret du 14 mars 1967, qui lui fixe aussi la tâche d'assurer *« la surveillance des établissements de jeux et des champs de courses »*. Dans les faits, les RG s'occupent aussi d'enquêter sur des phénomènes clandestins (terrorisme, mouvements violents, repérage de trafic d'armes, de stupéfiants, etc.) en utilisant des méthodes dites de « milieu fermé », comme l'infiltration d'agents, l'espionnage ou les écoutes.

Des missions judiciaires. – Police de renseignement, les RG se sont aussi vu confier des missions de police judiciaire, qui concernent essentiellement le domaine des courses et jeux. Au sein de la préfecture de police de Paris, les RGPP ont cependant développé des missions judiciaires liées aux infractions à la réglementation du séjour et de l'emploi des étrangers en Ile-de-France.



Une police de trop

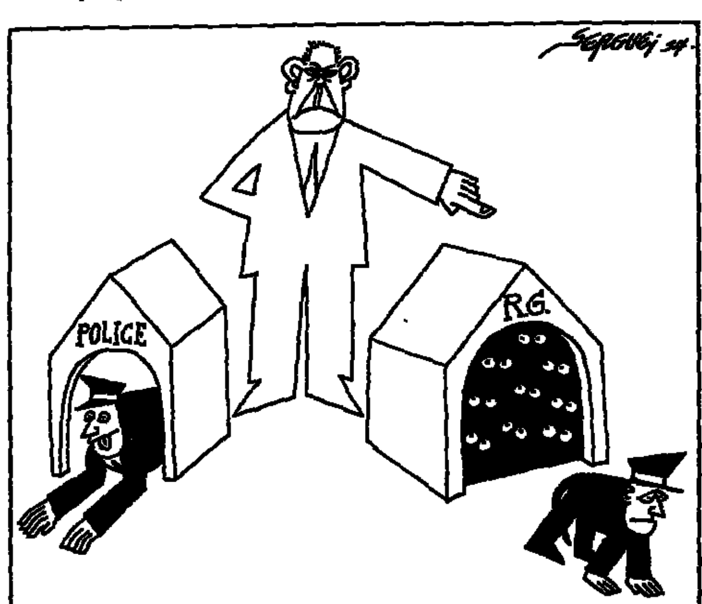
Suite de la première page

L'enquêteur a simplement fait ce qu'on lui demandait, ce que l'existence même des RG impose aux policiers qui y sont affectés : savoir avant les autres, informer le gouvernement avant les médias, alerter la hiérarchie avant l'opinion.

Le PS fait semblant de croire qu'en relevant de leurs fonctions deux responsables policiers – le directeur des RG parisiens, Claude Bardon, et le chef de leur deuxième section, chargé du suivi des partis politiques représentés au Parlement –, M. Pasqua avoue son embarras. Il serait plus vrai de dire que le ministre de l'intérieur passe à l'offensive, saisissant ce qu'il nomme lui-même *« une affaire stupide »* pour mettre en chantier la réforme qu'il caressait judis. En tout cas, c'est à cette aune que M. Pasqua sera jugé, au plus vite. S'il tergiverse, les deux têtes sacrifiées sembleront, dans le climat de rumeur ordinairement suscité par les affaires policières, de commodes boucs émissaires chargés d'endosser en lieu et place du pouvoir la responsabilité d'une mystérieuse manipulation, alors même qu'il n'y en a pas l'ombre d'une, en l'espèce.

L'occasion, dit-on, fait le larron. S'agissant du sort de M. Bardon, personne dans le petit monde policier n'est dupe : M. Pasqua tout comme le préfet de police de Paris, Philippe Massoni, voulaient de longue date le changer d'affectation. Transfuge de la police judiciaire, passé depuis 1986 aux RG, à la direction centrale d'abord, puis à la préfecture de police, ayant su se faire apprécier de la gauche comme de la droite à ce poste sensible et réussi à survivre au scandale de l'affaire Doucé, M. Bardon savait ses jours comptés. Inviter ses troupes à faire du renseignement opérationnel, c'est-à-dire à franchir la frontière entre public et privé, à écouter aux portes et à infiltrer des réunions à huis clos suppose une prise de risque : si l'on se fait prendre sur le fait, il faut assumer l'opprobre, tout en sachant que, à l'inverse, si le secret avait été mieux gardé, félicitations et compliments l'auraient emporté. Après tout, le dernier texte définissant les *« mission, méthodes et déontologie »* des RG se termine par ces mots : *« Dans tous les cas, les missions s'exercent sous le contrôle et la responsabilité permanents de la hiérarchie. »*

Datée du 28 février 1991, cette circulaire est signée par l'avant-dernier ministre de l'intérieur, socialiste, Philippe Marchand. M. Pasqua peut donc à bon droit



prétendre faire ce que ses prédécesseurs socialistes recommandaient mais ne faisaient pas, puisque l'affaire Doucé, autrement grave puisqu'il y eut mort d'homme, n'entraîna pas de changements de têtes à la préfecture de police. Mais, encore une fois, s'il s'arrête en chemin, il aura eu l'air de se défausser à bon compte. Il faut donc en revenir à l'essentiel, au cœur du débat, ce décret du 14 mars 1967 qui rappelle l'existence d'une direction des renseignements généraux *« chargée de la recherche et de la centralisation des renseignements d'ordre politique, social et économique, nécessaires à l'information du gouvernement »*.

Une douteuse survivance

Tous les Etats démocratiques disposent de services d'espionnage et de contre-espionnage, auxquels correspondent en France la DGSE et la DST, chargés de contrer les menées de pays étrangers, y compris par des moyens illégaux. Mais tous ne sont pas dotés d'un service de renseignement policier, polyvalent, chargé de suivre tout aussi bien les partis politiques et les syndicats, les élus et les élections, les grèves et les mouvements sociaux, la presse et les étrangers, les courses et les jeux, etc. Qu'un gouvernement utilise la police nationale pour se renseigner sur ceux qui se sont explicitement placés hors la loi et dont les menées sont supposées subversives est en général admis. Mais que des policiers soient ses yeux et ses oreilles, récoltant tous azimuts des informations sur des activités légales et publiques, est une douteuse survivance. Car l'ancienne police des chemins de fer de 1855, devenue police spéciale en 1911 puis police administrative en 1913, ne s'est vraiment transformée en direction des renseignements généraux qu'en 1942, sous Vichy...

La police est censée protéger la société contre d'éventuels dangers ou arrêter de supposés coupables. Quoi qu'on dise, ses finalités sont, au bout du compte, répressives : elle enquête, soupçonne, sanctionne. Lui confier une mission d'information dite « ouverte », qui plus est centrée sur la vie politique et dont pourrait aisément s'acquitter un corps de fonctionnaires *ad hoc*, est un non-sens. Tant que l'on ne se résoudra pas à y mettre fin, des policiers, sous tous les régimes, mélangeront allègrement licite et illicite. Les dérapages sont consubstantiels à l'existence d'un service reposant sur une confusion des genres, tenté d'appliquer aux milieux « ouverts » les techniques réservées à la surveillance de milieux « fermés ».

L'émotion des socialistes serait plus crédible si, à cette occasion, ils faisaient leur autocritique pour n'avoir pas su, lorsqu'ils se sont convertis à la culture de gouvernement, y mettre fin. On ne peut entendre sans sourire l'ancien ministre de l'intérieur socialiste Paul Quilès dénoncer un *« Watergate à la française »*, alors qu'il sut, hier, profiter comme d'autres des renseignements obtenus grâce aux écoutes, aux infiltrations, aux visites d'appartement, aux détournements de courrier, etc. La circulaire de son collègue Philippe Marchand ne répétait-elle pas que les RG ont en charge *« la mesure de l'opinion publique »*, *« l'examen des revendications sociales »*, *« l'intervention dans les secteurs économique et financier »*, *« les tensions et évolution au sein de la société civile »*, etc.

Le jour où, de gauche ou de droite, viendra une proposition de loi supprimant les RG, il sera alors permis de prendre au sérieux les cris d'orfraie des uns et des autres.

EDWY PLENEL

DANS LA PRESSE

M. Pasqua et la « réorganisation » des RG

Financial Times (David Buchan) : « La mission des renseignements généraux est d'agir comme « les yeux et les oreilles » d'un État français traditionnellement désireux de contrôler une société qui semble souvent le prendre par surprise. *Les activités de ces quelque 3 800 agents* en civil vont d'un travail sérieux de renseignements antiterroriste à la recherche d'informations sur les dirigeants des partis politiques, les entreprises, les syndicats et les professions. »

La Tribune (Didier Pourquery) : « Que la même semaine on nous serve la retranscription des écoutes de Bernard Tapie (...) et l'espionnage du PS, on peut, certes, trouver cela drôle. Les blasés sourient en disant que ça s'est toujours fait. Les aficionados de Charles Pasqua se rengorgent en pensant qu'avec « Charlie », la France est bien gardée. Il n'empêche. Si on voulait flatter les tendances populistes qui se font jour dans notre pays, on ne s'y prendrait pas autrement. »

Libération (Francis Zamponi) : « La partie de ping-pong à laquelle jouent aujourd'hui, à travers les RG, la majorité et l'opposition n'est pas une innovation. On retrouve ainsi régulièrement dans la bouche d'hommes publics, de gauche comme de droite, des déclarations définitives condamnant l'usage de la police dans la surveillance de la vie politique. Ce qui n'empêche pas cette pratique unique en Europe de perdurer malgré les vagues que provoque, de temps à autre, sa révélation publique. »

InfoMatin (Philippe Cohen) : « Le « service » n'est *plus* ce qu'il était. Dans le XVIe arrondissement, mais aussi dans la police. Voilà près d'un an et demi que notre Pasqua national cherche, dans les Hauts-de-Seine comme dans son ministère, à changer son image. (...) *Un fonctionnaire de* base gaffeur, mais finalement épargné, ramène l'image de Pasqua à son passé. Celui d'un homme par qui arrivent les menaces contre les libertés. »

La Croix (Antoine Fouchet) : « Des députés disent que la violation du huis clos socialiste est, entre autres, une atteinte à la déontologie des RG. Mais celle-ci est, en réalité, floue. (...) En s'en tenant au procédé, on laisse entendre que celui-ci a été exceptionnellement utilisé. En discutant de l'essentiel, on se rend compte que l'adoption d'une véritable éthique est nécessaire aux RG – si ceux-ci doivent être maintenus. »

Le Figaro (Paul Guilbert) : « Pasqua sur le front de la sécurité au Sénat. Pasqua sur le front de l'aménagement du territoire à l'Assemblée. Pasqua sur le front des primaires par la loi. Pasqua dans un « Pasquagate » qu'il transforme en cyclone d'opérette, révoquant les coupables et jetant aux socialistes : *« Quel pourrait être l'intérêt pour le gouvernement de connaître vos débats dans la situation où vous êtes ? »* Pour dire les choses ainsi, il n'y a que cet homme-là. Pasqua retrouvé, donc. »

Europe 1 (Alain Duhamel) : « S'agissant de partis politiques reconnus par la Constitution, avec des principes démocratiques et surtout ne recourant pas à la violence, il n'y a strictement aucune raison, ni de près ni de loin, de les écouter. Et puisque Charles Pasqua veut réorganiser les services, le mieux serait, vraisemblablement, de dissoudre ce genre d'activité. »

Les lois sur le financement des campagnes électorales

M. Balladur et M. Delors peuvent être contraints de se déclarer candidats plus tôt qu'ils ne le souhaitent

Bernard Tapie candidat à la présidentielle ? Edouard Balladur contraint d'annoncer plus tôt que prévu son entrée dans la course à l'Elysée ? Jacques Delors obligé de mettre fin, avant son terme, à son mandat européen ? Le présidentiable Jacques Chirac forcé de payer la facture de la promotion de l'auteur Jacques Chirac ? Les lois sur les financements politiques, qui s'appliquent, en fait, pour la première fois à une élection du président de la République, peuvent avoir des conséquences non prévues par leurs auteurs et auxquelles n'ont peut-être pas pensé tous ceux qui vont devoir s'y plier.

La campagne présidentielle est ouverte. L'officieuse, c'est une évidence. Mais aussi l'officielle, même si tout le monde fait mine de l'ignorer. Les lois de 1988 et de 1990 l'imposent : toute personne souhaitant être candidat à l'élection présidentielle ne peut recueillir des fonds et engager des dépenses pour convaincre des électeurs que par l'intermédiaire d'un *« mandataire »* et cela *« pendant l'année précédant le premier jour du mois »* au cours duquel sera organisé le scrutin. La date de la fin du mandat de François Mitterrand impose que le premier tour de l'élection de son successeur ait lieu en avril 1995 (Charles Pasqua a déjà annoncé que ce serait le 23 avril). C'est dire que depuis le 1er avril 1994 toutes les sommes consacrées par un postulant à l'Elysée à sa campagne doivent passer par un mandataire désigné par lui à cet effet.

Nul n'a encore procédé à cette formalité auprès de l'autorité compétente : le Conseil constitutionnel. Il est vrai que cette contrainte est nouvelle : la loi de 1988, qui avait commencé à poser des règles en la matière, ne s'était appliquée qu'à compter de sa publication, le 11 mars, alors que le premier tour de la présidentielle avait lieu le 24 avril. Mais aujourd'hui la législation s'applique pleinement. Aucun candidat ne peut donc solliciter de dons auprès de personnes physiques ou morales tant qu'il n'a pas désigné son mandataire, ce qui revient pour lui à se déclarer officiellement.

Avantages pour les candidats des partis

Etre le représentant officiel d'un parti permet de tourner cette difficulté. Ceux-ci, au nom de leur liberté constitutionnelle, peuvent sans restriction mener campagne à tout moment. L'avantage de Jacques Chirac sur Edouard Balladur est, ici, certain. A l'hôtel Matignon, discrètement, on commence à s'en inquiéter. Le RPR peut, s'il le souhaite, commencer une campagne promotionnelle pour son « candidat naturel ». Le premier ministre, lui, est contraint à la discrétion. La promotion publicitaire de l'action du gouvernement va même bientôt lui être impossible. La loi interdit toute *« campagne de promotion publicitaire des réalisations ou de la gestion d'une collectivité »* dans les six mois précédant une élection, en l'espèce, à compter du 1er octobre 1994.

Impossible, non plus, de se rattraper par une vaste campagne publicitaire sur les qualités du candidat : elles sont interdites dans les trois mois précédant le premier jour du mois de l'élection, c'est-à-dire à partir du 1er janvier. Si Edouard Balladur respecte son engagement de ne pas parler de présidentielle avant 1995, si Jacques Delors se résoud à être le porte-drapeau du PS, mais assume jusqu'à son terme (1er janvier 1995) son mandat de président de la Commission européenne, ils ne pourront pas faire afficher leur image et leur slogan sur les panneaux publicitaires.

Les cadeaux de l'Etat

Jacques Chirac, là encore, est plus libre de sa manœuvre. Mais il a, peut-être, déjà pris trop de liberté. A l'occasion de l'élection d'Alain Juppé, lors des législatives de 1993, le Conseil constitutionnel a clairement indiqué que si les moyens engagés pour assurer la diffusion d'un ouvrage d'un candidat *« excèdent par leur nature ou par leur ampleur la promotion habituelle d'œuvres de même nature »*, ils doivent être réintégrés dans le compte du candidat, et cela même s'ils sont payés par l'éditeur, puisque la loi prévoit que doivent figurer parmi ses dépenses toutes celles engagées *« directement »* à son profit, *« avec son accord, même tacite (...) par des personnes physiques ou morales, les groupements et les partis qui lui apportent leur soutien »*. Le coût de la promotion d'*Une nouvelle France* sera à la charge du candidat Chirac. Cela ne va pas, il est vrai, le priver de tous moyens pour le reste de sa campagne, puisque le plafond des dépenses est de 120 millions de francs pour les candidats du premier tour et de 160 pour ceux qui resteront au second.

Cette somme est d'autant plus importante que l'Etat en fournit, sans contrepartie, le quart. Tout candidat obtenant 5 % des suffrages exprimés se voit remettre, sur simple présentation de son compte de campagne, 30 millions de francs. Voilà qui pourrait fort intéresser Bernard Tapie. Certes, il dit que la présidentielle n'est pas son objectif, mais il veut conquérir la mairie de Marseille. Or les municipales auront lieu dans la foulée de la présidentielle. Rien n'empêche un candidat ayant besoin d'argent et assuré de recueillir, sur son seul nom, un score national raisonnable, de profiter de la première campagne pour, en fait, asseoir son implantation dans sa ville : en y installant le siège de sa campagne présidentielle, en y mobilisant le plus grand nombre du personnel engagé pour l'occasion, en y multipliant les réunions, etc.

Le souci de transparence des financements politiques, pour heureux qu'il soit puisqu'il permet de reconnaître que la démocratie a un coût et que celui-ci doit être assumé dans la clarté, a aussi décidément des effets négatifs. Déjà, lors des législatives de 1993, des faux partis avaient été créés dans le seul dessein de bénéficier des dotations de l'Etat aux formations politiques. Il pourrait en aller de même pour la présidentielle. Toute personne admise à y être candidat, c'est-à-dire dont la présentation par 500 élus – chacun des 36 000 maires de France pouvant être de ceux-ci – a été déclarée valable par le Conseil constitutionnel, recevra immédiatement 3 millions de francs de l'Etat, en à-valoir des 6 millions qu'il touchera sur présentation de son compte de campagne, quel que soit son score.

Voilà qui peut tenter tous ceux qui estiment avoir quelque chose à dire aux Français, et ils sont nombreux, comme l'ont montré les élections européennes. D'autant que, pour la présidentielle, les difficultés rencontrées par la liste « Sarajevo » n'existent pas : l'Etat prend directement à sa charge l'impression des bulletins et l'affichage sur les panneaux officiels.

Il est peut-être encore temps de resserrer la législation actuelle. D'autant qu'en tout état de cause il serait souhaitable qu'un certain nombre de mesures législatives et réglementaires soient prises : le décret de 1964 sur l'élection présidentielle est, par bien des aspects, obsolète ; la loi de 1993 qui rend, notamment, obligatoire la publication de la liste des personnes morales ayant accordé des dons aux candidats à des élections ne s'applique pas, en l'état, au scrutin présidentiel. Sur le bureau d'Edouard Balladur, il n'y a pas que le dossier des « primaires ».

THIERRY BRÉHIER

REPÈRES

« PRIMAIRES » PRÉSIDENTIELLES

M. Bayrou exprime des réserves sur le projet de M. Pasqua

François Bayrou, secrétaire général de l'UDF, a déclaré, jeudi 7 juillet, au « Grand O O'FM-*la Croix* », que le projet de loi sur les « primaires » présidentielles, préparé par Charles Pasqua, *« n'a rien à voir »* avec l'accord signé en 1991 par l'UDF et le RPR. *« Ce que nous avions signé, c'était un processus progressif. Il n'y a pas de progressivité dans le projet qui nous est soumis »*, a indiqué le ministre de l'éducation nationale, qui a relevé, en outre, la disparition, dans ce projet, du *« vote spécifique des élus »*, lequel *« représentait une opinion plus moyenne, plus ouverte, moins politisée »* que *« le vote des militants »*.

PARLEMENT EUROPÉEN

L'UDF critique la décision du RPR de ne pas siéger au PPE

Alain Lamassoure (UDF-PR), ministre des affaires européennes a regretté, jeudi 7 juillet, sur LCI, la décision du RPR de ne pas rejoindre, au Parlement européen, le groupe du Parti populaire européen, démocrate-chrétien, contrairement au programme arrêté par la majorité avant les élections européennes. Les députés français doivent *« s'organiser pour défendre les intérêts de la France, et non pour exprimer les divisions des Gaulois »*, a estimé M. Lamassoure.

En revanche, le Parti républicain a décidé de ne pas rejoindre le groupe autonome que va constituer le RPR. Le PR, qui s'était, dans un premier temps, prononcé pour ce groupe, par la voix de Yves Verwaerde, l'un des six élus PR, a indiqué, le 7 juillet, toujours selon M. Verwaerde qu'ils rejoindront finalement le groupe démocrate-chrétien.

M. Hory (MRG) devient président du groupe de l'Alliance radicale

Jean-François Hory, président du Mouvement des radicaux de gauche (MRG) et numéro deux sur la liste de Bernard Tapie aux élections européennes, a été élu, le 6 juillet, à Bruxelles, président du groupe de l'Alliance radicale européenne (ARE) au Parlement européen. M. Hory a été désigné provisoirement d'ici à la session constitutive de la nouvelle Assemblée, le 19 juillet, à Strasbourg, a précisé un communiqué du groupe.

Le Monde

Édité par la SARL *le Monde*
Comité exécutif :
Jean-Marie Colombani
gérant, directeur de la publication
Dominique Alduy
directeur général
Noël-Jean Bergeroux
directeur de la rédaction
Eric Pialloux
directeur financier
Anne Chaussebourg
directeur délégué

Directeur de l'information :
Philippe Labarde
Rédacteurs en chef :
Thomas Ferenczi, Robert Solé
adjoints au directeur de la rédaction
Bruno de Camas, Laurent Greilsamer, Danièle Heymann, Bertrand Le Gendre, Edwy Plenel, Luc Rosenzweig
Manuel Lucbert
directeur du « Monde des débats »
Alain Rollat
délégué auprès du directeur général
Michel Tatu
conseiller de la direction
Daniel Vernet
directeur des relations internationales
Alain Fourment
secrétaire général de la rédaction
Médiateur :
André Laurens

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)
André Fontaine (1985-1991)
Jacques Lesourne (1991-1994)

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL :
15, RUE FALGUIÈRE
75501 PARIS CEDEX 15
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : (1) 40-65-25-99
ADMINISTRATION
1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY
94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX
Tél. : (1) 40-65-25-25
Télécopieur : [illegible]

Les travaux du Parlement

M. Pasqua tente de désarmer les critiques des députés sur l'aménagement du territoire

L'examen du projet de loi sur le « développement » du territoire a débuté, jeudi 7 juillet, à l'Assemblée nationale et devrait se prolonger pendant plusieurs jours. Le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, qui défendait ce texte, s'est efforcé de répondre aux interrogations ou aux critiques des députés de l'opposition comme de la majorité qui ont relevé les lacunes de ce projet.

C'est par un très long « round » d'observation qu'a commencé, jeudi, l'examen, par l'Assemblée nationale, du projet de loi sur le « développement » du territoire. Près d'une centaine de députés, en effet, s'étaient inscrits pour la discussion générale du texte ; le premier ministre avait jugé nécessaire de manifester, par sa présence à l'ouverture du débat, l'importance qu'il accorde à ce projet ; le ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, Charles Pasqua, avait estimé préférable de délaisser le Sénat, où son texte sur la sécurité est examiné en parallèle, avant de passer le relais, en fin de journée, à Daniel Hoeffel, ministre délégué à l'aménagement du territoire ; et, dans la soirée, Valéry Giscard d'Estaing en personne est venu écouter quelques interventions.

Une douzaine d'heures durant, chacun a donc cherché ses marques. Pour M. Pasqua, il s'agissait à la fois de tenter de retrouver l'élan du débat national qu'il a organisé et mis en scène depuis près d'un an et de désarmer, du même coup, les interrogations, les inquiétudes ou les critiques qui se sont multipliées notamment dans la majorité, au fil des derniers arbitrages. *« C'est à cette question qu'il nous faut répondre,* a-t-il lancé d'entrée de jeu aux députés. *Y aura-t-il encore, en l'an 2015, une France au sens où nous l'entendons et cette France sera-t-elle encore une République ? Ou bien sera-t-elle un espace non identifié, où cohabiteront tant bien que mal des communautés de plus en plus antagonistes ? (...) Faut-il laisser le marché décider seul du visage de la France et de son organisation géographique, humaine et sociale ? Voilà la question capitale qui nous est posée et à laquelle le gouvernement a entrepris de répondre par la négative. »*

Pour calmer les impatiences, M. Pasqua a préféré situer immédiatement son action dans la longue durée. Avec les réformes en perspective de la décentralisation, de la fiscalité et des finances locales, *« c'est un chantier législatif considérable qui s'ouvre, dont les travaux s'étaleront sur plusieurs années »* et dont l'actuel projet de loi ne constitue, en quelque sorte, que le *« cahier des charges »*.

Toutefois, cette manière d'esquiver quelques-uns des enjeux décisifs du débat était un peu trop voyante. Certes, le rapporteur de la commission spéciale qui a préparé l'examen du texte, Patrick Ollier (RPR), a joué le jeu, en déclarant : *« Cette loi d'orientation ne répond pas à toutes les questions. Ce n'est pas son ambition, elle propose une méthode, fixe des objectifs et crée des instruments et des moyens pour les atteindre. »* Certes, encore, la plupart des orateurs de la majorité ont commencé par lancer un coup de chapeau au ministre de l'intérieur. Charles Millon (UDF-PR), président de la commission spéciale, a concédé un bref compliment sur la *« véritable révolution »* que devrait amorcer le projet de loi du gouvernement.

Le catalogue des lacunes

C'était pour mieux égrener, l'instant d'après, le catalogue des lacunes, des oublis et des insuffisances. Critiques et réserves, dans l'opposition mais aussi dans la majorité, se sont essentiellement manifestées sur quatre points. *Primo*, le projet ne prend pas à bras le corps et reporte à plus tard le bilan de dix ans de décentralisation et ne lève pas la *« confusion absolue des compétences »* entre l'Etat et les collectivités locales, comme entre les différentes collectivités, ainsi que l'a noté, avec bon nombre de députés, Aymeri de Montesquiou (UDF, Gers). M. Millon a résumé le sentiment général en déclarant : *« Sans clarification des compétences entre l'Etat et les collectivités locales, il n'y aura pas de conception cohérente de l'aménagement du territoire. »*

Secundo, la réforme de la fiscalité locale – de la taxe professionnelle, notamment – est éludée. M. Balladur a eu beau plaider qu'on *« ne réforme pas les finances locales en quelques mois »*, de nombreux députés sont revenus à la charge, comme Jean-Pierre Thomas (UDF-PR, Vosges). *« Nous ne pourrons pas faire l'économie d'un débat de fond sur la fiscalité locale,* a-t-il dit. *Il faut un impôt clair par échelon de compétence : commune, département, région. Si nous ne réglons pas ce problème, nous avancerons très peu sur l'aménagement du territoire. »*

Troisième pomme de discorde : le schéma national d'aménagement du territoire, qui *« figurait en annexe du projet mais a été évincé pendant la discussion en commission pour être examiné ultérieurement »*, comme l'a rappelé Jean-Pierre Balligand (PS, Aisne), avant d'ajouter : *« Dans le projet, il n'y a rien sur la construction d'une armature. Où sont les axes prioritaires autoroutiers, les connexions avec les gares du TGV, les universités ? On n'en sait rien. Si bien que de nombreux élus commencent à s'interroger sur la portée réelle de ce projet. »*

Enfin, à droite comme à gauche, de nombreux intervenants ont regretté que la *« dimension urbaine »* de l'aménagement du territoire ait été largement oubliée, au profit de la France rurale, de ses nostalgies et de ses lobbys. D'un mot faussement modeste, M. Millon a été le plus tranchant : *« J'adresserai un petit reproche à ce projet : la dimension urbaine n'y est pas assez affirmée, alors que 80 % de la population vit en ville. »* Une paille ! Et comme M. Pasqua avait reproché à la commission spéciale d'avoir un peu manqué d'imagination et de n'avoir guère fait de propositions pour sortir du guêpier de la fiscalité locale, le président du conseil régional Rhône-Alpes a eu cette réplique suave : *« Vous me permettrez, monsieur le ministre, puisque vous avez ironisé sur les travaux de la commission, d'ironiser à mon tour sur ceux du gouvernement. Je trouve quelque peu étonnant qu'au bout d'un an et demi celui-ci n'ait pas eu de réforme de la taxe professionnelle à nous proposer et qu'il ait attendu que la commission l'élabore, elle, en quinze jours ! »*

Bref, après les interventions des cinq principaux orateurs de chaque groupe, le ministre de l'intérieur a jugé utile de resserrer un peu son jeu. Prenant la parole pour la seconde fois de la journée, il est revenu, tout d'abord, sur la dimension politique du débat. *« Ce débat a fait naître une grande espérance,* a-t-il dit. *Les Français ont le sentiment que, pour la première fois depuis longtemps, ils peuvent influer sur leur destin. En ce moment où il est de bon ton de parler de rupture entre les Français et la classe politique, ce débat offre l'occasion idéale aux députés de montrer qu'ils sont à l'écoute des Français, prennent la mesure de leurs problèmes et vont proposer des solutions. Le gouvernement les y invite. »*

Il a ajouté, pour mieux préparer l'examen des articles, que le gouvernement est prêt à reprendre à son compte certains amendements de la commission spéciale, jugés coûteux par la commission des finances de l'Assemblée. Cela suffira-t-il à effacer la *« déception »* éprouvée par André Fanton (RPR, Calvados) devant ce projet du gouvernement aux allures de *« dissertation philosophique »* ?

GÉRARD COURTOIS

Les sénateurs autorisent la fouille préventive des véhicules en cas de manifestation

Le Sénat a continué, jeudi 7 juillet, l'examen en première lecture du projet de loi d'orientation et de programmation relatif à la sécurité, présenté par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur. En dépit des protestations de l'opposition, les sénateurs ont autorisé la fouille préventive des véhicules en cas de manifestation.

L'opiniâtre bataille d'amendements livrée par l'opposition a ruiné les espoirs de M. Pasqua de voir le Sénat adopter son projet de loi sur la sécurité dès jeudi. Le ministre de l'intérieur, qui espérait pouvoir se consacrer au débat sur l'aménagement du territoire, ouvert le même jour à l'Assemblée nationale, est donc contraint de jongler entre les deux Assemblées au moins jusqu'à vendredi soir.

C'est ainsi que l'article 8, relatif à la vidéosurveillance (*le Monde* du 8 juillet), aura demandé près de six heures de débats, étalées sur deux jours, avant d'être finalement adopté par les sénateurs de la majorité. Hostiles à la mise à l'écart de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) dans le contrôle de la vidéosurveillance de la voie publique et des lieux ouverts au public, les sénateurs socialistes et communistes ont voté contre le dispositif.

Fruit des négociations entre le gouvernement et le rapporteur, Paul Masson (RPR), la rédaction adoptée prévoit que *« les enregistrements visuels de vidéosurveillance ne sont considérés comme des informations nominatives »* et, à ce titre, soumis à l'intervention de la CNIL, *« que s'ils sont utilisés pour la constitution d'un fichier nominatif »*. Michel Dreyfus-Schmidt (PS, Territoire-de-Belfort) a regretté que la commission des lois ait renoncé à sa formulation initiale. Celle-ci ouvrait, d'après lui, un champ d'interventions plus large à la CNIL, qui aurait été appelée à statuer, lorsque les enregistrements visuels sont *« assortis d'informations autres que celles destinées à la poursuite des infractions constatées »*. Interrogé par M. Dreyfus-Schmidt sur le point de savoir si plusieurs images d'une même personne devaient être considérées comme un fichier, M. Romani a répondu par la négative.

Les sénateurs ont cependant intégré dans le projet de loi plusieurs des recommandations formulées le 21 juin dernier par la CNIL (*le Monde* du 24 juin) : le public sera informé sur l'existence du système de vidéosurveillance (ce qui ne signifie pas qu'il le sera sur sa localisation) et sur l'identité de son responsable ; les caméras ne pourront filmer les *« entrées »* et *« l'intérieur des immeubles d'habitation »* ; les personnes qui se seront vu refuser la consultation des images les concernant ou la vérification qu'elles ont bien été détruites dans le mois qui suit leur enregistrement auront une voie de recours devant *« la juridiction compétente »*. Le non-respect de ce cadre juridique est passible de trois ans d'emprisonnement et de 300 000 francs d'amende.

Le contrôle du procureur de la République

Les sénateurs de gauche ont trouvé une seconde occasion de combat dans les dispositions visant à renforcer le maintien de l'ordre lors des manifestations. Après une observation sur la vidéosurveillance, François Mitterrand avait à leur propos *« mis en garde »* contre *« le risque de restriction du droit de manifester »* (*le Monde* des 23 et 24 juin), lors de l'examen du projet de loi en conseil des ministres. Le risque est devenu une certitude aux yeux de Françoise Seligmann (PS, Hauts-de-Seine), tandis que Charles Lederman (PCF, Val-de-Marne) a longuement dénoncé une *« loi liberticide »*, destinée à *« intimider ceux qui souhaitent participer aux manifestations »*. M. Lederman a rappelé que le Conseil constitutionnel avait censuré, en janvier 1977, un texte autorisant la visite des véhicules sur la voie publique en vue de la recherche et de la prévention des infractions pénales.

M. Romani a justifié le projet qui autorise la fouille des véhicules présents sur la voie publique *« au voisinage de l'itinéraire de la manifestation ou sur les axes y conduisant »* afin d'y saisir d'éventuelles armes par destination, par le souci de prévenir des débordements analogues à ceux observés lors de la manifestation des marins-pêcheurs à Rennes ou contre le contrat d'insertion professionnelle à Paris.

Les sénateurs ont placé, toutefois, la fouille préventive des véhicules sous le contrôle du procureur de la République et prévu que seuls pourront être fouillés les véhicules *« circulant »* soit *« à proximité du lieu de la manifestation »*, soit *« sur les axes y conduisant »*, dans un rayon de 10 kilomètres. Le texte initial du gouvernement ne prévoyait pas cette limite géographique, et M. Pasqua avait proposé, dans un premier temps, un rayon de 30 kilomètres autour du lieu de la manifestation. Ces dispositions seront applicables *« si les circonstances font craindre des troubles graves à l'ordre public »*.

Les sénateurs ont prévu, en outre, que les personnes qui se rendent coupables de violences, de dégradation de biens ou d'inscriptions, lors de manifestations, sont passibles d'une peine complémentaire d'interdiction de participer à des manifestations pendant trois ans au plus et, pour les étrangers, d'une interdiction du territoire de même durée. Ils ont autorisé le gouvernement, d'autre part, à rendre obligatoire, par décret en conseil d'Etat, l'installation de dispositifs de sécurité ou de marquage pour prévenir les vols.

Les sénateurs ont limité le champ d'application de cet article aux véhicules et à leurs équipements, alors que le texte initial avait une portée générale, et ils ont exclu *« tout procédé permettant la télédétection »*. M. Romani a indiqué que le gouvernement présentera, au cours de la navette parlementaire, un amendement permettant de rendre obligatoire le marquage de tous les objets de valeur.

CÉCILE CHAMBRAUD

MM. Chamard et de Robien réclament le développement du travail à temps partiel

Lors du débat sur la loi quinquennale pour l'emploi, à l'automne 1993, Jean-Yves Chamard, député (RPR) de la Vienne, avait défrayé la chronique parlementaire en prônant une réduction significative du temps de travail. Dans le rapport qu'il vient de rédiger dans le cadre de la mission d'information sur l'aménagement du temps de travail, présidée par Gilles de Robien (UDF-PR, Somme), M. Chamard repose la question. Dès lors que les perspectives de croissance ne permettent pas, de façon *« crédible »*, d'espérer une réduction sérieuse du chômage, *« il est indispensable de se pencher sur d'autres solutions et d'envisager une organisation et une répartition différentes du travail et des emplois »*. Affirmant qu'il *« convient de s'engager plus hardiment dans le sens de l'aménagement du temps de travail »*, le rapport recommande le développement du temps partiel choisi, sans réduction de la durée légale du travail et *« en écartant toute mesure générale et obligatoire qui serait rejetée par les Français »*. Il souligne, en effet, que si le travail à temps partiel *« était aussi développé en France (actuellement 15 % des salariés) qu'aux Pays-Bas (34 % de temps partiel), on compterait de l'ordre d'un million d'emplois en plus »*. Toutefois le rapport précise que le choix du temps partiel devrait pouvoir être *« réversible »*, préserver les droits sociaux des salariés et ne pas entraîner une *« réduction du salaire à due concurrence des horaires »*.

G. C.

Les socialistes déboutés

Le Conseil constitutionnel accepte le report des élections municipales

Le Conseil constitutionnel, par une décision du 6 juillet rendue publique le jeudi 7, a jugé conforme à la Constitution la loi renvoyant de mars à juin les élections municipales de 1995. Il avait été saisi par les députés et les sénateurs socialistes qui estimaient que ce report portait atteinte à la libre administration des collectivités locales et, de fait, empêchait le président de la République, élu en mai, de dissoudre l'Assemblée nationale.

Sans se prononcer sur ce dernier argument, le Conseil constitutionnel est resté fidèle à sa jurisrudence constante en rappelant que le législateur est libre de fixer *« les règles concernant le régime électoral des assemblées locales »* tant qu'il respecte les *« dispositions et principes de valeur constitutionnelle »*, ce qui pour lui est le cas en l'espèce. Mais il a ajouté qu'il *« ne lui appartient pas de rechercher si les objectifs que s'est assignés le législateur auraient pu être atteints par d'autres voies »*. C'est une de ses règles fondamentales, mais, en fait, il ne la rappelle que lorsqu'il estime que la *« voie »* choisie n'est pas la meilleure pour atteindre l'objectif recherché.

Le Conseil a aussi rendu jeudi 7 juillet une décision validant la loi sur l'exercice de ses pouvoirs en mer, que lui avait soumis les sénateurs de l'Union centriste. A cette occasion il a, pour la première fois, clairement décidé que les projets de loi ne devaient pas être obligatoirement soumis aux assemblées des Territoires d'outre-mer s'ils ne portent que sur des matières relevant de la compétence de l'Etat, et cela même si elles sont rendues applicables à ces territoires.

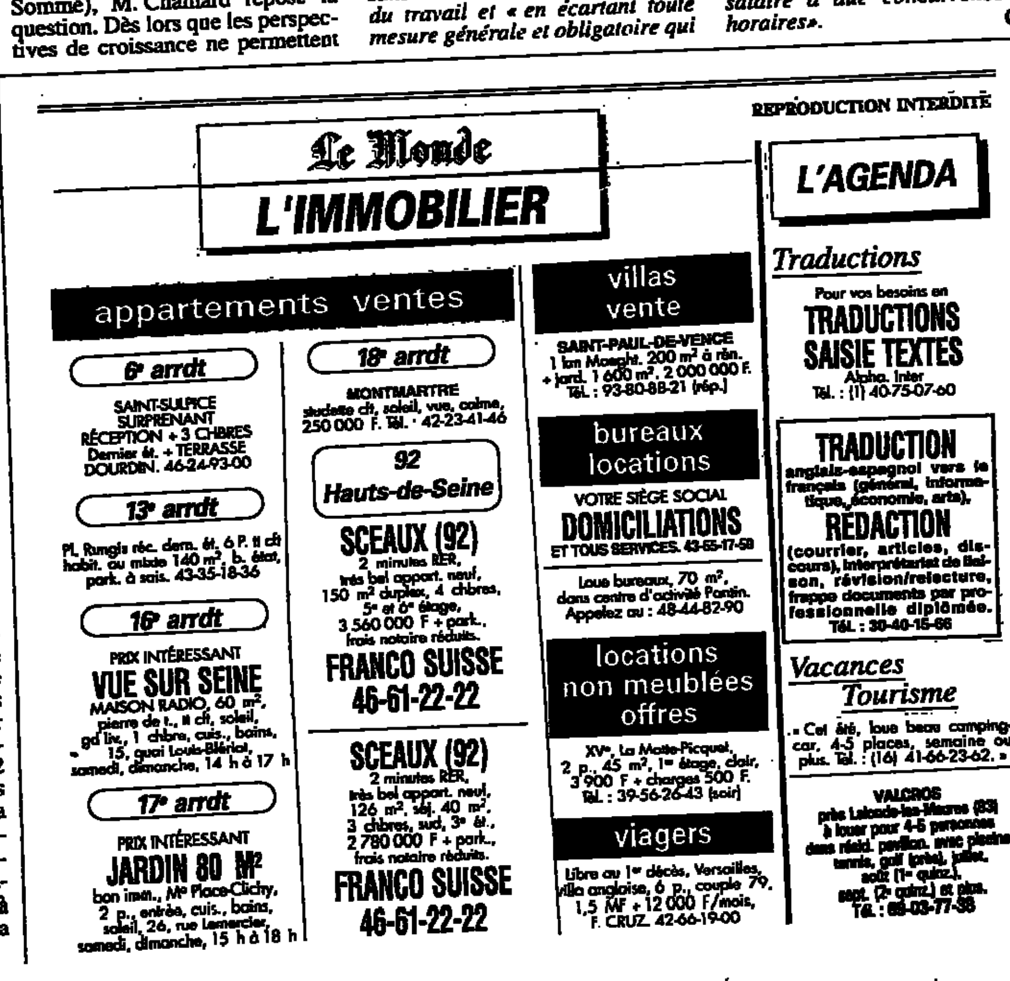
Th. B.

EN BREF

RECTIFICATIF. – Dans l'article consacré au rejet de la transaction pénale par les députés (*le Monde* du 8 juillet), il fallait lire que cette formule, proposée par Pierre Méhaignerie, garde des sceaux, doit s'appliquer aux délits pour lesquels la peine encourue n'excède pas *« trois ans d'emprisonnement »*.

ASSEMBLÉE NATIONALE : le groupe autonome de députés PR est supprimé. – Le *Journal officiel* a rendu publique, le 29 juin, la suppression du groupe des Républicains et Indépendants constitué, le 14 juin, par vingt-sept députés du Parti républicain, qui ont réintégré le groupe UDF de l'Assemblée nationale (*le Monde* du 28 juin).

DDOEF : le PS et le PC saisissent le Conseil constitutionnel. – Soixante-douze députés communistes et socialistes ont saisi le Conseil constitutionnel au sujet de la loi portant Diverses dispositions d'ordre économique et financier (DDOEF), qui a été adoptée définitivement le 30 juin (*le Monde* du 2 juillet). Ce recours porte sur les articles 13 et 16 du texte relatifs à la durée du mandat du directeur général de la Caisse des dépôts et consignations et à la modification du statut des SAPO (sociétés à participation ouvrière) de la compagnie Air France.



ÉDUCATION

Ancien président de l'UNAPEL et premier laïc nommé à ce poste

Pierre Daniel remplacera le Père Max Cloupet comme secrétaire général de l'enseignement catholique

Pour la première fois, les évêques ont choisi un laïc pour tenir les rênes de l'enseignement catholique. Pierre Daniel, qui fut président de l'Union nationale des parents d'élèves de l'enseignement libre (UNAPEL) de 1980 à 1985 et l'un des principaux acteurs de la querelle scolaire de 1984, succèdera le 1er novembre au Père Max Cloupet, qui occupait le poste de secrétaire général de l'enseignement catholique depuis 1986.

« Nous allons défiler dans les rues de Paris et affirmer, par notre multitude, la volonté inébranlable des parents de France d'exercer pleinement leurs responsabilités éducatives. » Pirouette de l'histoire. Dix ans presque jour pour jour après avoir conduit la grande manifestation du 24 juin 1984, qui rassembla un million de défenseurs de l'« école libre » à Paris, Pierre Daniel, l'ancien « patron » des parents d'élèves du privé, se voit confier le secrétariat général de l'enseignement catholique.

A plus d'un titre, la désignation du nouveau secrétaire général est symbolique. Pierre Daniel est le premier laïc à occuper cette fonction, le premier à n'être pas issu du corps des directeurs diocésains qui « tiennent » le poste depuis 1971 (auparavant occupé directement par des évêques), et, enfin, le premier « parent ». Culturellement, pour l'enseignement catholique, c'est une petite révolution. Mais cette charge symbolique n'est que l'aboutissement logique d'une évolution lente et inexorable.

Accompagnant la crise des vocations dans l'Eglise, la laïcisation de l'institution s'est considérablement accrue ces vingt dernières années à tous les niveaux, jusqu'aux plus hauts responsables. Dans l'enseignement catholique, on ne compte qu'à peine plus de 2 % d'enseignants religieux, plus d'un directeur d'école religieux sur dix (contre la moitié à la fin des années 70), plus de quatre directeurs diocésains non laïcs sur dix (contre... 81 % en 1978), une douzaine de femmes ayant par ailleurs pris place à ce rang jusqu'à présent très masculin.

Consultés par correspondance en juin dernier pour désigner le successeur du Père Max Cloupet, les évêques ont donc franchi le pas et confirmé le changement d'état d'esprit opéré ces dernières années dans l'enseignement catholique, y compris au sein de certains « bastions », tels les congrégations religieuses aujourd'hui soucieuses de s'ouvrir plus avant aux laïcs (*le Monde* du 4 mai). Mais cela n'aura pas été sans hésitations. Le Père Cloupet, dont le mandat de trois ans une fois renouvelable expirait initialement en 1992, a été prorogé pendant deux ans, et s'apprêtait, il n'y a pas si longtemps encore, à « rempiler » pour un an, faute de candidat.

Un conciliateur

Ayant opté pour un laïc, la conférence des évêques de France devait désigner une figure « de poids », connaissant bien la maison. Peu de gens, somme toute, pouvaient correspondre au profil. Le choix de M. Daniel, à ce titre, est donc vraisemblablement moins celui d'un « parent » en tant que tel que celui d'un homme ayant fait ses preuves sur des dossiers pour le moins complexes... et brûlants. Qui plus est, ce chef d'entreprise méridional de soixante-trois ans, rentré dans l'anonymat voilà huit ans, dont l'entourage d'Alain Savary, ministre de l'éducation nationale de 1981 à 1984, disait qu'il avait *« toujours été un homme de parole, un interlocuteur responsable qui respecte ses engagements »*, est un conciliateur, honnissant l'esprit de revanche. Sa modération, sa courtoisie et sa maîtrise de soi (vertus cardinales de la fonction) auront rarement été prises en défaut dans la tourmente de 1984.

En ce sens, les apparences physiques pourront être trompeuses. A la bonhomie un peu nonchalante du Père Cloupet succédera un homme au visage net, aigu, sans rondeur. Mais la trame de l'action sera sans doute celle de la continuité : passant par la réaffirmation de l'association de l'enseignement privé sous contrat au service public d'éducation, telle que prévue par la loi Debré de 1959 (et entérinée par Jack Lang en 1992), par une professionnalisation accrue des personnels et par une redéfinition du sens et des missions de l'institution. Autant de dossiers à mettre à l'actif du secrétaire général sortant.

Pourtant, la nomination de l'ancien « patron » de l'UNAPEL n'a pas manqué, avant même d'être connue, de provoquer quelques remous mystérieux. Dans un texte adressé au quotidien catholique *la Croix* (7 juillet) faisant état de la nomination imminente de M. Daniel, une main anonyme, visiblement bien informée, faisait état de *« très vives oppositions »*, en parlant de *« proposition stupéfiante »*, de *« mainmise des parents sur l'enseignement catholique »* et mettant en cause les compétences de l'intéressé, auquel on reprochait son manque de connaissance du métier d'enseignant et de chef d'établissement.

Si la forme de ce texte est pour le moins sujette à caution, le fond du problème demeure. Mgr Michel Coloni, évêque de Dijon et président de la commission épiscopale du monde scolaire et universitaire (CEMSU), a précisé, vendredi 8 juillet, en rendant public le nom du nouveau secrétaire général – comme si cela n'allait pas de soi – que la mission du successeur du Père Cloupet est *« d'une autre nature que ses responsabilités antérieures, au service de la totalité de la communauté éducative »*.

Parent *« emblématique »*, Pierre Daniel devra donc très vite asseoir son autorité, notamment auprès des enseignants, et, surtout, des chefs d'établissement, qui font plus que jamais figure de pierres angulaires dans l'institution. Or, on s'en souvient, ceux-ci n'avaient pas eu de mots assez durs pour qualifier la précipitation des parents de l'UNAPEL dans l'affaire de la révision avortée de la loi Falloux en décembre-janvier dernier (*le Monde* daté 23-24 janvier).

Il sera donc intéressant de voir comment, dès la rentrée prochaine, et à quelques mois de l'élection présidentielle, le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique se positionne, vis-à-vis de son ancienne « formation », dont la direction, depuis son départ, s'est radicalisée : celle-ci a déjà prévenu qu'elle entendait peser de tout son poids si satisfaction ne lui était pas donnée, notamment sur le financement promis par le ministre de l'éducation nationale des travaux de sécurité à mener dans les établissements privés sous contrat.

JEAN-MICHEL DUMAY

[Né le 12 janvier 1931 à Marseille, Pierre Daniel est ancien élève des jésuites à l'école de Provence et licencié en droit. Marié, père de trois enfants, ce chef d'entreprise est président de la Fédération des associations de parents d'élèves de l'enseignement libre (APEL) de Marseille en 1969 et devient président de l'Union nationale (UNAPEL) en 1980. Figure de la querelle scolaire de 1984, il est l'artisan de la grande manifestation de juin à Paris et de la « victoire » des défenseurs de « l'école libre ». En 1985, il retourne à son entreprise familiale, tout en restant président d'honneur et membre du bureau national de l'UNAPEL. Il est l'auteur de *Question de liberté*, entretiens avec Jean-Claude Escaffit. Desclée de Brouwer. Paris, 1985.]

Polémique sur la notation des épreuves littéraires au bac

La philo à perdre la raison

En ce lendemain de résultats du bac, jeudi 7 juillet, la nouvelle a fait l'effet d'une petite bombe. A Paris, au centre d'examens du lycée Turgot, un correcteur de l'épreuve de philosophie de la série A1 aurait fait preuve d'une particulière sévérité. Les notes des candidats du jury 100 n'auraient pas dépassé 5. Des parents d'élèves ont vu les copies, se sont plaints au président du jury, ont protesté et rameuté la presse.

La nouvelle devient affaire d'Etat. Interrogé sur l'affaire, le ministre de l'éducation nationale lui-même, François Bayrou, prend parti : *« Cette émotion est justifiée »*, dit-il en enregistrant « Le Grand'O O'FM-*la Croix* ». *« Echelonner des notes de 0 à 5, c'est tout à fait anormal et je dis que ce n'est pas juste. »* Et le ministre d'annoncer qu'il faut revoir tout le système des notations au bac dans les disciplines littéraires, qu'il faut mettre en place des dispositifs et des critères précis évitant *« la part de subjectivité, de loterie inacceptable »* dans les notations, *« pour que les élèves bons en français et en philo aient le même degré de tranquillité au moment de passer leurs examens que les scientifiques »*. *« Les matières littéraires*, précise-t-il, *doivent être notées sur une échelle de 0 à 20 comme les matières scientifiques avec possibilité de mettre 20 en philo. »*

Seulement voilà. Si les vœux du ministre sont louables, l'« affaire » du jury 100 laisse pour le moins perplexe. Le scandale, apprend-on, est arrivé par une poignée de parents d'élèves du prestigieux lycée Henri-IV dont les enfants ont tous été... reçus au bac. Mais sans mention ou avec une mention en deçà de leurs capacités. O désespoir !

Quant au jeune agrégé de philosophie, dont c'était la première correction, il a bien noté *« strictement »*, reconnaît le rectorat, *« mais pas sévèrement »*. Et de là à perdre la raison... Ses notes s'étalent de 1 à 17 (et non de 1 à 5). La moyenne des 200 copies qu'il avait à corriger s'élève à 6,74 sur 20 (soit, effectivement, un peu moins que 8, la moyenne nationale de ses collègues pour cette série, qui semble particulièrement sévère). Les trois « 1 » brandis en exemple sont le fait de candidats qui ont abandonné l'examen par la suite. Enfin, vérification faite, la mention obtenue par les protestataires aurait été la même si l'on avait porté la moyenne des notes qu'ils avaient eue dans l'année à la place de celle qu'ils ont atteinte à l'examen.

Quant au jury (qui avait préalablement vérifié auprès d'un inspecteur pédagogique régional de philosophie l'harmonisation et la cohérence de la notation), ses résultats sont loin d'être scandaleux : sur les 201 candidats du jury, 100 (49,7 %) ont été reçus au premier tour (contre 54,3 % au total dans l'académie de Paris) et 55 (27,3 %) ont été admis à passer l'oral de rattrapage (contre 25,7 % à Paris). Pour mémoire, les élèves de la série A1 pouvaient choisir, cette année, comme sujet : *« L'usage de la raison est-il une garantie contre l'illusion ? »*

J.-M. Dy

FRAUDE AUX EXAMENS : prison avec sursis pour deux candidats au bac. – Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, jeudi 7 juillet, à six mois de prison avec sursis Mohamed Zidani, un élève de vingt-deux ans en terminale G qui s'était fait remplacer, le 20 juin, au lycée Simone-Weil à Paris, lors des épreuves de mathématiques et de comptabilité du baccalauréat. Son comparse, Jérôme Bouchebaba, un étudiant en BTS de gestion âgé de vingt-deux ans, a été condamné à quatre mois de prison avec sursis. L'accusation avait requis huit mois de prison avec sursis à l'encontre de Mohamed Zidani, et six mois de la même peine pour son ami.

MÉDECINE

Dans le cadre du service national de santé

Des couples de lesbiennes britanniques pourront bénéficier d'une insémination artificielle

Deux couples de femmes homosexuelles vont pouvoir bénéficier d'un traitement de l'infertilité (insémination artificielle avec donneur) dans le cadre du service national de santé (NHS). En Grande-Bretagne, l'« affaire » provoque de vives protestations, tant de la part de l'Eglise d'Angleterre et d'associations de défense de la famille que du ministre de la santé, Virginia Bottomley.

LONDRES

de notre correspondant

Le praticien qui a pris cette décision – la première du genre –, le docteur Roger Neuberg, dirige depuis dix-neuf ans la maternité de la Leicester Royal Infirmary. Il souligne que les deux couples sont engagés dans une relation à la fois *« profonde et de longue durée »* et que chaque partenaire a pris en considération tous les aspects de cette décision. Chaque couple est suivi depuis près d'un an, et le docteur Neuberg dit s'être assuré qu'un *« élément masculin »* sera présent lors de l'éducation de l'enfant, qu'il s'agisse d'un frère ou d'un ami proche, le père pouvant, aux yeux de la loi, être remplacé par un *« substitut masculin »*. L'anonymat du donneur sera en outre totalement respecté, et le traitement s'effectuera dans un établissement hospitalier réputé. Bref, estime le docteur Neuberg, toutes les précautions ont été prises. Les autorités médicales, notamment la Human Fertilisation and Embryology Authority, n'ont d'ailleurs pas contesté la décision du praticien.

Au ministère de la santé, on rappelle que la loi de 1990 sur la *« fertilisation humaine et l'embryologie »* prévoit qu'une femme ne peut bénéficier d'un tel traitement contre la stérilité que si l'on s'est assuré au préalable du bien-être de l'enfant à naître, *« y compris le besoin d'un père* [éprouvé par] *cet enfant »*. Si cette condition est remplie, nous a-t-on confirmé, *« la loi n'interdit pas aux couples de lesbiennes de bénéficier d'une assistance médicale à la procréation »*. Telle est exactement la position du docteur Neuberg, qui se fonde à la fois sur le respect de la loi et sur une question de principe démocratique : *« Il n'y a aucune raison d'exclure a priori tel ou tel groupe de la société*, nous a-t-il précisé le 6 juillet. *Si une demande est formulée, d'où qu'elle vienne, nous sommes obligés de la considérer »*. *« Ils savent exactement ce que je fais, et j'ai leur soutien total*, ajoute le docteur Neuberg. *Et qu'on ne se méprenne pas : je ne suis pas le champion des lesbiennes ! »*

Répondant à ceux – nombreux – qui s'émeuvent de voir des fonds publics utilisés à de telles fins, il souligne que, si la Leicester Royal Infirmery dépend bien du NHS, le service qu'il dirige n'est pas financé par l'Etat et n'a donc pas de *« contrat »* avec les services de santé. Ce statut de relative indépendance se traduit par une mise à contribution des patients. Ainsi, les couples de lesbiennes – comme les couples hétérosexuels – sont invités à effectuer une « donation » de 100 livres, pour un traitement dont le coût est d'environ 120 livres (1) par cycle. Dans le secteur privé, souligne le docteur Neuberg, une telle prestation médicale serait facturée environ 250 livres.

L'Eglise d'Angleterre, de son côté, n'en démord pas : *« La procréation est un cadeau de Dieu à des couples mariés*, a souligné un porte-parole. *L'insémination artificielle n'est pas condamnable en soi, mais la naissance programmée d'un enfant dans une famille imparfaite n'est pas souhaitable. »* Virginia Bottomley, ministre de la santé, ne semble pas loin de partager ce point de vue. Elle a demandé, jeudi 7 juillet, l'ouverture d'une enquête à propos du cas d'une femme qui a mis au monde un enfant après insémination artificielle, sans jamais avoir eu de rapports sexuels. Mme Bottomley souhaite notamment savoir si le fameux *« besoin d'un père »* de l'enfant a été pris en considération. Elle estime que le NHS ne devrait pas proposer des traitements de l'infertilité *« à moins qu'il y ait un père et une mère. Et franchement*, a-t-elle ajouté, *je souhaiterais qu'ils soient mariés »*.

Le gouvernement de M. Major, qui a fait de la défense des *« valeurs familiales »* un axe important de sa politique, est préoccupé par les réactions défavorables provoquées, parmi les parlementaires conservateurs, par l'« affaire » des couples de lesbiennes. Au ministère de la santé, on examine la possibilité de renforcer les directives régissant la Human Fertilisation and Embryology Authority, afin de limiter ces traitements aux couples hétérosexuels. Principal obstacle : de telles directives contraignantes pourraient être contestées devant les tribunaux.

LAURENT ZECCHINI

(1) Une livre sterling équivaut environ à 8,70 francs.

REPÈRES

ANTISÉMITISME

Deuxième profanation du mémorial de Rillieux-la-Pape

Les plaques apposées sur le mur du cimetière de Rillieux-la-Pape, dans la banlieue de Lyon, à la mémoire des sept juifs fusillés en juin 1944 par la milice dirigée par Paul Touvier, ont été maculées, dans la nuit du mercredi 6 au jeudi 7 juillet, de peinture et d'inscriptions, dont une croix gammée et une étoile de David. En mai dernier, une des plaques avait déjà été brisée par des inconnus. Le 28 juin, le nouveau mémorial avait été inauguré par Charles Pasqua, ministre de l'intérieur, qui avait stigmatisé *« les relents mauvais du racisme et de l'antisémitisme »*. Cette seconde profanation a soulevé une vive émotion dans la région Rhône-Alpes, où la Ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme (LICRA) s'est élevée *« avec force contre ces actes marqués au sceau de la haine et de l'antisémitisme »*. – (*Corresp.*).

CATASTROPHES

Onze morts dans un incendie de forêt du Colorado

La saison des feux a provoqué des drames aux Etats-Unis et en Europe. Dans le Colorado, une quinzaine de pompiers ont été pris à revers par les flammes alors qu'ils luttaient contre un incendie déclenché par la foudre dans une forêt de montagne. Onze corps sans vie ont été retrouvés jeudi 7 juillet. En Espagne, le bilan des incendies qui font rage depuis plusieurs jours tout au long de la côte méditerranéenne s'établissait, le 8 juillet, à dix-neuf morts. Quelque 120 000 hectares de pinèdes et maquis ont été détruits, soit plus en cinq jours que pendant toute l'année 1993. Dans le midi de la France, enfin, des feux ont éclaté sur tout le littoral méditerranéen et jusque dans le Drôme. Ils étaient tous maîtrisés le 8 juillet, après des dégâts limités.

INONDATIONS : dix-huit morts aux Etats-Unis. – La tempête tropicale Alberto, qui s'était abattue sur la Floride le 3 juillet, a entraîné trois jours de pluies diluviennes dans le sud-est des Etats-Unis. Ces trombes d'eau ont provoqué d'importantes inondations dans l'Etat de Géorgie. Selon le gouverneur de l'Etat, au moins dix-huit personnes auraient trouvé la mort, et 200 000 habitants du comté de Clayton, au nord, ont été privés d'eau potable à la suite de l'arrêt de deux usines de traitement. – (AFP.)

DÉFENSE

Des paras russes en entraînement à Castres

Après un passage à Pau, une compagnie de parachutistes russes s'entraîne à Castres (Tarn) au contact des hommes du 8e régiment parachutiste d'infanterie de marine (RPIMa). Habitués à sauter d'une hauteur de 800 mètres, ces jeunes appelés de l'armée russe ont d'abord passé leur brevet de parachutisme français, qui impose un largage à 300 mètres. Ces quatre-vingts parachutistes et leur encadrement sont surtout venus s'initier, depuis une semaine déjà, aux méthodes françaises d'entraînement après six mois de service dans leur pays sur les dix-huit mois qu'il compte au total. Armés du dernier modèle de kalachnikov, ils ont découvert les techniques commando : franchissement, rappel pendulaire de 40 mètres, escalade, parcours en milieu aquatique, « canyoning » qu'ils n'avaient jamais pratiqué auparavant mais qu'ils ont semblé beaucoup apprécier. Ils ont aussi effectué une manœuvre nocturne à travers la montagne tarnaise avec parcours de 15 kilomètres sans emprunter de route ni traverser de village et avec franchissement, à minuit, du viaduc de Vabre. Ces manœuvres s'achèvent à la fin de la semaine par une prise d'armes au quartier Fayolles, la caserne du 8e RPIMa, et elles se doublent d'une même opération pour une compagnie de Castres dans les environs de Moscou – (*corresp.*).

NÉGATIONNISME

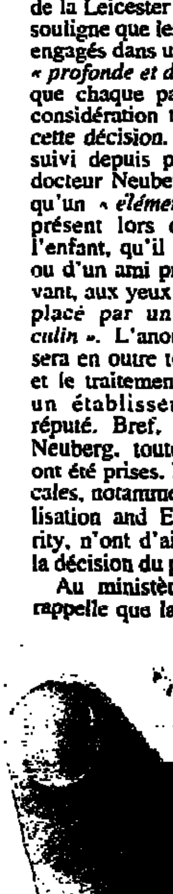
Prison ferme pour un libraire bordelais

Jean-Luc Lundi, gérant de la librairie catholique Espace-Ulysse, à Bordeaux, a été condamné par défaut, mercredi 6 juillet, à un an de prison dont six mois ferme et à 20 000 francs d'amende par le tribunal correctionnel de Bordeaux, pour exposition à la vente d'ouvrages négationnistes, la *Revue d'histoire révisionniste* et les *Annales d'histoire révisionniste*. Interrogé par la police, le libraire bordelais avait reconnu connaître le contenu de ces ouvrages, mais affirmé ignorer que leur vente était interdite.

PRESSE

La Fraternité algérienne condamnée pour diffusion de journaux interdits

Le tribunal correctionnel de Paris a condamné, jeudi 7 juillet, Djaffar El Houari, président de la Fraternité algérienne en France (FAF), association considérée comme représentant du FIS en France, à 7 000 francs d'amende pour *« reproduction de journaux ou écrits interdits »* et *« reprise de la publication d'un journal ou écrit interdit sous un titre différent »*. M. El Houari avait été interpellé par la police le 13 août 1993, en possession de plusieurs centaines d'exemplaires de *l'Etendard*, hebdomadaire islamiste interdit par arrêté du ministre de l'intérieur le 4 août 1993.



GRANDE VITALITE DE L'EXPANSION A L'ETRANGER

Extraits de l'Exposé du Président Guy Dejouany à l'Assemblée Générale des Actionnaires

L'Assemblée Générale Mixte des Actionnaires réunie le mercredi 29 juin 1994 a notamment approuvé les comptes de l'exercice 1993. Au cours de son allocution le Président Guy Dejouany a rappelé les faits marquants du dernier exercice, a présenté les tendances prometteuses des principaux métiers et tracé les perspectives de l'année 1994. Il a notamment déclaré :

ANNEE 1993

Dans une situation difficile qui reste marquée par la gravité maximale de la crise économique en France et en Europe, crise la plus sérieuse depuis un demi-siècle, notre Groupe a, au prix de beaucoup d'efforts et d'obstination, convenablement résisté. Il a pu préserver et conforter l'essentiel de sa croissance et de ses développements. Il a maintenu sa capacité de résultat et il a montré là non seulement son ancrage dans de nombreux métiers porteurs mais aussi sa capacité d'anticipation et d'adaptation aux événements.

Le devoir de l'emploi

Notre devoir, comme celui de toute entreprise, est de nous pencher *particulièrement sur le problème de l'emploi qui ne peut en* aucune manière être considéré comme un problème abstrait ou mettant en jeu des variables d'ajustement économique de même nature que les autres.

Quels sont les efforts que nous déployons dans ce domaine ? L'effectif global a été en augmentation non négligeable, avec 204 307 personnes employées en fin d'année, dont 138 000 en France. L'évolution a été contrastée : recul assez net des effectifs (3500 emplois) dans les métiers du BTP, des travaux, de l'immobilier ; mais croissance forte de l'emploi dans les métiers de services en France, avec 75 200 *personnes employées à la fin de 1993 soit un peu plus de* 4 000 agents de plus qu'un an plus tôt et plus de 1 000 créations nettes à périmètre constant.

Bonne maîtrise des équilibres financiers

L'activité du Groupe qui s'élève à 147,6 milliards de francs a été soutenue, sa légère augmentation est liée à l'élargissement du périmètre. L'activité à l'étranger atteint 42 milliards de francs, et représente 28 % du total ; elle est dix fois ce qu'elle était il y a dix ans. Le ratio d'augmentation du résultat de 3.205 millions est de 10 %, voisin de celui constaté en 1992.

La marge brute d'autofinancement qui comprend cette année encore environ 1,4 milliard de plus-values sur cessions d'actifs se *maintient à un bon niveau* : 11,1 milliards de francs. Elle représente 7,5 % du chiffre d'affaires comme l'année précédente et son taux d'augmentation moyen a été depuis dix ans de 17 % par an.

Le *montant des investissements est resté important* en 1993, avec une prépondérance très marquée des investissements industriels, qui ont atteint le niveau record de 13,7 milliards avec toujours de gros besoins dans les métiers concessifs.

Mais l'importance des investissements de la production indépendante d'électricité en Amérique du Nord est maintenant très grande, *ainsi que les besoins de développement des réseaux* de radiotéléphone. Au contraire, dans les secteurs du BTP, de l'immobilier, de l'aménagement urbain, l'investissement est en net recul.

De leur côté, et après un repli déjà sensible en 1992, les investissements financiers de 1993, 7,2 milliards de francs, restent loin de leurs niveaux de 1990 et 1991.

Le financement du volume important de ces investissements a été couvert à plus de 95 % par l'autofinancement, les cessions d'actifs et les augmentations de capital.

L'année 1993 a également confirmé la bonne maîtrise des équilibres financiers du Groupe : le montant du bilan dépasse maintenant nettement les 200 milliards de francs (209 milliards), les capitaux propres ont enregistré une vive progression à 32 milliards de francs (+ 32 %). Les capitaux permanents sont voisins aujourd'hui de 100 milliards de francs et en progression de plus de 19 %.

Pour mieux informer ceux qui considèrent que quelques éléments d'appréciation patrimoniale sont nécessaires dans un panorama de chiffre d'affaires, de résultats, d'autofinancement, j'indiquerai que la valeur de nos participations *dans les seules sociétés consolidées* par équivalence me semble importante : elle est de l'ordre de 17 à 18 milliards de francs, et ces sociétés ne contribuent à notre autofinancement que par leur dividende, actuellement de l'ordre de 450 millions environ, alors que l'autofinancement global des sociétés en question est supérieur à 6,5 milliards de francs.

J'indiquerai aussi que la valeur de notre portefeuille de titres côtés non consolidés parmi lesquels figurent nos participations dans plusieurs grands groupes de la place comme Saint-Gobain, Alcatel Alsthom, la Société Générale, et maintenant l'UAP, s'élève à 13 milliards de francs environ.

Enfin, la valeur de notre patrimoine immobilier en propriété à La Défense et dans Paris, sans compter les opérations financées en crédit-bail avec option de rachat, était à fin 1993 de l'ordre de 10 milliards de francs.

42 milliards de francs à l'international

Mais l'année 1993, aura été *surtout marquée* par la grande vitalité et je pense l'expansion définitive de nos activités à l'étranger à travers une très forte accélération du développement international.

Notre chiffre d'affaires à l'étranger progresse de 8,3 % et, je le rappelle, atteint 42 milliards de francs.

La part de l'Europe dans le total est très *grande* avec : la Grande-Bretagne avec 11,1 milliards et 17 300 agents, l'Allemagne avec 10,7 milliards et 14 500 agents. En Amérique, notre activité progresse de 15 % à plus de 6 milliards, dont 5 milliards aux Etats-Unis avec 7 500 agents.

On remarque cette année une poussée très nette de la marge brute d'autofinancement réalisée à l'étranger qui s'élève à 2,6 milliards de francs et a progressé d'un peu plus de 20 % sans compter le profit de dilution de Sithe.

Quant au résultat net international lui-même, il a manifesté une tendance très forte à la hausse. Il est en *effet de 654 millions de francs hors éléments exceptionnels*, en progression donc de 45 %.



PERSPECTIVES 1994

Il est difficile de faire des prévisions d'activités et de chiffre d'affaires et, à périmètre constant, je ne peux pas annoncer autre chose qu'une très légère progression. Mais il y aura très probablement un effet d'augmentation de périmètre non négligeable de l'ordre de 6 à 7 milliards de francs. Au total donc, une *prévision* de 155 à 157 *milliards de francs* (*soit* une progression globale de 5 à 6 %).

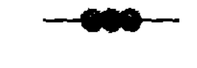
Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger s'élèverait à 48 milliards de francs, dont 9,5 aux Etats-Unis. Il serait *ainsi en progression de 16 à 17 %* et représenterait un peu plus de 30 % du total.

Le rythme des investissements industriels reste soutenu en 1994 avec un *montant du même ordre de grandeur* qu'en 1993. Il est porté par la très forte poussée des investissements de la communication et de la production d'électricité qui feront 5,2 milliards à eux deux et vont représenter près de 40 % du total de nos investissements industriels.

Diminution très sensible bien sûr dans le secteur "aménagement et promotion", et même des investissements du secteur eau. Stabilité des *investissements de la propreté, du BTP et de la santé.*

Le pronostic est plus difficile en matière d'autofinancement et de résultats : bonne résistance certes des métiers de l'eau, de l'hydraulique *et du pôle thermique dans un contexte moyennement favorable* ; développement du secteur propreté et transports ; stabilité du BTP avec un espoir de rebondissement à partir de l'hiver prochain ; *redressement assez sensible de l'immobilier classique* ; cas particulier de CIP ; appoint qui devient sensible, surtout en 1995, de la production indépendante d'électricité ; progrès de la santé.

Dans le secteur communication, petit allégement de notre charge du câble français mais poids un peu augmenté de l'expansion du câble anglais dans lequel notre participation a augmenté à Birmingham. Et, surtout, l'effort massif d'investissements techniques et commerciaux du radiotéléphone va être la source de pertes provisoires pour COFIRA - SFR, avec une perspective de rebondissement dans deux ans.



L'AVENIR DE NOS METIERS

Les tentatives d'intégration européenne font apparaître l'extrême diversité des modes de gestion suivant les pays (direct, délégué, centralisé, pas centralisé, public, privé). Cette diversité est source d'efficacité car l'unicité de modèle serait réductrice. Mais il faut aussi que cette diversité globale ne s'accompagne pas d'îlots trop importants "d'exclusion".

Pour la distribution d'eau en France, la gestion est décentralisée au niveau des *communes* ; *c'est la réalité physique du métier.* Il y a plus de 12 000 unités de distribution d'eau indépendantes avec des moyens financiers de péréquation dont la charge se répercute sur toutes les factures d'eau en y inscrivant la nécessité actuelle, moderne et réglementaire européenne de pousser les feux *dans le domaine* de la dépollution des eaux usées.

Ainsi, la part de la facture d'eau *qui nous revient* en propre pour la gestion du service dont nous sommes chargés décroît d'année en année et est actuellement à peine supérieure à 50 % en moyenne.

La réussite du système français de l'eau basé sur la recherche du meilleur rapport qualité/prix au niveau local ne doit pas faire oublier que les possibilités qu'offre notre pays en matière de gestion de service public sont beaucoup plus larges que cette seule activité. À ce sujet nous nous interdisons toute déclaration sur les décisions de la puissance publique quant au mode de gestion à adopter ou à limiter *pour tel ou tel type de service.*

Ce terrain d'activités traditionnelles en France, nous lui sommes *profondément* attachés ; il représente nos racines et le berceau de notre culture d'entreprise. *Mais il est clair aussi que nous avons* une conscience très large de la pénétration et des possibilités de pénétration de nos métiers dans les pays voisins et dans beaucoup d'autres et que *nous nous y consacrons absolument*, complètement et systématiquement.

Décentralisation large et organisée

Je reviens sur le problème de l'emploi dans nos domaines d'activité, ceux des services collectifs, des délégations de services publics ou ceux de l'entreprise en partant de deux évidences :

– *dans nos métiers, c'est l'investissement qui porte l'emploi et qui crée* l'emploi. Directement (au niveau des travaux d'entreprise qu'il suscite), et indirectement car les *ouvrages* construits, créent des emplois de gestion (cela est particulièrement vrai dans les métiers de l'eau) ;

– ce sont aussi des initiatives locales nouvelles qui peuvent, et là c'est surtout au niveau PME, créer de nouveaux services collectifs. A une échelle plus grande aussi, les nouveaux services créent investissement et emplois (notre radiotéléphone, par exemple, en peu d'années a créé plus de 3 000 emplois directs et indirects).

La constatation à retenir, c'est que notre organisation nous destine à être efficaces dans ce domaine (activité-emploi). Notre Groupe est en effet un rassemblement de PME dont la société-mère ne compte que 8000 *personnes, sur plus de 200 000 pour le Groupe.* Le nombre de sociétés consolidées (2 375 à la fin de 1993) a presque doublé au cours des quatre dernières années. Il y a là un exemple de décentralisation large et organisée autour d'un noyau central solide ; c'est un élément de *fertilisation fondamental* dans le *domaine* des *services collectifs* qui partout dans le monde est en train d'évoluer.

Vaste champ d'opportunités

Je dis, à nouveau, que rumeurs et attaques diverses ne peuvent nous détourner de notre vocation : des missions essentiellement locales de services ou de construction-réalisation accomplies avec innovation, *professionnalisme* et efficacité.

Il est bien exact que les métiers que nous avons choisis se sont les plus *souvent révélés porteurs.* La distribution de l'eau en est le meilleur exemple mondialement reconnu, et le berceau. Il en sera de même, je l'espère, de nos nouveaux créneaux.

Fidèles à cette vocation, nous sommes ouverts aux perspectives offertes dans le monde et votre confiance nous permet pour le grand bien de chacun, de bien labourer le vaste champ d'opportunités qui est devant nous.

SUR LES CINQ CONTINENTS

La vivacité de notre développement à l'étranger dans le domaine de la distribution d'eau et l'assainissement est la meilleure manière d'illustrer le niveau de performance de l'école française de l'eau et du modèle contractuel français, car il s'agit de métiers où les usages locaux, les réglementations opposent souvent des freins très forts à tout changement.

Le chiffre de l'activité à l'étranger dans le domaine de la distribution d'eau a plus que triplé, de 1989 à 1993. En quatre ans, notre chiffre d'affaires est en effet passé de 700 millions de francs à 2,2 milliards de francs.

Nos activités en Grande Bretagne, qui constituent actuellement plus de la moitié de notre action à l'étranger, ont été pour beaucoup dans ce développement. Elles représentent 3.300.000 habitants desservis ; 1.270.000 abonnés ; un chiffre d'affaires supérieur à 150 millions de livres. Mais il est plus frappant encore de constater notre implantation aux Etats-Unis dans le métier, nouveau pour ce pays, de la gestion déléguée au travers de contrats de service du type affermage. L'activité de notre filiale PSG, qui est passée en quatre ans de 25 millions de dollars en 1989 à 80 millions de dollars en 1993, et tangentera 100 millions de dollars cette année, illustre notre oeuvre de pionnier aux USA avec des contrats où nous garantissons des prix de gestion en dehors de tout investissement.

Je confirme la prise de contrôle de Air and Water Technologies, société cotée qui est, aux Etats-Unis, un des principaux acteurs du secteur de l'environnement et des services aux collectivités publiques. Son métier est d'être consultant, ingénieriste, opérateur et gestionnaire. Elle intervient dans trois secteurs principaux : le traitement de l'eau potable et des eaux usées, la dépollution de l'air, la décontamination des sols.

Sous des styles divers, le modèle français de l'eau s'étend maintenant sur les cinq continents.

En Asie, nous avons une activité de production de l'eau. Nous sommes en Malaisie le plus important producteur de l'Etat de Selangor qui est celui de la capitale, Kuala Lumpur et où nous assurons 70 % environ de la production. A Sydney, la mise au point de notre contrat de production avec vente en gros se poursuit. La construction des deux usines dont nous sommes titulaires depuis déjà deux ans, va commencer au début de l'année prochaine.

A Mexico, nous sommes maintenant présents dans les quartiers centraux. Toujours au Mexique, nous sommes à pied d'oeuvre dans le cadre d'un affermage pour le réseau de distribution d'eau dans la ville d'Aguascalientes, au nord de Mexico et qui compte 700.000 habitants.

En Argentine, nous participons au groupement concessionnaire de Buenos Aires.

En Guinée, nous continuons à assurer une participation à la distribution d'eau à Conakry. Nous gérons également les services d'eau et d'électricité de la Gambie.

Sur le continent européen et en dehors de la France, le développement s'affirme. En Espagne, le chiffre d'affaires a été de l'ordre de 550 millions de francs l'an dernier avec, en particulier, un développement significatif en Catalogne. Le nombre de nouveaux habitants desservis dépasse 300.000. Nous sommes proches de l'équilibre économique.

Prudent redémarrage en Italie, en Ligurie notamment, et au-delà de nos positions anciennes en Vénétie et dans la région de Gênes.

A Saint-Pétersbourg, nous allons fournir les fours d'incinération des boues d'une importante usine d'assainissement. Ce contrat de 108 millions de francs est une première en Russie.

En République Tchèque, nous gérons avec un confrère les services d'eau et d'assainissement de la ville de Plzen.

En Hongrie, nous avons pris l'affermage-concession des services d'eau et d'assainissement de deux villes importantes : Szeged, deuxième ville de Hongrie, située au sud de ce pays, et Debrecen, quatrième ville de Hongrie, située au nord-est du pays.

En Roumanie nous nous attaquons au problème du rendement du réseau de Bucarest, qui a besoin de beaucoup d'améliorations.



Informations - Actionnaires
Numéro Vert 05 05 55 66 ou 3616 CLIFF

En route pour le dernier carré... Après trois jours de « pause », les quarts de finale de la Coupe du monde opposeront, samedi 9 juillet, l'Italie et l'Espagne à Boston, le Brésil et les Pays-Bas à Dallas. Dimanche 10 juillet, se disputeront les matches Allemagne-Bulgarie à New-York et Roumanie-Suède à San-Francisco.

■ FAVORIS. Triple champion du monde, le Brésil est donné favori contre les Pays-Bas, malgré la suspension (pour quatre matches) de l'un de ses meilleurs joueurs, Leonardo, expulsé contre les Etats-Unis. L'équipe sud-américaine sera opposée à une coalition européenne, où dominent l'Allemagne, tenante du titre ; la Roumanie, révélation de ce tournoi, qui a éliminé l'Argentine et, en cas de victoire, atteindrait pour la première fois les demi-finales, et l'Italie, qui fait figure de miraculée après son succès *in extremis* contre le Nigéria.

Si l'Espagne sortait vainqueur de sa compétition latine avec l'Italie, elle atteindrait les demi-finales pour la première fois depuis 1950. Quant à la Bulgarie, elle n'avait jamais atteint ce stade des quarts de finale.

■ SUICIDE. Rendu inconsolable par l'élimination, mardi 5 juillet, du Mexique face à la Bulgarie, un enfant de douze ans s'est donné la mort à San-Lorenzo, une localité à 200 kilomètres de Mexico.

José-Maria Bakero, âme de l'Espagne

Face à l'Italie, l'équipe de Clemente devra surmonter ses divisions

BOSTON

de notre envoyé spécial

Son mètre soixante-dix devrait le classer dans la catégorie des attaquants de poche qui se faufilent plus qu'ils n'enfoncent. Ses cheveux qui lui tombent sur les épaules pourraient lui valoir une réputation de romantique des surfaces de réparation qui réciterait les dribbles comme des poèmes. Ses yeux noisette, son ton enjoué pourraient trahir la malice d'un mystificateur de défenses. José-Maria Bakero n'est rien de tout cela.

Le milieu de terrain offensif de l'équipe espagnole possède le physique d'un Alain Giresse et le football d'une armoire à glace. Le Basque, originaire de Saint-Sébastien, ne s'embarrasse pas de la technique qu'aurait pu lui offrir son gabarit, mais passe en force. Sa taille ne l'a pas empêché de devenir un spécialiste des buts marqués de la tête. La puissance dissimulée dans ses cuisses lui permet de résister à n'importe quel défenseur, comme sa vivacité d'esprit de répondre à toutes les questions des journalistes.

Et on cherche souvent à coincer José-Maria Bakero sur les terrains comme lors des rendez-vous avec la presse. On cherche à l'enfermer dans sa position de joueur au carrefour des contradictions du football espagnol, pris entre deux styles, deux entraîneurs et deux générations. Depuis le début de la Coupe du monde, une question lui revient sans cesse aux oreilles : comment le capitaine du FC Barcelone peut-il accepter de renier le football flamboyant de son club en se coulant dans la tactique défensive de la sélection nationale ? *« Qui peut savoir comment doit jouer l'équipe d'Espagne ?* rétorque-t-il. *Nous n'avons aucune référence historique. Notre seul point de repère, c'est une formation qui a été battue en finale du championnat d'Europe de 1984. »*

José-Maria Bakero laisse dire et s'adapte sans rechigner. Entre un club qui a écrit, avec le Real Madrid, l'histoire du football espagnol et une sélection qui voudrait enfin toucher sa part de gloire, il ne choisit pas. Entre Johan Cruyff, l'entraîneur polémiste du Barça, et Javier Clemente, le sélectionneur controversé de l'équipe d'Espagne, il se garde bien de trancher. Les deux hommes l'apprécient autant qu'ils se détestent mutuellement. Le Néerlandais, arrivé à Barcelone en même temps que Bakero, en 1988, a pris l'habitude de faire reposer une grande partie de son football d'instinct et d'imagination sur les épaules de ce joueur sans fioritures. Clemente lui demande d'animer le jeu de raison et de réflexion de son équipe, de la nourrir de son activité inlassable sur le terrain et de son expérience.

L'humiliation contre le Milan AC

Car, à trente et un ans, José-Maria Bakero est devenu le guide de la nouvelle génération espagnole, après avoir longtemps vécu dans l'ombre de la précédente. Un début de carrière fulgurant, à dix-sept ans, à la Real Sociedad de Saint-Sébastien, aurait dû faire de cet ancien joueur de pelote basque l'égal des Butragueno et Michel, héros des années 80. Mais une grave blessure a retardé son éclosion internationale, en l'éloignant pendant un an des terrains. Il n'est entré dans la sélection espagnole qu'à vingt-six ans et n'a assisté que du banc de touche à l'élimination de son équipe en huitièmes de finale du Mondiale italien.

Le retard pris en début de carrière était devenu une aubaine. Bakero a échappé au couperet alors tombé sur les têtes de Butragueno et des anciens. Fort d'un des plus beaux palmarès de club en Espagne – deux titres de champion avec la Real Sociedad, quatre avec le Barça –, il est devenu le chef de la bande des jeunes talents sortis victorieux du tournoi olympique de 1992. A la fois Basque et capitaine du Barça, le joueur se situe au confluent des deux courants qui composent l'équipe espagnole. Depuis deux ans, il dirige sur la pelouse, place les joueurs, rassure par sa présence aussi bien qu'il anime la vie de tous les jours.

Ame du groupe, José-Maria Bakero n'a même plus forcément besoin d'entrer sur le terrain pour exercer son influence. Depuis le début de la Coupe du monde, Javier Clemente a choisi de faire tourner son effectif. Le Basque est donc entré deux fois en cours de partie et n'a disputé qu'un match plein, en huitièmes de finale face à la Suisse, où il fut excellent. Il a accepté la règle sans allumer la révolution de quelques déclarations incendiaires.

Il l'accepterait encore, samedi 9 juillet, si Clemente devait à nouveau l'écarter, malgré son désir de revanche sur des Italiens en majorité issus du Milan AC qui a ridiculisé Barcelone, en mai dernier, en finale de la Coupe d'Europe des clubs champions (4-0). José-Maria Bakero se sait plus utile en fédérateur du football espagnol, tiraillé entre ses clans, qu'en fomenteur de complots au service de ses propres intérêts.

JÉRÔME FENOGLIO

Les doutes de la maison d'Orange

Après un parcours mouvementé, les Pays-Bas ont besoin de confiance pour affronter le Brésil

NEW-YORK

de notre envoyé spécial

La maison d'Orange est-elle rassérénée ? En tout cas, la victoire aisée contre l'Irlande en huitièmes de finale (2-0), ajoutée aux difficultés du Brésil pour passer l'obstacle américain (1-0), devrait contribuer à ramener la confiance au sein de la sélection néerlandaise. Après une qualification difficile pour cette World Cup, les Pays-Bas se retrouvent au seuil des demi-finales. Pour peu qu'ils donnent un spectacle de qualité, samedi 9 juillet, personne ne leur en voudra d'une défaite contre le Brésil.

Jusque-là, les Néerlandais s'étaient claquemurés dans un paradis terrestre, à Lake Nona, près d'Orlando, avec cordon sanitaire pour éviter les miasmes propagés par la presse. Dans ce splendide isolement, les joueurs tentaient d'échapper aux polémiques qui, de tout temps, ont émaillé les grands rendez-vous internationaux. Il ne fallait pas se fier aux silences entendus de Dick Advocaat, leur entraîneur. Encore moins au mépris un peu distant des joueurs.

Cette équipe, qui s'affichait sûre d'elle, ne savait pas, en réalité, où elle allait. Comme toujours depuis vingt ans, les critiques soufflaient en rafales sur l'entraîneur, tandis que le groupe était traversé de querelles intestines. En 1990, les mêmes démons avaient empoisonné la vie de Leo Beenhakker et compromis le rendement des Néerlandais, éliminés en huitièmes de finale. Déjà en 1974, la grande équipe de Cruijff, commandée par Rinuus Michels, n'avait pas été ménagée par l'opinion avant et après son échec en finale. Même l'aventure victorieuse de l'Euro 88, avec le trio magique Rijkaard-Gullit-Van Basten, n'avait pas été aussi radieuse en coulisses que sur le terrain.

La nomination de Dick Advocaat, en 1992, n'était pas de nature à éradiquer ce mal néerlandais. Obscur joueur, il n'a jamais porté le maillot national et, surtout, n'a jamais appartenu à l'un des trois clubs phares du pays : Ajax Amsterdam, Feyenoord Rotterdam et PSV Eindhoven. Son seul viatique est d'avoir été parrainé, au sein de l'appareil fédéral, par le légendaire Rinuus Michels.

Très rapidement, il a été question de remplacer cet intérimaire falot, qui a conduit, non sans mal, la sélection orange à la qualification. Lui-même semblait résigné à laisser sa place à Johan Cruijff, le prestigieux entraîneur du FC Barcelone, lorsque la Fédération néerlandaise, exaspérée par les exigences financières sans fin du postulant, interrompit brutalement les négociations.

Advocaat gardait son strapontin, mais n'était pas au bout de ses tourments. Après le forfait, en mars, de Marco Van Basten, il avait espéré s'appuyer sur un leader nommé Ruud Gullit. Au terme d'une bonne saison à la Sampdoria de Gênes, l'ancien Milanais était, en effet, revenu au meilleur de sa forme. Toutefois, le 27 mai, au soir d'un match amical contre l'Ecosse, Gullit s'en prenait publiquement aux conceptions tactiques d'Advocaat et déplorait le calendrier de préparation.

Difficile transition entre deux générations

L'entraîneur croyait avoir arrondi les angles lorsque, trois jours plus tard, Ruud Gullit faisait défection. Sans une explication – sinon d'évasifs *« motifs d'ordre personnel »* qui ne pouvaient qu'alimenter la rumeur – la star a rendu son tablier. Sans même prévenir ses partenaires qui, comme Ronald Koeman, crient à la *« lâcheté »*. A quelques heures de la clôture officielle des listes de sélectionnés, Dick Advocaat doit interrompre d'urgence les vacances de John Bosman, l'avant-centre d'Anderlecht.

Le mérite d'Advocaat sera de n'avoir jamais abdiqué. Une enfance difficile lui a fait le cuir épais et la volonté tenace. Il a réussi à doser habilement sa sélection : six joueurs de l'Ajax, six de Feyenoord et quatre du PSV, plus une large pincée d'expatriés dont il gagne progressivement la confiance. Avec ou sans Gullit, il s'en tient à sa philosophie, très offensive, du football.

Dans sa liste de vingt-deux joueurs, il y a plus d'attaquants que de défenseurs. On le lui reproche vertement, en particulier après le premier match contre l'Arabie saoudite. *« Une prestation indigne de l'équipe nationale »*, persiflent d'influents responsables de clubs néerlandais. Il est vrai que l'équipe alignée depuis le début de la World Cup ne comprend pas de vrais arrières latéraux et que la défense centrale, à l'image de Koeman, a des accélérations de moteur Diesel.

Le seul match agréable livré par les Pays-Bas au premier tour a été un match perdu par 1 but à 0 contre la Belgique. Plaidant la malchance, le technicien néerlandais s'est accroché à ses trois attaquants, dont deux vrais ailiers de débordement. Au cours de la première mi-temps du match contre l'Irlande, le puzzle commençait à s'emboîter, Overmars faisant merveille sur le flanc droit et Peter Van Vossen remplaçant efficacement Brian Roy à gauche.

Si la montée en puissance des Pays-Bas se poursuit, ils pourraient poser de sérieux problèmes aux Brésiliens. Dick Advocaat aurait alors réussi la difficile transition entre deux générations. Celle de Frank Rijkaard, dont l'ombre erre sur les pelouses américaines, et celle de Dennis Bergkamp, l'attaquant surdoué de l'Inter de Milan.

Pour que la passation de pouvoirs soit complète, il faudrait que ce dernier accepte d'endosser la responsabilité de patron qui lui incombe désormais. Mais la métamorphose de ce garçon discret et modeste en meneur d'hommes n'est pas attendue avant la fin de cette compétition. Le costume, fraîchement abandonné sur un cintre par Ruud Gullit, est encore trop grand.

JEAN-JACQUES BOZONNET

Le point



Quarts de finale

10 juillet, à San-Francisco
ROUMANIE
SUÈDE
21 h 30, France 3 et Eurosport

9 juillet, à Dallas
PAYS-BAS
BRÉSIL
21 h 30, TF1 et Eurosport

10 juillet, à New-York
BULGARIE
ALLEMAGNE
18 h, TF1 et Eurosport

9 juillet, à Boston
ESPAGNE
ITALIE
18 h, France 2 et Eurosport

Demi-finales

13 juillet, à Los Angeles
1 h 30, France 2 et Eurosport

13 juillet, à New-York
22 h, TF1 et Eurosport

CYCLISME

La 5e étape du 81e Tour de France

Une nouvelle génération de sprinters

Courue sur une boucle de 187 km, de Portsmouth à Portsmouth, dans la campagne du sud de l'Angleterre, la 5e étape du Tour de France a été gagnée, jeudi 7 juillet, par le jeune sprinter italien Nicola Minali. Flavio Vanzella, un autre transalpin, conserve le maillot jaune.

PORTSMOUTH (ANGLETERRE)

de notre envoyé spécial

La chute dramatique de plusieurs coureurs lors de l'arrivée de la première étape à Armentières n'en finit pas de brouiller les cartes de ce 81e Tour de France et de rendre, paradoxalement, plus « ouverts » les sprints de fin d'étape. Témoin, la victoire, jeudi 7 juillet à Portsmouth, de Nicola Minali, un coureur italien pratiquement inconnu, mais doté, selon ses amis, d'un *« coup de rein démoniaque »*.

Minali, âgé de vingt-quatre ans, l'emporte donc sur Olaf Ludwig, abonné aux secondes places, et sur deux autres coureurs rarement à l'honneur : Silvio Martinello et Jan Svorada. Quant au grand favori de ces sprints colllecifs, l'Ouzbek Djamalidine Abdoujaparov, vainqueur de la première étape et toujours aussi redoutable, il ne réussit qu'à prendre la cinquième place.

Le « sans-faute » du passage par l'Angleterre

La disparition, après la chute d'Armentières, de deux des meilleurs sprinters du monde, Laurent Jalabert et Wilfried Nelissen, a contribué à donnner de l'ambition à ces « jeunots » qui ne voient plus, devant eux, comme dans un passé récent, le mur infranchissable de la poignée de ténors qui s'appropriaient les victoires. D'autant plus que certains de ces ténors semblent avoir renoncé par eux-mêmes. Ainsi du Belge Johan Museeuw, maillot jaune durant une étape et redoutable finisseur, qui avouait que, depuis la naissance, de son fils – prénommé *« Gianni, comme Bugno ! »* – et la chute d'Armentières, il avait désormais de l'appréhension à lutter comme avant – tête baissée, rage au cœur, ça passe ou ça casse – pour la « gagne » finale.

Ce passage en Angleterre aura permis de mesurer l'immense popularité du Tour outre-Manche. *« C'est un sans-faute »*, a ainsi déclaré Jean-Marie Leblanc le directeur de l'épreuve, qui souhaiterait que celle-ci revienne en Grande-Bretagne *« tous les cinq ou six ans »*. Autre souhait, celui de trouver parmi les deux millions de personnes qui se sont massées sur le parcours des deux étapes, *« quelques gamins qui achèteront un vélo, signeront une licence et constitueront, peut-être, demain, l'ossature d'une équipe britannique »*.

Une course bloquée

Après six jours de course, celle-ci est, apparemment, toujours sévèrement bloquée par les favoris. En imposant un rythme élevé, encore plus de 44 km/h de moyenne pour l'étape de jeudi, sur un parcours pourtant très escarpé, les « patrons » procèdent par éliminations successives et ruinent toutes les velléités de ceux qui se sentiraient des âmes de « dynamiteurs ».

En attendant l'étape contre la montre Périgueux-Bergerac du lundi 11 juillet, premier tournant de ce Tour après les tests du prologue et du contre-la-montre par équipe, chacun compte les points du match entre Miguel Indurain et Tony Rominger. « On » a vu souvent l'Espagnol en tête du peloton, « on » s'interroge sur la venue du médecin du Tour auprès du Suisse, qui souffrirait d'un léger mal au genou gauche, du à une mauvaise position sur son vélo.

Gilbert Duclos-Lasalle, deux fois vainqueur de Paris-Roubaix, qui suit maintenant l'équipe GAN, commente ainsi sa feuille de match : *« Pour le moment, je donne un léger avantage à Indurain. Il est arrivé à Lille, après une défaite au Giro alors que Rominger était, lui, auréolé de sa victoire au Tour d'Espagne. Or, tant lors du prologue que lors du contre-la-montre par équipe c'est Miguel qui a réalisé les meilleurs temps. Psychologiquement, c'est important. »*

JOSÉ-ALAIN FRALON

Classement de la 5e étape

Portsmouth-Portsmouth (Angleterre) 187 km

1. N. Minali (Ita.) en 4 h 10 min 49 s (moyenne : 44,7 km/h) ; 2. O. Ludwig (All.) ; 3. S. Martinello (Ita.) ; 4. J. Svorada (Svq.) ; 5. D. Abdoujaparov (Ouz.) ; 6. J.-P. Van Poppel (P-B) ; 7. J. Capiot (Bel.) ; 8. J. Kirsipuu (Est.) ; 9. G. Bortolami (Ita.) ; 10. C. Capelle (Fra.) tous dans le même temps ; etc.

Classement général

1. F. Vanzella (Ita.) en 21 h 44 min 55 s ; 2. J. Museeuw (Bel.) à 4 s ; 3. M. Indurain (Esp.) à 14 s ; 4. L. Armstrong (E-U) à 28 s ; 5. A. de las Cuevas (Fra.) à 32 s ; 6. T. Marie (Fra.) à 37 s ; 7. S. Yates (G-B) à 38 s ; 8. T. Rominger (Sui.) à 42 s ; 9. F. Andreu (E-U) à 43 s ; 10. T. Davy (Fra.) à 43 s ; etc.

EN BREF

VOILE : Marc Pajot boucle son budget pour la Coupe de l'America. – Le navigateur Marc Pajot a présenté, jeudi 7 juillet, le projet français pour la 29e Coupe de l'America qui aura lieu au large de San-Diego (Californie) en 1995. Le budget du défi, qui se monterait à 200 millions de francs, est *« bouclé »* à hauteur de 80 %, selon le navigateur. Les principaux partenaires de *France-1*, qui devrait commencer ses essais à Sète à la fin du mois, seront la région Guadeloupe (10 millions) et la société Stardust Marine, une filiale du Crédit lyonnais spécialisée dans la navigation de plaisance aux Antilles (80 millions).

***ESCRIME* : les épéistes français champions du monde.** – Médaille d'argent lors des trois derniers Championnats du monde, l'équipe de France d'épée composée de Jean-Michel Henry, Eric Srecki, Robert Leroux et Hervé Faget a gagné le titre mondial à l'épée jeudi 7 juillet à Athènes, en battant (5-2) en finale l'Allemagne, championne olympique en titre.

ATHLÉTISME : Privalova bat le record d'Europe du 100 m dames. – Au cours du Grand Prix d'athlétisme de Lausanne, la Russe Irina Privalova, médaille de bronze aux Jeux olympiques 1992, a amélioré mercredi 6 juillet le record d'Europe du 100 m féminin en couvrant la distance en 10 s 77, soit 4 centièmes de seconde de moins que l'Allemande de l'Est Marlies Goehr le 8 juin 1983, à Berlin (le record du monde est détenu par l'Américaine Florence Griffith-Joyner en 10 s 49). Née le 22 novembre 1968, Privalova, qui mesure 1,74 m pour 63 kg, est mariée et mère d'un garçon de cinq ans.

RALLYE-RAID : annulation d'une subvention à une équipe du « Dakar » 1991. – Le tribunal administratif de Dijon (Côte-d'Or) a annulé une délibération du Conseil général de l'Yonne subventionnant à hauteur de 100 000 francs l'équipe engagée par le groupe agro-alimentaire Gérard Bourgoin (trois buggies et une équipe de 30 personnes) dans le rallye-raid Paris-Syrte-Le Cap 1991, à la suite d'un plainte de Bernard Pesquet, un contribuable militant des Verts. Bien que la subvention controversée ait été versée à une association sans but lucratif créée pour la circonstance, Club Aventure, le tribunal a estimé que celle-ci avait été indûment rétrocédée à une société commerciale, Sport Aventures, véritable parrain de l'écurie. Gérard Bourgoin est le principal commanditaire du club de football de l'AJ Auxerre.

SKI ALPIN : Carole Merle abandonne la compétition. – Agée de trente ans, le skieuse française Carole Merle a annoncé jeudi 7 juillet qu'elle mettait *« un terme définitif à sa carrière »*. Championne du monde de géant en 1993, Carole Merle, qui a remporté trois fois la Coupe du monde dans sa spécialité, le super-G, détient le record du nombre de victoires d'une skieuse française en Coupe du monde (22 victoires). Médaille d'argent aux Jeux d'Albertville (1992), elle a été tenu en échec lors des Jeux de Lillehammer (1994) où elle a eu de sérieux différents avec la Fédération française de ski. Carole Merle devrait désormais se consacrer à une collaboration promotionnelle et technique avec ses partenaires et à l'ouverture d'un hôtel-restaurant dans la station du Super Sauze.

Conformément au projet de loi pour la sécurité

L'autorité du préfet de police de Paris serait étendue à toute la région

Le projet de loi d'orientation et de programmation pour la sécurité, actuellement débattu au Sénat, prévoit notamment de confier au préfet de police de Paris un rôle accru dans le maintien de l'ordre public en région Ile-de-France. En l'état actuel du texte, le préfet de police serait ainsi chargé de « coordonner l'action des préfets des départements de la région Ile-de-France pour prévenir les événements troublant l'ordre public ou y faire face lorsqu'ils intéressent Paris et d'autres départements de la région ».

Lors du « blocus de Paris » par la coordination rurale à l'automne 1993, comme lors du mouvement des chauffeurs routiers de l'été 1992, le préfet de police de Paris n'avait pas attendu la nouvelle loi pour coordonner l'action des préfets d'Ile-de-France. Revêtant ses habits de préfet de zone de Paris, il avait orchestré les *opérations de sécurité dans les huit départements concernés. Le projet de loi actuellement en discussion va*, cependant, au-delà d'une simple reconnaissance de cet état de fait. L'objectif affiché est, en effet, de systématiser l'exercice des prérogatives du préfet de police en matière de sécurité publique et de lutte contre la délinquance en région parisienne.

Doté de pouvoirs considérables, le préfet de police apparaissait, déjà, comme le « co-maire » de Paris. Depuis un fameux arrêté des Consuls du 12 messidor an VIII, l'inventaire de ses missions actuelles ne sonne-t-il pas comme du Prévert ? A ses vastes attributions de police générale et de police municipale s'ajoutent des pouvoirs de police judiciaire (à Paris et dans les trois départements de la petite couronne). Sans oublier ses prérogatives de préfet de la zone de défense de Paris (quatorze départements), son *autorité sur la brigade de sapeurs-pompiers de Paris et sur la garde républicaine. Le préfet de police* bénéficie aussi du travail de synthèse opéré du côté des renseignements généraux (RG) sur la « plaque urbaine » régionale. Du moins, les services de sécurité publique sont-ils restés, jusqu'à aujourd'hui et hors Paris *intra muros*, sous l'autorité directe des préfets de département.

Systématiser la coordination

Au motif d'adapter le dispositif policier aux évolutions de la sécurité et de l'ordre publics dans les huit départements d'Ile-de-France, le projet de loi voit donc plus loin. Il s'agit, expliquent ses promoteurs, de riposter à des délinquants ignorant les limites des départements ou du boulevard périphérique. Le texte gouvernemental veut systématiser la coordination des services qui, *jusqu'alors, travaillaient ensemble essentiellement « à chaud »*.

Avec près de 10,6 millions d'habitants et 12 000 kilomètre carrés, la région forme un espace urbain presque continu que les moyens de communication – RER, SNCF, voies express –, permettent de parcourir à toute allure pour se retrouver en quelques minutes au centre de Paris. Or, plaide la préfecture de police (PP) de Paris, une insuffisante coordination des réponses policières empêche aujourd'hui de traiter au mieux les phénomènes de bandes ou de casseurs, les débordements des manifestations ou des matches de foot. Il en va de même pour les réseaux de trafics de stupéfiants qui dépassent les territoires d'une commune ou d'un département. D'où la nécessité d'une action harmonisée et à l'échelle régionale des services de la police, de la gendarmerie et des douanes.

Les pouvoirs des préfets n'en pâtiront pas, assure-t-on, aussi *bien place Beauvau que sur l'île de la Cité. Pas question de revenir à la situation d'avant 1971, quand le préfet de police exerçait la plénitude* du pouvoir policier sur l'ancien département de la Seine (Paris et sa petite couronne). Le préfet de police se verra confier un pouvoir de coordination, non de substitution, affirme-t-on encore, et aucun échelon administratif supplémentaire ne verra le jour.

Coordonner sans diriger ? L'expertise du préfet de police, face à des préfets qui délèguent généralement les questions de sécurité à leur directeur de cabinet, pèserait évidemment de tout son poids, si le texte était adopté. Au bénéfice d'une plus grande sécurité, selon les partisans de la réforme. Au prix d'une plus grande mainmise de la PP sur les services de sécurité publique des départements visés, pourrait-on ajouter.

Harmoniser les diverses politiques de sécurité serait une autre difficulté. Comment faire converger des *dispositifs sécuritaires qui donnent la priorité au maintien de l'ordre et à la protection de l'Etat, à Paris, tandis que la banlieue est* davantage préoccupée par ses quartiers sensibles ?

Une dernière question, épineuse s'il en est, demeure en suspens. La reconnaissance d'une influence accrue au préfet de police annonce-t-elle un transfert de pouvoirs de police municipale au maire de Paris ? Ce cheval de bataille de la majorité municipale a d'ores et déjà été enfourché par les sénateurs. Amendant le projet de loi en ce sens, les parlementaires ont voté afin que, « *à Paris, le préfet de police associe la mairie à la lutte contre l'insécurité et à la prévention de la délinquance* ». Un amendement taillé sur mesure pour que les élus parisiens puissent disposer de pouvoirs fortifiés dans le domaine policier.

ERICH INCIYAN

La politique d'insertion dans les quartiers défavorisés

Six jeunes « durs » du Val-Fourré sont embauchés sur le chantier du nouvel hôpital de Mantes-la-Jolie

Après deux mois et demi de découverte et d'adaptation aux métiers du bâtiment, six jeunes du quartier du Val-Fourré ont rejoint, début juillet, à plein temps, les équipes de coffreurs, maçons et ferrailleurs, qui achèvent le gros-œuvre du nouvel hôpital de Mantes-la-Jolie. Les recrues ont été choisies parmi les « durs » de cette cité à problèmes.

Six jeunes « durs » du Val-Fourré ont signé un contrat à durée déterminée de six mois, proposé par les deux entreprises en charge du chantier de l'hôpital de Mantes-la-Jolie, la SICRA et la SOGEA-Nord-Ouest, filiales de la SOGEA. Rémunérés au SMIC, ils ont été choisis par le président du conseil de quartier du Val-Fourré, Farid Bouali. « *J'ai volontairement proposé ceux qui n'ont aucune chance d'être choisis sur* curriculum vitae, ni de passer la barre des tests psychotechniques, car ce sont ceux-là, explique-t-il, *qui, sans perspectives, sont le plus tentés de trafiquer des autoradios volés ou de vendre de la drogue dans leur cité pour se faire de l'argent.* » M. Bouali regrette l'intervention « *d'organismes parasites* » entre « *des jeunes qui ont envie de travailler et des entrepises prêtes à leur donner une chance* ».

Certains ont la capacité de devenir rapidement chefs d'équipe, ce que leur niveau de recrutement ne laissait pas présager, confirme un responsable de la SICRA. L'opération a pourtant failli ne pas avoir lieu. Le conseil d'administration de l'hôpital avait omis la clause d'insertion, pourtant prévue depuis peu dans les appels d'offres des marchés publics. « *Par négligence, sans doute, ou pour éviter les problèmes administratifs et le travail supplémentaire que demande tout chantier d'insertion* », avance M. Bouali. « *Il aurait été scandaleux*, estime-t-il, qu'un gâteau de travail tel que ce chantier, qui doit durer deux ans, en face d'une cité qui compte 50 % de chômeurs, ne puisse pas bénéficier aux gens du Val-Fourré. »

Le pragmatisme du sous-préfet de Mantes, Joël Fily, a permis de faire jouer, au dernier moment, la clause d'insertion. « *Si l'on s'y était pris plus tôt, ce ne sont pas six jeunes, mais, peut-être, une cinquantaine qui auraient pu avoir leur chance* », regrette le président du conseil de quartier, qui souhaite qu'à chaque fois qu'un marché public est passé dans la région de Mantes, « *les pouvoirs publics jouent le jeu avec plus de souplesse* ».

L'intégration au bout du chemin

« On a été plus embêté par l'ANPE que par tout le reste, explique-t-il, *parce que le siège de la SICRA est à Rungis et qu'il fallait faire circuler tous les papiers par là, au lieu de traiter avec l'agence de Mantes. Vous imaginez les problèmes, pour des jeunes qui n'ont ni moyen de locomotion ni compte en banque !* »

Dans les six mois à venir, la formation professionnelle se poursuivra pour aboutir à un diplôme reconnu par les métiers du bâtiment. « *La SICRA prévoit qu'à la fin du cycle de formation, les jeunes intègreront définitivement le personnel de la société. Cela ne dépend que d'eux* », annonce le dirigeant de l'entreprise, soucieux de démontrer que la participation du groupe SOGEA à l'insertion économique des jeunes des banlieues est un investissement de longue haleine.

Moulay, vingt et un ans, est prêt à tenter l'expérience. « *Ce qui me motive le plus*, avoue-t-il, *c'est l'argent. A chaque fin de mois, j'ai de l'argent propre. Je donne 2 000 francs à mes parents et, avec le reste, je m'amuse et je m'achète des fringues. Avec les primes de déplacement qu'il y a dans le bâtiment, ça ne me dérange pas d'aller travailler n'importe où en région parisienne. Pourtant le bâtiment, c'est dur et, au début, ça ne m'emballait pas.* » Né à Mantes-la-Jolie, défavorablement connu des services de police, Moulay tient enfin sa chance. « *La mission locale ne m'a jamais rien proposé*, dit-il. *A chaque fois que j'y allais, on me proposait un rendez-vous deux semaines ou un mois plus tard.* »

« *Si, demain, on réservait 5 % du marché global du bâtiment à ce type d'opération, cela suffirait à sortir de l'ornière beaucoup plus de jeunes* », assure M. Bouali, convaincu « *qu'il n'y a pas besoin de faire trente-six réunions pour se décider* ». « *En une matinée*, dit-il, *on a monté le dossier à la sous-préfecture.* »

« *L'objectif de la charte de partenariat signée, en avril dernier, avec le groupe SOGEA, est bien de créer de vrais emplois dans ces quartiers* », affirme, en écho, un représentant de la délégation interministérielle à la ville.

PASCALE SAUVAGE

En rachetant le siège de Roussel-Uclaf dans le septième arrondissement

Le conseil régional va pouvoir regrouper tous ses services dans un même espace

Le conseil régional d'Ile-de-France devrait approuver, le 12 juillet, le rachat du siège de Roussel-Uclaf (*le Monde* du 7 juillet). Cette opération immobilière permettra de regrouper, dans le septième arrondissement de Paris, l'ensemble des services de la région, aujourd'hui dispersés dans la capitale.

Michel Giraud, qui était alors président de la région depuis 1976, aime raconter une scène qui s'était déroulée dans le bureau de Gaston Defferre, ministre de l'intérieur, en 1982. Les nouvelles lois de décentralisation obligeaient le préfet et le président de la région à se partager un certain nombre d'équipements et de services administratifs en Ile-de-France. En quelques secondes, M. Giraud avait dû faire le choix entre une résidence et l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Ile-de-France (IAURIF). Au délicieux hôtel de Noirmoutiers, il a finalement préféré les équipes techniques de l'IAURIF, celles-là mêmes qui devront préparer la nouvelle révision du schéma directeur de la région, si elle est décidée au terme de l'actuel débat, au Parlement, sur le développement du territoire.

Avec l'achat du siège de Roussel-Uclaf, la région va disposer, maintenant, d'un important patrimoine immobilier. L'ensemble de trois immeubles, situés boulevard des Invalides, qui abritait le siège des laboratoires pharmaceutiques représente en effet près de 19 000 mètres carrés. Il permettra d'accueillir les services administratifs de la région. Ceux-ci occupent actuellement 8 000 mètres carrés de bureaux dans un immeuble de la rue de Vaugirard, loué par la région dans le quinzième arrondissement. Seul l'IAURIF devrait être maintenu dans cet immeuble.

La région dispose, encore, de 4 000 mètres carrés dans un immeuble de la rue Barbet-de-Jouy. Elle partage ce bâtiment avec le préfet de région, depuis que l'Ile-de-France a succédé au district de la région parisienne, administré par l'Etat jusqu'en 1976. Elle a acheté en 1988, pour 400 millions de francs, un hôtel particulier rue de Babylone, à quelques dizaines de mètres de la rue Barbet de Jouy, toujours dans le septième arrondissement. Complètement réaménagé sur plus de 3 000 mètres carrés, celui-ci abrite les groupes politiques et l'hémicycle destiné aux réunions des deux cent neuf conseillers régionaux.

Mauvaise nouvelle pour M. Emmanuelli

L'achat du siège de Roussel-Uclaf va donc permettre à la région de regrouper dans le septième arrondissement l'essentiel de ses services, aujourd'hui dispersés sur sept sites à travers Paris. La région devrait acquérir cet immeuble à moins de la moitié du prix demandé il y a encore trois ans par la firme pharmaceutique. Au terme d'une négociation menée sans intermédiaire, un accord vient d'être conclu sur 815 millions de francs, alors que, avant la crise, Roussel-Uclaf souhaitait en obtenir 2 milliards. C'est l'illustration de la chute des prix de l'immobilier à Paris et, accessoirement, une mauvaise nouvelle pour le Parti socialiste. Henri Emmanuelli souhaite, en effet, négocier à 80 000 francs le mètre carré le siège du PS, rue de Solferino, alors que le mètre carré se traite à 44 000 francs, boulevard des Invalides, dans le même arrondissement...

Au cours du débat du 12 juillet, plusieurs groupes du conseil régional ont l'intention de commenter diversement cette opération. Ils reconnaissent qu'elle est indiscutablement réussie sur le plan financier. Cet achat sera en effet financé en partie par le remboursement anticipé d'un prêt de 575 millions de francs accordé à la SNCF par la région, et par un emprunt de 200 millions de francs, entièrement gagé par les économies de loyers réalisées grâce à ce déménagement. Au nom de Génération Ecologie, Loïc Le Guénédal (Val-de-Marne) regrette qu'il ne soit « *pas possible de trouver aussi vite des crédits pour loger les plus démunis* ».

De son côté, Alain Rist, président du groupe des Verts, estime que cet achat « *somptueux* » est à la mesure des prix du quartier. Il aurait préféré que la région décide à cette occasion de s'installer dans un lieu plus symbolique de sa volonté d'aménagement du territoire. L'hypothèse d'un déménagement dans l'Arche de la Défense avait été abandonné en 1986. Il correspondait, alors, assez peu en effet à la volonté de rééquilibrage à l'est du gouvernement et de l'exécutif régional.

Comme les écologistes, le Parti socialiste devrait également s'abstenir au cours du débat du 12 juillet. La région devrait ainsi pouvoir compléter, en mai 1995, son installation dans un des plus beaux quartiers de la capitale.

CHRISTOPHE DE CHENAY

CINÉMA

LES FILMS NOUVEAUX A PARIS

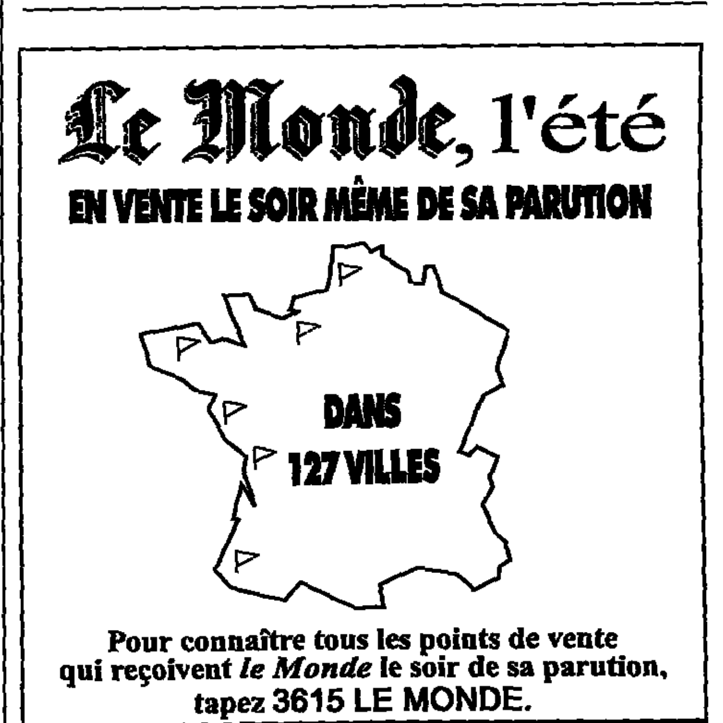
LES ALLUMÉS DE BEVERLY HILLS. Film américain de Penelope Spheeris, v.o. : *UGC Biarritz*, 8e (36-68-48-56 ; 36-65-70-81) ; v.f. : UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Pathé Clichy, 18e (36-68-20-22).

L'EAU FROIDE. Film français d'Olivier Assayas : Gaumont Les Halles, 1er (36-68-75-55) ; Les Trois Luxembourg, 6e (46-33-97-77 ; 36-65-70-43) ; Gaumont Ambassade, 8e (43-59-19-08 ; 36-68-75-75) ; 14 Juillet Bastille, 11e (43-57-90-81 ; 36-68-69-27) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Sept Parnassiens, 14e (43-20-32-20).

POUCELINA. Film américain de Don Bluth, v.o. : Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Les Montparnos, 14e (36-65-70-42) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

POURQUOI MAMAN EST DANS MON LIT ? Film français de Patrick Malakian : Rex, 2e (36-65-70-23) ; Ciné Beaubourg, 3e (36-68-69-23) ; Gaumont Marignan-Concorde, 8e (36-68-75-55) ; Saint-Lazare-Pasquier, 8e (43-87-35-43 ; 36-65-71-88) ; Gaumont Opéra Français, 9e (36-68-75-55) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; Gaumont Gobelins bis, 13e (36-68-75-55) ; Gaumont Alésia, 14e (36-68-75-55) ; Montparnasse, 14e (36-68-75-55) ; Gaumont Convention, 15e (36-68-75-55) ; UGC Maillot, 17e (36-68-31-34) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).

LES 3 NINJAS CONTRE-ATTAQUENT. Film américain de Charles T. Kanganis, v.o. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; v.f. : Forum Orient Express, 1er (36-65-70-67) ; Rex, 2e (36-65-70-23) ; UGC Montparnasse, 6e (36-65-70-14 ; 36-68-70-14) ; George V, 8e (36-68-43-47) ; Paramount Opéra, 9e (47-42-56-31 ; 36-68-81-09) ; UGC Lyon Bastille, 12e (36-68-62-33) ; UGC Gobelins, 13e (36-68-22-27) ; Mistral, 14e (36-65-70-41) ; UGC Convention, 15e (36-68-29-31) ; Le Gambetta, 20e (46-36-10-96 ; 36-65-71-44).



ARTS

Braque, le faux sage

Suite de la première page

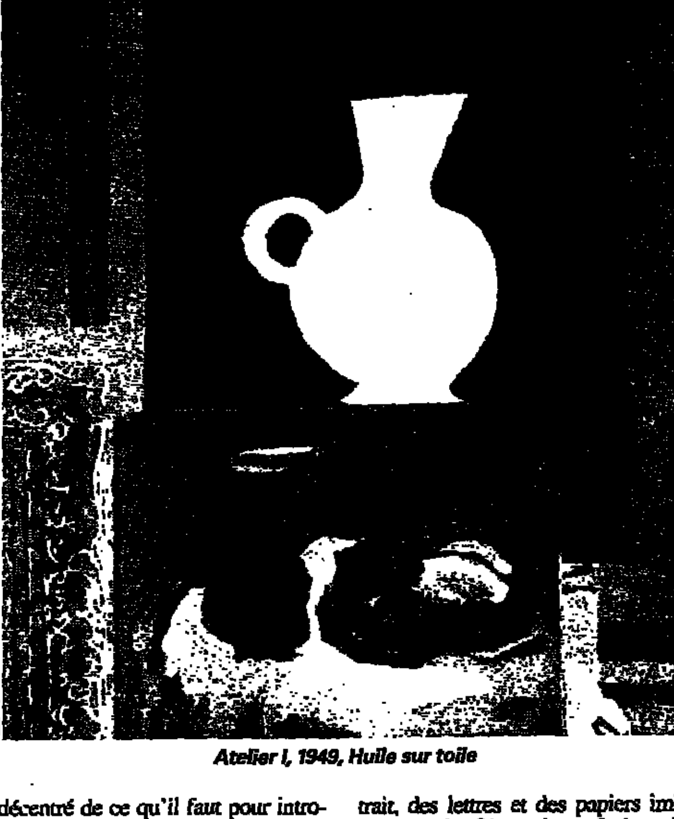
Il maçonne ses toiles à son rythme, sans relâche, sans chercher à séduire, même lorsque le peintre adopte la palette des fauves et emploie la couleur avec volupté. Braque contrôle.

Braque doit son plongeon dans la culture de la couleur à Othon Friesz, havrais comme lui, avec qui, durant l'été 1906, il est à Anvers. Les quais et les bateaux lui fournissent l'architecture de ses premières toiles fauves. Quelques semaines lui suffisent à mettre en place des lignes déstabilisantes qu'il lui faut rattraper par la touche et la ligne oblique d'un mât ou d'un quai ponctué méthodiquement par ce qui pourrait être des caisses, juste avant de festonner des nuages mauves, baroques, avant de peindre une mer de couleurs solidifiées, comme de la pâte soufflée, cuite dans le cru de la toile. A l'Estaque, il pousse la recherche et cède à la double tentation de la droite et de la courbe en combinant cette fois les maisons et les collines. Les idées de construction par la couleur se mettent en place, et il n'est pas de coups de brosse qui ne soient structurants.

L'engagement de Braque dans le fauvisme n'est pas une erreur de jeunesse, et peut-être même pas contre sa nature. On y voit par exemple Braque s'exalter le temps d'une éblouissante vue du *Port de l'Estaque* (Musée de Copenhague), où il manie la couleur à volonté. Où il n'est pas un pouce du tableau qui ne soit tenu, contrairement aux vues d'Anvers, par ce jeu des directions, la trouvaille de cette digue en flèche à contre-courant, et l'eau sombre violacée et verte, coincée. Sa très belle palette est capable de violence. Il ne faut donc pas se fier à la pâleur des pichets qui arrivent parmi les paysages, comme des rondeurs charnues, des ballons d'essai de volume par la couleur, comme Braque le fait encore en tournant les seins du *Nu assis*. Sensualité de sa peinture.

La salle fauve est très réussie. Elle prend Braque au moment où il retourne à l'Estaque pour y vérifier l'idée qu'il a de Cézanne, et y discipliner sa peinture autrement. Derain (en crise) avait prédit que Braque et Friesz en reviendraient de la couleur. Braque en revient. Tous en reviennent. Le *Grand Viaduc* de Minneapolis est cependant là, dont la composition reprend celles des baigneuses et des montagnes cézanniennes, pour marquer le départ de la nouvelle manière et cette autre vue où Braque troque ses roses, verts et bleus pour le brun, le vert, le gris, qui seront les couleurs de son cubisme. Il redessine le paysage au trait anguleux, en plans ouverts larges, met un arbre au premier plan qu'il raccorde aux maisons par le toit et le ciel, affirmant ainsi le plan du tableau.

On voit de loin, dans l'axe, le *Grand nu*, épiphanie torride, où Braque qui a visité Picasso grâce à Wihelm Uhde, répond par une espagnolade aux *Demoiselles d'Avignon* et autres figures sauvages, en prenant le risque d'un sujet qui n'est pas son affaire. La forme humaine résiste, aguicheuse, sur fond de drapé qui fournit un plan de passage entre la figure debout et le fond. Comme les pots au milieu des paysages, le *Grand nu* tranche parmi les natures mortes et les paysages avec leur percée en amande à travers les arbres de La Roche-Guyon. S'il manque dans cette salle des années cubistes quelques grandes compositions, les œuvres de plus modestes formats y sont très accomplies, de la célébrissime *Composition avec les instruments de musique* (collection Claude Laurens), avec son gros plan sur la panse dodue de la mandore, dont le manche cassé balance d'un côté quand, penchant de l'autre, le bord de la partition s'incurve pour lui préparer la place sans creuser l'espace, par rabattement de plan. Ou tout est en place, à sa place, en équilibre.



J. HYDE

Atelier I, 1949, Huile sur toile

Cubisme d'après le cubisme

Moins connu *la Cafetière et le pichet*, au croisement de lignes obliques légères, et leurs ombres en reflet, est un autre très bel exemple de cette déstabilisation des formes et de leur fusion dans le fond jusqu'à obtenir un espace continu, d'où émerge l'objet un peu plus plein, un peu plus vide. Avec le compotier (Musée d'Art moderne de Stockholm), le problème est plus évidemment celui d'un volume dense, qui éclôt comme une fleur, dont la rondeur déborde de la coupe. Quand le paysage se vide au centre, blanchi, dégagé, et que la mandore au contraire dilate ses formes qui rayonnent autour de son trou, juste décentré de ce qu'il faut pour introduire l'élément perturbateur et nier l'espace illusionniste, Braque le virtuose est là.

Pas de figures dans *la Femme lisant* de 1911, un chef-d'œuvre (collection Beyeler) où Braque joue sa partie serrée avec Picasso, où la femme est si absorbée par la lecture, absente, qu'il ne subsiste plus d'elle que quelques resteS de tignasse, pour coiffer la zone blanche prise dans les lignes, et la composition pyramidale appuyée sur les bras du fauteuil et sa volute, pour mieux asseoir cette évaporation de la figure. Aisance de Braque, qui taille le cubisme à sa mesure, et n'est pas comme Picasso, un champion du portrait ressemblant malgré tout. Il est musicien, et en ces années splendides chaque tableau est une partition jouée dans le temps du tableau, qui répercute en surface, dans la fenêtre brisée, sons et vibrations.

Les dessins, les papiers collés, venus pour beaucoup de collections suisses (de Bâle, legs Laroche), sont des merveilles d'équilibre encore, toujours recommencées, cette fois dans une relation très dépouillée du trait, des lettres et des papiers imitant le bois. Où, toujours fixé sur le sérieux de Braque, contre l'humour de Picasso, ce qui n'est pas faux, on ne pense pas assez que Braque a pu aussi s'amuser. Il n'est pas du genre à coller des moustaches à un échafaudage de lignes, mais il peut le faire s'il y trouve quelque accent constructif. Il peut plaisanter, mais en amont du tableau, s'autoriser des fantaisies, et même des jeux de lettres et de mots, mais en l'accordant à sa composition. La règle corrige le rire.

On dit Braque ennuyeux. Cela peut arriver, dans son cubisme d'après le cubisme, d'après la guerre, d'après sa blessure à la tête, dans les années 20, avec les cheminées et les guéridons, où il accumule les plans, charge, en rajoute encore et toujours, et se renouvelle pourtant de l'intérieur. *La Musicienne*, ses grands aplats colorés qui lui servent de vêtement et de cadre, les uns et les autres imbriqués en épaisseur jusqu'à faire l'effet d'un bas-relief éminemment décoratif, est un drôle de tableau, plus drôle que ceux de Juan Gris, dont Braque est proche, moins drôle que ceux de Picasso, que Braque a perdu de vue. Il applique la syntaxe cubiste, mais il charge autrement sa peinture. L'exposition insiste sur le noir troublant, épais, de goudron.

Les temps ont changé, Braque le sait, et se pose lui aussi en regard de son époque. Dans la salle qui réunit des œuvres des années 30 et 40, il est plus d'un tableau qui intrigue, et passionne. Les deux *Billard* en font partie : celui de 1944, où le plateau vert de table, cassé en deux, fait un coin comme un livre, et c'est cette fracture qui est le sujet du tableau ; celui de 1949, dont on n'est pas sûr de reconnaitre de quoi il retourne, est cassé lui aussi, mais autrement plus flou et déstabilisé par la trajectoire des billes, qui débordent du champ vert. C'est un bruit de choc qui est représenté.

Braque poursuit sa réflexion sur la peinture, la création, l'objet de la création, à travers les *Ateliers*, dont le premier est une petite merveille conceptuelle, une interrogation sur la représentation avec tableau dans le tableau, confrontation du négatif et du positif, une problématique de l'objet et du cadre tout à fait digne des spéculations sur la peinture qui font recette aujourd'hui. *L'Atelier* de Düsseldorf est un tableau étonnant de complexité, d'obscurité, d'énigme. C'est un manège ou une scène de théâtre, un parcours fléché de gauche à droite avec une figure féminine, qui mène à un pot, puis à un objet difficile à identifier, et au dessus l'oiseau qui passe de droite à gauche entre les fils et les ficelles de la création. Dans *l'Atelier VI*, il n'y a plus cet effet de contrôle absolu de l'espace voué aux ombres, et la charge expressive est apparemment sans objet.

Braque est secret. De sa vie on ne parle jamais, et il n'y a rien à dire. Pourtant, les derniers tableaux, les petits tableaux panoramiques, en pleine pâte avec rien d'autre que de la mer et du ciel partagé, de l'ombre, trois barques, sont émouvants. On se demande enfin le pourquoi, plutôt que de chercher à comprendre le comment. S'en régaler suppose de la tendresse pour Braque. Et il n'a pas cherché à en recevoir.

GENEVIÈVE BREERETTE

▶ **Georges Braque. Fondation Maeght, 06570 Saint-Paul. Tél : 93-32-81-63. Tous les jours de 10 heures à 19 heures, nocturne le lundi jusqu'à 22 h 30 (en juillet et août). Jusqu'au 15 octobre.**

MUSIQUES

Le réaménagement des « droits voisins »

Constat de désaccord entre maisons de disques et musiciens

L'accord réglementant depuis 1969 les droits respectifs des musiciens et des maisons de disques, lors de l'enregistrement d'un titre, est arrivé à échéance le 1er juillet, sans que les deux parties aient trouvé un accord sur le mode de cession des droits liés aux nouvelles utilisations du disque (clips, vidéodisques, publicité, synchronisation...). Les multinationales du disque « majors » souhaitent récupérer l'ensemble de ces droits alors que les musiciens veulent les conserver et dénoncent le « chantage à l'emploi » des « majors », tentées, selon eux, d'effectuer leurs enregistrements en Grande-Bretagne ou aux Pays-Bas.

Bleu, rose, blanc. Le formulaire compte trois pages – l'une pour le musicien, l'autre pour la maison de disques, la troisième pour la SPEDIDAM (1), une société qui perçoit les droits des artistes-interprètes. Nom de famille, nom du titre, numéro de sécurité sociale et de congés payés... A chaque enregistrement, à chaque studio, les musiciens remplissent les cases de ces fameuses « feuilles de séance », entérinant les trois clauses du *« protocole d'accord fixant les conditions de travail et de rémunération des artistes-musiciens »* qui figurent au verso.

Las ! Les feuilles de séance ont vécu. L'accord, signé le 1er mars 1969, n'était en effet valable que vingt-cinq ans. Signée par les maisons de disques et les syndicats de musiciens, la convention collective qui réglementait pour chaque enregistrement des *« phonogrammes de commerce »* la répartition des droits dits « secondaires » entre artistes-interprètes et maisons de disques a expiré le 30 juin sans qu'un accord entre les deux parties ait pu être trouvé. Après deux réunions mardi 28 juin et mercredi 6 juillet à l'hôtel Hilton, à Paris, les deux parties semblent désormais dans l'impasse.

Le désaccord entre maisons de disques et artistes-musiciens, au terme de dix mois de négociations, reste en effet complet. En raison de l'augmentation croissante des coûts d'enregistrement et de promotion des disques, le Syndicat national de l'édition phonographique (SNEP) considère que les accords de 1969 sont *« devenus totalement inadaptés aux nécessités de la production phonographique »*. Les multinationales du disque souhaitent obtenir la cession de l'ensemble des droits d'enregistrement ainsi que tous ceux liés aux nouvelles utilisations du disque. *« Comment imaginer qu'un producteur puisse (...) prendre le risque de financer un enregistrement sans avoir la possibilité, à partir de celui-ci, de faire réaliser des clips, des spots publicitaires, de l'inclure dans un CD-ROM, etc. ? »*, interroge le SNEP dans un communiqué diffusé le 4 juillet.

Les artistes-interprètes, qui s'estimeraient lésés par un renoncement à ces nouveaux droits « voisins », refusent de signer un chèque en blanc. Pour le Syndicat national des artistes musiciens, (SNAM) affilié à la CGT, l'objectif des maisons de disques est de *« s'approprier les masses financières considérables »*, qu'il estime à *« environ 10 milliards de francs pour la France »*, et de contrôler l'ensemble de la filière musicale. Le SNAM refuse d'entendre les propositions du SNEP, qui souhaite trouver un accord collectif avec l'ensemble de la profession en relevant les barèmes de rémunération des musiciens. *« Au cours des négociations, nous avons proposé de doubler les cachets des musiciens lors de l'enregistrement »*, assure Gilles Paire, PDG de Polygram, en précisant qu'il n'avait jamais été question, *« pour les maisons de disques, de remettre en cause les droits voisins garantis par la loi Lang de 1985 (2) »*.

Situation bloquée

Le contentieux s'est déjà soldé par de nombreuses actions en justice. Dénonçant l'accord avant qu'il n'expire, le SNAM avait attaqué Sony Music et deux diffuseurs (Canal Plus et M 6) et obtenu, le 6 janvier 1993, 150 000 F de dommages et intérêts devant le tribunal de grande instance de Paris. La condamnation était assortie d'une astreinte de 20 000 F par diffusion d'un vidéo-clip pour lequel le syndicat estimait que les artistes-interprètes n'avaient pas obtenu une juste rémunération.

En l'absence de texte, la situation semble aujourd'hui bloquée. L'échec des négociations entre producteurs et musiciens a déjà empêché l'enregistrement de plusieurs disques de chanteurs français et conduit certains producteurs à faire réaliser ces disques à l'étranger : Grande-Bretagne, Belgique, Pays-Bas. Cet exil a provoqué la colère du SNAM, qui accuse les « majors » de pratiquer le *« chantage à l'emploi »*.

« Si la situation n'évolue pas, les producteurs iront démarcher individuellement les musiciens dans les studios d'enregistrement. Nous leur verserons individuellement une rémunération en échange des droits », confie Gilles Paire. Dans un tract distribué mercredi 6 juillet, la SPEDIDAM recommande aux artistes-musiciens de ne pas engager de contrats individuels et de *« signer la feuille de séance et rien d'autre »*. *« Nous n'envisageons pas la grève »*, assure le secrétaire général du SNAM, François Nowak, *mais nous comptons bien informer le public des pressions inadmissibles qu'exerce sur nous l'industrie phonographique. »*

ARIANE CHEMIN

(1) Société de perception et de distribution des droits des artistes-interprètes de la musique et de la danse. La SPEDIDAM gère les droits des artistes-interprètes exécutants (musiciens d'ensemble, corps de ballet), tandis que l'ADAMI (société civile pour l'administration des droits des artistes et musiciens-interprètes) gère les droits des artistes-interprètes solistes (chanteurs, instrumentistes, chefs d'orchestre, acteurs, danseurs).

(2) Les droits « voisins », dits « voisins du droit d'auteur », ont été étendus par la loi Lang du 3 juillet 1985 sur l'audiovisuel. Outre la rémunération des phonogrammes, ils assurent aux musiciens une rémunération provenant de la diffusion des œuvres et de la taxe sur la cassette perçue au titre de la copie privée.

CULTURE

DANSE

KING LEAR-PROSPERO à Montpellier

Béjart d'évidence en évidence

MONTPELLIER
de notre envoyée spéciale

« La danse a toujours été une affaire de rois. » Voici ce que répondait Maurice Béjart, il y a quelques anneées, à ceux qui lui reprochaient de ne confier des rôles intéressants qu'aux hommes. Pour sa dernière création, *King Lear-Prospero*, le chorégraphe privilégie, une fois n'est pas coutume, les rôles de très jeunes filles : Cordelia, fille de Lear et Miranda, fille de Prospero. Emu par ce rapport père/fille qu'il n'a encore jamais exploré dans son œuvre, Béjart a confié à Christine Blanc, qui incarne Miranda et Cordelia, quelques instants d'éternité. La ballerine, encore très enfant de visage et de corps, y exprime tour à tour la confiance, l'amour filial, la jeunesse de l'amour, la peur d'être sacrifiée. La nouvelle compagnie, Rudra, que Béjart vient de créer à Lausanne, est à l'image de la danseuse : excellente.

Cordelia/Miranda est le fil conducteur de la chorégraphie. Elle tourne autour de ses pères, révoltée ou obéissante. King Lear et Prospero sont joués magistralement par Larrio Ekson, danseur mi-asiatique, mi-sud-américain toujours aussi beau, aussi grand, aussi peu banal. Il prenait part, dès 1971, à l'épopée de Carolyn Carlson, installée par Rolf Libermann au cœur de l'Opéra de Paris pour y développer la danse contemporaine. Présence altière, il lui suffit d'avancer les mains en un geste d'apaisement, de serrer sa fille sur son cœur, ou de maintenir accroché sur son épaule son joli bouffon (Maria Tosta) pour que le regard s'attache à lui.

Maurice Béjart a toujours répété qu'il n'était pas chorégraphe, qu'il détestait le ballet, qu'il voulait être l'homme du spectacle total avec décors, effets spéciaux, théâtre, paroles, philosophie, cirque, etc. *King Lear-Prospero* n'échappe pas à l'accumulation : loges sur les bas-côtés pour signifier l'idée rebattue du théâtre dans le théâtre, douches froides administrées par deux infirmiers en blouse blanche à un Roi Lear devenu fou, filles outrageusement maquillées, recours au cirque, aux clowns, aux nez rouges, aux travestis blond platine. La musique de Purcell est hachée par les percussions de Thierry Höchstatter auxquelles répond, parfois joliment, un clavicorde joué par Alessio Silvestriri. Et la danse ainsi s'écoule, belle certes, mais toujours prévisible, sans la moindre invention. On se prend à guetter Cordelia/Miranda et sa fragilité touchante, la virtuosité en feu d'artifice de Caliban/Vincent Séphaire, la sophistication d'Emmanuelle Bérard.

Ainsi va Béjart, d'évidence en évidence, depuis les années 70. En choisissant de placer sa danse dans de lourdes mises en scène, il s'est interdit, dès la fin des années 60, de trouver un langage chorégraphique qui aurait vraiment créé une rupture avec l'académisme classique. Aventure qui semblait à sa portée quand il chorégraphiait *Symphonie pour un homme seul* (1955). Il créait, l'année suivante, dans *le Teck*, des méandres savants pour Michèle Seigneuret et lui-même autour de l'austérité d'une statue de Marta Pan. Sa version du *Sacre du printemps*, en 1959, ne laissait pas davantage présager qu'il allait arrêter d'être un expérimentateur. Progressivement, il va enchevêtrer sa danse aux autres disciplines, comme si le corps ne lui était plus suffisant pour exprimer la vie. A la solitude de l'inventeur, il a préféré le rôle du passeur qui apporte la danse au grand public, qui ne craint pas les gros effets pour réussir son entreprise populaire, qui ouvre des écoles. Un chorégraphe volontiers gourou, avec des yeux d'extraterrestre. A New-York, Merce Cunningham et ses descendants se chargeront d'opérer la révolution : danser avec le corps, rien que le corps, débarrassé de toute théâtralité.

Les chorégraphes apparus, en France, au seuil des années 80, déclarent souvent que Maurice Béjart leur a appris que tout était possible – tels Dominique Bagouet, Maguy Marin, Jean-Claude Gallotta. Un esprit de liberté, presque anarchiste, face aux strictes arithmétiques américaines. Trop adulé, trop honni, Maurice Béjart est un homme complexe, secret, malgré ses déclarations fracassantes, ses théories philosophiques abondamment répandues par ses soins. Il est l'homme des rendez-vous manqués : il ne crée pas de nouvelles formes chorégraphiques, il rate son installation à Paris, à l'Opéra, puis à Chaillot. Il quitte l'Opéra de la Monnaie à Bruxelles, sa terre d'accueil depuis 1959, pour s'exiler, à nouveau, à Lausanne, en 1987. Trahisons, promesses non tenues ? C'est dans ce destin contrarié, dans sa tenacité à faire face, toujours, que réside sa grandeur.

Dans *King Lear-Prospero*, Béjart est l'homme qui traverse la scène avec une valise. Petit, un peu fort dans un costume noir, il est le double du roi. Il est aussi celui qui raconte, qui épilogue. Il est le clown à l'habit éclaboussant de couleurs qui orchestre la tempête des éléments et des cœurs. Il est le nomade, le saltimbanque sans domicile fixe. Il est Béjart.

DOMINIQUE FRÉTARD

▶ Derniers programmes de Montpellier-Danse : *Chinoiseries* de Mathilde Monnier/Louis Sclavis, *Eleteben* de Xavier Lot, le 8, 21 heures, Théâtre Iséion. Tango por dos, le 8, 21 heures, Opéra Berlioz, suivi d'un grand bal argentin avec le Sexteto Canyengue, au Corum, à partir de 23 heures. *King Lear-Prospero* sera repris au Théâtre de Chaillot, à la rentrée 1994. Tél. : 67-60-91-91.

CINÉMA

Avec l'accord des trois « majors » françaises »

Meilleure distribution pour les films européens

Les trois « majors » françaises de la distribution cinématographique (Gaumont, Pathé et UGC) se sont engagées sous l'égide du Centre national de la cinématographie (CNC) à permettre aux films européens et aux distributeurs indépendants un meilleur accès à leurs salles.

Hubert Astier, directeur de cabinet du ministre de la culture, Dominique Wallon, directeur général du Centre national du cinéma, et Jean-Pierre Leclerc, président du Comité de la diffusion, ont présenté les engagements que le CNC a obtenus des grandes sociétés de programmation et d'exploitation. Propriétaires de circuits de salles à travers la France, UGC (238 écrans), Gaumont (210 écrans) et Pathé (155 écrans) programment en outre des salles « indépendantes », qui s'en remettent à l'une des trois « majors » pour les alimenter en films – respectivement 64, 28 et 156 écrans. Ces « ententes », interdites par la loi, font l'objet de dérogations quand le CNC estime qu'elles ne font pas obstacle au libre jeu de la concurrence et contribuent à une meilleure diffusion des films.

Protestant contre le trop grand poids acquis par ces groupes, les distributeurs indépendants s'étaient plaints que les programmateurs mettent en coupe réglée l'accès aux salles, et les petits exploitants que les « majors » leur faisaient plus d'ombre qu'ils n'en pouvaient supporter. Pour calmer le jeu à défaut de résoudre le problème au fond, Gaumont puis UGC étaient contraints d'abandonner quelques écrans à Paris. Le Comité consultatif de la diffusion cinématographique vient de rendre public l'accord conclu avec les « majors ». Selon des modalités un peu différentes pour chacune des sociétés, elles s'engagent à offrir un quota d'écrans aux films européens proposés par des distributeurs indépendants chaque année, à Paris et en province. Et, simultanément, à ne pas priver de copies les exploitants indépendants installés dans les mêmes zones.

Ces engagements représentent une légère amélioration dans la diversification des titres et l'ouverture du marché : les films européens mentionnés dans ces engagements incluant les films français, les circuits ne sont pas loin de faire déjà, à Paris, ce qu'ils s'engagent à faire demain. C'est moins vrai en régions. La programmation y est beaucoup plus concentrée sur un petit nombre de titres porteurs, films américains ou films de « major » le plus souvent. L'emploi du terme « européen » paraît destiné à ne pas s'attirer les foudres des organismes communautaires et à offrir de la souplesse aux programmateurs, mais il ne promet pas l'ouverture d'une fenêtre plus large quant aux types de films diffusés. On note également que, s'agissant d'un « engagement volontaire » de la part des trois circuits qui représentent, ensemble, la moitié du marché national, il n'a pas été annoncé de sanctions en cas de non-respect de l'accord. Ce n'est pas rassurant. UGC, lors de sa privatisation en 1971, avait pris des engagements de même nature. Ils sont restés lettre morte.

JEAN-MICHEL FRODON

COMMUNICATION

Vice-président du « Figaro » et ancien PDG de « France-Soir »

Philippe Villin quitte le groupe Hersant

Robert Hersant et Philippe Villin ont décidé « d'un commun accord », jeudi 7 juillet, de mettre fin à leur collaboration. Cette décision intervient une semaine après le non-renouvellement de Philippe Villin à son poste de PDG de « France-Soir ».

C'est l'épilogue : un communiqué laconique signé par Robert Hersant et Philippe Villin a été publié jeudi 7 juillet, indiquant qu'*« il a été mis fin, d'un commun accord, à la collaboration engagée en avril 1984 entre Robert Hersant et Philippe Villin »*. Dans l'après-midi, Philippe Villin avait réuni la hiérarchie du *Figaro* et ses collaborateurs pour une réunion d'adieu presque aussi laconique – environ trois minutes –, qui s'est terminée par des applaudissements.

Trois minutes pour tirer un trait sur dix ans de la vie d'un « jeune homme » pressé. Une carrière fulgurante au sein du groupe Hersant qui s'est achevée de façon tout aussi fulgurante, jeudi 30 juin, quand Robert Hersant a refusé de renouveler son mandat d'administrateur de *France-Soir* et donc celui de PDG (*le Monde* du 2 juillet). Les déclarations intempestives de Philippe Villin sur une vente de *France-Soir*, la fin du groupe Hersant et sa recherche publique d'un « tour de table » pour *le Figaro* sont à l'origine de sa disgrâce. Depuis, M. Villin négociait avec Robert Hersant les conditions de son départ, *via* leurs avocats respectifs, Jean-Denis Bredin et Georges Terrier.

Robert Hersant reprend donc en main son groupe en faisant passer le message : le groupe n'est pas à vendre. A trois destinataires : le personnel, les banques et les hommes politiques. Pour la plupart des salariés du groupe, le départ d'une personnalité aussi contestée que Philippe Villin est bien perçu. Et le retour de « R. H. » rassure plutôt. Mais sa réputation d'homme de presse ne suffit pas : *« Robert Hersant revient mais les problèmes restent entiers »*, remarque un journaliste.

Le PDG du *Figaro* n'a pas caché les difficultés de son groupe au comité d'entreprise de Presse-Alliance du mardi 5 juillet. Il a indiqué qu'il allait faire *« des emprunts gagés sur des actifs »* pour obtenir des prêts. Ce qui est déjà le cas pour *Paris-Turf*, comme l'a révélé *le Canard enchaîné* du 29 juin. Alors que l'endettement du groupe est estimé entre 3,5 et 5 milliards de francs, Robert Hersant fait savoir que les actifs de la Socpresse sont largement supérieurs aux passifs de l'ensemble du groupe. Mais cette reprise en main suffira-t-elle à rassurer les banques ?

Jean Peyrelevade, président du Crédit lyonnais, l'une des principales banques créancières du groupe de presse, et Robert Hersant se sont vus deux fois récemment. La première rencontre s'est plutôt mal passée, la deuxième beaucoup mieux. Les banquiers reprochent au groupe de s'être trop dispersé. Il va donc continuer à se délester *« d'actifs non stratégiques »*, comme il l'a fait en vendant ses magazines grand public à l'éditeur britannique EMAP. D'autres ventes auront certainement lieu, sans doute dès cet été : journaux des pays de l'Est, quotidiens régionaux, *Paris-Turf*, *France-Soir*, etc. ? Voire la Société du journal téléphoné qui a dégagé un bénéfice de 37 millions en 1992 pour un chiffre d'affaires de plus de 191 millions.

Et *le Figaro* ? On dit Jimmy Goldsmith, ancien patron de *l'Express* et nouvel élu européen sur la liste de Philippe de Villiers, intéressé, de même que Pierre Dauzier, PDG de Havas. Les noms de Pierre Suard (PDG Alcatel-Alsthom, propriétaire de *l'Express*) et de Bernard Arnault (PDG de LVMH, propriétaire de *la Tribune-Desfossés*) circulent aussi depuis plus d'un an. S'agit-il de nouvelles rumeurs, comme Robert Hersant aime en entretenir quand il ne souhaite pas vendre ? Plusieurs de ses proches jugent inenvisageable la vente du *Figaro* avant l'élection présidentielle de 1995, car un duel entre Edouard Balladur et Jacques Chirac intéressera au premier chef... les lecteurs du *Figaro*, eux-mêmes électeurs principaux de l'un ou l'autre candidat.

A. S.

[Né le 23 octobre 1954 à Compiègne, Philippe Villin est licencié en droit, diplômé de l'IEP de Paris et ancien élève de l'ENA (1977-1979). Inspecteur des finances à l'inspection générale des finances de 1979 à 1983, il est ensuite chef du service du budget, des affaires financières et des participations à la direction générale des télécommunications jusqu'en 1984. A cette date, il entre dans le groupe Hersant, et est nommé deux ans plus tard vice-président du *Figaro* puis PDG de *France-Soir* en 1988. Administrateur de nombreuses sociétés et institutions comme Primagaz ou l'IFRI, il enseigne aussi à l'ENA. Philippe Villin est notamment l'auteur, sous le pseudonyme de Saint-Guillaume, du *Gaspillage des élites, confession d'un nomenklaturiste français* (Ed. Laffont Bonnel, 1984).]

Le « jeune homme » pressé

C'est peu dire que Philippe Villin capitalise dans les rédactions du *Figaro* et de *France-Soir*, les deux titres vedettes du groupe Hersant, un impressionnant portefeuille de critiques. Elles se traduisent, au mieux, par des remarques agacées envers celui que Max Clos, l'un des éditorialistes du *Figaro*, surnommait *« le jeune homme »*, au pis par une forme de haine, dont ont témoigné jeudi 30 juin certains journalistes du *Figaro* en levant leurs doigts en « V », après sa démission forcée de *France-Soir* (*le Monde* du 2 juillet). Lors d'un mémorable entretien à France-Inter, l'ancien dirigeant du Livre CGT, Roger Lancry, avait affublé de sobriquets trois des principaux hiérarques du groupe : si Robert Hersant était *« le bon »* et Jean Miot, directeur du *Figaro*, *« la brute »*, Philippe Villin était tout simplement *« le méchant »* (*le Monde* du 12 octobre 1993).

Méchant comme on pourrait le dire d'un enfant trop sûr de lui, égocentrique, obnubilé par l'idée de faire briller son étoile. Cet ancien élève de l'ENA, qui a manqué de peu le titre de major, fut d'abord un brillant inspecteur des finances. Mais lassé des petitesses de la fonction publique, celui qui n'hésite pas à confier à ses intimes : *« J'ai une assez haute idée de moi-même »* décide à l'orée des années 80 de se reconvertir dans le privé, après avoir passé cinq ans au service de l'Etat. Il écrit alors à une cinquantaine de patrons dont il a étudié les affaires et les possibilités de leur succéder une lettre qui débute par cette phrase étonnante : *« Je suis moi, j'ai trente ans et j'aimerais vous rencontrer pour parler de mon avenir. »*

Cette bravade amuse Robert Hersant, qui embauche ce jeune énarque pour lequel le travail est une religion. En 1984, il est vice-PDG du *Figaro* et, quatre ans plus tard, Robert Hersant lui confie la présidence de *France-Soir*.

Avec ses cheveux courts, habillé été comme hiver de chemisettes américaines, Philippe Villin, trente-neuf ans, est presque un modèle pour les « yuppies ». Dans son immense bureau de vice-PDG du *Figaro*, climatisé en permanence, le jeune patron – flanqué d'une directrice de cabinet – ne déteste pas faire étalage de son entregent et de sa puissance, en offrant au regard du visiteur une dizaine de téléphones rangés comme pour la parade. Et, dans les dîners en ville, son téléphone portable ne le quitte jamais. Philippe Villin, animal à sang froid, a peu de passions, hormis celles du travail et du sport, considérées comme des carburants. Il n'y a guère que sa villa de Cavalaire et les antiquités, dont il est féru, qui l'arrachent à l'univers de la réussite sociale et de la conquête du pouvoir. *« Son égocentrisme et son cynisme l'ont perdu »*, note l'un de ses proches.

Philippe Villin sait pourtant faire preuve de séduction, et certains de ceux qui le côtoient admettent par litote qu'il *« n'est pas antipathique »*, mais son ambition le mène vite à renier les promesses faites et son mépris affiché pour les journalistes, comme la petite cour de « fidèles » dont il s'est entouré au *Figaro*, créent rapidement le vide autour de lui. Comme la conduite du « Fig-Éco », le fief qu'il s'est créé, *« dont les pages lui servaient surtout à tester des tours de table financiers »*, selon un responsable du quotidien.

Cela n'empêche pas ses plus féroces ennemis de reconnaître en lui *« une prodigieuse mécanique intellectuelle »* et de louer tout à la fois *« sa rapidité de compréhension »* tout en ironisant sur *« sa propension à croire qu'il a tout compris de la presse »*. Ces derniers mois, sa volonté clairement affichée de succéder à Robert Hersant et les confidences imprudentes faites à ce propos ont hâté sa chute.

A une question sur son avenir posée récemment par un journaliste de *l'Expansion*, Philippe Villin répondait : *« Je conserverai la direction du groupe aux conditions qui me conviendront ou* [j'irai exercer] *mon métier de patron ailleurs. »* Robert Hersant a tranché à la place du *« jeune homme »* trop pressé.

YVES-MARIE LABÉ

Un constat de la Commission de Bruxelles

Trois pays ne respectent pas la directive « Télévision sans frontières »

Le constat est depuis plusieurs mois sur la table de la Commission européenne : aucun des pays membres de l'Union européenne n'a correctement transposé la directive « Télévision sans frontières » dans sa législation nationale. Depuis 1991, ce texte, qui impose des quotas de diffusion d'œuvres européennes, réglemente la publicité, protège les mineurs, établit une chronologie des médias pour les films de cinéma (pour les différents supports d'exploitation de film), semble avoir posé problème à tous les pays.

Après des échanges de courrier, la Commission a entamé une procédure de saisine de la Cour européenne de justice contre l'Italie et s'apprête à le faire contre la Belgique et la Grande-Bretagne. Elle reproche à l'Italie une réglementation laxiste autorisant des coupures publicitaires en nombre plus important que ce que la loi européenne autorise et d'autres infractions. A la Belgique, la Commission reproche une autorisation d'émettre spécifique, réservée aux chaînes étrangères, et donc contraire à une directive qui porte le nom de « sans frontières ». Enfin, à la Grande-Bretagne, elle reproche une application restrictive de la directive qui réserve les contraintes aux seules chaînes hertziennes et dégage de toute obligation les chaînes diffusées par câble et par satellite. Toutefois, la Commission ne désespère pas d'arriver à un accord avec ces trois pays avant que le mécanisme judiciaire n'arrive à son terme.

Y. M.

TF 1 : le groupe Bouygues poursuit sa montée dans le capital de la première chaîne.- Le groupe Bouygues, principal actionnaire de TF 1, augmente progressivement sa part dans le capital de sa filiale audiovisuelle. Après avoir, en février dernier, racheté 9 % du capital au groupe Worms et au Crédit lyonnais, portant ainsi sa participation à 34 %, le groupe Bouygues a procédé depuis à des achats réguliers sur le marché. Sa participation actuelle dans TF 1 est de 35,5 %. Le groupe Bouygues s'est par ailleurs rendu acquéreur – pour un prix non communiqué – du siège social de TF 1 qui appartenait au GAN.

Le sommet des pays

A quelques heures de l'ouverture officielle à Naples, en Italie, du sommet du G 7, qui réunit les chefs d'Etat et de gouvernement des sept pays les plus riches, le président Clinton s'est entretenu, vendredi matin 8 juillet, avec le nouveau premier ministre japonais, Tomiichi Murayama, des moyens de réduire le très important déficit commercial des Etats-Unis vis-à-vis du Japon. A Tokyo, vendredi, le dollar s'est à nouveau effrité face au yen.

■ REDRESSEMENT. Les économies des sept pays les plus industrialisés sont aujourd'hui en bien meilleure posture que lors du sommet de Tokyo, en juillet 1993. C'est particulièrement vrai de l'Allemagne, du Japon, de la France et de l'Italie. Aux Etats-Unis, la croissance se poursuit à un rythme élevé. Au total, la croissance moyenne des pays du G 7 pour 1994 devrait atteindre, selon l'OCDE, 2,7 % cette année et 2,9 % en 1995, contre 1,3 % l'année dernière.

Le dollar, l'incongru de Naples

NEW-YORK

de notre correspondant

Le dollar – un dollar affaibli – est donc l'invité surprise du sommet de Naples. Hôte inattendu, le *malade sera aussi sans* doute celui que les dirigeants des sept grands pays industriels chercheront à éviter. A trop s'interroger, en effet, sur la maladie du billet vert, ils risqueraient de l'aggraver. Pis encore, *en ausculant le malade*, ils *pourraient* découvrir leurs propres responsabilités. Les véritables causes de l'actuelle crise monétaire sont d'ordre structurel et rappellent qu'aucun pays – fût-il la première puissance *économique mondiale – ne peut durablement* dépenser plus qu'il ne gagne.

Jamais deux sans trois : la règle semble aussi s'appliquer au marché des changes : crise de la livre sterling, à l'automne 1992, explosion du système monétaire européen (le SME), à *l'été 1993* et maintenant *chute du dollar. Le rapprochement* de ces trois crises monétaires, bien différentes certes, révèle de nombreuses similitudes. A chaque fois, la crise éclate au moment le plus inattendu. Pour se rassurer, experts et autorités *monétaires* trouvent rapidement des boucs émissaires, la finance *folle, les comploteurs anglo-saxons*, les spéculateurs sans scrupules... Une fois le calme revenu, ils se rendent tous à l'évidence : une crise monétaire n'est jamais un simple phénomène spéculatif *provoqué par des* esprits purement intéressés et terriblement malveillants. Elle est généralement le symptôme de déséquilibres économiques structurels profonds.

Ce scénario, les Européens l'ont vécu avec *la crise du SME*, à *l'été* 1993. C'était, au printemps de cette année-là, un temps où l'on ne parlait, chez les Douze, que du traité de Maastricht et de monnaie unique. A Paris, à Bonn et à *Bruxelles, on se félicitait de cinq* années de stabilité monétaire au sein du SME. Tout d'un coup, en plein été, le système a explosé. La réaction première des responsables européens fut d'accuser le spéculateur hongaro-américain *George Soros*, *celui qui* avait gagné 1 milliard de dollars en jouant contre la livre. On dénonça ensuite les « marchés fous », puis un « complot anglo-saxon ». Aujourd'hui, tout le monde *reconnaît que l'éclatement du* SME était inéluctable. Son explosion était la conséquence de divergences dans les évolutions des Douze.

Les experts à contre-pied

La chute du billet vert, depuis deux mois, sur le marché des changes déroule un scénario identique sous certains aspects qui a pris *complètement* à contre-pied experts et responsables monétaires. Au début de l'année encore, la santé retrouvée de l'économie américaine les conduisait tous à parier sur un dollar rugissant. Le *président Clinton ne manque* pas *une occasion de rappeler* que les Etats-Unis ont, depuis trois ans et demi, une croissance soutenue, créatrice d'emplois et ne générant pas, pour l'instant, d'inflation. Pour éviter *une reprise de tensions inflationnistes*, la Réserve fédérale, la *banque centrale* américaine, a amorcé, depuis février, un relèvement de ses taux d'intérêt. Tout cela devait rendre plus attractifs les placements en dollars. A une économie *forte doit correspondre* une monnaie forte, dit-on.

Contrairement à ce qu'enseignent les livres d'économie, le dollar est pourtant depuis deux mois en forte baisse. Vis-à-vis du yen, il est tombé cette semaine à son *plus bas niveau historique, en* dessous de 98 yens. Vis-à-vis des devises européennes, le deutschemark notamment, il a retrouvé ses plus bas d'il y a quatorze mois. Pour expliquer, *a posteriori*, cette baisse, les experts et les gouvernements découvrent aujourd'hui une constellation de causes.

Il y a d'abord les causes techniques, liée au fonctionnement des marchés financiers eux-mêmes. Les marchés ont une vue à court terme. *Ils* ont des comportements *grégaires*. Les nouveaux produits accentuent les phénomènes. Bref, les marchés, hypersensibles, ont tendance à surréagir à la moindre information, à anticiper sur des anticipations. La chute du dollar serait aujourd'hui *liée à une surréaction* face à la nouvelle géographie de la croissance qui se dessine au sein du groupe des trois : les Etats-Unis ralentissent, l'Europe accélère et le Japon montre des signes de reprise. *L'économie financière aurait tendance* à s'écarter de l'économie réelle. Aujourd'hui, le bouc émissaire s'appelle les « produits dérivés », une technique qui permet aux entreprises de s'assurer contre certains risques financiers. *Les Sept* ont *l'intention d'évoquer le* sujet.

On parle parfois aux *Etats-Unis* d'une autre raison technique : la « dollarisation » d'une partie croissante de l'économie mondiale. Dans des pays de plus en plus nombreux, le billet vert tend à devenir *la monnaie locale*. Certains gouvernements décident ainsi de lier directement leur devise au dollar (Argentine, Brésil...). D'autres ne peuvent empêcher que le billet vert devienne l'instrument de paiement dans leur pays. *Les coupures de* 1 dollar *circulant en dehors* des Etats-Unis seraient plus nombreuses que celles en circulation sur le territoire américain. Cette « dollarisation » des économies sous-développées serait l'une *des causes* de la faiblesse de la monnaie américaine.

Les explications politiques de la crise du dollar sont aussi très nombreuses. L'indécision de M. Clinton en politique étrangère mais aussi sur sa stratégie économique et sa *politique de change déstabilise beaucoup* les marchés. Ceux-ci ont lu dans les déclarations contradictoires de Lloyd Bentsen, son secrétaire au Trésor, et les maladresses de Mickey Kantor, son représentant au commerce, *dans les négociations commerciales* entre Washington et Tokyo une volonté de jouer un dollar faible.

L'opposition des opérateurs

L'administration a beau dire aujourd'hui que le taux de change ne sera pas utilisé comme une arme dans ce conflit, les hommes du président n'arrivent plus à en convaincre les opérateurs. Ceux-ci ne cherchent *pas vraiment* à être séduits tant ils sont « antidémocrates ». Souvent sous-estimée, l'opposition politique des intermédiaires financiers à l'égard des démocrates joue sans doute un rôle dans la crise actuelle du dollar. *Les hommes de* Wall Street avaient accordé au gouverneur de l'Arkansas un véritable état de grâce, en 1993. Mais ils ont perdu beaucoup d'argent, au début de 1994, sur le marché obligataire. Et ils *ont subi* une forte *augmentation de leurs impôts personnels.* Ils en font porter la responsabilité à M. Clinton.

La véritable raison de la chute du dollar est sans doute à trouver, à nouveau, dans les déficits américains et, en premier lieu, dans le déficit d'épargne. *La reprise* de la consommation des ménages s'est accompagnée aux Etats-Unis d'un recours quasi-systématique à la carte de crédit. L'Etat fédéral a réduit son train de vie, mais les opérateurs – *qui ne sont pas* tous myopes – *s'inquiètent* d'une nouvelle explosion du déficit budgétaire d'ici à cinq ans si rien n'est fait sur certaines dépenses lourdes du budget (les diverses *prestations* sociales notamment) et si aucune solution *n'est trouvée* pour financer les réformes du système de santé et de l'aide sociale.

Les Etats-Unis continuent à acheter beaucoup plus de biens, de services et de capitaux à l'étranger qu'ils n'en vendent. *Le* déséquilibre commercial se *creuse à nouveau dangereusement*. *Le* déficit est actuellement sur une pente annuelle de 150 milliards de dollars. Le trou est particulièrement important avec le Japon (environ 60 milliards). *Le déficit global* des comptes courants a ainsi atteint, au premier trimestre 1994, 32 milliards, son plus haut niveau depuis cinq ans. Les Etats-Unis sont donc conduits à inonder le marché mondial de dollars. La loi de l'offre et de la demande tend alors à *s'appliquer* : la valeur du dollar baisse.

Le sommet de Naples évitera sans doute d'aborder directement la crise monétaire. Entre les grands pays (Américains, Japonais et Allemands notamment), les divergences sur les origines de la crise comme sur la réponse à *lui* apporter sont plus *importantes* qu'on ne l'avait cru. Et les ressentiments des uns à l'égard des autres plus profonds. Vaut-il mieux, dans ce cas-là, tenter de les masquer ? Le risque est de provoquer sur les marchés un nouvel ouragan. *Révéler ces différences* d'appréciation ne contribuerait cependant pas à l'écarter. Les réduire serait la solution. Elle n'est pas à portée de main.

ERIK IZRAELEWICZ

Des économies en redressement

■ ETATS-UNIS. Grâce à une forte consommation des *ménages et à un niveau élevé d'investissement*, le PIB a progressé de 3 % l'an dernier. Pour 1994, les prévisions de l'OCDE font état d'une croissance de 4 % et de 3 % en 1995. L'inflation, en dépit des craintes des autorités monétaires qui n'ont pas *hésité* à relever les *taux d'intérêt à court terme*, semble, *pour* l'instant, maîtrisée. En avril, la hausse des prix en glissement annuel était de 2,4 % contre 3,2 % en avril 1993. Conséquence de la croissance, le taux de chômage ne cesse de diminuer pour *atteindre 6 % en mai contre* 6,9 % en mai 1993. Evolution identique du déficit des administrations publiques qui représentait, l'année dernière, 3,6 % du PIB après avoir atteint 4,5 % en 1992.

■ JAPON. Après une croissance quasi nulle (+ 0,1 %) en 1993, le *plus mauvais chiffre* depuis le premier choc pétrolier, le PIB japonais a progressé de 1 % au premier trimestre 1994 par rapport au trimestre précédent, retrouvant son niveau des trois premiers mois *de l'an dernier. Le* chômage, faible comparé aux autres pays industrialisés, touchait, en avril, 2,8 % de la population active, en légère baisse (– 0,1 point) par rapport au mois précédent, mais en augmentation de 23,6 % *par rapport* à avril 1993. Quant à l'inflation, elle reste faible (+ 0,8 % sur un an en avril).

■ FRANCE. Après la chute du PIB de 1 % l'an dernier, le ministre de l'économie, Edmond *Alphandéry*, espère, *comme* l'INSEE, que la croissance de l'économie française tournera autour de 2 % cette année. Elle ne devrait pas s'accompagner de tensions inflationnistes. En mai, la hausse des prix en *glissement annuel* était de 1,7 %. Le chômage, qui touchait, en mai, 12,7 % de la population active contre 11,5 % en mai 1993, se stabiliserait en fin d'année. Les pouvoirs *publics se sont engagés à réduire* le besoin de financement des administrations publiques qui a eu tendance à se creuser, ces deux dernière années. En 1993, il s'élevait à 5,8 % contre 3,9 % en 1992.

■ GRANDE-BRETAGNE. Avec *la sortie de la livre du système monétaire européen* (SME) en septembre 1992, la Grande-Bretagne a été le premier pays européen à sortir de la récession. L'an dernier, le PIB britannique a progressé, selon *l'OCDE*, de 1,9 % *après une contraction de* 0,6 % en 1992. Le chancelier de l'Echiquier, Kenneth Clarke, escompte, cette année, une croissance de 2,75 %. Conséquence de cette reprise, le taux de chômage décroît régulièrement depuis plusieurs mois : il *était de* 9,5 % en avril contre *10,3 % en avril 1993. L'inflation en glissement annuel* était de 2,6 % en avril.

■ CANADA. Après *un* ralentissement à la mi-1993, l'économie canadienne a largement profité, au second semestre, de la reprise vigoureuse aux Etats-Unis. Au total, le PIB canadien a progressé de 2,4 % en 1993 et l'OCDE *prévoit, cette année, une croissance* de 3,7 %. Mais la hausse des taux d'intérêt pour tenter d'enrayer la chute du dollar canadien par rapport au dollar américain pourrait ralentir la croissance canadienne. En léger recul depuis *le début de cette année, le chômage touche* encore 10,7 % de la population active. Autres préoccupations du gouvernement fédéral : un important déficit budgétaire, égal à 6,4 % du PIB, et le niveau élevé de la dette fédérale, qui représente 72 % du PIB. *L'inflation reste, pour sa part, sous* contrôle (+ 1,8 % en 1993 et – 0,5 % sur les trois premiers mois de 1994).

■ ALLEMAGNE. La reprise commence à se manifester, en raison, notamment, du raffermissement des commandes étrangères. En Allemagne de l'Ouest, la croissance *a été de 0,5 % au premier* trimestre de cette année. Et l'OCDE prévoit une hausse du PIB pour l'ensemble du pays de 1,8 % en 1994 et 2,6 % en 1995. Le chômage commence à *baisser en données brutes, surtout en* ex-RDA. En mai, il touchait 8,3 % de la population active en Allemagne de l'Ouest contre 7,2 % en mai 1993. La hausse des prix était, en mai, de 3 % en ex-RFA. Cette perspective favorable *sur* le *plan* de l'inflation devrait permettre, selon l'OCDE, une nouvelle détente des taux d'intérêt.

■ ITALIE. Si le PIB a diminué de 0,7 % en 1993, l'économie italienne semble être sur une phase ascendante depuis la fin de l'année dernière. *Selon* l'OCDE, *la croissance* devrait atteindre 1,5 % en 1994 et 2,6 % en 1995. Le gouvernement de Silvio Berlusconi s'est fixé, pour tâche principale, la limitation des dépenses publiques. *Le déficit du secteur public atteignait* 9,8 % du PIB en 1993 et la dette publique 115 %. Quant à l'inflation, elle oscille, depuis plusieurs mois, autour de 4 % en glissement annuel. Le chômage, qui a tendance à *augmenter depuis* le *début de l'année*, touchait en avril 11,5 % de la population active. Seul résultat vraiment positif depuis la sortie de la lire du SME en septembre 1992, le commerce extérieur italien, déficitaire en 1992, est devenu excédentaire de 17 *milliards de dollars* l'an *dernier*.

ALAIN PUCHAUD

Dans un rapport au premier ministre

Jean de Gaulle préconise une planification à la française « renouvelée »

Député de Paris, Jean de Gaulle a *remis*, mercredi 6 juillet, au premier ministre, un rapport sur « l'avenir du Plan et la place de la planification dans la société française » qui lui avait été demandé par Edouard Balladur le 17 décembre 1993 (1). Quelques semaines après le Conseil économique et social (*le Monde* du 28 mai), ce rapport formule vingt propositions pour une planification « renouvelée ». Une loi de Plan serait maintenue, sans que le gouvernement soit contraint par un rythme prédéterminé. M. Balladur devrait demander au commissariat général du Plan de lui présenter, à partir de ce rapport, des propositions en vue d'élaborer un projet de loi.

Dès les premières lignes de son rapport de 112 pages sur la planification, Jean de Gaulle trouve des accents presque... gaulliens pour prôner des remèdes à près de vingt ans de crise de la planification. « *Rien ne serait plus grave*, souligne le député (RPR) de Paris, petit-fils du fondateur de la V[e] République, *que de voir la France se replier sur elle-même, doutant de ses capacités et privilégiant la réaction à l'action, le court terme au long terme.* » Une planification à la française pourrait ainsi « *apporter sa contribution dans une nouvelle manière de « réfléchir et d'inventer » pour gouverner la France* ». Pour le rapporteur, qui a consulté très largement pendant les six mois de sa mission, elle reste donc indispensable, dès lors que les objectifs et le contenu en seraient redéfinis.

Avant de proposer une planification « *plus souple, plus pragmatique et plus sélective* », le rapport brosse un historique de la planification en France depuis 1946 et surtout réfléchit sur le nouveau rôle de l'Etat, à l'heure où la mondialisation des marchés et l'ouverture internationale tissent un univers marqué par l'incertitude. « *A l'Etat interventionniste se substituent aujourd'hui l'Etat régulateur et l'Etat stratège*, écrit M. de Gaulle. *Ce n'est donc point la légitimité de l'action publique qui est en cause mais son niveau de pertinence. (...) L'Etat doit définir les règles du jeu et veiller à leur respect. Il doit annoncer clairement ses objectifs à moyen et long terme à la nation tout entière.* » Cette contrainte de lisibilité étant rendue encore plus pressante par l'intégration européenne et par une demande nouvelle d'une société marquée par la montée de l'exclusion où l'affaiblissement des corps intermédiaires conduit à un face-à-face direct entre l'Etat et l'opinion.

Une durée de cinq ans jugée inadaptée

Face à l'insuffisance de réflexion à moyen et long terme, le rapport de Gaulle préconise un véritable changement de dimension de la planification. L'idée centrale est d'en faire une activité non plus épisodique mais « *continue* », en croisant quatre dimensions interdépendantes : la veille prospective, thématique ou globale, « *afin d'identifier les tendances lourdes d'évolution de la société et les risques de rupture* » ; l'évaluation des effets des politiques publiques engagées ; la concertation avec les acteurs économiques et sociaux, et entre les différentes administrations ; l'élaboration de stratégies pour permettre à l'exécutif « *de définir des orientations et engager des actions de moyen terme* ».

Cette « *planification renouvelée* » suppose pour M. de Gaulle une modification de la loi de 1982, *notamment sur un point central* qui est celui du rythme quinquennal du Plan. Cette durée de cinq ans est jugée inadaptée « *pour l'expression d'une volonté stratégique lorsque se dessine une échéance particulière, qu'il s'agisse d'une négociation internationale ou d'une élection* ». Elle devrait donc être remise en cause « *au profit d'une approche plus souple* ». Si le rapport se prononce pour le maintien d'une loi de Plan – qui n'a jamais été votée pour le XI[e] Plan... –, celle-ci doit être laissée à l'initiative du gouvernement, qui ne peut « *y être contraint par un rythme prédéterminé* ». Elle serait soumise au Conseil économique et social (CES) avant d'être votée par le Parlement.

Dans ce nouveau cadre, le commissariat général du Plan, tout en conservant sa dénomination, devrait accepter un relatif recentrage. Demeurant rattaché au premier ministre et mettant à sa disposition sa « *capacité d'expertise* », ce qui suppose l'abandon de tout projet de transfert hors Paris, il devrait modifier ses structures pour les rendre plus transversales, resserrer légèrement ses effectifs et s'appuyer sur un réseau plus vaste et plus diversifié d'experts. Il aurait pour tâche de mener une réflexion continue et partagée avec les partenaires sociaux – cette concertation étant plus active mais moins formelle qu'aujourd'hui avec la participation, en plus des organisations, d'« *acteurs impliqués dans des réalités plus diversifiées* » – sur des questions de moyen terme et l'évolution de la demande sociale. Cette démarche serait rythmée par des « *temps forts* », comme la publication dans l'année qui suit le début de toute législature et au moins tous les trois ans, sous la responsabilité du commissariat, d'un document sur les « *grands défis de la nation et les problèmes de notre société* » présenté devant le Parlement. Plus généralement, les parlementaires, comme le CES, seraient associés aux divers travaux du Plan. Ceux-ci bénéficieraient d'une publicité, la confidentialité étant réservée aux « *études particulières* » demandées par le premier ministre.

Enfin, parmi ses vingt propositions, le rapport de Gaulle suggère une consolidation de la planification et de la contractualisation régionales, permettant à l'Etat de mieux expliciter ses priorités et ses engagements en matière d'aménagement du territoire. « *Cet exercice doit être régulier et prendre la forme d'une loi spécifique quinquennale. Il a pour objectif de conforter la démarche planificatrice quinquennale des régions, de renforcer la cohérence entre les orientations nationales et les ambitions locales et de servir de base à la préparation des contrats de plan Etat-région* ». Une fusion du commissariat au Plan et de la délégation à l'aménagement du territoire (DATAR) est considérée comme « *un choix inopportun* ».

MICHEL NOBLECOURT

(1) Outre M. de Gaulle, la mission comprenait Georges Barthes de Ruyter, directeur, associé d'Arthur Andersen, Paul Champsaur, directeur général de l'INSEE et Yves Lichtenberger, directeur du CEREQ.

les plus industrialisés

Les fastes « contrôlés » du G 7

NAPLES

de notre envoyée spéciale

Après cinq mois de fébrilité, les marteaux piqueurs se sont enfin tus, et sortie des tranchées, des échafaudages et des gravats qui assiégeaient jusqu'au bureau du maire à l'intérieur de la mairie, c'est une Naples rénovée et rafraîchie qui accueille, vendredi 8 juillet, l'ouverture du G 7. Une Naples sous haute surveillance également dont le centre, pratiquement interdit à la circulation, est quadrillé par quatorze mille agents des forces de l'ordre et d'innombrables soldats qui ont pris position, avec plus ou moins de bonheur, sur le toit des immeubles, le long du bord de mer, voire à l'entrée des grottes et cavités dont le sous-sol est truffé.

Un véritable camp retranché que l'hôte d'accueil du sommet, le président du conseil, Silvio Berlusconi, est venu inspecter en personne. Inspection pleinement satisfaisante, semble-t-il, pour une Naples où tout fonctionne, où les rues bitumées et sans ornières sont un velours pour les roues, où les banques vous accueillent non-stop, avec des interprètes aux guichets, et où des plans de la ville sont disponibles par milliers.

La ville a débordé d'imagination : les pizzerias se sont livré des duels de prestige, dont le plus suivi concerne la maison Brandi, qui inventa à la fin du siècle dernier la « margherita » en honneur de la reine, contre la maison Lombardi, promotrice d'une « sept saisons » spéciale G 7 avec des ingrédients propres à chacun des pays présents au sommet. Pourtant derrière l'anecdote, le G 7 aura sans doute été pour la ville une occasion unique de se reprendre en main. Et surtout de changer son image, celle d'une ville couverte de dettes (on parle de 2 000 milliards de lires) (1), dont une bonne partie de la nomenklatura politique locale, en collusion parfois avec la Camorra, la Mafia napolitaine, avait fait main basse sur tous les travaux publics, y compris, paraît-il, sur les cimetières. L'occasion rêvée pour ce genre de pratiques ayant été le Mondial de 1990 où des 800 milliards de lires dépensés, pour le stade, les voies d'accès, etc., tout était parti en fumée, ou dans la poche toujours plus profonde des politiciens.

Cette fois, justement, le pari et la volonté sont à l'inverse : rien de neuf, d'inutile, de pharaonique, mais profiter du G 7 pour rappeler qu'engluée dans les défauts d'un sud qui, paradoxalement, ne représente pas l'essence de sa propre culture Naples doit retrouver sa vocation naturelle de grande cité internationale. Et le maire progressiste, Antonio Bassolino, au pouvoir à peine, depuis quelques mois, a joué son va-tout sur l'opération : contre les 800 milliards du Mondial dont il ne reste plus trace, le G n'aura fait dépenser que 84 milliards en tout. Avec cela, Naples s'est refait un visage. Des sites prestigieux, jamais ouverts depuis l'époque des Bourbons seront rendus au public, comme l'étonnante villa romaine sur le mont Pausilippe donnée par Vedio Pollione à l'empereur Auguste, à laquelle on accède par un tunnel de 800 mètres dans la colline qui surplombe la mer.

MARIE-CLAUDE DECAMPS

(1) Un milliard de lires égale environ 3 600 000 francs.

A la recherche d'une nouvelle légitimité

Suite de la première page

Cette « communauté internationale » n'existe pas plus depuis 1989 qu'avant ; quand on dit qu'elle s'exprime, c'est par abus de langage, parce que les grandes puissances ont parlé ou agi en son nom. La Bosnie offre un bon exemple d'une combinaison entre l'utilisation des organisations internationales et la mise en place d'un système *ad hoc* par les puissances concernées.

Toutes les pièces du Meccano complexe de la sécurité européenne ont été à un moment ou un autre sollicitées. L'ONU n'a pas été tenue à l'écart, tant s'en faut, et certains diplomates, français *notamment*, regrettent que l'Europe se soit « défaussée » sur New-York, avant d'avoir épuisé ses propres possibilités. Mais l'ONU a rapidement montré ses limites ; pour lancer un ultimatum aux Serbes à Sarajevo et à Gorazde il a fallu faire appel à l'OTAN ; pour ébaucher une solution politique et tenter de l'imposer aux belligérants, il faut un forum *ad hoc*, le « groupe de contact », conçu à l'origine comme une création à plusieurs étages, du niveau des hauts fonctionnaires à celui des ministres des affaires étrangères, avec l'éventualité actuellement un peu oubliée d'une réunion des chefs d'Etat et de gouvernement.

La composition de ce « groupe de contact » est significative : Etats-Unis, Russie, Allemagne, France, Grande-Bretagne, autrement dit, les pays qui, pour une raison ou une autre, comptent en Europe. Sans doute l'Union européenne y est-elle représentée en tant que telle à la fois par la présidence et par le commissaire chargé des affaires extérieures, mais il est bien clair que les voix européennes dans ce groupe sont françaises, anglaises et allemandes. Pour traiter de l'ex-Yougoslavie, une sorte de triumvirat européen a remplacé une Communauté de douze membres supposés égaux, qui, – il est vrai – s'était montrée en 1991 incapable d'affronter la dislocation de la fédération titiste. Et le « groupe de contact » propose maintenant de faire entériner ses conclusions à un G8 composé des mêmes, plus l'Italie (qui veut avoir son mot à dire sur les Balkans), le Canada (qui a des troupes sur place) et le Japon (qui se moque comme d'une guigne de la Yougoslavie, mais dont la contribution financière pourrait être sollicitée...).

Ce type d'institution inter-étatique, modèle « groupe de contact », peut se limiter à la Bosnie et disparaître avec le problème. Il peut aussi se perpétuer ou se reproduire. Si tel était le cas, se mettrait alors en place un mode d'organisation de la vie internationale fondé plus sur la logique des puissances que sur la logique de coopération, plus sur l'équilibre entre les Etats (*balance of power*) que sur la sécurité collective, une organisation plus proche du « concert des nations » hérité du Congrès de Vienne et cher à Henry Kissinger (1) que sur l'idée d'une « communauté internationale ».

Cette hypothèse rencontre au moins trois limites. La première tient au déséquilibre des forces dans le monde depuis la fin de l'URSS. Les Etats-Unis restent la seule super-puissance dont la suprématie ne peut être contestée ni par une Russie en plein bouleversement ni par une Union européenne à la recherche de cohésion. Si des doutes existent sur leur capacité à exercer un *leadership*, ils viennent de l'intérieur même. La deuxième limite est apportée par la coexistence dans les relations internationales de l'après-guerre froide du jeu des puissances et de la prétention à l'universalisme. La Russie est invitée à participer à ce « concert des nations occidentales » que représente le G7, à un double titre ; d'une part, elle reste une puissance susceptible de troubler les intérêts des autres puissances ou de les appuyer, et, d'autre part, elle est accueillie dans la famille des peuples libres, témoin de cette extension universelle de la démocratie dont Bill Clinton s'est fait le chantre.

La troisième limite est cependant la plus importante. La volonté des puissances d'imposer un nouvel ordre pourrait être prise au sérieux si ces Etats avaient les moyens de leurs intentions. Sans doute les piètres performances des précédentes réunions du G7 ne sont-elles pas une preuve *a contrario*. Il est cependant permis de douter qu'à sept ou à huit, les grands et moins grands parviennent d'abord à s'entendre, ensuite à se faire entendre. Le conflit Est-Ouest ayant disparu, et avec lui ses vertus disciplinaires, les puissances sont pour longtemps à la recherche d'un principe unificateur et des moyens de le faire triompher.

DANIEL VERNET

(1) Henry Kissinger, *Diplomacy*, Simon and Schuster, New-York, 1994, 1104 pages, 35 dollars.

CONJONCTURE

Grâce aux exportations et à la reprise dans l'industrie

L'INSEE prévoit une croissance de 2 % de l'économie française en 1994

La croissance de l'économie française devrait être, en moyenne, de 2 % en 1994, selon les prévisions de l'INSEE publiées vendredi 8 juillet. Elle serait proche de 3 % à la fin de l'année, comparée à la fin de 1993. Après une hausse du produit intérieur brut (PIB) de 0,5 % au premier trimestre et probablement de 1, voire 1,1 % au deuxième, l'INSEE table sur une augmentation de 0,6 % au cours des troisième et quatrième trimestres. La forte reprise du premier semestre s'explique surtout par le rebond dans l'industrie manufacturière, avec deux secteurs en particulier : l'automobile (effet de la « prime à la casse ») et les biens intermédiaires.

Au total, la croissance escomptée en 1994 sera due, selon l'INSEE, à la progression de la demande étrangère. Mais également à la baisse des taux d'intérêt à court terme. L'INSEE prévoit, cette année, une hausse de 1 %, en moyenne, de l'investissement dont le niveau en fin d'année serait supérieur de 6 % à celui de la fin 1993.

Du côté des ménages, la situation s'améliore légèrement. Après une hausse de 0,7 % l'année dernière, leur consommation progresserait, en moyenne, de 1,5 % en 1994 grâce à un recul de leur taux d'épargne de 14,1 % en 1993 à 13,3 % cette année. La reprise permettrait de stabiliser, en fin d'année, le taux de chômage à son niveau actuel, soit 12,7 %. Et l'emploi total augmenterait légèrement (+ 0,2 %). Au vu de ces perspectives, l'INSEE s'attend à ce que l'inflation reste, en fin d'année, à son niveau actuel de 1,7 % en glissement.

A. Pu.

SOCIAL

Le financement de la Sécurité sociale

Le gouvernement renonce à augmenter la TVA

Comme prévu, la « TVA sociale » n'aura été mise sur le devant de la scène que pour mieux en être écartée. Jeudi 7 juillet, l'Hôtel Matignon a annoncé que, « *dans le contexte actuel de reprise de la consommation, il est difficile de faire des prélèvements supplémentaires sur les ménages* ». Une mise au point qui confirmait les déclarations de Lucien Rebuffel, président de la CGPME, reçu par Edouard Balladur dans le cadre des rencontres bilatérales avec les partenaires sociaux.

Cette issue est l'aboutissement logique de la stratégie du premier ministre. Mardi 5 juillet, il lui avait suffi d'évoquer devant les syndicats l'hypothèse d'un recours à la TVA sociale pour que ceux-ci montent immédiatement au créneau et condamnent une telle mesure (*le Monde* du 7 juillet). Opposé lui-même à une hausse de la fiscalité indirecte, M. Balladur n'a pas eu à attendre très longtemps pour obtenir un avis similaire des représentants patronaux. « *S'il s'agit d'augmenter les prélèvements pour financer les déficits sociaux, s'il s'agit d'ajouter une TVA sociale aux taxes, impôts et autres CSG, nous ne nous laisserons pas faire* », a lancé jeudi Ernest-Antoine Seillière, vice-président du CNPF. A ceux qui, au sein de la majorité – Valéry Giscard d'Estaing ou une partie des députés RPR –, estiment qu'une augmentation de la TVA permettrait d'élargir le financement de la Sécurité sociale, tout en mettant à contribution les produits importés, le premier ministre pourra rétorquer que cette solution est unanimement condamnée par les partenaires sociaux.

Ce faisant, M. Balladur réduit sensiblement sa marge d'initiative. Comment absorber le déficit galopant de la « Sécu » (120 milliards de francs pour les années 1993 et 1994) ? Puisque le plaidoyer de Matignon en faveur de la reprise de la consommation exclut également une augmentation de la contribution sociale généralisée (CSG), l'apurement du déficit n'est pas pour demain. Le besoin de financement restera élevé, même si le budget de l'Etat doit être nécessairement mis à contribution. Par contre, le gouvernement issu de l'élection présidentielle de 1995 ne pourra pas faire l'impasse sur les comptes de la « Sécu »...

Comment financer les allègements de charges sociales que les pouvoirs publics ont fait miroiter aux entreprises ? Ce cas de figure était, à vrai dire, le seul qui pouvait justifier aux yeux du gouvernement une hausse de la TVA. Désormais, il faudra renoncer à ces allègements. Ou, dans le cas contraire, solliciter encore davantage le budget.

J.-M. N.

Marc Blondel (FO) : l'idée n'a pas totalement disparu. – « *On verra en septembre-octobre si l'idée de la TVA sociale a totalement disparu* », a déclaré, jeudi 7 juillet, Marc Blondel, secrétaire général de FO. Il a réaffirmé que « *la TVA sociale semble être une préoccupation du premier ministre* », ce dernier ayant selon lui l'intention de l'initier cet automne. La TVA sociale aurait fait l'objet de « *consultations à des fins politiques* », a critiqué M. Blondel qui a qualifié Edouard Balladur de « *maître en communication* ». M. Blondel doit « *converser plus dans le détail* » avec le premier ministre en juillet à propos de la TVA sociale, à laquelle FO s'oppose parce qu'elle toucherait « *toute la consommation, y compris celle des plus défavorisés* ».

REPÈRES

DETTE

Accord de rééchelonnement entre la France et l'Iran

La France et l'Iran ont signé un accord pour le rééchelonnement de la dette commerciale de Téhéran, a confirmé, jeudi 7 juillet, le ministère français de l'économie. Ses modalités « *serviront de base à un accord d'application qui sera signé par la Coface* », l'organisme d'assurance des exportations, « *dans un délai de trois mois* », a précisé le ministère. Ni les modalités ni le montant du rééchelonnement n'ont été communiqués. Selon certaines sources, celui-ci serait compris entre 1,2 et 2 milliards de francs.

Les Iraniens, victimes d'importations à crédit excessives entre 1990 et 1992 et mis en difficulté par la chute de leurs recettes pétrolières, ont déjà obtenu des rééchelonnements de la part de leurs principaux fournisseurs (Allemagne, Japon, Suisse, Autriche, Italie), en dépit des fortes réserves américaines (Téhéran est accusé de financer des réseaux terroristes internationaux). Les négociations avec la France auront duré quatre mois, les conditions françaises étant initialement plus sévères que celles des autres partenaires commerciaux de l'Iran.

ASSURANCE-MALADIE

Recul de 0,8 % des dépenses en mai

Le freinage des dépenses d'assurance-maladie s'est confirmé en mai avec une baisse de 0,8 %, soit une progression limitée à 1,5 % sur les douze derniers mois. Selon les statistiques de la Caisse nationale d'assurance-maladie des travailleurs salariés (CNAMTS) publiées jeudi 7 juillet, ce recul reflète une diminution de 0,7 % des versements aux hôpitaux, de 0,8 % des honoraires privés et de 1,1 % des prescriptions. C'est la première fois depuis septembre que le taux d'évolution mensuel des dépenses d'assurance-maladie affiche une valeur négative. En avril, il avait légèrement progressé (+ 0,2 %), après être resté stable en mars.

VIE DES ENTREPRISES

Les actionnaires adoptent le nouveau nom du groupe

BSN est mort, vive Danone

Jeudi 7 juillet, à 12 h 30, à l'Hôtel Méridien à Paris, les trois *cents actionnaires présents* du groupe BSN plus les détenteurs de nombreux pouvoirs ont adopté, à l'unanimité, le nouveau nom de ce groupe, *Danone*, celui des yaourts qu'il produit. Ce nom figurera sur les cotes de Bourse à partir du 13 juillet. C'est en 1966 que la fusion des *verreries de Souchon-Neuvesel* (flacons et bouteilles) et Boussois (verre plat) a donné naissance à BSN, mais c'est en 1970 que la vocation agroalimentaire de ce groupe *s'est dessinée avec* le rachat de la bière Kronenbourg et de l'eau d'Evian, suivi par celui de Gervais-Danone-Panzani en 1973, de la Générale alimentaire (*moutarde Amora*, bonbons La pie qui chante, etc.) en 1980, poursuivi en 1986 par la fusion avec la Générale Biscuit (Lu, Heudebert, etc.).

En 1987, *ce sera l'entrée en* Italie *avec* les eaux minérales San Geminini, les pâtes Agnesi, les fromages Galbani. A présent, en avant sur l'Asie avec *le biscuit en Inde, le yaourt en Thaïlande et en Chine,* la sauce soja à Hongkong ! Pour l'étranger, toutefois, BSN ne représente que des initiales sans signification, tandis que Danone *« est la première marque mondiale des produits laitiers, 37 millions de yaourts consommés chaque jour sous ce nom »,* rapelle Antoine Riboud, soixante-quinze ans et demi, fondateur et PDG du groupe.

« Le géant Nestlé, créé il y a plus de cent ans, utilise un nid comme logo, a-t-il ajouté. *Nous nous devions donc d'être originaux avec un enfant qui, dans un cercle, lève son regard sur une étoile.* » Questionné sur le point de savoir si ce nouveau logo figurera sur tous les produits, M. Riboud a répondu : *« Secret d'Etat ! Il y a un danger fantastique d'être copié et nos concurrents sont à l'affût de tout ce que nous faisons. Un changement de marque, c'est une bombe dans la profession. On verra dans un an. »*

Quant au coût de l'adoption du nouveau logo, *« c'est zéro*, a répondu le PDG, *à part le changement de papier à lettres et des bandeaux au-dessus de la porte du siège, rue de Téhéran à Paris. Nous autres, Lyonnais, sommes toujours un peu radins».* De quoi rassurer les *actionnaires présents,* qui ont applaudi avec force et emporté avec ravissement une boîte de biscuits Belin et une bouteille de la nouvelle eau minérale Arvie. *Pas de quoi ruiner* la maison !

FRANÇOIS RENARD

Dix-huit mois après la défaillance de l'établissement

La COB critique l'authenticité des comptes du Comptoir des entrepreneurs

Voilà près de dix-huit mois que la défaillance du Comptoir des entrepreneurs est devenu au fil des jours ce qu'il convient d'appeler une affaire. Dix-huit mois également que la cotation des cours de cette institution financière spécialisée (IFS) est toujours *suspendue*, au grand dam des actionnaires. Le dernier fait marquant était l'obtention par le parquet de Paris d'une information judiciaire contre Jean-Jacques Piette, ancien PDG du Comptoir des entrepreneurs (*le Monde* du 7 mars) pour présentation de faux bilan, informations *fausses ou trompeuses, délit d'initié*, rachat par une société de son capital.

Cette information judiciaire faisait suite à deux rapports de la Commission des opérations de Bourse (COB), qui avait été saisie par les commissaires aux comptes de la société à la suite de transactions jugées « curieuses » (le *Monde l'Economie du 15 février*). Ces deux rapports de la COB portaient, l'un sur les comptes de l'IFS, l'autre sur le marché du titre. Le quotidien économique *les Echos* a *publié, vendredi 8 juillet*, des extraits de ces deux rapports.

Si le déroulement de l'« affaire » est aujourd'hui à peu près connu, la COB apporte *quelques éclairages supplémentaires.* A propos de Ciaba, filiale de promotion immobilière du Comptoir, la COB relève que *« le CDE prêtait à Ciaba les intérêts que celle-ci devait au Comptoir »*, à une époque où M. Piette menait une politique d'expansion vers le secteur concurrentiel. Mais le marché immobilier chute, et les commissaires aux comptes demandent alors à M. Piette d'augmenter ses provisions. Celui-ci s'y refuse. Les commissaires aux comptes refusent d'avaliser les comptes. Entre-temps, Jean-Jacques Piette avait trouvé une solution miracle : la vente pour 132 millions de francs de Ciaba au promoteur Réal. Estimant que cette vente dégagera une plus-value, il juge inutile de passer des provisions.

Le rapport de la COB relève qu'*« aucune provision spécifique ne fut enregistrée au 31 décembre 1991 et au 30 juin 1992 pour couvrir les risques sur Ciaba »*. La COB note que non seulement M. Piette aurait dû passer des provisions au 31 décembre 1991 mais les accroître au 30 juin de l'année suivante, *compte tenu de la baisse* du marché de l'immobilier. Pour la Commission, M. Piette n'aurait pas dû, lors d'une conférence de presse en novembre 1992, annoncer que le Comptoir allait obtenir un résultat voisin de 1991 (+ 38,8 millions) alors que, cette année-là, il aurait dû dégager un exercice déficitaire.

F. Bn.

Nommé en juillet 1992

Jean Fleury devrait conserver la présidence d'Aéroports de Paris

Le décret reconduisant le général Jean Fleury comme administrateur d'Aéroports de Paris devrait paraître d'un jour à l'autre au *Journal officiel*. C'est à l'occasion d'un conseil d'administration, lundi 11 juillet, qu'il sera désigné à la tête de l'entreprise avant d'être nommé en conseil des ministres deux jours plus tard. Nommé en juillet 1992 à la présidence d'ADP, *Jean Fleury*, général d'armée *aérienne, spécialiste* de l'armement nucléaire, avait succédé à Bernard Lathière, ancien énarque, ainsi qu'à des générations d'ingénieurs des ponts et chaussées et de polytechniciens. Cet ancien pilote de chasse a su se faire admettre parmi les civils.

Chef d'état-major particulier (1987-1989) de François Mitterrand à la présidence de la République et, enfin, chef d'état-major de l'armée de l'air (1989-1991), Jean Fleury avait reçu des assurances ces dernières semaines sur sa reconduction. Bénéficiaire contre vents et marées, l'établissement public, gestionnaire des aéroports parisiens, a *réalisé un résultat de 357 millions de francs pour un chiffre d'affaires de* 6,2 *milliards de francs.*

M. L.

Les minoritaires à nouveau déboutés

La cour d'appel de Douai valide la fusion de La Redoute avec Pinault-Printemps

La Cour d'appel de Douai (Nord) a confirmé, jeudi 7 juillet, le jugement du tribunal de commerce de Roubaix déboutant les actionnaires minoritaires de La Redoute (*le Monde* du 10 mai). Ces derniers souhaitaient empêcher rétroactivement la fusion de La Redoute avec son actionnaire majoritaire Pinault-Printemps.

La société La Redoute, numéro un français de la vente par correspondance (533 millions de francs de résultat net pour 18 milliards de francs de chiffre d'affaires en 1993), a cessé juridiquement d'exister le 18 mai à l'issue de l'assemblée générale extraordinaire du groupe Pinault-Printemps, dont les minoritaires *contestaient le déroulement* et les modalités. Depuis, les actions de La Redoute ont été radiées de la cote et Pinault-Printemps a pris, le 1er juin, le nom de Pinault-Printemps-Redoute. Avant la fusion, le groupe Pinault détenait 54 % du capital de la Redoute et 68 % des votes.

CHIFFRES ET MOUVEMENTS

SOCIAL

IBM : gel de 44 mutations à Montpellier. –Le tribunal de grande instance de Montpellier (Hérault), saisi en référé le 30 juin par l'intersyndicale d'IBM, a interdit, jeudi 7 juillet, à la direction de l'entreprise de licencier tout personnel refusant de partir en reclassement *temporaire vers une autre* unité du groupe à Corbeil-Essonnes (Essonne). La direction de l'établissement de Montpellier avait menacé la semaine dernière de licenciement quarante-quatre salariés refusant de partir pour six ou neuf mois à Corbeil après la fermeture d'une unité de production de modules à Montpellier.

MONDIAL MOQUETTE : référé en faveur des salariés contre l'ouverture le dimanche. – Le tribunal de grande instance de Paris a tranché, jeudi 7 juillet, en référé en faveur des salariés des magasins Mondial Moquette qui demandaient la fermeture le dimanche de deux établissements à Paris, dans les 14e et 19e arrondissements. Le juge des référés a décidé d'imposer à la société International Moquette Distribution (IMD, groupe Carpet Land) des astreintes de 100 000 francs par infraction, et de payer 3 000 francs aux demandeurs, le comité d'entreprise et le syndicat du commerce de Paris CFDT.

DIM (sous-vêtements) : désignation d'un expert. – Les représentants du personnel du groupe DIM SA ont obtenu, mercredi 6 juillet, au cours d'un comité central d'entreprise (CCE) à Autun (Saône-et-Loire), la nomination d'un expert-comptable chargé d'étudier le plan social proposé par la direction, après l'annonce, le 23 juin, de mesures de restructuration. Les mesures annoncées concernaient 453 emplois à Vangey-Zainvillers (Vosges), Ussel (Corrèze), Carquefou (Loire-Atlantique) et Autun. La direction avait annoncé *« d'importantes mesures de reclassement »*. Le cabinet d'expertise Syndex, désigné par le CCE, devra *examiner si les arguments* présentés par la direction – mévente et baisse de compétitivité – sont justifiés. La désignation de l'expert gèle le plan social pendant 21 jours.

RÉSEAU

FRANCE TÉLÉCOM franchit la barre des 200 000 abonnés GSM. –L'opérateur public France Télécom a assisté ces quatre derniers mois à une envolée des abonnements à son réseau Itineris de radiotéléphonie numérique à la norme européenne GSM, qui frôlent les 230 000 contre 120 000 en mars et 25 000 seulement en septembre 1993. Selon Hervé Fontaine, directeur du marketing de la division de France Télécom Mobiles radiotéléphone, cette accélération du *rythme porte l'opérateur à réviser* en hausse ses estimations d'abonnements pour la fin de l'année, fixées précédemment à 300 000. *Le chiffre devrait dépasser* les 350 000, a-t-il précisé. Cette explosion des abonnements intervient après deux baisses consécutives des prix des abonnements et des communications sur Itineris.

JUSTICE

LE PROMOTEUR SCHNEIDER a pris contact avec le parquet. – Le promoteur allemand Juergen Schneider, en fuite depuis près de trois mois, a pris contact avec le parquet de Francfort par l'intermédiaire d'un avocat, a indiqué jeudi 7 juillet, un porte-parole du parquet, Mme Hildegard Becker-Toussaint. L'avocat a présenté mercredi au parquet un pouvoir de M. Schneider et de sa femme Claudia, a ajouté Mme Becker-Toussaint. Elle n'a voulu donner aucun détail supplémentaire, notamment le nom de cet avocat. Mme Becker-Toussaint a aussi souligné que les enquêteurs ne savaient toujours pas où s'est réfugié le promoteur *immobilier.* La disparition de M. Schneider avait provoqué le plus gros scandale immobilier en Allemagne depuis la guerre.

COOPÉRATION

BT/MCI : accord de distribution avec Nippon Information. – British Telecommunications (BT) et Nippon Information and Communication ont conclu un accord pour distribuer les produits de Concert, la coentreprise (joint-venture) *récemment créée par BT et* le groupe américain MCI Communications, aux clients de Nippon au Japon, a annoncé BT, jeudi 7 juillet. Nippon Information, qui appartient à 50/50 à Nippon Telegraph and Telephone et à IBM Japan, a réalisé des ventes de 64 milliards de yens (3,4 milliards de francs) pendant l'exercice clos en mars. L'accord atteint avec Nippon n'est pas exclusif et d'autres distributeurs seront désignés en temps voulu, a précisé BT.

CRÉATIONS

AIRBUS INDUSTRIE constitue une société de financement. – *Le* consortium aéronautique européen, Airbus Industrie, a annoncé, mercredi 6 juillet à Toulouse, son intention de créer Airbus Finance Co. (AFC), une société destinée *« à optimiser ses activités de financement des ventes »*. AFC, qui sera créée avant la fin de l'année, deviendra *« l'instrument privilégié»* de financement des ventes d'Airbus pour *« lever des fonds sur les marchés financiers, et ce, sous sa propre signature »*, a précisé le constructeur dans un communiqué. Cette société sera détenue par les partenaires d'Airbus *« à hauteur de leurs parts respectives »* dans le consortium constitué par Aérospatiale (France), Deutsche Aerospace (Allemagne), British Aerospace (Grande-Bretagne) et CASA (Espagne).

ALCATEL-CIT ouvre une usine au Maroc. –*Alcatel-CIT, filiale du* groupe français de télécommunication Alcatel, a inauguré, mercredi 6 juillet, une usine à Rabat, la capitale du Maroc, qui assurera une partie de la fabrication des équipements commandés par le Maroc pour son réseau téléphonique. L'unité, principalement détenue par Alcatel-CIT et l'ONA, premier groupe privé marocain, emploie quelque 130 salariés, précise Alcatel-CIT dans un communiqué. Elle fabriquera une partie des logiciels des systèmes de commutation Alcatel 1000 E10 commandés par le Maroc. Alcatel-CIT, présent au Maroc depuis 1989, a conclu en 1992 un accord avec les autorités marocaines, aux termes duquel le groupe français assure chaque année, pendant cinq ans, 35 % des besoins du pays. Le groupe français a déjà reçu commande de 138 000 lignes dans le cadre de cet accord. Le parc d'équipement marocain s'élève actuellement à 1 million de lignes, avec une croissance prévue de 15 à 20 % par an pour les cinq prochaines années.

REGROUPEMENT

VIAG : les actionnaires approuvent la fusion avec Bayernwerk. – *Les actionnaires du* groupe diversifié allemand VIAG AG (énergie, aluminium, négoce) ont approuvé, mercredi 6 juillet, la fusion avec le producteur d'électricité bavarois Bayernwerk, faisant de VIAG l'un des dix premiers groupes industriels allemands. Selon le directoire de VIAG il s'agit *« de l'affaire du siècle, que l'on ne pourra pas répéter »*. Après la fusion, le chiffre d'affaires de VIAG devrait atteindre 40 milliards de marks (environ 135 milliards de francs), pour quelque 100 000 salariés.

MARCHÉS FINANCIERS

PARIS, 8 juillet ▲ Pause

Après la vive avance de la veille (+1,68 %), la Bourse de Paris marquait le pas, vendredi 8 juillet, dans un marché très calme qui attendait *la publication* des chiffres du chômage aux Etats-Unis en juin. En baisse de 0,33 % à l'ouverture, l'indice CAC 40 *affichait, une heure et demie plus* tard, un gain de 0,09 %. Aux alentours de 12 h 30, les valeurs françaises s'inscrivaient en hausse de 0,27 % à 1 926,09 *points*. Le montant des échanges avoisinait un milliard de francs sur le marché à règlement *mensuel. Le MATIF accuse une perte* de 0,28 % à 114,56 tandis que le Bund allemand est en hausse de 0,25 %. Aux Etats-Unis, *le taux des bons du Trésor à 30 ans s'est légèrement* tendu pour atteindre 7,60 % en fin de séance. Le dollar était à nouveau faible. La multiplication des déclarations en marge du *sommet du G7 à Naples contribuait* également à dissiper tout espoir d'action concertée pour enrayer la chute du dollar, estimaient les opérateurs.

Les gestionnaires *signalaient néanmoins* quelques achats d'investisseurs convaincus qu'en raison des perspectives encourageantes pour *l'économie française – l'INSEE s'attend* à une croissance de 2 % cette année – de nombreux titres présentent des cours attrayants après la *purge de ces dernières semaines.*

Parmi les titres en forte hausse, on *relevait* Finextel (+7,8 %), Ecco (+4 %) et Crédit local de France (+2,7 %). Lebon reculait de près de 4,9 % et Unibail *de 2,2 %.*

NEW-YORK, 7 juillet ▲ Nouvelle progression

Wall Street a continué à progresser, jeudi 7 juillet, mais l'activité est restée calme. Les opérateurs attendent la *publication vendredi des chiffres* du chômage américain pour juin – les experts tablent généralement sur *260 000 créations d'emplois* en juin et sur une remontée à 6,2 % du taux de chômage – et le début du sommet du G 7 à Naples. *L'indice Dow Jones des* valeurs vedettes a clôturé à 3 688,42, en hausse de 13,92 points, soit une avance de *0,38 %. Quelque 258 millions* d'actions ont été échangées.

L'évolution des taux d'intérêt reste au centre des préoccupations des investisseurs *malgré la conclusion* mercredi de la réunion du comité de l'Open Market de la Réserve fédérale (Fed) sans *relèvement des taux. Mais* la Fed pourrait avoir décidé d'attendre jusqu'à vendredi avant d'agir, soulignent les analystes.

Sur le marché obligataire, le taux d'intérêt moyen sur les bons du Trésor à 30 ans, principale référence, s'est établi à 7,60 % contre 7,59 % *mercredi soir.*

VALEURS	Cours du 6 juillet	Cours du 7 juillet
Alcoa	76 7/8	75 1/4
Allied Signal Inc.	35 1/4	35 3/8
American Express	26 1/8	25 3/4
ATT	53 3/4	53 3/4
Bethlehem Steel	18 7/8	20 1/8
Boeing	48 7/8	47 5/8
Caterpillar Inc.	104 1/2	104 3/8
Chevron	42 3/8	42 1/4
Coca-Cola	41 1/2	41 3/4
Disney Corp.	42 1/4	42 3/8
Du Pont de Nemours	58 3/8	58 5/8
Eastman Kodak	48 5/8	48 5/8
Exxon	56 3/4	57 1/4
General Electric	47 1/8	47 1/4
General Motors	49 5/8	51 5/8
Goodyear Tyre	38	38
IBM	57	58 3/4
International Paper	68 3/4	68 7/8
Morgan (J.P.)	62	62 3/8
McDonnell Douglas	117	116 5/8
Merck and Co.	28 7/8	29 7/8
Minnesota Mining	49 3/4	50 1/4
Philip Morris	52 1/2	53 1/8
Procter & Gamble	54 1/2	54 3/8
Sears Roeb. and Co.	47 1/2	47 7/8
Texaco	62 1/2	62 1/2
Union Carbide	26 3/4	27 1/4
United Tech.	65 1/8	64 3/4
Westinghouse El.	12	12 1/4
Woolworth	16 1/8	16 1/4

LONDRES, 7 juillet ▲ Reprise

Les valeurs ont repris de la hauteur, jeudi 7 juillet, au Stock Exchange malgré le maintien des taux directeurs de *la Bundesbank. L'indice Footsie* des cent grandes valeurs a clôturé en hausse de 17,7 points, à 2 964,4 points, soit un gain de 0,6 %.

Les opérateurs attendaient la publication vendredi des chiffres du chômage américain, qui pourraient être suivis d'une hausse des taux d'intérêt *aux Etats-Unis.*

Du côté des valeurs, la banque d'affaires Schroders, qui a annoncé le rachat pour 92 millions de dollars des parts de la banque d'investissements new-yorkaise Schroder-Wertheim qu'elle ne possédait pas encore, a gagné 14 pence à 1 165. Mais Royal Bank of Scotland a perdu 8 pence à 418 car, selon des rumeurs, Schroders *aurait l'intention* de financer cette acquisition en vendant sa participation de 2,5 % dans Royal Bank.

VALEURS	Cours du 6 juillet	Cours du 7 juillet
Allied Lyons	5,44	5,51
BP	3,84	3,86
BTR	3,67	3,71
Cadbury	4,28	4,19
Glaxo	5,80	5,62
GUS	5,51	5,53
ICI	7,70	7,70
Reuters	4,60	4,62
RTZ	[illegible]	8,27
Shell	6,94	6,93
Unilever	9,75	9,87

TOKYO, 8 juillet ▼ Poursuite du repli

La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse, vendredi 8 juillet, sous la pres*sion d'ajustements de position et de* ventes d'arbitrage, en l'absence d'éléments directeurs nouveaux. A l'issue des *transactions, l'indice Nikkei a perdu 93,51 points, à 20 526,51 points,* soit un repli de 0,45 %.

Les affaires ont été dominées dans *la matinée par l'arrivée à échéance* des options de juillet. En conséquence, le volume des échanges s'est sensiblement étoffé, passant de *283,8 millions de titres échangés jeudi* contre 350 millions.

La tendance a été *affectée* à la fois par l'incertitude sur l'évolution des *parités de changes, ainsi que par* l'attentisme affiché par les boursiers à la veille du sommet du G7 de Naples.

VALEURS	Cours du 7 juillet	Cours du 8 juillet
Bridgestone	1 630	1 650
Canon	1 780	1 770
Fuji Bank	2 270	2 260
Honda Motors	1 750	1 760
Matsushita Electric	1 830	1 810
Mitsubishi Heavy	810	800
Sony Corp.	6 060	6 030
Toyota Motors	2 190	2 210

CHANGES

Dollar : 5,4025 ▼

Vendredi 8 juillet, le dollar ouvrait en baisse sur le marché des changes parisien à 5,4025 francs, contre 5,4195 francs la veille en fin de journée (cours indicatif Banque de France). Le deutschemark restait pratiquement inchangé à 3,4351 francs, contre 3,4355 francs jeudi soir (cours Banque de France).

FRANCFORT	7 juillet	8 juillet
Dollar (en DM)	1,5783	1,5722
TOKYO	**7 juillet**	**8 juillet**
Dollar (en yens)	99,05	98,53

MARCHÉ MONÉTAIRE
(effets privés)

Paris (8 juillet) ...... 5 3/8 % - 5 7/16 %

New-York (7 juillet) .... 4 3/8 %

BOURSES

PARIS

	6 juillet	7 juillet
(SBF, base 1000 : 31-12-87)		
Indice CAC 40	1 888,99	1 920,75
(SBF, base 1000 : 31-12-90)		
Indice SBF 120	1 310,77	1 327,10
Indice SBF 250	1 274,53	1 288,66

NEW-YORK *(indice Dow Jones)*

	6 juillet	7 juillet
Industrielles	3 674,50	3 688,42

LONDRES *(indice « Financial Times »)*

	6 juillet	7 juillet
100 valeurs	2 946,70	2 964,40
30 valeurs	2 315,80	2 326,70

FRANCFORT

	6 juillet	7 juillet
Dax	2 035,70	2 043,85

TOKYO

	7 juillet	8 juillet
Nikkei Dow Jones	20 620,02	20 526,51
Indice général	1 665,43	1 668,88

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS COMPTANT		COURS TERME TROIS MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	5,3940	5,3950	5,4063	5,4088
Yen (100)	5,4671	5,4693	5,5169	5,5220
Ecu	6,5583	6,5599	6,5508	6,5554
Deutschemark	3,4377	3,4381	3,4440	3,4458
Franc suisse	4,0862	4,0875	4,1007	4,1042
Lire italienne (1000)	3,4418	3,4435	3,4179	3,4212
Livre sterling	8,3062	8,3087	8,3171	8,3236
Peseta (100)	4,1422	4,1450	4,1178	4,1224

TAUX D'INTÉRÊT DES EUROMONNAIES

	UN MOIS		TROIS MOIS		SIX MOIS	
	Demandé	Offert	Demandé	Offert	Demandé	Offert
$ E.U.	4 7/16	4 9/16	4 11/16	4 13/16	5 1/8	5 1/4
Yen (100)	1 15/16	2 11/16	2 1/16	2 3/16	2 1/16	2 3/16
Ecu	6	6 1/8	6 1/8	6 1/4	6 1/4	6 3/8
Deutschemark	4 13/16	4 15/16	4 13/16	4 15/16	4 7/8	5
Franc suisse	4 1/16	4 3/16	4 3/16	4 5/16	4 5/16	4 7/16
Lire italienne (1000)	7 15/16	8 3/16	8 1/4	8 1/2	8 9/16	8 13/16
Livre sterling	4 15/16	5 1/16	5 1/8	5 1/4	5 7/16	5 9/16
Peseta (100)	7 5/8	7 7/8	7 3/4	8	8 3/16	8 7/16
Franc français	5 9/16	5 11/16	5 5/8	5 3/4	5 13/16	5 15/16

Ces cours indicatifs, pratiqués sur le marché interbancaire des devises, nous sont communiqués en fin de matinée par la Salle des marchés de la BNP.

MARCHÉS FINANCIERS

BOURSE DE PARIS DU 8 JUILLET

Liquidation : 22 juillet
Taux de report : 5,38

Cours relevés à 13 h 30
CAC 40 : +0,11 % (1922,91)

Règlement mensuel

Quotités (1)	VALEURS	Cours précéd.	Dernier cours	% + -
5	EDF-GDF 3%	8110	—	—
10	B.N.P. (T.P)	1050	1042	−0,76
10	Cr.Lyonnais(T.P.)	1042	1043	+0,10
10	Renault (T.P.)	2276	2277	+0,31
10	Rhone Poulenc(T.P)	2190	—	—
10	Saint Gobain(T.P.)	1240	1290	+4,00
10	Thomson S.A (T.P)	1120	—	—
25	Accor 1	630	637	+1,11
10	Air Liquide 1	758	754	−0,53
10	Alcatel Alsthom 1	583	583	—
10	Alcatel Cable 1	548	550	+0,36
50	Alspi 1	340	340	—
10	AGF-Ass.Gen.France	440	438,70	−0,30
5	Axa 1	233,60	233,50	−0,04
1	Bail Invest. 1	940	1028	+9,36
25	Bancaire (Cie) 1	480	494,50	+3,02
25	Bque Colbert C2#	136	141	+3,68
50	Bazar Hot. Ville 2	625	628	+0,48
1	Berger (M) 2	1146	1187	+3,58
25	Bertrand Faure 2	479	490	+2,30
25	BIC 1	1175	1183	+0,68
25	BIS 1	308	300	−2,60
10	B.N.P. 1	237,80	239	+0,50
25	Bollore Techno.1	383,70	380,10	−0,94
1	Bongrain 1	2870	2920	+1,74
25	Bon Marche (Au) 1	731	727	−0,55
25	Bouygues 1	588	582	−1,02
10	BSN 1	793	789	−0,50
5	Canal + 1	827	825	−0,24
10	Cap Gemini Sogeti1	166,20	168	+1,08
50	Carnaudmetalbox 1	165,10	164	−0,67
5	Carrefour 1	1825	1827	+0,11
50	Casino Guichard 1	143	141	−1,40
50	Casino Guich.ADP 1	113,40	113	−0,35
10	Castorama Dl (Li)1	667	677	+1,50
10	Caumartin Part(M)2	414	410	−0,97
10	C.C.F. 1	213	214,10	+0,52
100	CCMC-Managid(Ly) 2	82	81,30	−1,13
10	Cegid (Ly) 1	470	472	+0,43
50	Centrest SDR (Ny)2	19,70	18,75	−4,82
50	CEP Communication1	480	475	−1,04
5	Cerus Europ.Reun 1	103	104,10	+1,07
10	Cetelem 1	1180	1165	−1,27
25	CGIP 1	1155	1130	−2,16
25	Chargeurs 1	1339	1330	−0,67
25	Christian Dior 1	427	426	−0,23
25	Ciments Fr.Priv.B2	297,90	298	+0,03
10	Clarins 1	499,50	499,90	+0,08
50	Club Mediterranee1	373	372	−0,27
25	Colas 1	940	940	—
25	CGP (Papiers)(Ly)2	690	—	—
100	Comptoir Entrep. 1	219	—	—
5	Comptoir Moder. 1	1229	1223	−0,49
25	CPR Paris.Resc. 1	390	392	+0,51
10	Cred.Fon.France 1	905	900	−0,55
10	Credit Local Fce 1	387	397,50	+2,71
25	Credit Lyonn.CIP 1	499	490	−1,84
10	Credit National 1	494	495	+0,20
25	CSEE 1	520	513	−1,35
1	Damart 1	5450	5410	−0,73
10	Dassault-Aviation1	477	476,90	−0,02
25	Dassault Electro 1	408	410	+0,49
1	De Dietrich 1	2810	2799	−0,39
10	Degremont 1	497	498	+0,20
50	Dev.R.N-P.Cal(Li)2	63	62	−1,59
25	Dev.R.Sud-Est(Ly)2	65	—	—
50	DMC (Dollfus Mi)1	405	406,90	+0,47
25	Docks France 1	623	634	+1,77
25	Dynaction 1	140	138,50	−1,07
10	Eaux (Gle Des) 1	538	544	+1,12
25	E.B.F 1	925	911	−1,51
25	Ecco 1	644	670	+4,04
10	Eiffage 1	1274	1300	+2,04
10	Elf Aquitaine 1	384,30	383	−0,34
50	Eridania Beghin 1	859	860	+0,12
25	Essilor Intl 1	719	710	−1,25
25	Essilor Intl ADP 1	510	510	—
50	Esso 1	969	961	−0,83
5	Eurafrance 1	1965	1929	−1,79
100	Euro Disney 1	11,95	12,05	+0,84
10	Euro RSCG W.W 1	646	642	−0,62
1	Europe 1- 1	1720	1720	—
50	Eurotunnel 1	22,95	22,90	−0,22
10	Filipacchi Medias1	892	888	−0,45
100	Finextel 1	115	122	+6,09
50	Fives-Lille 1	614	618	+0,65
1	Fromageries Bel 1	4920	4960	+0,81
1	Galeries Lafayet.1	2080	2070	−0,48
10	GAN 1	376	381,10	+1,36
50	Gascogne (B) 1	453	464	+2,43
1	Gaz Eaux(Fin.Ind)1	1990	1995	+0,25
50	Geophysique 1	580	580	—
10	G.F.C. 1	435	438,90	+0,89
10	Groupe Andre S.A.1	549	548	−0,18
10	Groupe De La Cite1	735	745	+1,36
50	GTM-Entrepose 1	415,50	416	−0,12
5	Guilbert 1	498	500	+0,40
25	Guyenne Gascogne 1	1395	1384	−0,79
25	Havas 1	437,20	436	−0,27
50	I.D.I.A 1	191	188	−1,57
25	Imetal 1	545	546	+0,18
10	Immeubl.France 2	484	485	+0,21
100	Immob.Phenix 1	77,80	—	—
25	Ingenico 1	116	114,10	−1,64
25	Interbail 1	445	442	−0,67
10	Intertechnique 1	574	570	−0,70
25	Jean Lefebvre 1	1160	1155	−0,43
25	Klepierre 1	627	635	+1,28
25	Labinal 1	739	770	+4,19
10	Lafarge Coppee 1	410,40	415,40	+1,22
25	Lagardere (MMB) 1	124,80	124,10	−0,56
25	Lapeyre C1	304	304	—
25	Lebon 2	330	313,70	−4,94
5	Legrand 1	8120	8046	−1,31
5	Legrand ADP 1	4310	4300	−0,23
50	Legris indust. 1	280	278	−0,71
25	Locindus 1	927	926	−0,11
10	LVMH Moet Vuitton1	810	802	−0,99
5	Lyonnaise Eaux 1	505	507	+0,40
50	Marine Wendel 1	377,50	380	+0,66
50	Matra-Hachette 1	109	107,10	−1,74
100	Metaleurop 1	77,90	76,10	−2,31
25	Metrologie Intl 1	10,20	10,20	—
50	Michelin 1	235,20	235	−0,09
100	Moulinex 1	115,20	115	−0,17
25	Navigation Mixte 1	918	930	+1,31
100	Nord-Est 1	133,80	132,10	−1,27
25	Nordon (Ny) 1	557	545	−2,15
10	NRJ # 1	558	560	+0,36
100	Olipar 1	17,20	17,10	−0,58
10	Oreal 1	1101	1111	+0,91
5	Paribas 1	358,20	360	+0,50
50	Pechiney CIP 1	382,50	389,50	+1,83
100	Pechiney Intl 1	148,90	145,20	−2,48
5	Pernod-Ricard 1	306,50	306	−0,16
25	Peugeot 1	767	771	+0,52
5	Pinault-Prin.Red.1	835	830	−0,60
25	Plastic-Omn.(Ly) 1	628	631	+0,48
25	Poliet	424	425	+0,24
25	Primagaz 1	905	900	−0,55
10	Promodes 1	868	867	−0,23
10	Publicis 1	469	468	−0,21
25	Radiotechnique 1	424	427	+0,71
25	Remy Cointreau 1	208	209	+0,48
25	Rexel 1	590	625	+5,93
10	Rhone Poulenc A 1	125	128,90	+3,12
100	Rochette (La) 1	42,60	42,80	+0,47
25	Roussel Uclaf 1	582	581	−0,17
1	Rue Imperiale(Ly)1	3865	—	—
50	Sade (Ny) 1	170	171	+0,59
1	Sagem 1	2590	2635	+1,74
10	Saint-Gobain 1	641	647	+0,94
25	Saint-Louis 1	1625	1618	−0,43
10	Salomon (Ly) 1	1830	1830	—
25	Salvepar (Ny) 2	466,10	—	—
25	Sanofi 1	903	903	—
1	Sat 2	2265	2300	+1,55
25	Saupiquet (Ns) 1	1120	1100	−1,79
25	Schneider 1	374	372,90	−0,22
25	SCOA act.regroup	101,20	100,10	−1,09
10	SCOR S.A 1	124	124	—
10	S.E.B. 1	482	474	−1,66
25	Sefimeg 1	439,50	439,40	−0,02
100	Selectibanque 1	180,10	182	+1,05
1	SFIM 2	961	951	—
100	SSE 1	210	210,10	+0,05
5	Sidel 1	885	882	−0,34
25	Simco 1	512	505	−1,37
10	S.I.T.A 1	695	695	—
10	Skis Rossignol 1	1940	1945	+0,26
25	Sligos 1	421	426	+1,19
10	Societe Gale A 1	566	561	−0,88
50	Sodecco (B) 2	52	52	—
50	Sodero (Ns) 2	42,90	42,50	−0,93
13	Sodexho 1	921	920	−0,11
25	Sogenal (Ny) 2	131,10	130	−0,84
1	Sommer-Allibert 1	1860	1900	+2,15
25	Sophia 1	414,50	420	+1,33
10	Sovac 1	500	496	−0,80
25	Spie Batignolles 1	344	340,40	−1,05
10	Strafor Facom 1	646	650	+0,62
25	Suez 1	254,80	254,70	−0,04
25	Synthelabo 1	190	193,70	+1,95
100	Thomson-CSF 1	166,30	165,50	−0,48
25	Total 1	310,20	307,80	−0,77
10	UAP 1	144	143,70	−0,21
10	UFB Locabail 1	402	391,30	−2,66
25	UGC DA (M) 1	228	229	+0,44
10	UIC 1	412	413	+0,24
25	UIF 1	540	540	—
5	UIS 2	256,70	245	−4,56
25	Unibail 1	497	494	−0,60
10	Valeo 1	270	275,70	+2,11
150	Vallourec 1	274	275	+0,36
25	Via Banque 1	353,10	359,30	+1,76
10	Worms & Cie 1	277	274,80	−0,79
10	Z Gr Zanner (Ly) 1	301	301	—
1	Zodiac 1	2100	2100	—
25	Elf Gabon 1	1010	1040	+2,97
100	American Barrick 1	126	124	−1,59
50	American Express 1	141	141,40	+0,28
50	Anglo American 1	256,50	252,10	−1,72
50	Amgold 1	471	491	+4,25
100	A.T.T. 1	300,80	292,30	−2,83
50	Banco Santander 1	187	198,50	+6,15
25	B.A.S.F. 1	1029	—	—
25	Bayer 1	1205	1204	−0,08
100	Blenheim Group 1	26,60	25,95	−2,44
100	Buffelsfontein 1	51	51,90	+1,76
50	Chase Manhattan 1	214	207	−3,27
10	Daimler Benz 1	2434	2499	+2,67
100	De Beers 1	120,50	122,30	+1,49
10	Deutsche Bank 1	2430	2401	−1,19
10	Dresdner Bank 1	1316	1300	−1,22
100	Driefontein 1	74,50	72,65	−2,48
50	Du Pont Nemours 1	315,50	317	+0,48
50	Eastman Kodak 1	260	264,20	+1,62
500	East Rand 1	5,50	5,25	−4,55
100	Echo Bay Mines 1	57,40	55,80	−2,79
100	Electrolux 1	255	255	—
100	Ericsson 1	256	255,50	−0,20
100	Exxon Corp. 1	308	310,50	+0,81
100	Ford Motor 1	320,40	—	—
100	Freegold 1	73,20	70	−4,37
500	Gencor Limited 1	12	12,40	+3,33
50	General Electric 1	251,90	254,60	+1,07
50	General Motors 1	267,20	278,10	+4,08
50	Generale Belgique1	359,10	—	—
100	Grd Metropolitan 1	35	35,40	+1,14
100	Guinness Plc 1	36,35	37,30	+2,61
500	Hanson Plc 1	20,50	21,05	+2,68
100	Harmony Gold 1	27,30	27,10	−0,73
50	Hewlett-Packard 1	399,50	395,30	−1,15
500	Hitachi 1	57,75	56,70	−1,82
25	Hoechst 1	1105	—	—
25	I.B.M 1	324	323	−0,32
100	I.C.I 1	66,95	63,60	−5
50	I.T.T. 1	430	435	+1,16
100	Ito Yokado 1	291	290,10	−0,31
500	Matsushita 1	99,95	98,15	−1,80
100	Mc Donald's 1	160	161,20	+0,75
25	Merck and Co 1	162	161,50	−0,31
50	Minnesota Mining 1	277	273	−1,44
100	Mitsubishi Corp. 1	64,20	61,15	−4,75
100	Mobil Corporat. 1	440	—	—
25	Morgan J.P. 1	332	330	−0,60
5	Nestle SA Nom.1	4583	4529	−1,21
100	Nippon MeatPacker1	84,50	—	—
100	Norsk Hydro 1	172,80	170,50	−1,34
25	Petrofina 1	1685	1680	−0,30
50	Philip Morris 1	254,30	255,70	+0,56
100	Philips N.V 1	156,80	154	−1,79
100	Placer Dome Inc 1	110,50	111,30	+0,76
25	Procter Gamble 1	299	—	—
50	Quilmes 1	257	257	—
100	Randfontein 1	49,50	48,50	−2,02
50	Rhone Poul.Rorer 1	169,40	167	−1,42
25	Royal Dutch 1	591	591	—
100	R T Z 1	69,60	69,50	−0,14
100	Saatchi & Saatchi1	11,50	11,45	−0,43
10	Sega Enterprises 1	420	422	+0,48
100	Saint-Helena 1	51	51,30	+0,59
100	Schlumberger 1	333	333,80	+0,24
500	Shell Transport 1	57,65	57,35	−0,52
10	Siemens 1	2241	2252	+0,49
100	Sony Corporation 1	335	329,90	−1,52
100	Sumitomo Bank 1	111,20	110,70	−0,45
100	T.D.K 1	267,40	260	−2,77
100	Telefonica 1	73	73	—
500	Toshiba 1	44,95	—	—
50	Unilever 1	558	567	+1,61
50	Utd Technologie 1	347,80	347,50	−0,09
50	Vaal Reefs 1	460	459,50	−0,09
10	Volkswagen A.G 1	1634	—	—
50	Volvo (act.B) 1	443	450	+1,58
100	Western Deep 1	222	221,10	−0,41
50	Xerox Corp. 1	532	532	—
100	Yamanouchi 1	103	102,50	+0,58
500	Zambia Copper 1	5	4,97	−0,60

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
BFCE 9% 91-02	107,20	6,066
CEPME 8,5% 88 CB	103,70	0,183
CEPME 9% 89 CA#	108,90	7,984
CEPME 9% 92-06 TSR	—	0,370
CFD (CCCE)9,7%90CB	111,47	4,066
CFD exCCCE8,6%92CB	105,30	3,487
CFF 10% 88-98 CA#	109,90	7,986
CFF 9% 88-97 CA#	105,22	6,065
CFF 10,25% 90 CA#	113	3,229
CLF 8,9% 88 CA#	108,80	1
CLF 9%88-93/98 CA#	105,36	3,871
CNA 9% 4/92 CB	—	1,808
CRH 8,6% 92-93 CB	103,20	0,212
CRH 8,5% 87-88 CA#	104,40	2,511
EDF 8,6% 88-89 CA#	104,99	3,389
EDF 8,6% 92 CA#	105,43	2,121
Emp.Etat 10,6%79	—	9,084
Em.Etat10,26%86 CA	105,50	3,317
Emp.Etat 6%7/93 CA	97,65	5,868
Finansder 9%91CB#	107,40	5,523
Finansd.8,6%92 #CB	105,10	3,817
Florall9,75% 90 CA#	109,61	9,323
OAT 9,9% 94 CA #	100,92	7,622
OAT 8,70%5/95 CA#	102,12	1,049
OAT 9,8% 1/96 CA#	104,85	4,289
OAT 8,50% 6/97CA #	104,44	0,303
OAT 9,90%12/97 CA#	108,85	5,615
OAT 86-98 TME CA	101,10	2,678
OAT 9/1998 TRA	—	4,844
OAT 9,50%88-98 CA#	108,21	0,338
OAT TMB 01/99 CA	98,35	2,687
OAT 8,125% 99 CA#	103,57	0,979
OAT 8,50%90/00 CA#	105,76	2,375
OAT 9/00 TRA CA	104,39	5,659
OAT 10% 5/00 CA#	112,71	1,151
OAT 01 TME CA	101,25	2,678
OAT 8,5%11/02 CA #	105,70	5,240
OAT 8,50% 19 CA #	103,50	5,982
OAT 8,50%92-23 CA#	103,60	1,723
PTT 11,2% 85 CB#	106,30	6,214
SNCF 8,8% 87-94CA	104,85	3,761
Lyon.Eaux 6,5%90CV	869	—

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Arbel 2	428	439
Bains C.Monaco 2	780	780
B.N.P.Intercont.2	301,40	299
Bidermann Intl	100,50	—
B T P (la cie) 2	23,80	24
Cambodge	940	949
Carbone Lorraine 2	571	582
Case Poclain 2	2,30	—
CBC 1	299,90	300
Centenaire Blanzy	352	—
Ceragen Holding	21	—
Champex (Ny)	12,90	—
CIC Un.Euro.CIP 1	328	330
C.I.T.R.A.M. (B)	2872	—
Cpt Lyon Alem.2	360	365
Concorde-Ass Risq2	970	950
Gpe Valfond ex.CMP	17,55	—
Credit Gen.Ind	85	—
Darblay	515	—
Didot Bottin	655	—
Eaux Bassin Vichy	2315	—
Ecia 1	720	730
Ent.Mag. Paris	4800	—
Eridania Beghin CI	810	805
Fidei(technofical)2	242	245
Finalens	418	398
F.I.P.P.	218	—
FNAC 2	3330	—
Fonciere (Cie)	640	—
Fonciere Euris	392,70	392,70
Foncina	498	491
France I.A.R.D	456	—
France S.A 1	1125	1112
From. Paul-Renard	2050	—
Gaumont 2	643	665
Genefim	297,50	297,50
Gevelot	835	—
G.T.I (Transport)	450	450
Immobail 2	390	—
Immobanque 2	730	700
Im.Marseillaise 2	6400	6500
Invest.(Ste Cle.)	1820	—
Lille Bonnieres	1390	1300
Locafinanciere	445	445
Louvre 1	282	284,80
Lucia	120	—
Machines Bull 2	19,10	—
Mag.Uniprix	171	—
Metal Deploye	375	—
Mors 2	30	30
Navigation (Nle)	129,20	—
Oreal (CI)	989	—
Origny-Desvroise	1836	1406
Monoprix	1278	—
Paluel-Marmont	405	—
Parfinance	183	182
Paris Orleans	255	255
Piper Heidsieck	665	—
Porcher	272	—
Promodes (CI)	880	—
Rochefortaise Com.	197	196,50
Rosario 2	218	—
Rougier #	723	722
S.A.F.I.C Alcan	234,50	234,50
Saga	618	620
Salins du Midi 2	438,90	432
Savoisienne M	162	—
Silic 2	750	752
S.I.P.H.	98,90	—
Sofal	390	—
Soffo	222	—
Sofitam	75	—
Solragi	3605	—
Soudure Autogene	751	759
Sovabail	488	488
Taittinger 1	2545	2545
Tour Eiffel	279	—
Ufiner Cofrath	1515	1530
Vicat 2	580	578
Virax	103,50	—

Étrangères

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.E.G. AG	580	—
Akzo Nobel Nv	582	—
Alcan Aluminium	128,50	127,90
Arbed	647	—
Asturienne Mines	135,10	135,10
Banco Pop. Espanol	582	—
Banque Regl.Inter.	36500	—
Chrysler Corp	254	260,80
C.I.R SPA	7,90	—
Commerzbank AG	1080	1060
Dow Chemical Co.1	385,90	—
Fiat Ord	21	21,95
G.B.L.(Brux.Lamb)	700	703
Gevaert	1384	—
Glaxo Holdings Plc	47,95	48,80
Goodyear T.& R.Cy	218	210
Honeywell Inc.	181,90	—
Johannesburg Cons.	112	—
Kubota Corp.	38	—
Noranda Mines	98,50	95
Olivetti Priv.	9	—
Pfizer Inc.	332	334
Ricoh Cy	52,50	—
Robeco	341,20	347
Rodamco N.V.	170	185
Rolinco	352,50	358,50
Saipem SPA	8,05	—
Sema Group Plc	30	—
SKF Aktiebolaget	95	—
Tenneco Inc.	263	—
Toray Ind.	41	—
West Rand Cons.	6,40	—

Hors-cote (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
American Brands	172	—
Bque Hydro Energie	328	—
Bque Hypoth.Europ.	80	—
Benedictine* nom.	6150	—
Blanzy-Ouest*	985	—
Brasseries Maroc	387,50	—
Calciphos*	104	—
Canadien Pacifique	78,50	—
CGH Cogenhor ech.*	7	—
Coparex Inter.*	547	—
Cr.Universel (Cie)	470	—
Cycnos	12,40	—
CEAC.*	80	—
Fiat Fce nom	142	—
Grace and Co.	212	—
Guintoli	725	—
Table France*	350	—
Koninkl. Pakhoed	99,20	—
Lecteurs Monde *	191	—
Molex	155,10	—
Off.Com.Pharm. *	858	—
Partic.Percier *	212	—
Rorento	261,10	—
Safaa	215	—
St-Dominique(Fin)*	151	—
St Gobain Emball.*	1885	—
Schlumberger Ind.*	588	—
SEPR *	919	—
SPR "B" nom	265,60	—
Waterman *	980	—

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
B.A.C.	23,70	—
Boiron (Ly) 2 #	504	509
Boisset (Ly)#	260	260
C.A. Paris IDF 1	950	949
Calberson	380	380
Cardif SA 1	830	830
CEGEP #	151	154
CFPI	215	216
C.N.I.M 1	1212	1248
Codetour	223	225
Creeks	168	159,80
Dauphin OTA	284,50	280
Devanlay 2	1200	—
Laber.Dolisos	174,50	176
Editions Belfond	115	115
Europ Propulsion 2	313	317,50
Finabail	156,80	158,80
Finacor	172	169
G.I.M. S.A	994	984
Gravograph	220	221
I.C.C. 2	194,70	209,50
Idianova	89,50	89,50
Immob.Hotel. 2 #	238	239
Int. Computer	150	154,90
IPBM	78	78
N.S.C Schlum.Ny	961	972
Rallye(Cathiard)Ly	180	179
Seribo CB	460	464
Sylea 2	395	398,90
Sofco (Ly)	187	188
Sopra	309	308
TF1-1	480	482,50
Thermador Hold(Ly)	418	418
Unilog	291	293
Union Assur.Fdal	593	585
Viel et Cie #	230	229
Vilmorin et Cie/2	374	370

Sicav (sélection) 7 juillet

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Actimonétaire C	33561,69	33561,69
Actimonétaire D	31996,04	31996,04
Améri-gan	7838,56	7587,08
Ampla	104966,24	104966,24
Amplitude Monde D	759,36	737,24
Antigone Trésorerie	771229	771229
Arbitr. Court Terme	8544,62	8544,02
Associa Première	34089,76	34089,76
Associc	1127,08	1127,08
Atout Amérique	102,49	99,99
Atout Asie	115,93	113,10
Atout Futur C	545,56	532,25
Atout Futur D	537,29	524,19
Aurecic	1615,82	1588,76
Avenir Alizes	1902,83	1865,52
Axa Capital	208,11	208,11
Axa Court Terme	9460,31	9460,31
Axa Cro.Ex.Dr.Inve	1082,61	1031,66
Axa.Ep.Fr.Ex.Ageparg	888,84	844,50
Axa Europe	128,93	124,88
Axa Investissements	123,34	119,75
Axa NPI	150,36	145,98
Axa Ob.Fr.Extrans	153,35	148,88
Axa.Ob.In.Ex Mo.U.Se	139,27	135,21
Axa Prem.Ex.Agepre	117,14	113,73
Axa Sél.Ex.Dr.Sele	154,62	150,12
Axa Valeurs PER	151,76	147,34
Cadence 1	1048,36	1037,98
Cadence 2	1050,82	1040,42
Cadence 3	1043,47	1033,14
Capimonétaire	7335,53	7328,20
Capiobig	7407,97	7334,62
Capiocic	1529,34	1506,74
Cicamonde	1181,14	1148,74
Convis	1537,90	1509,22
Comptavalor	4143,42	4137,21
Crédit Mutuel Capital	1443,53	1415,23
Créd.Mut.Ep.Cour.T	772,19	772,19
Créd.Mut.Ep.Ind. Cap	103,10	100,34
Créd.Mut.Ep.Ind. Dis	100,58	97,89
Créd.Mut.Ep.J	20425,56	20425,56
Créd.Mut.Ep.long.T	219,40	213,53
Créd.Mut.Ep.Monde	1251,07	1217,59
Créd.Mut.Ep.Quatre	1081,70	1052,75
Dieze	1585,41	1555,85
Drouot France	986,92	957,30
Drouot Sécurité	223,52	217,01
Ecocic	1207,77	1172,59
Ecopar	128,93	125,17
Ecur. Actions futur	194,31	188,65
Ecur. Capicourt	198,66	198,16
Ecur. Capitalisation (2)	196,11	194,17
Ecur. Expansion (4)	288663,10	285521,02
Ecur. Géovaleurs	2777,89	2696,98
Ecur. Investissement	160,39	155,72
Ecur. Monepremière (3)	9914,17	9914,17
Ecur. Monétaire	23153,67	23153,67
Ecur. Trésorerie	2849,64	2849,64
Ecur. Trimestriel	1986,38	1966,71
Elanciel D	124,57	120,94
Elicash	829761,78	829761,78
Emergence Poste D	102,88	99,81
Energie	360,83	343,70
Eparcic	4276,55	4276,55
Eparcourt-Sicav (1)	200,82	200,32
Epargne-Unie	1475,51	1439,52
Eurl Cash capi	9275,91	9275,91
Euro Solidarité	1172,88	1161,27
Eurocic Leaders	1250,88	1213,68
Eurodyn	1485,59	1371,40
Euro Gan	7706,96	7410,54
Fonsicav	17164,64	17130,38
France-gan	13345,30	12833,07
France Garantie	257,92	257,41
France Obligations	452,54	448,06
Francic	501,38	486,78
Francic Pierre	122,22	118,66
Francic-Régions	1417,87	1376,57
GAN Rendement	4999,37	4925,49
Gestilion	17428,98	17428,98
Horizon	1526	1481,55
HLM Monétaire	16507,81	16507,81
Indicia	1121,38	1093,82
Indust.Fce.Court.T	1748,80	1748,80
Intersys D	105,68	105,34
Interpar	105711,59	102632,61
Interoblig	5549,55	5494,60
Intersélection Fce	548,93	530,32
Japacic	197,03	191,29
Jeunepargne	325,92	321,10
Latitude C	2640,50	2636,55
Lion Association	11201,32	11201,32
Lion Institution	35131	35043,39
Lionplus	1159,39	1136,68
Lion Trésor	2139,79	2118,89
Livret Bourse Inv.	623,24	605,09
Livret Portefeuil.	790,31	767,29
Méditerranée	209,34	203,24
Mensuel CIC	10205,45	10104,41
Mocedem	80787,30	80787,30
Mone.J.	10593,95	10593,95
Monévalor	49501,01	49501,01
Mutualité dépôts	18032,19	18000,19
Natio Court Terme	37328	37217
Natio Court Terme2	337615	337615
Natio Epargne	20963,79	20756,23
Natio Ep. Capital	12924,66	12796,69
Natio Ep. Croissance	1998,86	1937,58
Natio Ep. Obligations	206,22	200,70
Natio Epargne Retraite	137,86	134,17
Natio Epargne Trésor	9157,58	9139,30
Natio Epargne Valeur	488,32	475,74
Natio France Index	1048,19	1020,14
Natio Immobilier	1319,09	1283,79
Natio Inter	1701,66	1656,12
Natio Monétaire	9887,92	9887,92
Natio Opportunités	146,83	142,90
Natio Patrimoine	1490,22	1450,34
Natio Perspectives	1226,88	1194,04
Natio Placements	69605,58	69605,58
Natio Revenus	1045,84	1035,49
Natio Sécurité	11958,45	11950,45
Natio Valeurs	925,58	900,81
Nippon-Gan	8172,24	7957,92
Nord Sud Dévelop	1873,94	1870,20
Oblicic-Mondial	3024,88	2980,10
Oblicic-Régions	1077,18	1061,26
Oblifutur	3268,32	3207,38
Oblig. ttes caté.	206,07	203,02
Oblilion	1619,35	1603,32
Oblisécurité Sicav	15299,82	15299,82
Oblitys D	510,55	503
Oraction	1539,81	1502,06
Parvalor	613,09	601,07
Plénitude D	151,95	147,52
Poste Croissance C	3185,70	3182,52
Poste Gestion C	77906,41	77906,41
Première Oblig. C	11452,53	11452,53
Première Oblig. D	10659,87	10654,54
Prévoy. Ecureuil	98,46	97,43
Priv'Associations	34585	34585
Proficius	911,30	894,31
Rentacic	167,05	164,58
Revenus Trimestr.	5318,28	5265,62
Revenu-Vert	1154,98	1133,44
St Honoré Vie & Santé	1119,20	1068,45
St Honoré Bons du Tr.	13182,18	13116,98
St Honoré Invest	962,14	908,96
St Honoré Pacifique	923,79	881,90
St Honoré Real	17649,33	17579,81
Sécuricic	2032,65	2032,65
Securi-Gan	12905,56	12652,51
Sécuritaux	1631,72	1631,72
Sensivalor	30959,80	30959,80
SEVEA	105,28	102,71
SFI-CNP Assur	735,86	714,43
S.G. France opport. C	1482,30	1453,24
S.G. France opport. D	1468,88	1440
Sicav Associations	2159,41	2159,41
Sicav 5000	481,91	469,01
S.I. Est	1389,79	1349,31
Slivafrance	776,92	758,13
Slivam	437,88	425,38
Slivarente	211,58	207,43
Slivinter	538,88	516,67
Sogenfrance C	1350,03	1323,56
Sogenfrance D	1283,65	1258,48
Sogépargne	320,18	317,01
Sogevar	1121,37	1089,38
Soginter	1592,38	1561,16
Soleil Investissements	677,01	650,97
Solstice D.	2235,31	2229,74
State Street Act. Eur	12093,75	11684,78
State Street Act. Frce	11875,83	11529,93
St. Str. Act.Japon	16858,10	16288,02
State Street Emer. Mts	1755,74	1671,33
St.Street OAT Plus	12384,92	12142,08
Stratégie Actions	979,06	941,40
Stratégie Rendement	1638,46	1586,89
Synthesis	12820,69	12569,30
Techno-Gan	6441,98	6194,21
Thésora D	775,95	768,27
Trésor Plus	1514,42	1499,43
Trésor Trimestriel	1024,32	1014,18
Tresoricic	154580,47	154580,47
Trilion	5152,79	5086,66
Uni-Associations	122,67	122,67
Uni-Foncier	1351,79	1318,82
Unifrance	619,65	604,54
Uni-Garantie C	1396,50	1370,46
Uni-Garantie D	79592,78	79592,78
Uni Régions	1534	1496,59
Univar	273,81	273,81
Univers Actions	1585,85	1547,17
Univers Obligations	1932,54	1838,51
Valorg	2364,25	2361,89
Valreal	62775,40	62744,03
Winterthur St-Honoré	250,47	239,11

(1) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 20, multiplicat. nbre de titres par 20. (2) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 15, multiplicat. nbre de titres par 15. (3) 3-6-94 Division val. liquidat. par 8, multiplicat. nbre de titres par 8. (4) 3-6-94 Division valeur liquidat. par 2, multiplicat. nbre de titres par 2.

Marché des Changes

Cours indicatifs	Cours préc.	Cours 07/07	Cours des billets achat	Cours des billets vente
Etats Unis (1 usd)	5,4100	5,4195	5,20	5,80
Ecu	6,5805	6,5575	—	—
Allemagne (100 dm)	343,3900	343,5500	328	352
Belgique (100 F)	16,6140	16,5910	16	17,10
Pays-Bas (100 fl)	306,0200	306,1900	292	314
Italie (1000 lires)	3,4435	3,4565	3,28	3,75
Danemark (100 krd)	87,3200	87,3600	82,70	91
Irlande (1 iep)	8,2710	8,2575	7,85	8,70
Gde-Bretagne (1 L)	8,3555	8,3585	8	8,85
Grèce (100 drachmes)	2,2795	2,2760	2,10	2,85
Suisse (100 f)	408,9200	407,8400	392	415
Suède (100 krs)	68,7700	68,9700	66	76
Norvège (100 k)	78,3400	78,3500	74	83
Autriche (100 sch)	48,8180	48,8380	46,90	50
Espagne (100 pes)	4,1410	4,1510	3,85	4,45
Portugal (100 esc)	3,3300	3,3300	3,05	3,75
Canada (1 $ can)	3,9019	3,8889	3,75	4,25
Japon (100 yens)	5,5137	5,4704	5,15	5,50

Marché libre de l'or

Monnaies et devises	Cours préc.	Cours 07/07
Or fin (kilo en barre)	67000	67000
Or fin (en lingot)	67350	67200
Napoléon (20f)	385	384
Pièce Fr (10 f)	311	319
Pièce Suisse (20 f)	385	384
Pièce Latine (20 f)	388	385
Souverain	496	493
Pièce 20 dollars	2595	2600
Pièce 10 dollars	1310	1300
Pièce 5 dollars	665	665
Pièce 50 pesos	2505	2505
Pièce 10 florins	405	400

Matif (Marché à terme international de France)
7 juillet 1994

NOTIONNEL 10 %
Nombre de contrats estimés : 216 355

Cours	Mars 95	Sept. 94	Déc. 94
Dernier	112,80	114,84	114
Précédent	112,48	114,10	113,22

CAC 40 A TERME
Volume : 24 935

Cours	Juillet 94	Août 94	Sept. 94
Dernier	1929	1904,50	1946
Précédent	1893	1900,50	1908,50

RÈGLEMENT MENSUEL (1)
Lundi daté mardi : % de variation 31/12 - Mardi daté mercredi : montant du coupon - Mercredi daté jeudi : paiement dernier coupon - Jeudi daté vendredi : compensation - Vendredi daté samedi : quotités de négociation

ABRÉVIATIONS
B = Bordeaux Li = Lille
Ly = Lyon M = Marseille
Ny = Nancy Ns = Nantes

SYMBOLES
1 ou 2 = catégorie de cotation - sans indication catégorie 3 - * valeur éligible au PEA
■ coupon détaché - ● droit détaché - ◇ cours du jour - ◆ cours précédent
o = offert - d = demandé - ↓ offre réduite - ↑ demande réduite - # contrat d'animation

SCIENCES

Pollution et œnologie

Châteauneuf-du-Plomb

On savait, depuis un certain *temps déjà, que les calottes* glaciaires des deux pôles peuvent garder la *mémoire*, stratifiée, des atmosphères antiques. *L'examen analytique de ces glaces éternelles a notamment* permis, il y a quelques années, à une équipe française du CNRS de retrouver les traces microscopiques de pol*lution aérienne par le* plomb. On ignorait en revanche que la vigne, le raisin et le vin pouvaient être des témoins équivalents et, eux aussi, stocker les traces *physico-chimiques d'environnements* disparus.

*Une équipe belge, en colla*boration avec des scientifiques et des vignerons français, publie dans le prochain numéro de l'hebdomadaire britannique *Nature* (1) *une étude originale et à bien des égard* éclairantes. Le docteur Richard Lobrinski et ses collaborateurs du département de biochimie de l'université d'Anvers expliquent *avoir analysé dix-neuf millésimes* de la célèbre appellation d'origine contrôlée châteauneuf-du-pape. Ces vins prestigieux provenaient tous du *même vignoble, situé à proximité de la jonction* des autoroutes A 7 et A 9, c'est-à-dire dans une zone soumise depuis de longues années à de forts niveaux de pollution automobile.

Les *résultats* physico-chimiques sont *éloquents. Basés sur des analyses sophistiquées* qui permettent de distinguer les résidus de plomb provenant des fumées autoroutières de ceux pouvant être *issus du terroir, les auteurs de cette communication* fournissent une cartographie temporelle unique, reflet des déséquilibres et des erreurs écologiques du passé.

C'est ainsi que les concentrations des substances toxiques *dérivées du plomb (trimethylead)* ne cessent d'augmenter de 1950 jusqu'au milieu des millésimes de la décennie 1970 (450 pico*grammes par gramme) avant de redescendre* à moins de 50 picogrammes pour la vendange 1991. Cette décroissance coïncide avec la com*mercialisation des essence* sans plomb et l'incitation à leur usage. On sait que le plomb consommé par voie alimentaire peut être, à des *doses infinitésimales*, toxique et à l'origine des tableaux cliniques du saturnisme.

Pour les signataires de l'article de *Nature* la conclusion est on ne peut plus claire : *le vin (la concentration organique* effectuée par la plante puis conservée grâce aux processus de fermentation alcoolique) fournit une mémoire *microscopique de l'environnement. Ainsi*, au-delà de ses qualités organoleptiques et du témoignage qu'il offre quant aux conditions atmosphériques *qui l'ont vu naître, le vin porte*-t-il le témoignage des possibles effets négatifs et toxiques de l'atmosphère.

Pour Châteauneuf-du-Pape, les chercheurs concluent que les concentrations en plomb *ont pu être de dix à cent fois* supérieures à celles qui peuvent être retrouvées dans l'eau de boisson. L'œnologie se rapproche ainsi une nouvelle *fois de la médecine* et vient *soutenir tous ceux qui* entendent s'opposer, dans le Val de Loire et le Bourgueillois notamment, aux projets actuels de percée des vigno*bles d'appellation d'origine contrôlée* par de dangereuses et aveugles artères autoroutières.

JEAN-YVES NAU

(1) « Organolead in Wine » : cette communication est publiée dans le numéro de *Nature* daté du 7 juillet 1994. Elle est signée du docteur Richard Lobrinski (département de biochimie de l'université d'Anvers) ainsi que de chercheurs du Centre de formation et de recherche en œnologie de l'université de Montpellier (P.-L. Teissèdre et J.-C. Cabanis) et du laboratoire de glaciologie et géophysique de l'environnement du CNRS de Saint-Martin-d'Hères (Isère) (C.-F. Boutson).

PRESSE

Sur plainte de Philippe Amaury

La PJ perquisitionne à « Ouest-France »

RENNES

de notre correspondant

A la suite de la plainte avec constitution de partie civile pour *« abus de pouvoir et de biens sociaux, escroquerie et recel »* déposée en 1993 par Philippe Amaury, patron du groupe Amaury, qui publie *le Parisien* et *l'Equipe*, une opération de justice spectaculaire a eu lieu, jeudi 7 juillet, contre le quotidien *Ouest-France*. Quinze policiers du SRPJ de Rennes, deux juges d'instruction, MM. Buckel et Lemoine, ont perquisitionné au siège du quotidien, à sa régie publicitaire (Précom), à la rédaction rennaise, au domicile du directeur administratif, ainsi qu'au domicile particulier du PDG, François-Régis Hutin. Une perquisition a également eu lieu, en présence du juge Pascal Lemoine, au siège de la Fidal (Fiduciaire juridique et fiscale de France). Cette société avait conseillé *Ouest-France*, en 1990, dans le montage d'une *« association pour le soutien des principes de la démocratie humaniste »*, société inaliénable dont le but était de garantir l'indépendance, notamment financière, du journal de Rennes. Actionnaire minoritaire (5 % des actions avec sa sœur), Philippe Amaury a considéré que les actions qu'il détenait avaient perdu de leur valeur. D'où sa plainte au pénal, précédée d'une action devant le tribunal de commerce de Rennes.

Une transaction financière a *bien été tentée* entre le plaignant qui s'estime floué et la direction de *Ouest-France*, mais sans succès. Jeudi 7 juillet à Rennes, les nombreuses saisies de pièces comptables et administratives permettront peut-être à la justice de dire si la garantie de l'indépendance du premier quotidien français s'est faite dans la transparence ou si elle a lésé les actionnaires minoritaires, comme le prétend M. Amaury.

CHRISTIAN TUAL

CARNET

Anniversaires de naissance

– Tes enfants,
Petits-enfants,
Et arrière-petits-enfants,
te souhaitent un très bon anniversaire pour tes quatre-vingt-huit ans

cher *Léonce* GATHIER.

Nathalie,

il y a aujourd'hui dix-huit ans que tu berces mes nuits et mes jours de tes sourires et de ton éternelle bonne humeur.
Ne change pas.

Je t'aime comme ça.

Maman.

Mariages

Armel, Aurélie, Erwan, Judith, Mathias,

font part du mariage de leurs parents,

Patricia et Gilles.

Paris, le 7 juillet 1994.

Décès

– C'est avec tristesse que nous apprenons le décès de

***Marguerite* BOTTEMER-BERNHEIM**
(1902-1994).

Elle a vécu dans le souvenir de son époux

Auguste BOTTEMER
(Claude Denis)
(1897-1966).

De la part de
Théo et Edith Bernheim,
Georges et Claude Zyssman,
Hélène Bernheim
et son fils Axel Aupetit,
Emmanuel Billon-Bernheim,
son mari Patrick,
Léo, Félix et Zelie,
Laurent Zyssman,
Elisabeth Zyssman,
ses frère, belle-sœur, neveux et petits-neveux.

L'incinération et la dispersion des cendres ont *eu lieu vendredi 8 juillet* 1994, dans l'intimité familiale.

Cet avis tient lieu de faire-part.

131, avenue Aristide-Briand,
92120 Montrouge.
8, rue Louis-Braille,
77100 Meaux.

– M. et Mme Jacques Mondain-Monval,
M. et Mme Pascal Chambolle,
M. et Mme Thierry Chambolle,
M. et Mme François Mimiague,
M. et Mme François Chambolle,
ses enfants,
Ses petits-enfants,
Ses arrière-petits-enfants,
ont la tristesse de faire part du rappel à Dieu, dans sa quatre-vingt-quatorzième année, de

M. Jean CHAMBOLLE.

La cérémonie religieuse a eu lieu le mercredi 6 juillet 1994, en l'église Saint-Pierre de Caillau (Gironde).

– Le directeur de l'Ecole nationale des chartes
a la tristesse de faire part du décès survenu le 1er juillet 1994, de

Jean HUBERT,
membre de l'Institut,
professeur titulaire
de la chaire d'histoire de l'art
et d'archéologie de 1955 à 1973.

(Le Monde *du 6 juillet.*)

– *Catherine, sa femme,*
Et sa famille,
font part du décès de

John BLATCHLEY,

survenu le 1er juillet, à son domicile, à Londres.

– Jeanne Denise Karsenty,
son épouse,
Claudine et *Roland Sicsic*,
Serge Karsenty,
ses enfants,
Sandrine et *Jean-Baptiste Béjanin*,
Emmanuelle, Elsa,
Just et Marianne Karsenty,
ses petits-enfants,
Jérémy et Julien Béjanin,
ses arrière-petits-enfants,
Jacques, André, Clara et Mireille,
ses frères et sœurs,
Ses neveux et nièces,
Ses cousins et cousines,
Les familles parentes et alliées,
Ses nombreux *anciens élèves*, aujourd'hui en Algérie et en France,
Ses nombreux amis et camarades,
ont la grande tristesse de faire part du décès de

Henri KARSENTY,

survenu le 6 juillet 1994, à l'âge de quatre-vingt-deux ans, accompagné des siens.

L'inhumation a eu lieu le 8 juillet, au cimetière parisien de Pantin.

4, *square du Nouveau-Belleville*,
75020 Paris.

– Seyssins.

Erwin Félix Lewy-Bertaut,
son époux,
Evelyne, *Bernard, Isabelle, Gilles*,
ses enfants,
Benjamin,
son petit-fils,
Cécile,
sa sœur,
Oscar et Léon,
ses frères,
Les familles Weis et Weinreb,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Myriam LEWY-BERTAUT,
née Weinreb,

survenu le mercredi 6 juillet 1994.

L'inhumation aura lieu ce vendredi 6 juillet.

– Le directoire,
Le corps professoral,
Le personnel administratif,
Les étudiants,
Ses amis,
Et ses collaborateurs,
s'associent à la tristesse de ses proches, à la suite du décès de

Mme Monique MAERTENS,
directrice des affaires extérieures
du groupe ESSEC.

– Les familles Mimouni et Azzoug
ont la douleur de faire part du décès de

Mohamed MIMOUNI,
ex-directeur de la SONATRACH,
haut fonctionnaire international
à l'OPEP,

survenu à Vienne (Autriche), à l'âge de cinquante-quatre ans, le 4 juillet 1994.

Que tous ceux qui l'ont aimé aient une pensée pour lui.

Mme Farida Mimouni,
Siolygasse 4/7, A-1190,
Vienne (Autriche).

– *Les familles Prost*, Ghigonetto, Maurin,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Noël PROST,

survenu le 7 juillet 1994, dans sa soixante-douzième année.

Il sera incinéré le 9 juillet à 8 heures, à Marseille.

6, avenue Alexandre-Ribot,
13004 Marseille.

Anniversaires

– Il y a seize ans mourait

Jean TEYSSANDIER,
ancien élève de l'Ecole supérieure
des PTT.

« Sans le soleil la terre meurt
Sans la lampe il n'y a pas de lumière
Sans la lumière l'âme meurt
Tu le savais mon cœur
Dieu a allumé une lampe en ce siècle. »

Messes anniversaires

– Le 12 juillet 1993,

Jacques CHAZOT

quittait les siens.

Ses amis se réuniront le mardi 12 juillet 1994, à 11 heures, en l'église de Monthyon (*Seine-et-Marne*).

– Pour le cinquième anniversaire de la mort de

Michel FRUGIER,

ses amis peuvent s'associer à la messe qui sera célébrée le 10 juillet 1994, à 11 heures, en l'église de Saint-Pierre-de-Varennes (Saône-et-Loire).

Mme Michel Frugier,
Ses *enfants*,
Ses six petits-enfants.

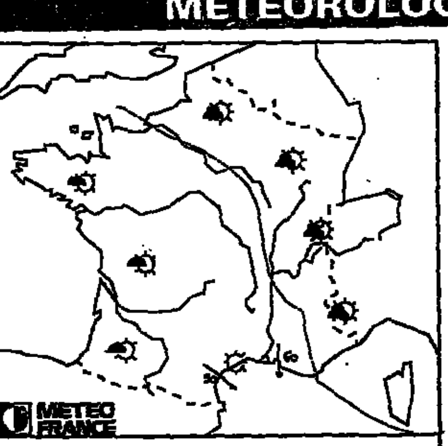
La Ranche,
71670 Saint-Pierre-de-Varennes.

Soutenances de thèses

– Le *5 juillet 1994, M. Changeui Hong a obtenu* le doctorat en économie des transports de l'université Paris-XII, pour sa thèse : « Coût des transports selon le mode », avec mention « très honorable ». Jury : MM. les professeurs Prud'homme, Frybourg, Savy, Vallée, Darbéra et Auzannet.

– Benoît Jorion a obtenu le doctorat en droit le *5 juillet 1994*, à la faculté de droit Paris-XII-Saint-Maur, pour sa thèse sur : « Le statut juridique de l'information administrative », avec la mention « très *honorable* » et les félicitations du jury. Le jury était composé du doyen Jean-Bernard Auby, directeur de thèse, de M. le conseiller d'Etat Labetoulle, de M. le président Jegouzo et de MM. les professeurs Chevallier, Israël et Devès.

MÉTÉOROLOGIE



TEMPS PRÉVU LE samedi 9 juillet VERS MIDI

LÉGENDE

ENSOLEILLÉ — TRÈS NUAGEUX OU COUVERT — AVERSES — ÉCLAIRCIES PEU NUAGEUX — PLUIE OU BRUINE — ORAGES — NUAGEUX — BRUMES ET BROUILLARD — NEIGE — SENS DE DÉPLACEMENT

Dimanche : bien ensoleillé, tendance orageuse l'après-midi. – La Bretagne et le Cotentin seront sous les nuages en début de matinée et quelques bruines locales sont possibles sur l'extrême *pointe de la Bretagne. Ces nuages persisteront* en cours de journée mais les bruines cesseront et on aura quelques éclaircies. Sur les autres régions, on aura quelques bancs de brume *ou de brouillard au lever du jour ; ils se dissiperont rapidement* et la matinée sera bien ensoleillée. En début d'après-midi, une zone orageuse se développera de Midi-Pyrénées au Massif central et à l'Ile-de-France. *Ces orages garderont un* caractère local *mais* pourront être assez forts avec des quantités d'eau importantes et parfois de la grêle. En cours d'après-midi, ces orages gagneront l'est du Massif central et les Ardennes. *D'autre part, des orages isolés pour*ront se développer sur les Vosges, le Jura et les Alpes. Sur le reste du pays, le temps restera bien ensoleillé.
Les températures resteront élevées : les *minimales* seront comprises entre 14 et 16 degrés sur la moitié nord-ouest du pays, entre 16 et 22 degrés sur la moitié sud-est. Les températures *maximales seront comprises entre* 18 *et* 23 degrés sur la Bretagne et la Cotentin ; sur les autres régions, elles s'étageront de 26 degrés au nord-ouest à 36 degrés sur les régions le plus à l'est.

(Document établi avec le support technique spécial de Météo-France.)

TEMPÉRATURES
maxima – minima

FRANCE

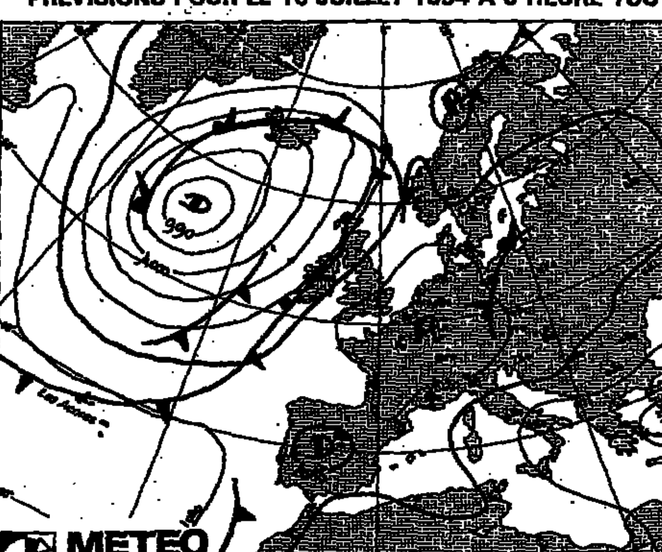
Ville	Max/Min
AJACCIO	27/16
BIARRITZ	21/14
BORDEAUX	24/12
BOURGES	22/15
BREST	16/12
CAEN	20/13
CHERBOURG	19/12
CLERMONT-FER.	22/12
DIJON	23/13
GRENOBLE	24/14
LILLE	20/10
LIMOGES	17/14
LYON, BRON	23/12
MARSEILLE	28/20
NANCY, ESSEY	21/11
NANTES	20/14
NICE	30/21
PARIS-MONTS	22/16
PAU	24/12
PERPIGNAN	27/19
POINTE-A-PITRE	32/24
RENNES	19/11
ST-ETIENNE	21/10
STRASBOURG	23/12
TOULOUSE	24/13
TOURS	22/15

ÉTRANGER

Ville	Max/Min
ALGER	31/19
AMSTERDAM	19/10
ATHÈNES	33/24
BANGKOK	34/27
BARCELONE	27/22
BELGRADE	32/17
BERLIN	23/13
BRUXELLES	19/ 9
COPENHAGUE	25/12
DAKAR	30/25
GENÈVE	23/11
ISTANBUL	32/21
JÉRUSALEM	29/20
LE CAIRE	36/23
LISBONNE	27/17
LONDRES	22/14
LOS ANGELES	19/17
LUXEMBOURG	18/11
MADRID	34/17
MARRAKECH	43/25
MEXICO	24/13
MILAN	32/16
MONTRÉAL	26/19
MOSCOU	21/ 9
NAIROBI	21/12
NEW-DELHI	36/
NEW-YORK	34/26
PALMA-DE-MAJ.	30/17
PÉKIN	27/23
RIO-DE-JANEIRO	32/17
ROME	30/22
HONGKONG	30/26
SÉVILLE	40/18
SINGAPOUR	32/27
STOCKHOLM	26/10
SYDNEY	/ 8
TOKYO	27/24
TUNIS	36/22
VARSOVIE	27/14
VENISE	31/21
VIENNE	23/16

Valeurs extrêmes relevées entre le 07-07-1994 à 6 heures TUC et le 08-07-1994 à 6 heures TUC

PRÉVISIONS POUR LE 10 JUILLET 1994 A 0 HEURE TUC



RADIO-TÉLÉVISION

VENDREDI 8 JUILLET

TF 1

14.25 Série : Côte Ouest.
16.20 Série : Extrême limite.
16.50 Club Dorothée vacances.
17.50 Série : Le Miel et les Abeilles.
18.20 Série : Premiers baisers.
18.50 Série : Hélène et les garçons.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football, La Minute hippique, Météo et Trafic infos.
20.55 Feuilleton : Les Cœurs brûlés. De Jean Sagols (1er épisode).
22.30 Série : L'Ultime Secret. De Luigi Perelli.
0.10 Sport : Pétanque. Mondial *la Marseillaise*.
0.55 Journal et Météo.
1.05 Jeu : Millionnaire.
1.35 TF 1 nuit.

FRANCE 2

13.50 Magazine : En attendant le Tour.
15.20 Sport : Cyclisme. Tour de France : Charbourg-Rennes, 6e étape (270,5 km).
17.30 Magazine : Vélo club.
18.00 Série : Goal.
18.30 Série : Mac Gyver.
19.20 Jeu : Que le meilleur gagne.
19.59 Journal, *Journal des courses*, Météo et Point route.
20.55 Téléfilm : Contre toute évidence. De Michael Switzer.
22.30 Divertissement : Juste pour rire, gala 1993. Onzième festival de Montréal. Avec Michel Courtemanche, Jean-Marie Bigard, les Vamps, Elie et Dieudonné, Anne Roumanoff, Yogi, les frères Taloches, Dany Boon, Marcel Béliveau, Eric Thomas.
0.15 Journal, Météo et Journal des courses.
0.40 Feuilleton : Heimat. D'Edgar Reitz (3e épisode).
1.35 Téléfilm : Flynn, agent double.

FRANCE 3

14.00 Documentaire : Tendres chacals.
14.50 Feuilleton : La Grande Vallée.
15.40 Série : La croisière s'amuse.
16.30 Magazine : 40e à l'ombre.
18.25 Jeu : Questions pour un champion.
19.00 Le 19-20 de l'information.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Tout le sport.
20.55 Magazine : Thalassa. Les Cadets de l'illusion, de Patricia Micalief et Didier Portal.
21.55 Magazine : Faut pas rêver. Indonésie : les hommes fleurs, de Patrick Boitet et Frédéric Tonolli ; France : la bravade de Saint-Tropez, de Frédéric Dezart, Simon Freige et Laurent Desvaux ; Spitzberg : en attendant le soleil, de Marc Louvat et Emmanuel Riche.
22.45 Journal et Météo.
23.05 ▶ Magazine : Aléas. Spécial Libération. Les Aléas de *Liberté*, de Jean-Denis Bonan ; Jonny et sa Jeep, de François Edé ; Les Mots d'Ida, de Gérard Follin ; Des documents d'archives.
0.00 Documentaires : Les Cavales de la nuit. Le Sacrifice d'Abraham, de Guy Seligmann ; Le Grain de lumière : *l'Astronome*, de Vermeer, d'Alain Jaubert ; Les Offrandes d'Alfred Manessier, de Gérard Raynal ; Un petit monastère en Toscane, d'Otar Iosseliani.

CANAL PLUS

13.30 Cinéma : Une étrangère parmi nous. ■ Film américain de Sidney Lumet (1992).
15.15 Magazine : Courants d'airs. Estelle Hallyday à Amsterdam.
15.45 Téléfilm : Une qui promet. De Marianne Lamour, avec Lambert Wilson, Cécile Pallas.
17.20 Surprises.
17.35 Canaille peluche. Baby Folies ; Crypte Show.

— En clair jusqu'à 20.35 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Série animée : Les Simpson.
19.00 Magazine : Nulle part ailleurs. Best of.
19.55 Flash d'informations.
20.00 Magazine : C'est pas le 20 heures. Présenté par Mlle Agnès, Alexandre Devoise, Maureen Dor, Moustic, Valérie Payet et Philippe Vandel.
20.35 Sport : Athlétisme. Meeting, en direct de Villeneuve-d'Asq.
22.50 Flash d'informations.
23.00 Cinéma : Le Père de la mariée. □ Film américain de Charles Shyer (1991).
0.40 Cinéma : Doc Hollywood. □ Film américain de Michael Caton-Jones (1991, v.o.).
2.20 Cinéma : Le Cercle des intimes. ■ Film américain d'Andreï Konchalovsky (1991, v.o.).

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités américaines et japonaises de la semaine du 2 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et William Harper (rediff.).
17.50 Magazine : Macadam. Les Cigales et la Fourmi. Cesaria Evora ; Last Poets ; Manu Dibango ; Cheb Mami ; Monica Passos (rediff.).
18.50 Cinq minutes Europe (rediff.).
19.00 Série : Fast Forward.
19.30 Documentaire : Voyage vers un empire interdit. L'expédition Mustang, d'Hajo Bergmann.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Téléfilm : Les Impudents. D'Horst Szerba.
22.10 Documentaire : Rites de passage. De Jacques Renard. 3. La mort.
23.15 Cinéma : Sakat. ■■ Film soviétique d'Alexander Seldovitch (1990, v.o., 84 min).

M 6

13.25 Téléfilm : L'Amour piégé. D'Elliot Silverstein.
15.00 Musique : Plage des clips.
17.00 Variétés : Multitop.
17.30 Série : Classe mannequin.
18.00 Série : Un flic dans la Maffia.
19.00 Série : Pour l'amour du risque.
19.54 *Six minutes d'informations, Météo.*
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Capital.
20.50 Téléfilm : Extra large, un secret explosif. D'Alessandro Capone.
22.30 Série : Mission impossible.
23.30 Série : Amours secrètes. Corps à corps.
0.00 Les Enquêtes de Capital. Les fortunes du préservatif.
0.30 Six minutes première heure.
0.40 Magazine : Culture rock. La saga de 1962, l'année du twist.
2.30 Rediffusions. Fréquenstar ; La Ferté-Alais 1991 ; Violon tout terrain ; Salsa opus 4 (Venezuela) ; L'Irlande, voyage au pays des Gaels.

FRANCE-CULTURE

20.30 Radio archives. Cuny-Claudel-Bataille (1).
21.32 Musique : Black and Blue. Eric Watson, pianiste et compositeur.
22.40 Les Nuits magnétiques. L'Envol. 4. Sans oublier le ciel.
0.55 Du jour au lendemain. Avec Jacques Meunier (Voyages sans alibi).
0.50 Coda. Si tous les enfants du monde (5).

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct de la basilique de Saint-Denis) : Quatre derniers Lieder, de R. Strauss ; Symphonie no 4 en mi bémol majeur, de Bruckner, par l'Orchestre national de France, dir. Georges Prêtre.
22.30 Concert (donné le 12 juillet 1993 lors de l'Eté de Kissingen) : Sept variations sur la Flûte enchantée de Mozart pour violoncelle et piano, de Beethoven ; Etude en ut dièse mineur op. 25, de Chopin ; Alborada des gracioso pour violoncelle et piano, de Ravel ; Sonate pour violoncelle et piano, de Debussy ; Suite italienne pour violoncelle et piano, de Stravinsky, par Andrzej Bauer, violoncelle, Ewa Kupiec, piano.
0.05 Jazz nuit. Par Xavier Prevost. Le Groove Gang de Julien Lourau, saxophone ; Le Unit de Noël Akchote, guitare ; Thierry Madiot, trombone.

Les interventions à la radio

RMC, 19 h 15 : Michel Barnier (« Forum RMC-*l'Express* »).
France-Inter, 19 h 20 : « Croissance, monnaie, pays de l'Est : les riches ont-ils une réponse ? », avec Anne Lauvergeon (« Objections »).

IMAGES

DANIEL SCHNEIDERMANN

Nathalie, le Monsieur et l'Ane

PENDANT tout l'été, Nathalie Simon menace donc de se promener sur France 2 dans son hélicoptère, à la recherche des trésors du monde. La semaine dernière, elle nous entraînait en Asie, dans un fourmillement de bouddhas et d'hippopotames. D'un saut, elle s'était translatée cette semaine au Mexique. En quoi consiste le jeu ? Il n'y a pas à proprement parler de jeu. Il n'y a qu'une extraterrestre en combinaison rouge qui saute de son hélicoptère et, micro en main, court dans les prairies et les ruelles, à la recherche d'un trésor du monde – chaussure, parchemin ou bidule indéfinissable.

Nathalie Simon est une chercheuse comblée. Dans son paysage – immuablement exotique – se trouve toujours un Monsieur. Un Monsieur avec un âne. Un Monsieur avec un casque – de la bonne taille – qui l'attend pour descendre à la mine, où l'attend un senor Gomez, qui justement cache le trésor dans le casier de son vestiaire. Un Monsieur avec une moto qui se propose de l'amener au village.

Derrière elle, sur ses talons, on s'approche de ces Messieurs placés sur son chemin, et l'on y découvre le plus étonnant : leur regard. Dans leur regard : le vide. Un vide vertigineux, fascinant. Mettons-nous à la place de ces Messieurs. Se promenant dans la pampa ou remontant de la mine, ils voient soudain sauter d'un hélicoptère l'extraterrestre susnommée, bardée de tout un appareillage de transmission, suivie par deux cameramen que l'on présume exténués, et qui leur cale un micro sous le nez en leur demandant s'ils ont entendu parler du Senor Gomez. On comprendrait que se lisent dans les regards des passants des sentiments divers : incrédulité, frayeur, stupéfaction, amusement, agressivité, colère, excitation. Or, rien. Leurs yeux n'expriment rien, pas même la lueur de complicité ironique qui trahirait qu'ils sont « dans la confidence », qu'ils assistent depuis plusieurs jours aux préparatifs, qu'ils ont été soigneusement sermonnés par l'équipe du jeu. Ils se contentent de marmonner la réponse – qu'ils connaissent toujours – et sortent définitivement du champ.

Reste une question : que pense France 2 en diffusant « Les trésors du monde » ? La chaîne s'imagine-t-elle que le public est dupe ? Qu'il croit vraiment que le Monsieur à l'âne et le Monsieur au casque se trouvent par hasard sur le chemin de Nathalie Simon ? On se refuse à l'envisager. France 2 joue-t-elle alors la connivence avec le public ? Envoie-t-elle à ses spectateurs ce message implicite : nous savons bien que personne n'y croit, mais après tout ce n'est qu'un jeu de vacances, alors regardez les splendides paysages exotiques que nous sommes allés filmer pour vous au bout du monde, et ne soyez pas trop exigeants ? Dernière hypothèse, qui n'est pas la moins probable : la chaîne ne pense-t-elle rien ?

Les programmes complets de radio, de télévision et une sélection du câble sont publiés chaque semaine dans notre supplément daté dimanche-lundi. Signification des symboles : ▶ Signalé dans « le Monde radio-télévision » ; □ Film à éviter ; ■ On peut voir ; ■■ Ne pas manquer ; ■■■ Chef-d'œuvre ou classique.

SAMEDI 9 JUILLET

TF 1

6.00 Série : Mésaventures.
6.30 Club mini Zig-Zag.
7.20 Club mini.
8.25 *Télé-shopping.*
8.55 Club Dorothée.
10.30 Télévitrine.
10.48 Météo (et à 12.23).
10.50 Ça me dit... et vous ? Avec les séries : Dinosaures, La Maison en folie.
11.53 Météo des plages.
11.55 Jeu : La Roue de la fortune.
12.25 Jeu : Le Juste Prix.
12.50 Magazine : A vrai dire.
12.55 Météo, Trafic infos et Journal.
13.15 Magazine : Reportages. Des hommes modèles, de Dominique Thouars.
13.45 Jeu : Millionnaire.
14.15 La Une est à vous. Avec la série : Sydney Police.
17.25 Magazine : Trente millions d'amis.
17.55 Jeu : Le Trésor de Pago Pago.
19.55 Sport : Formule 1. Résumé des essais du Grand Prix de Grande-Bretagne.
20.00 Journal, Journal de la Coupe du monde de football et Météo.
20.35 Série : Rick Hunter, inspecteur choc. Domaine dangereux. Avec Fred Dryer, Stephanie Kramer.
L'explosion d'une voiture tue la femme du préfet de police.
21.25 Sport : Football. Coupe du monde : 2e quart de finale : Brésil-Pays-Bas, en direct de Dallas ; A 22.20, mi-temps, Tiercé et La Minute hippique ; A 22.35, 2e mi-temps.
23.30 Série : Duo d'enfer. Sexe, flic et vidéo, de James Darren, avec John Ashton, Richard Tyson.
0.25 Magazine : Formule 1. Grand Prix de Grande-Bretagne de formule 1.
1.00 Sport : Pétanque. Mondial la Marseillaise.
1.40 Journal et Météo.
1.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
2.35 TF 1 nuit (et à 3.10, 4.10).
2.45 Documentaire : L'Aventure des plantes.
3.20 Feuilleton : Cités à la dérive (dernier épisode).
4.20 Série : Passions.
4.45 Musique.
5.05 Documentaire : Histoire de la vie.

FRANCE 2

5.55 Documentaire : Cousteau, à la redécouverte du monde (rediff.).
6.50 Dessin animé.
7.00 Les Matins de Saturnin. Michel Vaillant ; Les Terry Toons ; Bleu, l'enfant de la Terre ; Les Aventures de Saturnin ; Tortues Ninja.
8.00 Hanna Barbera *Dingue Dong.*
9.00 Télévisator 2. Présenté par Cyril Drevet et Ness. Jeu vidéo et dessins animés.
11.15 Expression directe. CFTC.
11.25 Jeu : Ces années-là.
11.55 ▶ Documentaire : Les Inventions de la vie. De Jean-Pierre Cuny. 1. Comment s'en sortir quand on est dans la mer une fois sur deux ; 2. Le sable de la vie.
12.55 Météo (et à 13.30).
12.59 Journal.
13.35 Magazine : En attendant le Tour.
14.50 Sport : Cyclisme. Tour de France : Rennes-Futuroscope de Poitiers, 7e étape (259,5 km).
16.55 Magazine : Vélo club.
17.40 Magazine : Coupe du monde de football.
18.05 Sport : Football. Coupe du monde : 1er quart de finale : Espagne-Italie, en direct de Boston ; A 18.50, mi-temps ; A 19.05, 2e mi-temps.
20.10 Tirage du Loto (et à 20.50).
20.15 Journal, Journal des courses et Météo.
20.55 Jeu : Fort Boyard. Animé par Cendrine Dominguez et Patrice Laffont. Avec l'équipe Zouk-Machine, au profit de SOS drogue.
22.35 Série : Palace. De Jean-Michel Ribes (1/6), avec Pierre Arditi, Evelyne Bouix, Jean Carmet, etc. (rediff.).
23.50 *Journal, Météo* et Journal des courses.
0.10 Feuilleton : Heimat. D'Edgar Reitz, avec Marita Breuer, Dieter Schaad (4e épisode).
1.00 Téléfilm : La Confession du pasteur Burg. De Jean-Jacques Lagrange, avec Frédéric Van Den Driessche, Vanessa Larré.
2.30 Série : Autrement dit.
3.20 24 heures d'info.
3.35 Magazine : De quoi j'ai l'air (rediff.).
4.40 Documentaire : Rio Loco.
5.00 Cyclisme. Tour de France (rediff.).

FRANCE 3

6.00 Euronews.
7.00 Magazine : L'Heure du golf. Le magazine ; La compétition : Hennesy Cup.
7.30 Bonjour les petits loups.
8.15 Les Minikeums.
10.05 Magazine : D'un soleil à l'autre.
10.35 Continentales d'été. Série : The Twilight Zone (La Quatrième Dimension, v.o.).
11.05 Magazine : Le Jardin des bêtes.
11.58 Flash d'informations.
12.03 Magazine : Autour du Tour. En direct de Rennes. Grand témoin : Elizabeth Bourgine.
12.45 Journal.
13.00 Magazine : Couleur pays. Evasion : le cap Lardier (massif des Maures) ; A 13.55, En flânant avec Roger Gicquel : au Parlement de Bretagne ; A 14.55, Méridionales : réserves naturelles, le trésor des îles ; A 15.20, Passion pêche : dans l'Aveyron ; A 15.45, Littoral : les chiens de Terre-Neuve ; A 16.20, Tiercé ; A 16.35, Génération sensations : les autogyres ; A 16.45, Festiventu : le Festival du vent, à Calvi, avec Philippe Léotard, Patrizia Poli, Philippe Servain.
17.50 Magazine : Montagne. François et les autres, de Rémi Guidicelli.
François Legrand, champion d'escalade sur mur artificiel.
18.20 Expression directe. FO.
18.25 Jeu : Questions pour un champion. Animé par Julien Lepers.
19.00 Le 19-20 de l'information. De 19.09 à 19.31, le journal de la région.
20.05 Journal du Tour.
20.35 Magazine : Tout le sport. Coupe du monde de football.
20.55 Feuilleton : Emilie, la passion d'une vie. De Jean Beaudin, avec Marina Orsini, Roy Dupuis (3e et 4e épisodes).
22.40 Journal et Météo.
23.00 ▶ Planète chaude. Présenté par Bernard Rapp. L'âge mur, de Sarah Metton.
23.55 *Magazine* : Ruban rouge. Emission interactive sur le sida. Avec le docteur Serge Hefez. Prévention-vacances pour les jeunes.
0.55 Série : Capitaine Furillo.
1.45 Musique : Cadran lunaire. *Sonate no 9 K 310*, de Mozart, par Agnès Gillieron, pianoforte.

CANAL PLUS

— En clair jusqu'à 8.15 —

6.59 Pin-up (et à 7.24, 12.29, 0.49).
7.00 CBS Evening News.
7.25 Ça cartoon.
8.15 Court métrage : Zoo Cup.
8.20 Documentaire : Histoire de guêpes. De Jean-Philippe Macchioni.
8.45 Documentaire : Le Cinéma des effets spéciaux. 14. Les trucages numériques.
9.10 Cinéma : Freddie la grenouille. ■ Film d'animation britannique de Jon Acevski (1992).
10.40 Cinéma : Hollywood Mistress. ■ Film américain de Barry Primus (1991). Avec Robert Wuhl, Robert De Niro, Danny Aiello.

— En clair jusqu'à 13.30 —

12.30 Flash d'informations.
12.35 Documentaire : Cent ans de cinéma américain. 1. Le style hollywoodien.
13.30 Sport : Rugby. Nouvelle-Zélande-Afrique-du-Sud, en différé de Dunedin.
15.10 National Geographic. Lions et hyènes, face-à-face mortel, de Dereck et Beverly Joubert.
16.00 Surprises.
16.15 Série : Le Juge de la nuit.
17.05 Les Superstars du catch.
17.55 Surprises.
18.00 Série animée : Ren & Stimpy Show.

— En clair jusqu'à 20.30 —

18.25 Court métrage : Zoo Cup.
18.30 Décode pas Bunny.
19.30 Flash d'informations.
19.35 Spectacle : Depeche Mode.
20.30 Téléfilm : Les Blessures du passé. De Michael Whyte, avec Julie Christie.
22.05 Sport : Pétanque. Première demi-finale du trophée Canal Plus.
22.55 Flash d'informations.
23.05 Cinéma : Tommy. ■■ Film britannique de Ken Russell (1975). Avec Oliver Reed, Ann-Margret, Roger Daltrey (v.o.).
Fable sur la naissance d'une idole.
0.50 Cinéma : Cœur de tonnerre. ■ Film américain de Michael Apted (1992). Avec Val Kilmer, Sam Shepard, Graham Greene (v.o.).
Un agent du FBI dans une réserve du Dakota.
2.45 Cinéma : Double rêve. ■ Film italien de Salvatore Maira (1991). Avec Françoise Fabian, Anna Kanakis, Valérie Perrine.
4.15 Cinéma : Samba Traoré. ■■ Film franco-burkinabé d'Idrissa Ouedraogo (1992). Avec Bakary Sangare, Mariam Kaba, Abdoulaye Koumboudri (v.o.).
Retour au village d'un jeune homme enrichi par un hold-up.
5.35 Surprises.
6.05 Documentaire : J. Edgar Hoover, la double vie du chef du FBI. De Bill Cann.

ARTE

— Sur le câble jusqu'à 19.00 —

17.00 ▶ Magazine : Archimède. La Terre vue par la science (rediff.).
18.00 Magazine : Mégamix. Rap et Islam (rediff.).
19.00 Série : Belphégor. De Claude Barma, avec Juliette Gréco, René Dary.
19.30 Chronique : *Le Dessous des cartes.* De Jean-Christophe Victor. Les aborigènes. 1. La découverte de l'Australie.
19.35 Documentaire : Histoire parallèle. Actualités allemandes et britanniques de la semaine du 9 juillet 1944, commentées par Marc Ferro et Pierre Le Franc.
20.30 8 1/2 Journal.
20.40 Documentaire : Nujiang ou la Vallée perdue. De Lü Yue.
Dans la vallée de Nujiang subsistent des cultures minoritaires. Après le bannissement des missionnaires en 1949, des ethnies en sont venues à la pratique de cultes de nature syncrétique. Offices chrétiens réinterprétés, vénération de la lune, chamanisme... Le regard d'un cinéaste chinois de trente-sept ans.
22.05 Téléfilm : Ingalo. D'Asdis Thoroddsen, avec Solveig Arnarsdottir.
Itinéraire d'une jeune fille rebelle, trop à l'étroit dans son fjord islandais. Monde dur, réalité sociale dure...
23.40 Magazine : Snark. Deux chiens, de William Wegman ; Maria Munoz, de Joan Pueyo ; Rêve de chien, de J. Falconer ; Voile, de Simon Pummel ; L'Escamoteur, d'Eve Ramboz.
0.05 Magazine : Intérieur nuit. *Pieter-Jan De Smet, rock en* Flandres ; Pulcinella, par la compagnie Michèle Anne de Mey ; Zap Mama (40 min.).

M 6

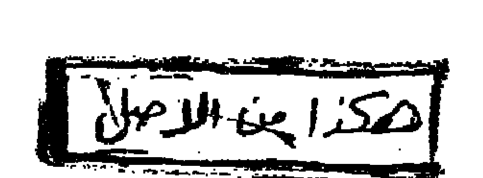
7.00 Boulevard des clips (et à 1.05, 6.45).
8.20 Téléfilm : Opération Red Flag, le jeu de la guerre. De Don Taylor, avec Barry Bostwick, William Davane.
10.00 M 6 boutique. Télé-achat.
10.30 Infoconsommation.
10.35 Variétés : Multitop.
11.50 Série : Les Années coup de cœur.
12.20 Série : Ma sorcière bien-aimée.
12.55 Série : Les Rues de San-Francisco.
13.50 Série : V.
14.45 Série : Berlin antigang.
15.40 Série : Pause café.
16.45 Série : Chapeau melon et bottes de cuir.
17.45 Série : Le Saint.
18.45 Magazine : Les Enquêtes de Capital (et à 2.30). Les fortunes du préservatif.
19.15 Magazine : Turbo.
19.54 Six minutes d'informations, Météo.
20.00 Série : Madame est servie.
20.30 Météo des plages.
20.35 Magazine : Stars et couronnes (et à 1.00). Yves Montand raconté par sa femme.
20.45 Téléfilm : La Traque, le scoop. D'Alessandro Cane, avec Andrea Occhinti, Roberto Alpi.
Un photographe est témoin d'un assassinat.
23.55 Série : L'Heure du crime. La Curée.
0.50 Six minutes première heure.
2.55 Rediffusions. Thomy et Cie ; Culture pub ; Harley Davidson ; Fax'O ; Fréquenstar ; Culture rock.

FRANCE-CULTURE

20.00 Musique: Le Temps de la danse. Au Festival de Chateauvallon; au Festival Montpellier-danse.
20.30 Photo-portrait. Martine Franck, photographe.
20.45 Nouveau répertoire dramatique. Deux pièces de Liliane Atlan: Quelques pages arrachées au Grand Livre des rêves; à 22.01, Petit lexique rudimentaire et provisoire des maladies nouvelles (rediff.).
22.35 Musique: Opus. Felix Aprahamian, un musicologue qui a traversé le siècle.
0.05 Clair de nuit. Rencontre avec Alexandra Bitoun.

FRANCE-MUSIQUE

20.30 Concert (en direct du Festival de Saintes) : Sonate pour piano en la mineur D 845, de Schubert ; Fantaisie et fugue op. 55, Sonate pour piano en fa dièse mineur, de Dussek, par Andreas Staier, pianoforte.
22.30 Concert (en direct du Festival de Saintes) : musique sacrée et profane de Janequin, Lully, Campra, Couperin, par les Jeunes Solistes de la Chapelle royale.
0.05 Musique pluriel. Par Martin Kaltenecker. Symphonie de chambre op. 38, de Schoenberg ; Die Blinden (extrait), de Furrer.



Le Monde

TRAVERSES PIERRE GEORGES

Signé Mandela

QU'EST-CE qui unit Nelson Mandela et Harley-Davidson ? Ce n'est pas une devinette, mais une surprise : l'homme d'Etat et la moto mythique : sont des marques déposées auprès d'une agence de brevets de New-York. A charge pour celle-ci, le groupe Beanstalk, de défendre les intérêts de ses mandants dans le monde entier.

Courrier International – une mine – publie cette semaine un article de *Newsday*, quotidien américain, qui rappelle cette nouvelle étonnante : le président sud-africain a déposé son nom, sa signature et son image. Et le contrat d'exclusivité a été passé, avec son aval, par l'ANC, l'African National Congress.

Non pas que Nelson Mandela, saisi par la fièvre des affaires, ait voulu rentabiliser sa lutte et celle des siens. La raison en est à la fois plus prosaïque et plus honorable : depuis son arrivée au pouvoir, l'ANC, financièrement, tire la langue.

Le parti s'est endetté de plusieurs millions de dollars pour financer la campagne électorale. Et Dawn Zain, responsable de la collecte internationale de fonds de l'ANC, l'admet : *« Un parti politique dispose de moins de fonds qu'un mouvement de libération. »* Dit d'une autre manière, l'accession au pouvoir se résume ainsi : enfin, les ennuis financiers commencent !

Il faut donc faire commerce d'image. Ce qui ne devrait pas poser de problèmes majeurs, le champion étant suffisamment connu. Il faut aussi procéder sagement, sans aller jusqu'au grand bazar des souvenirs, Mandela-ci, Mandela-là. On se limitera donc à des gravures, des cartes postales et des T-shirts, forme la plus aboutie de l'image d'Epinal.

Il faut enfin lutter contre la concurrence sauvage. Car la contrefaçon rôde déjà. Les profiteurs de lutte, sur les ailes de la victoire, se livrent, depuis des mois, à une exploitation sauvage de l'image du président-star. Cuvée Mandela, tapis de bains Mandela, vêtements Mandela, tout est bon qui fait vendre. Dawn Zain indique même que l'on retrouve aujourd'hui le président sur *« des trucs antiféministes ou contraires à la charte de l'ANC, sur des produits de mauvais goût »*.

Au-delà du préjudice, cette reconnaissance pirate montre bien l'importance du personnage. N'est pas Mandela qui veut. Si l'initiative de l'ANC devait inspirer les trésoriers de quelques partis dans la débine – cela arrive – gare à la fausse monnaie. Encore faut-il avoir quelque chose à promouvoir, ne pas surévaluer son champion. Or, d'évidence, on en sait quelques-uns qui n'ont rien pour inspirer la vente.

L'ESSENTIEL

La télématique du *Monde* :
3615 LEMONDE
3617 LMDOC et 36-29-04-56

DEMAIN

Heures locales

La réorganisation des forces armées, depuis 1989, fait disparaître des garnisons installées depuis des décennies – parfois plus d'un siècle –, dans certaines villes. Outre les conséquences économiques qu'ils ont, ces départs modifient l'équilibre social et, même, affectif des cités délaissées par « leur » régiment. Se pose, aussi, le problème de la reconversion des bâtiments ou des terrains rendus vacants .

Ce numéro comporte un cahier « Temps libre » folioté de I *à* VIII.

Le numéro du « Monde » daté vendredi 8 juillet 1994 a été tiré à 470 401 exemplaires

L'avenir de la technologie navale française

Les Chantiers de Saint-Nazaire vont livrer cinq méthaniers géants à la Malaisie

En visite officielle en France, le premier ministre de Malaisie, Mahathir Mohamad, a déjeuné, jeudi 7 juillet, avec Edouard Balladur et plusieurs PDG de grandes entreprises françaises. Il devait se rendre vendredi à Toulouse. Samedi 9 juillet, il inaugurera aux Chantiers navals de l'Atlantique à Saint-Nazaire les deux premiers navires méthaniers d'une série de cinq commandés en février 1991 pour un contrat total de 7,5 milliards de francs.

SAINT-NAZAIRE

de notre envoyé spécial

Ce sont des monstres sacrés de technologie, ces navires méthaniers ! Ils sont aussi longs que des pétroliers de 250 000 tonnes, mesurent plus de 50 mètres de haut, sont bourrés d'électronique de surveillance et de navigation, et transportent 130 000 m³ de gaz naturel liquéfié (GNL) à – 160 degrés. Fier et flambant neuf, peint en noir, vert d'eau et blanc, le *Puteri-Intan* (« Princesse-Diamant ») est à flot dans le grand bassin des Chantiers de l'Atlantique en face des grues grises, des portiques géants et de l'ancienne base des sous-marins.

Accompagné de nombreux ministres et du président de l'armement d'Etat Petronas Tankers, le premier ministre de Malaisie, Mahathir Mohamad, inaugurera en grande pompe, samedi 9 juillet, ce bâtiment et un second semblable, encore à l'état d'écorché, le *Puteri-Delima* (« Princesse-Rubis »).

Pour la filiale de GEC-Alsthom – à la tête de laquelle Jean-Noël d'Acremont a succédé il y a deux mois à Alain Grill, – ce n'est ni un jour ni un baptême naval comme les autres. En premier lieu parce que la Malaisie n'est pas, *a priori*, un pays traditionnel d'armateurs comme la Norvège, la Grèce ou Hongkong. Pourtant, il y a un peu plus de dix ans, un autre armateur de Kuala-Lumpur, la MISC, avait acheté des méthaniers à la France, mais c'était aux chantiers de Dunkerque et de La Seyne aujourd'hui engloutis dans la faillite. Depuis, rien sur le front de la construction de ces navires prestigieux.

« Une marge convenable »

Lorsque, le 13 février 1991, fut signé dans la capitale malaise le contrat mirifique avec Petronas – les redoutables chantiers japonais étant éliminés –, ce fut l'euphorie à Saint-Nazaire. La commande de 7,5 milliards de francs portait sur cinq navires géants livrables entre mi-1994 et mi-1997. Des bateaux qui feront la navette pendant vingt ans entre le terminal off shore de Bintulu et les ports du Japon, de Corée du Sud et de Taïwan. Il s'agit d'un contrat ferme, payable en francs français, et non révisable, pour la conclusion duquel Paribas a joué un rôle essentiel. Ce qui fait dire aujourd'hui à M. d'Acremont : *« Nous pourrons en fin de période, sauf pépin, dégager une marge convenable. »*

Comme les paquebots de croisière dont les Chantiers de l'Atlantique se sont fait une spécialité, les navires méthaniers constituent l'un des plus beaux fleurons de la technologie française. Deux sociétés d'ingénierie, Technigaz et Gaz Transport, longtemps concurrentes et aujourd'hui heureusement regroupées (1), se sont taillé depuis vingt ans une réputation particulièrement reconnue parmi les armateurs spécialisés dans l'acheminement maritime du méthane liquide et maintenant chez les Etats producteurs qui ont pris en main la valorisation de cette précieuse ressource, tels l'Algérie, la Malaisie, l'Indonésie, l'Australie et les pays du Golfe. Leur licence (sévèrement concurrencée par le procédé norvégien Moss à partir de cuves sphériques) a été vendue à la plupart des grands chantiers européens, américains, japonais et, depuis peu coréens, dont l'irruption sur le marché de ces bateaux très sophistiqués et coûteux fait légitimement peur à GEC-Alsthom.

Des bombes flottantes, les méthaniers ? A l'évidence, quand on transporte du gaz, sous quelque forme que ce soit, les risques ne sont pas de même nature que ceux courus par une cargaison de voitures ou de thons congelés, et les précautions non plus. Evaporation, étincelle, foudre, mélange même infime d'oxygène, rupture de l'acier par le froid, coefficient de dilatation, mouvement des vagues qui oblige à dessiner les cuves contenant le gaz liquide avec pans coupés, isolation, sont des données que les ingénieurs gardent quotidiennement à l'esprit... Le procédé Gaz Transport qui commande la construction des cinq méthaniers malais fait appel, pour chacune des quatre cuves, à une double membrane composée de caissons de contreplaqué, d'une couche pulvérulente de perlite (pierre volcanique) et d'un revêtement en Invar (un acier à 36 % de nickel) que fabrique la firme nivernaise Imphy. Toujours est-il que sur les 81 méthaniers qui ont été livrés depuis le début des années 60, aucun n'a été victime d'accident (2). A croire que les techniques de construction sont aujourd'hui parfaitement maîtrisées et que, si le marché du gaz naturel continue à progresser, l'avenir se présente sous les meilleurs auspices pour ces navires et leurs constructeurs.

La France peut se targuer d'une confortable avance. Ses chantiers ont en effet livré à ce jour 30 bateaux et le Japon seulement 18. Mais la situation a tendance à se retourner, puisque sur les 24 méthaniers en commande (fin 1993), 9 sont en montage au Japon, 5 en France, 4 en Corée, 4 en Finlande, 2 en Italie. Deux très importants contrats (avec Abou-Dhabi et l'Australie) ont récemment échappé à Saint-Nazaire, ce qui a laissé à Jean-Noël d'Acremont et aux 4 200 salariés des Chantiers de l'Atlantique un goût d'amertume. Mais pas l'envie de baisser les bras : Petronas réfléchit à un, deux, voire trois navires supplémentaires qui pourraient atteindre 200 000 m³ si les règlements nautiques d'accès à la baie de Tokyo sont assouplis. A Penhoet, les plans secrets sont prêts...

FRANÇOIS GROSRICHARD

(1) Les deux sociétés ont fusionné, fin mai 1994, au sein de Gaztransport et Technigaz, présidé par Pierre Jean. Le capital est détenu par Gaz de France (40 %), Total (30 %) et Bouygues Offshore (30 %).

(2) A part un accident purement nautique près de Gibraltar, un navire ayant déchiré sa coque sur un rocher sans qu'aucune fuite de méthane ait été observée.

Réserves et courants d'échanges de gaz naturel au début de 1992

Ex-U.R.S.S. — Canada — Europe occid. — Etats-Unis — Iran — Algérie — Nigéria — Mexique — Libye — Qatar — Abu Dhabi — Arabie saoudite — autres — Venezuela — Japon — Brunei-Malaisie — Indonésie — Argentine — Australie — Nlle-Zélande

10 / 5 / 1 : réserves de gaz naturel en mille milliards de m³ — principaux courants d'approvisionnement en gaz naturel par voie maritime

Source : Conseil économique et social

Le gaz est une des énergies dont la consommation augmente régulièrement. En l'espace de vingt-deux ans, entre 1970 et 1992, la production mondiale a plus que doublé, passant de 1 040 milliards de mètres cubes à 2 106 milliards. Sur la même période, les échanges mondiaux ont été multipliés par huit, passant de 45,5 milliards de mètres cubes à 337,5 milliards. Le transport par méthaniers progresse plus rapidement que celui réalisé par l'intermédiaire de gazoducs.

Le poids prépondérant de l'Extrême-Orient

« Depuis le démarrage de la première unité de GNL (gaz naturel liquéfié) en 1964, ce type d'équipement, utilisé principalement en Europe, au Japon et aux Etats-Unis, a continué à se développer : deux terminaux et une usine de liquéfaction en 1964, trente et un terminaux, douze usines de liquéfaction en 1993, et de nouveaux projets à venir d'ici à la fin de la décennie. » En trente ans, selon cette communication au Congrès mondial du gaz à Milan à la mi-juin, le transport par méthanier s'est fortement développé, et progresse à un rythme plus soutenu que l'acheminement classique par gazoduc. L'industrie du GNL (1) qui ne représentait que 6 % des échanges gaziers mondiaux voici un quart de siècle est maintenant proche des 25 %.

Si au départ deux pôles existaient, l'un de l'Algérie vers l'Europe et principalement la France, l'autre de l'Indonésie vers le Japon, très rapidement, le marché d'Extrême-Orient est devenu prépondérant dans ce club qui met en relation moins d'une dizaine de pays producteurs et autant de consommateurs. Huit pays fournisseurs de GNL sont répertoriés dans le monde. Derrière les deux premiers, l'Indonésie et l'Algérie, viennent la Malaisie, le sultanat de Brunei, l'Australie, Abu Dhabi, la Libye et les Etats-Unis. Si le Japon consomme à lui seul les deux tiers du gaz naturel liquéfié produit, la France se classe au deuxième rang précédant l'Italie, l'Espagne, la Belgique, mais aussi les Etats-Unis, la Corée et Taïwan.

L'exploitation intensifiée des gisements

« La plus grande demande viendra des pays d'Asie, car ils n'ont pour l'instant pas d'autre choix pour accompagner leur développement et répondre à leurs besoins énergétique tant au niveau des centrales électriques que de leur consommation », explique Jean-Pascal Biaggi, directeur général de Gaz Transport & Technigaz, une filiale commune de Gaz de France, Total et Bouygues Offshore. *« C'est la solution la plus souple pour s'adapter à ce type de croissance rapide. L'acheteur peut diversifier son approvisionnement, pour réduire sa dépendance, comme le font les Japonais. »*

Compte tenu des perspectives de développement des « tigres » asiatiques, auxquels s'ajoutera éventuellement la Chine, les pays pétroliers et les compagnies intensifient l'exploitation de leurs gisements et tentent d'en trouver de nouveaux. Selon Total, *« la demande de gaz en Extrême-Orient croît de façon telle que l'offre constituée par le renouvellement des contrats existants ne pourra suffire à la satisfaire »*. D'où un déplacement vers le Proche-Orient où de nouveaux projets voient le jour au Qatar, en Oman, alors qu'en Afrique, le Nigéria, malgré des réserves abondantes, semble piétiner pour des raisons politiques.

Mais tous ces projets ne se lancent qu'une fois les clients trouvés et les contrats négociés pour une durée de vingt-cinq ans, tant les coûts d'investissements nécessaires pour constituer une chaîne de GNL, comprenant, outre le gazoduc, une usine de liquéfaction, des navires et un terminal de regazéification, sont élevés. Mais, comme dans le secteur pétrolier, la faiblesse des prix actuels du gaz, s'ils persistent, pourrait conduire à abandonner ou à différer certains investissements pour cause de faible rentabilité, malgré l'augmentation des besoins.

DOMINIQUE GALLOIS

(1) GNL : gaz naturel transformé à l'état liquide par refroidissement à une température de – 160 degrés Celcius . Cette opération qui permet de réduire de six cents fois son volume est nécessaire pour son transport maritime par méthanier. Il est réchauffé à l'arrivée pour retrouver son état gazeux initial.

Jacques Sallois directeur des Musées de France démis de ses fonctions

Jacques Toubon, ministre de la culture et de la francophonie, a démis, le 7 juillet, Jacques Sallois, de ses fonctions de directeur des Musées de France. Son successeur devrait être nommé dans les prochaines semaines. Cette décision aurait été prise dans la perspective d'une réflexion sur l'enrichissement des collections publiques et le fonctionnement du marché de l'art.

Né en 1941, Jacques Sallois, ancien énarque, ancien conseiller à la Cour des comptes, avait été, de 1981 à 1984, directeur du cabinet de Jack Lang, alors ministre de la culture. Il avait été le patron de la délégation à l'aménagement du territoire et à l'action régionale (DATAR) de 1984 à 1987, puis délégué aux affaires européennes et internationales à la Caisse des dépôts et consignations.

Jacques Sallois avait été nommé en mai 1990, sur proposition de Jack Lang, à la tête de la direction des Musées de France (DMF), qui contrôle la gestion des trente-quatre musées nationaux répartis sur le territoire français (du Louvre et de Versailles au Musée Fernand-Léger à Biot, en passant par le Musée national d'art moderne et le Musée d'Orsay) et assure la marche scientifique d'environ mille autres musées à travers la France. Sa charge était d'autant plus lourde qu'il devait faire face à la grande mutation des institutions muséales, devenues des entreprises à rentabiliser, et à beaucoup de chantiers en cours, à Paris et en province.

Le Monde

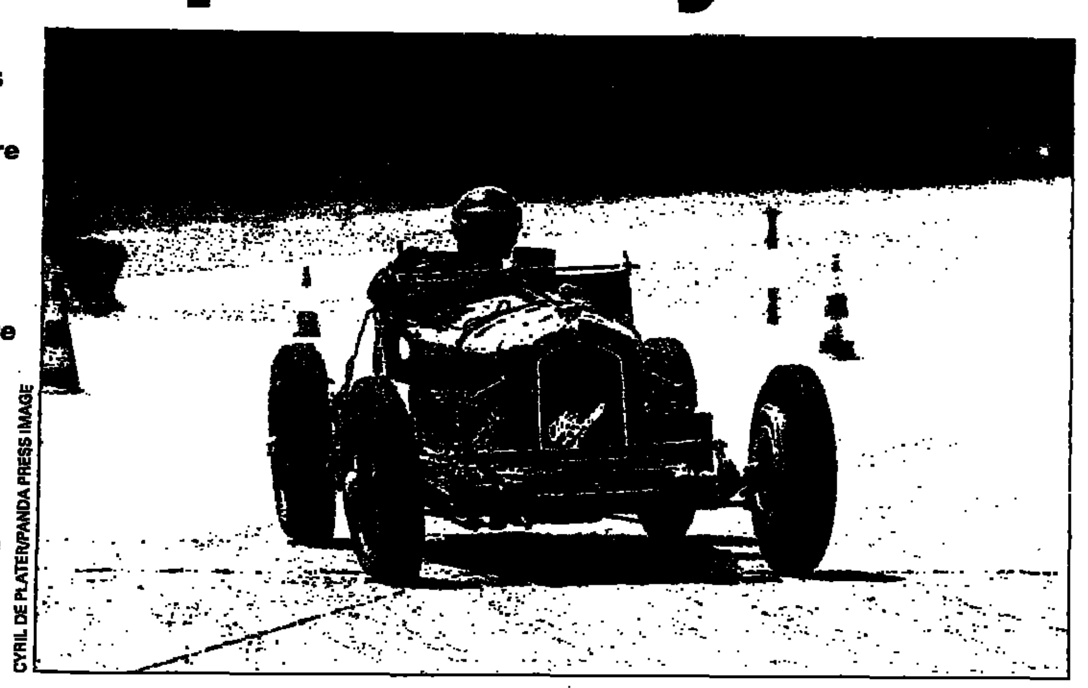
temps libre

AUTOMOBILE

Bolides pour toujours

On les appelle les VHC, les véhicules historiques de compétition, bolides d'avant ou d'après-guerre qui n'ont jamais cessé de faire valoir leurs facultés à défier le temps et à passionner les amateurs. Si leur terre de prédilection est la Grande-Bretagne, la France fait aussi bonne figure. A preuve, cette récente compétition sur l'anneau de vitesse de Linas-Montlhéry.

(Lire page VIII.)



CYRIL DE PLATER/PANDA PRESS IMAGE

TOULOUSE

Rue des livres

A quoi peut tenir qu'une rue sait résister à la pression de l'époque et aux mauvais instincts du temps ? Quels signes mystérieux la protègent, de quelle souffle continue-t-elle à bénéficier ? Question aiguë quand on voit l'abandon vers lequel glissent nombre d'artères de nos villes pillées par le commerce le moins scrupuleux. Ainsi, à Toulouse, la rue du Taur nous rassure, bruissante presque encore des pas et des revendications



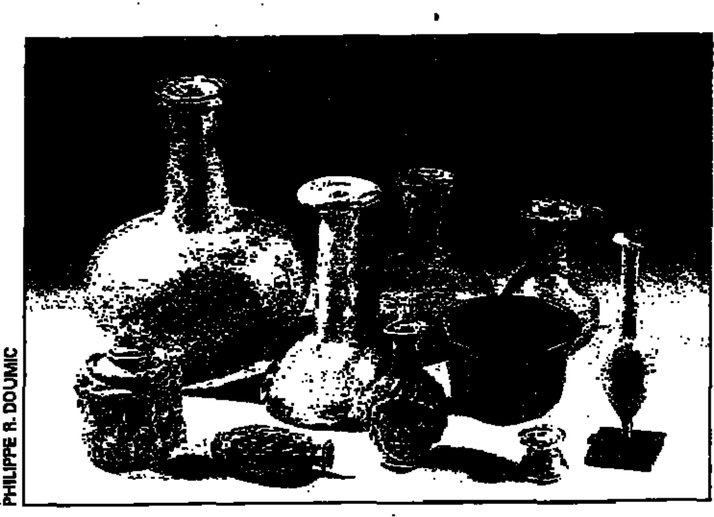
LINE ROSSIGNOL

des étudiants qui, à partir du XIVe siècle, la fréquentèrent. Ils ne la quitteront que tard, quand les campus remplaceront les vieux bâtiments du savoir et qu'il faudra partir faire ses humanités à la campagne. Elle est pourtant restée studieuse et d'esprit vif, cette rue du Taur où se trouvent rassemblées les librairies et les bibliothèques qui comptent dans la Ville rose. Voyage dans une Toulouse encore préservée.

(Lire page III.)

VENTES

Verres antiques



PHILIPPE R. DOUMIC

Des objets antiques que tout un chacun peut acquérir sans se ruiner : les flacons en verre romain. Ils sont le plus souvent authentiques et toujours beaux. Drouot-Richelieu en proposera une cinquantaine, mardi 12 juillet.

(Lire page II.)

PATRIMOINE

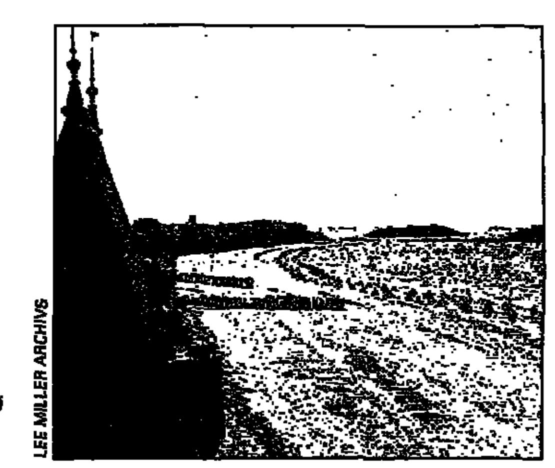
Pierres en guerre

Si Saint-Malo survit encore deux mille ans, renseignera-t-elle les hommes de l'an 4000 sur le siècle de Louis XIV ou sur celui de la IVe République ? Même si la restauration a été faite scrupuleusement, elle n'a pu l'être – quoi qu'en dise l'expression – à l'identique. D'abord parce qu'inévitablement les responsables – architectes ou édiles – ne vont pas rétablir des cours insalubres, suivre au centimètre l'embrouillamini des limites de parcelles ; on remembre, si peu que ce soit, on aère.

Sous les bombes les hommes, les monuments aussi

Faute de main-d'œuvre qualifiée et faute d'argent, on utilise d'autres matériaux ; même piqueté, le béton n'est pas le granit : « *Les pierres neuves taillées dans un vieux style sont de faux témoins.* » On ne ressuscite pas les morts, et pas davantage la vie avec laquelle a été construit un bâtiment et qui en est l'essence même. « *Quelle imitation peut-on faire de surfaces dont un demi-pouce d'épaisseur a été usé ? Tout le fini de l'œuvre se trouvait dans ce demi-pouce d'épaisseur disparu* », écrivait Ruskin.

A celui qui penserait que Ruskin exagère, on ne peut que conseiller la visite de l'église de l'abbaye de Lessay dans le Cotentin. Sa datation est incertaine, fin du XIe siècle ou début du XIIe. Il n'est pas impossible qu'elle soit la première application de la voûte d'ogive, avant même celle de Durham en Angleterre. Le seul élément sûr est qu'elle fut construite d'un seul jet. L'armée allemande en avait fait un dépôt d'explosifs. Lors des combats de la Libération, l'église explosa littéralement. On retrouva des pierres à plus de cent mètres.



LEE MILLER ARCHIVS

Juin 1944. Bombardement de Saint-Malo photographié de Paramé.

Les relevés précis dont disposait le service des Monuments historiques et les pierres que l'on put recueillir en grand nombre permirent d'envisager une « restauration à l'identique » – ce qui fut fait avec infiniment d'intelligence, d'attention et de soin. Reste que la rigueur des murs normands n'est plus adoucie par leur patine. Dégagée en outre des bâtiments alentour, l'église a quelque chose de momifiée.

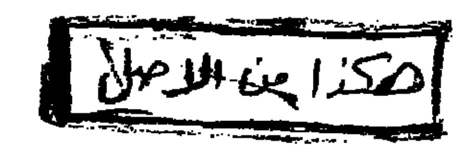
A l'opposé – si l'on peut dire –, l'église Notre-Dame à Saint-Lô, dont quelques murs et une tour restaient à peu près seules debout après le terrible bombardement du 25 juillet 1944 qui détruisit la ville à 90 %, était à telle point pulvérisée qu'il ne fut pas jugé possible – malgré les relevés – de la restaurer selon le dessin ancien. Si sa tour meurtrie rappelle que l'église fut là, combien de monuments ont disparu pour toujours à Caen, Brest, Rouen, Le Havre, Toulon, Neuf-Brisach...

Au Havre, de l'hôtel d'Escoville qui portait comme devise « Pour que leur vie ne sombre pas dans le silence », il ne restait qu'une façade mutilée, ce qui conduirait à penser contre Ruskin que la restauration est un devoir, mais qu'en même temps elle devrait être suffisamment lisible pour qu'un œil non averti soit informé qu'il est là devant une « copie ».

A la non-reconstruction des halles de Rouen, qu'Enlart qualifiait de « *monument d'architecture pauvre et d'aspect sordide mais de beaucoup de caractère* », on préférerait donc la reconstruction des halles de Saint-Pierre-sur-Dives. Car il y a aussi toute cette architecture vernaculaire, non classée, non relevée, non inventoriée, qui a disparu, et avec elle, le savoir et l'expérience des yeux et des mains des artisans qui l'avaient élevée. Tout ce qui était « autour » de nos grands vaisseaux restaurés, et qui leur manquent si cruellement.

Bernard Marrey
(Historien)

Lire la suite page V
et l'article de Régis Guyotat sur la recontruction de Saint-Malo pages IV et V.



Les rendez-vous

ILE-DE-FRANCE

Nuit des étoiles

La Nuit des étoiles 1994 aura pour thème la Lune. Cela lui revenait de droit : il y a vingt-cinq ans, souvenons-nous, c'était le premier pas du premier homme sur notre satellite. Le 15 juillet, période du premier quartier, moment idéal pour l'observation, l'accès du Palais de la découverte sera gratuit de 17 h 30 à minuit. Tout sur l'astre : phases, éclipses, visibilité en différents points de la Terre, géologie, influence sur les marées... Palais de la découverte, avenue Franklin-Roosevelt 75008 Paris (tél : 40-74-80-00). Réservations possibles à l'accueil le 15 juillet à 9 h 30.

Du baroque à Maisons

Pour la deuxième année consécutive, la Caisse nationale des monuments historiques et des sites présente les Nuits baroques du château de Maisons, spectacle musical et dramatique dans lequel


D.R.

architecture et musique se répondent et se mettent en valeur mutuellement. Au cours de ces Nuits, le public est invité à suivre un itinéraire musical qui se déroule à l'intérieur du château. Le programme est présenté par Béatrice Cramoix, Iakovos Pappas et les solistes du Studio Versailles Opéra. Spectacle donné du 7 au 30 juillet les jeudi, vendredi et samedi (sauf le 14 juillet) à 21 heures. Tarif : 85 F, moins de douze ans, 45 F. Tél. : 39-62-01-49.

Le Marais l'été

Lumineux, insolite, prestigieux, estival, le charme du Marais varie selon les heures du jour. Les conférencières de l'association Pharamond (tél. : 46-22-19-31) le savent et adaptent leurs commentaires (en plusieurs langues) à ces divers éclairages. La visite-conférence dure une heure trente et peut être brute (75 F), assortie d'un brunch (210 F), d'un thé (155 F), d'un déjeuner-bistrot ou d'un dîner (255 F), voire d'un concert suivi d'un souper (400 F). Six thèmes, à découvrir jusqu'au 30 octobre.

Sur les rivages de Lartigue

Avec le dilettantisme acharné de ceux qui pratiquent l'amateurisme en professionnel, le photographe Jacques-Henri Lartigue passa un bon tiers de sa vie à fixer les paysages océaniques et maritimes, et les scènes familiales ou mondaines qui s'y déroulaient. Sous le titre « Rivages », la Médiathèque d'Issy-les-Moulineaux présente à l'occasion de la commémoration du centenaire de sa naissance une centaine d'images de cet athlète complet de la douceur de vivre. Du mercredi 13 juillet au samedi 10 septembre au 33, rue du Gouverneur-Général Eboué. Renseignements au 45-29-34-00.


ASSOCIATION DES AMIS DE JACQUES-HENRI LARTIGUE

Par ailleurs, l'hôtel de Sully présente, jusqu'au 4 septembre, « En route monsieur Lartigue » au 62, rue Saint-Antoine, 75004 Paris (42-74-47-76).

Les arbres de Chèvreloup

Qui dit arboretum dit collection d'arbres. Celui de Chèvreloup compte plus de deux mille espèces. Il dépend du Muséum national d'histoire naturelle, et ses collections complètent celles du Jardin des plantes de Paris. Ses plantations font connaître les espèces des régions tempérées et froides de l'hémisphère Nord. L'Arboretum (30, route de Versailles, 78150 Rocquencourt, tél. : 39-55-53-80) est ouvert du 1er avril au 15 novembre, les samedi, dimanche et lundi, de 10 heures à 17 heures. Accès de Paris : A 13 (sortie Versailles Ouest), ligne C du RER et SNCF (Versailles) puis autobus B ou H.

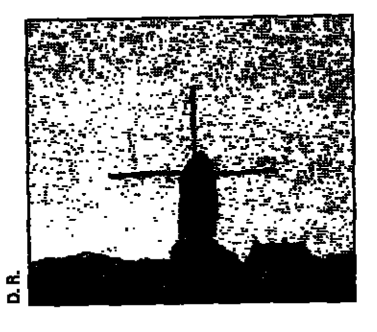
RÉGIONS

Musiques du Québec à Tatihou

L'île de Tatihou (à proximité de Saint-Vaast-la-Hougue, dans la Manche), qui vient d'être jumelée avec les îles de la Madeleine, situées dans l'embouchure du Saint-Laurent, au Québec, propose des rencontres avec des musiques québécoises néo-traditionnelles. Le 15 juillet, Michel Vivier offre un spectacle musical de contes et légendes maritimes ; le 16 juillet, le groupe La Bottine souriante présente son folklore issu du mélange franco-anglo-irlando-écossais (départs pour l'île à pied à partir de 20 h 30. Se munir de bottes). Réservations au 33-23-19-92. Dans le même temps, Tatihou présente une exposition sur les techniques de pêche en baie de Saint-Vaast du dix-huitième à nos jours, avant de fêter, le 21 juillet, avec une flotte de vieux gréements le centenaire du cotre-pilote du Havre *Marie-Fernand*.

Le Nord tel qu'en lui-même

A l'origine du Guide bleu Nord-Pas-de-Calais, la rencontre d'une Calaisienne, professeur de géographie à l'université Paris-VIII, et d'une région méconnue à laquelle Hachette, après trente ans de silence, a décidé de rendre justice. En lui consacrant un ouvrage qui privilégie ce « patrimoine de la mémoire et du cœur » évoqué par Béatrice Giblin-Delvallet (responsable d'une équipe de spécialistes « du cru »), qui parle volontiers de « tourisme anthropologique ». Quant au ton, optimiste et moderne, il entend casser l'image d'un « Nord lugubre et misérabiliste » sans, pour autant, gommer l'histoire industrielle de cette région (Zola et *Germinal* veillent) mais en soulignant son exceptionnel patrimoine culturel, notamment les remarquables musées de Lille, Valenciennes et Villeneuve-d'Ascq, les places d'Arras, le beffroi de Douai, le vieux Lille rénové, les citadelles de Vauban et les champs de bataille de l'Artois. Sans oublier moulins, colombiers et villages préservés à découvrir à bicyclette, sur les pas de Bernanos ou de Marguerite Yourcenar.


D.R.

Un pays qui, contrairement aux clichés, n'est ni plat (les bocages vallonnés du Boulonnais ou de l'Avesnois), ni gris (forêt et campagne recouvrent 80 % du territoire), ni triste (fêtes et carnavals en témoignent) et dont les paysages ne manquent pas de séductions : des falaises de la Côte d'Opale aux dunes de la mer du Nord, de la vallée de l'Aa au marais audomarois. Une région attachante et vivante (Lille compte soixante-dix mille étudiants) que ce guide de 550 pages, fier de ses photos, dessins et cartes, invite à découvrir « à la carte » en empruntant l'un des cent itinéraires proposés et en butinant trois cents encadrés traitant des sujets les plus divers. Prix : 198 F.

Arts du feu à Limoges

Sous le titre « Limoges en feu », la capitale du Limousin présente jusqu'au 28 août sa biennale, éclatée en sept expositions rassemblées en cinq lieux. Cinq expositions ouvrent des perspectives contemporaines sur l'émail international, l'émail des Canadiens, l'émail français (objets de table), l'émail et la porcelaine mis au service de la lumière, et enfin la « maison apprivoisée » par le designer Nestor Perkal. Deux expositions historiques complètent le tableau : l'une sur le renouveau de l'émail au dix-neuvième siècle dans l'orfèvrerie et la bijouterie françaises (au musée municipal de l'Evêché) et l'autre sur la manufacture de porcelaine Pouyat, de 1835 à 1912, dans le beau musée national Adrien-Dubouché.

Passe-muraille au château d'If

Sous le titre « Complicités d'évasion », le château d'If accueille jusqu'au 17 septembre une exposition d'art fomentée par quarante et un artistes contemporains dans les prisons de Lyon (Ben, Cieslewicz, Combas, les Di Rosa, Favier, Garouste, Mosner, Pignon-Ernest, etc.), et présentée depuis à Paris et à Naples. Des approches fort diverses, et parfois contradictoires, qui tentent de refléter les idées ou les sensations d'enfermement et de liberté. Le château d'If est accessible depuis le quai des Belges dans le Vieux Port de Marseille, tous les jours de 9 heures à 19 heures. Entrée : 26 francs.

Mercuès, cuvée 94

« *Du château de Mercuès, on voit monter vers soi l'Histoire.* » Qui contemple, des terrasses de l'édifice, le paysage alentour et, par temps clair, la ligne bleue des Pyrénées, comprend ce qu'un visiteur illustre, Charles de Gaulle, exprimait en mai 1951. Au cœur du Quercy, un éperon rocheux sur la rive droite du Lot. La face sud est impressionnante. L'accès nord était jadis coupé d'à-pics et de précipices avant que les comtes-évêques de Cahors, qui régnèrent sur les lieux pendant près de douze cents ans, ne transforment, après la Révolution, la vieille forteresse en une pacifique maison de campagne au magnifique jardin suspendu. Jadis victime du phylloxéra, le vignoble, qui s'étend aujourd'hui sur près de 40 hectares, est le seul domaine de l'appellation Cahors qui, avec ses 6 666 pieds à l'hectare, rivalise avec les grands crus classés du Bordelais. Un vin rond et chaleureux, charnu et long en bouche qui vieillit dans des caves aux allures de cathédrale romano-byzantine. Propriété, depuis 1983, de Georges Vigouroux, le château de Mercuès, membre de la chaîne des Relais et Châteaux, dispose d'une trentaine de chambres. Au menu, détente (piscine et tennis) et gastronomie avec, aux cuisines, un chef, Michel Dussau, qui privilégie les produits du terroir. Parmi les divers forfaits proposés, un week-end œnologique de trois jours en octobre : 4 900 F pour deux personnes en pension complète. Renseignements au 65-20-00-01.

ÉTRANGER

Un paquebot pour la ligne

Aussi surprenant que cela puisse paraître aux amoureux des longs flirts avec l'océan, il est des personnes qui hésitent à larguer les amarres de peur de s'ennuyer à bord. C'est sans doute à ces derniers que l'on doit la mode (et le succès) des croisières « à thème ». On les connaissait studieuses ou musicales, théâtrales ou chorégraphiques, bibliques ou archéologiques. Les voilà « esthétiques », à l'image de cette croisière « beauté-bien-être » organisée sur le *Queen Elizabeth 2*, du 1er au 6 août, entre Cherbourg et New-York. Déjà équipé d'un luxueux centre de thalassothérapie, le fleuron de la Cunard embarquera, pour cette « première », médecins, kinésithérapeutes, esthéticiens et diététiciens. En vedette, des as du maquillage et de la coiffure qui, généralement monopolisés par les altesses et les stars, dévoileront leurs secrets dans le cadre de conférences, projections vidéo et démonstrations personnalisées. Egalement au menu, piscines et sports divers sans oublier, pour les passagers les plus paisibles, farniente et bronzage, spectacles et animations variées ainsi que plusieurs conférences de Jean des Cars sur les Etats-Unis et l'histoire maritime. A partir de 10 340 F par personne tout compris en cabine intérieure à deux lits superposés avec l'acheminement en car jusqu'à Cherbourg, trois nuits à New-York, la visite de la ville et le retour en avion (Air France) sur Paris. La formule traversée-vol de retour est, paradoxalement, plus coûteuse (à partir de 11 400 F). Renseignements au 42-93-81-82 et dans les agences de voyages.

Bons vols

Tout ce qu'il faut savoir avant de réserver sa place sur un vol quelconque se trouve dans le « Guide pratique du voyage en avion ». Une première partie présente les compagnies nationales, voyagistes et soldeurs, les différents types de billets, les conditions de vente et, trop souvent négligés dans la recherche du meilleur prix, les critères de sélection. La deuxième donne des informations détaillées sur les principales destinations regroupées en zones. De nombreux encadrés (les droits du voyageur, ce qui fait varier les prix, tarifs réduits et compagnies régulières) émaillent le texte. Une initiative qui traduit une fois de plus le souci des responsables de l'association l'Aventure du bout du monde (7, rue Gassendi, 75014 Paris, tél. : 43-35-08-95) d'informer utilement le voyageur individuel. La plaquette (72 p., 48 F) est disponible sur place ainsi que dans les FNAC et librairies de voyages.

Eté oriental

Comme les voyageurs impénitents de retour du Cambodge, du Laos, de Birmanie ou d'îles lointaines, comme Joseph Conrad en 1888 ou Somerset Maugham en 1922, descendre au plus que centenaire Oriental. Celui qui collectionne les récompenses (quatorze en 1993 et, en 1994, le prix du meilleur hôtel d'affaires du monde d'après Utell, centrale internationale de réservations hôtelières) descend de ses hauteurs tarifaires et se fait plus accessible pendant l'été. Est-ce en souvenir de l'impécunieux Conrad qui, n'ayant pas les moyens d'y résider, poussa tout de même la porte et fut invité par le propriétaire, un marin comme lui ? Maugham venait de Mandalay. Il grelottait de fièvre et la nouvelle maîtresse des lieux voulait le jeter dehors, redoutant qu'il ne meure chez elle. En dépit de cette indélicatesse, l'auteur d'*Un gentleman en Asie* revint régulièrement occuper ce qui est aujourd'hui la suite Somerset Maugham. Son dernier séjour date de 1960, il avait alors quatre-vingt-six ans.

La « Résidence des auteurs », un peu écrasée par la construction contemporaine, a gardé son charme d'antan et les grandes palmes de son jardin tropical ouvert sur le fleuve Chao Phraya. Aller y prendre le thé, un livre à la main. Des chambres de l'aile moderne ou de la terrasse écrasée de chaleur suivre le va-et-vient incessant des embarcations. En face, sur l'autre rive, l'Oriental Spa, ouvert récemment, est relié à la maison mère par une navette fluviale dont les volets fermés filtrent la lumière aveuglante. Il est dédié aux soins du corps et, ultimement, de l'âme (salle de méditation). La beauté apaisante des lieux, le dépouillement voulu, la simplicité des matériaux (parquets, plafonds et murs en teck) exercent une bénéfique influence. Au bord de l'eau, le pavillon thaï, ses dîners et danses royales et l'école de cuisine, thaïe également. Forfait « Eté Oriental » à partir de 1 500 F environ par nuit en chambre double (trois nuits minimum), transferts, fleurs et fruits dans la chambre, massage à l'Oriental Spa et promenade sur le fleuve inclus. En France, réservations au 05-90-84-44.


D.R.

VENTES

Verres romains

Dans les ventes d'archéologie figurent souvent de menus objets d'usage, ni rares ni précieux, mais authentiques souvenirs d'un passé reculé. Leur gros avantage est d'être à la portée de toutes les bourses, comme ces petits flacons en verre romain, accessibles à partir de 1 000 francs. Une cinquantaine d'entre eux seront vendus à Drouot mardi 12 juillet.

Découvert au Moyen-Orient vers le IVe millénaire, le verre reste un matériau de luxe jusqu'au Ier siècle avant J.-C., quand apparaît en Syrie le procédé du soufflage dans un moule. Cette technique nouvelle permet une fabrication en série. Les verriers syriens exportent alors leur marchandise dans tout l'Empire, et certains partent créer des ateliers en Italie et en Gaule.

Pour l'usage courant, on utilise du verre uni, plus ou moins transparent, de facture plutôt grossière mais qui n'exclut pas des formes élégantes. Bouteilles, gobelets, aiguières, coupelles et bols font partie de la vaisselle. On trouve aussi des flacons de toutes sortes, à panse arrondie, plate ou allongée, à col long ou court, avec ou sans anse. Les lacrymatoires tiennent leur nom de leur forme de larme. Les balsamaires, soit ovoïdes, soit renflés avec un long goulot cylindrique, contiennent des baumes, des parfums ou des huiles.

De tous ces objets, les amateurs apprécient particulièrement les verres irisés, aux reflets argentés, dorés, orangés, bleus ou verts. Ces opalescences sont le fruit d'une heureuse conjonction chimique, provoquée par un long séjour dans la terre : transparents à l'origine, ces verres usuels, voire grossiers, ont gagné avec les siècles une patine superbe, qui les a transformés en pièces de collection. Leur beauté dépend de la composition du verre et de la nature du sol : la production orientale, par exemple, réagit mieux que le verre fabriqué en Gaule.

L'ensemble réuni pour la vente du 12 juillet offre un bel éventail de verrerie romaine. Tous les modèles sont datés entre le Ier et le IVe siècle, et proviennent principalement du Moyen-Orient. Irisés ou non, la plupart sont estimés entre 1 000 et 1 500 francs, et mesurent de 2 à 14 centimètres. Un encrier couvert à décor en relief est estimé à 3 000 francs, un flacon en forme de datte, aux irisations dorées, de 8 000 à 10 000 francs. Un « janus », flacon orné d'un double visage, aux reflets argentés, se vendra sans doute 10 000 francs. Parmi les autres pièces de cette vente d'archéologie, citons un Horus égyptien en bronze d'époque saïte (estimation : entre 100 000 et 120 000 francs), des bas-reliefs égyptiens de l'Ancien Empire (2700 à 2200 avant J.-C.) estimés de 20 000 à 60 000 francs selon la qualité de la gravure et des dimensions.

Catherine Bedel

▶ Drouot-Richelieu, mardi 12 juillet. Exposition la veille de 11 heures à 18 heures et le matin de la vente de 11 heures à 12 heures. Etude Couteau-Bégarie, 60, avenue de la Bourdonnais, 75007 Paris (tél. : 45-56-12-20).

EN VILLE/TOULOUSE

Rue du Taur

A Toulouse, la rue du Taur est assurément la rue où le livre est roi

Longtemps, la rue du Taur avait paru suivre le cours paisible qui *« descend »*, si l'on en croit les hiérarchies toulousaines, de la place du Capitole à la basilique Saint-Sernin. Taur elle était, du nom de l'animal furieux qui entraîna sur son trajet saint Saturnin dans la mort autour de l'an 250. Elle désignait l'itinéraire d'un martyr, enraciné dans cette station, essentielle, lorsque les liens noués par les « gentils » aux jambes du malheureux évêque sur les marches du *capitolium* – (dont on sait maintenant qu'il se tenait à l'emplacement de la place Esquirol (1) –, avaient été rompus dans la violence de la course, abandonnant le corps inanimé, là où, selon la tradition l'on édifierait Notre-Dame-du-Taur.

Mais voilà que l'archéologie s'alliait à l'histoire pour réduire les lumières éclatantes dispensées par l'église et sa rue durant les siècles. Elles conduisaient à mettre en doute *non l'ensemble des faits, mais leur* localisation. Et, bien qu'il ait manqué quelques indices pour se risquer à l'inculper de captation d'héritage, l'idée se faisait jour qu'il convenait d'inverser les données et qu'on ne l'avait appelée rue du Taur que pour mieux y faire passer le taureau, – quelques centaines d'années après le crime.

Elle avait bénéficié d'une confiance si aveugle que la moindre de ses hésitations paraissait aujourd'hui pouvoir l'accabler. Même sa sensible déclinaison vers l'ouest venait la desservir. Comme si, passé la porte septentrionale de l'enceinte romaine (absurdement détruite durant la construction du parking du Capitole en 1971) le taureau avait dû continuer à parcourir droit devant lui le cardo maximus (axe nord-sud) que l'on retrouve encore sur des parcellaires du XVe siècle, et avec lequel elle prend ses aises. Toute sa défense renvoyait à Notre-Dame-du-Taur. La plupart des silences et des obscurités qui la desservaient paraissaient s'être réfugiés derrière la haute façade et l'élégante minceur du clocher-mur, signal vertical qui projette soudain l'alignement de la rue vers le ciel.

La tradition voulait que l'évêque saint Hilaire, au IVe siècle, fît creuser une *sépulture* à l'*endroit où saint* Saturnin avait été abandonné et mis en terre, et qu'il la fît recouvrir d'une voûte, avant que saint Exupère n'organisât le déplacement des restes au début du Ve siècle vers la basilique élevée 200 mètres au nord en son honneur. Mais les fouilles *menées en 1969-1970* par les Bâtiments de France dans le chœur de Notre-Dame-du-Taur ne devaient trouver que des maçonneries postérieures au XVe siècle, en place de l'arc espéré. Restait la foi, celle de l'abbé Rocacher, professeur d'histoire de l'art à l'Institut catholique, qui estimait que *« le caractère négatif de la recherche archéologique est largement compensé par la force positive de la continuité du culte en ce même lieu (2) »*.

Une conclusion que repousse l'archéologue Jean-Luc Boudartchouk : *« Le dossier de l'église du Taur est vide,* affirme-t-il. *Aucun texte médiéval ne la lie au martyre. Il s'agit vraisemblablement d'une tradition toulousaine constituée de toutes pièces aux XVIe et XVIIe siècles et systématisée par Guillaume de Catel* (3). *Le lieu de la première sépulture serait resté secret jusqu'au Ve siècle, lorsque l'épiscopat mettra en avant son culte. Dans le contexte militant de l'époque, le clergé aurait pu alors décider de retrouver une tombe ancienne. »* Et le chercheur d'avancer que le corps de Saturnin serait resté dans la zone de Saint-Sernin, vers laquelle *« convergent les indices »*, et qui dispose, elle, de solides restes paléochrétiens.

Dès le XIIe siècle, l'expansion du bourg Saint-Sernin a suivi l'édification de sa collégiale (devenue abbatiale, puis basilique) et s'affirme autour de sa *carraria major* – qui sera rue du Taur. Bientôt, la chasse aux cathares, mais aussi aux païens et aux juifs, est ouverte. Les paroisses centralisent les délations. Les armes dont fut victime Saturnin sont passées dans les mains des siens, qui en disposent comme l'avaient fait ses bourreaux. Bras armé de la théologie, les légions dominicaines s'illustrent particulièrement, qui ne brûleront pas que les maisons. L'université de Toulouse, fondée en 1229, s'inscrit dans cette ligne de combat, foyer de l'obscurantisme (même la lecture de l'Evangile est suspecte) et véritable vivier de l'Inquisition.

Déjà, en l'an 1178, alors que la rue se peuplait d'artisans, Pierre Maurand, convaincu d'hérésie, avait été condamné à abattre le sommet de la tour élevée en 1141 sur sa maison forte. Sa base, qui demeure à l'angle actuel de la rue du Taur et de la rue du Périgord, devait intégrer les bâtiments du collège universitaire de Périgord, ouvert en 1360. Le temps des collèges (le collège Saint-Raymond était installé à l'emplacement du musée homonyme ; le collège de Maguelonne, en 1363, à hauteur de l'actuel no 38) est aussi celui d'un nouvel afflux de pèlerins. Les miracles se sont en effet multipliés depuis que la neuve église du Taur abrite, pour quelques années (son chevet sera spécialement aménagé *pour le recevoir), un « saint suaire »* détenu par les cisterciens de Cadouin (Dordogne) qui se révélera ultérieurement être une « étoffe musulmane orientale » du XIe siècle.

Les étudiants mettront deux bons siècles encore avant d'investir *pleinement* le bourg. *Ils y logent,* ils lui dictent leurs appétits et leur rythme, celui d'un Quartier latin toulousain. Derrière les rudes disciplines religieuses se profile la revendication de savoir. A la Renaissance, dont se souvient le beau portail de Nicolas Bachelier (1556), au no 69, le collège jésuite de l'Esquile devient un havre pour la pensée, l'escale des intellectuels de passage. Giordano Bruno y enseignera. Et, lorsque viendra leur temps, ses hauts murs laisseront filtrer les Lumières. En sortira un Fabre d'Eglantine, poète agreste (« *Il pleut, il pleut bergère* ») et auteur du calendrier révolutionnaire (4). Depuis longtemps la rue du Taur avait trouvé sa seconde vocation : l'école.

Tant d'appétits, tant d'espoirs chaque année renouvelés, ne passent pas sans quelque agitation. Le printemps de 1968 servira de marchepied à la modernité normalisée. Et, *en 1970, la volonté politique d'en* finir s'habillera de la mode des campus pour exiler les Lettres. Certes, les juristes, comme les lycéens (Saint-Sernin, Ozenne), demeurent, mais la rue ne parlera plus jamais tout à fait la même langue. Seul le livre maintiendra. Avec une librairie classique, trois librairies scolaires (et *celles des rues adjacentes*) deux librairies de bandes dessinées, quatre spécialistes d'ouvrages anciens, un éditeur (les Presses universitaires du Mirail), deux importantes bibliothèques (dont la municipale, rue du Périgord) et deux moindres, la Cave Poésie enfin, qui verse ses droits au texte depuis plus de vingt ans, la rue du Taur est assurément la rue toulousaine du livre.

Ses échoppes étroites, qui ne dérogent en rien au passé, ont vaillamment résisté au nivellement de ces dernières années, qui a englouti ses épiciers, ses marchands de *meubles et son taxidermiste. Coupée* des grands circuits de chalandage de la rue Saint-Rome par la place du Capitole, la rue du Taur a échappé à la franchisation internationale, et paraît s'appartenir encore. Non sans s'interroger sur son avenir, son métier pourrait-on dire. Des hésitations dont témoigne sa formule dite « semi-piétonnière », mais aussi la leptinite rose de ses bas-côtés, qui a la pertinence d'un fond de teint sur une jolie peau, celle d'une belle qui éprouverait le besoin de marteler à chaque pas sa légitimité dans la « ville rose ».

La troisième vague de pèlerins, celle des touristes descendant vers la basilique, ne semble guère en mesure d'en modifier le cours. D'autant que ses flots légers et saisonniers comptent peu face à ceux, réguliers et complémentaires, qui remontent vers le Capitole. Au soir, toute la rue se replie vers ses arrière-cours paisibles et ombragées, après avoir refermé ses passages aux éclats nocturnes. Elle attend le matin du dimanche, lorsque l'espérance portée en foule vers Saint-Sernin est canalisée par son marché aux puces, dont chaque livre est feuilleté comme s'il risquait d'être, comme il y a quelques années, un grimoire annoté de la main sûre de Michel de Montaigne.

De notre envoyé spécial Jean-Louis Perrier



LINE ROSSIGNOL

La rue paraît s'appartenir encore, non sans s'interroger sur son avenir !

(1) Lire l'étude de Jean-Luc Boudartchouk et Jean-Charles Arramond in *Archéologie du Midi médiéval*, t. XI, 1993.

(2) *L'Eglise Notre-Dame-du-Taur.* Editions de l'Auta, 1993. En vente sur place, 10 F. La brochure vendue 1 F en reste à la version légendaire.

(3) Auteur de *Mémoires de l'histoire du Languedoc* (1633).

(4) *Evocation du vieux Toulouse*, de Robert Mesuret. Editions de Minuit-Ombres blanches, 660 pages, 185 F.

RIVERAIN

Georges Ousset, libraire

A l'enseigne de La Bible d'or, au 22 de la rue du Taur, officie Georges Ousset, soixante et onze ans, une grande figure de la librairie. Son étroite boutique – son salon (une pièce sur cave et trois niveaux dans une maison du XVIe siècle) –, fut le grand rendez-vous des intellectuels des années 60. Avec lui, par lui, deux générations se sont éveillées à la littérature. Le commerçant s'effaçait devant le prosélyte lorsque le livre lui paraissait de l'importance du Maître et Marguerite. *Il arrivait alors que le client l'emporte sans payer. On veut qu'il ait épuisé, à lui seul, le premier tirage du roman de Boulgakov.*

« *Le Maître et Marguerite* était le livre de ce temps de 1968. On ne pouvait que vouloir faire vivre ces pages qui clamaient que Moscou était toujours la même, que les gens étaient tournés vers l'irrationnel, le fantastique, que la Russie appartenait à l'Europe, façonnée par les mêmes mythes, et hostile à l'Orient. *Le Maître et Marguerite*, c'est un aspect ridicule de mon métier. Cela fait si longtemps que j'en parle... Mais si je le relisais... Si j'étais infidèle au livre, ce serait une preuve de son adoption profonde.

» J'ai aussi vendu la totalité de la première édition du *Bourreau affable*, de Ramon J. Sender. Et quand *Jivago* est sorti, j'étais le seul à le vendre en France à des gens qui le croyaient sans importance. Après le Nobel, ceux qui ne l'avaient pas aimé se sont mis à l'aimer. Jünger, lorsque vous le vendiez il y a quarante ans, on vous traitait de fasciste ; maintenant, c'est le dernier écrivain européen. Le temps qui passe m'a donné raison. Sinon je n'aurais pas l'impression d'avoir existé.

» Les rares bons livres qu'une époque produit, nous ne devons pas les rater. Mais essayer de faire plonger, par tous les moyens, dans l'aventure d'une lecture que l'on juge bonne ne donne pas beaucoup de clientèle. Aujourd'hui, il faut lire *la Symphonie des spectres*, de John Gardner. Cet Américain parle du destin d'une nation qu'on individualise, parle de l'incapacité d'une nation à inventer une religion qui ne soit pas monstrueuse. C'est un des livres que je conseille comme ne pouvant laisser indifférent.

» Quignard : voilà un grand auteur. Heureusement que nous l'avons en ce moment. En le lisant, vous pensez qu'il est possible qu'un écrivain ait eu la sensation de ne pas avoir de génie mais une technique. Et comme il doit témoigner d'une vérité, celle de son style, de ses personnages, il recourt à des trucs grossiers, et à travers ce trucage philosophique, parvient à donner l'illusion de vérité. Quand j'ai lu *les Tablettes de buis*, j'ai vécu au temps de la femme vieillissante et encore voluptueuse de la fin de l'antiquité. Un sentiment que je n'ai pas eu en lisant Flaubert.

» La rue du Taur est une rue de village. Je n'aurais pas pu exister ailleurs. La suppression de la fac a été une ânerie monumentale. C'est grave d'envoyer des gens de vingt ans dans un bidonville. Avant, lorsqu'ils passaient devant l'église du Taur, ils étaient bien obligés de lever la tête devant sa lumière mouvante. Il restait quelque chose. Toulouse est une ville mystérieuse, contrairement à l'opinion des gens qui ne font que la traverser. Et notre métier bien curieux. Il ne faut pas en donner le goût, parce que c'est un métier perdu, mais quand même utile. Heureusement, aujourd'hui tout s'est clarifié : c'est devenu un métier d'homme d'affaires. Vous comprendrez que je me sente peu de ce monde, nostalgique d'un passé qui laissait prévoir un avenir autre. »

J.-L. P.

Saint-Malo détruite

Qui était responsable de la destruction de Saint-Malo ? L'enquête tenterait de le dire. Pour l'heure la question qui se posait était de savoir comment la cité corsaire allait être relevée de ses ruines.

Le lieutenant canadien portait un nom prédestiné – Malo – et, avec ses hommes, tenait en respect celui qu'on allait vite désigner comme un monstre. Dans son bunker de la cité d'Alet, à l'extérieur des remparts, le colonel Andreas Von Aulock avait rajusté son monocle pour examiner les assaillants, puis il s'était levé, raide comme un Mauser, et s'était rendu. *« Pourquoi avez-vous brûlé Saint-Malo ? »*, avait lancé un libérateur. *« Je n'ai rien à dire. J'expliquerai tout aux autorités américaines »*, avait répondu Aulock d'un ton sec. Dehors, en ce 17 août 1944, qui marquait sa libération, la cité corsaire, comme un vaisseau démâté, achevait de se consumer.

Aujourd'hui le doute n'est plus possible. Ce sont bien les Américains qui ont incendié Saint-Malo, et la ville fut victime d'une *« inutile destruction »*. L'acte évidemment ne fut pas gratuit. Les Américains croyaient la ville bourrée d'Allemands et pensaient que le feu était le bon moyen pour les en faire sortir.

Dans la ville il est trop tard. Derrière les remparts, épargnés par l'artillerie américaine, des siècles d'histoire, toute la gloire de Saint-Malo, toute la mémoire de ses tours du monde, se résument à un *« entassement lugubre »* de gravats. *« Oui, l'âme était morte. C'était feu la cité corsaire..., c'est la gisante au péril de la mer. C'est la baie des pierres trépassées »*, écrit, désespéré, Théophile Briant : 683 maisons détruites sur les 865 que compte la ville, 2 000 logements partis en fumée. Curieusement la maison natale de Chateaubriand est intacte, et les bombes qui n'ont cessé de tomber sur le Grand Bé n'ont pas endommagé sa tombe.

« Les Malouins n'étaient pas préparés à une destruction de leur ville et à l'idée d'un siège. Avant la guerre, Saint-Malo était une ville « touristique ». Les sièges, cela faisait partie de l'histoire, c'était le passé », explique Philippe Petout, conservateur des musées de Saint-Malo, réalisateur de l'exposition sur la reconstruction de la ville. Les Malouins avaient été rattrapés cruellement par l'Histoire. Mais dès le 18 août, les déblaiements – c'est le signe que la vie reprend – ont commencé, sous la responsabilité des Ponts et Chaussées, pour faciliter l'accès aux rares parties encore habitables et consolider ce qui peut être abattu au moindre coup de vent. Et déjà l'architecte en chef des Monuments historiques, Raymond Cornon, sillonne les ruines en compagnie d'Alphonse Gasnier-Duparc, qui préside la délégation spéciale. On déblaie tant, non pas avec les fameux « caterpillars » américains, mais à coups de tombereaux, qu'on en arrive aux fondations de la cité, presque au Saint-Malo géologique. 500 000 mètres cubes sont ainsi enlevés jusqu'en décembre 1946. *« Ce fut une seconde destruction, encore plus radicale que la première »*, n'hésite pas à dire Philippe Petout. Pourquoi ce zèle des Ponts et Chaussées ? *« Sûrement pour des raisons d'hygiène et de sécurité, mais aussi pour des raisons syndicales. Il fallait faire travailler les gens, utiliser la main-d'œuvre. Les syndicats ont voulu ce déblaiement, c'est certain »*, affirme Philippe Petout.

Dans ces conditions, la restauration, qui semble avoir les faveurs des Monuments historiques, s'avère compromise. Dès le 26 août 1944, le préfet, qui demande au maire, par écrit, de la vigilance sur ce point, signale que les Monuments historiques sont en contradiction avec les Ponts et Chaussées qui estiment que toutes les façades doivent être abattues. Mais la protection des Monuments historiques n'est pas ce qu'elle est aujourd'hui. A l'époque les protections officielles ne s'exercent essentiellement que sur les parties « nobles » du patrimoine, église, château, rempart (comme c'est le cas à Saint-Malo). Avant-guerre, la cité corsaire était considérée comme un joyau d'architecture urbaine, fort mal entretenu d'ailleurs. Il reste quelques maisons de bois, mais une seule – la maison natale de Duguay-Trouin – est classée. Il y a surtout cet alignement majestueux de demeures d'armateurs, construites au XVIIIe siècle, en bordure des remparts sud.

Mais aucun relevé, aucun inventaire précis de ce patrimoine n'ont été faits. Tout cela a disparu en fumée en quelques jours. Ce qui pose des difficultés aux architectes chargés d'instruire les dossiers de dommages de guerre. Au milieu du zèle des Ponts et Chaussées, on retient donc quelques façades, on démonte ce qu'il en reste, on numérote quelques pierres dans l'hypothèse d'une sauvegarde déjà bien improbable de l'authenticité du passé architectural de la ville. *« J'avais prévu environ 130 immeubles à conserver*, précisera plus tard Raymond Cornon. *Ils furent marqués au goudron des lettres « MH ». Contrairement à mes espoirs, ils ne furent pas tous retenus et encore moins reconstruits. »*

La reconstruction est alors une affaire nationale, et son ministre Claudius-Petit a la haute main sur la nomination des architectes qui devront créer de nouvelles formes urbaines, intégrer notamment le fait automobile, et bousculer les conservatismes. Marc Brillaud de Laujardière, ancien Grand Prix de Rome, arrive à Saint-Malo en octobre 1944 et, dès le mois de décembre, il a dessiné un plan de reconstruction. Laujardière recommande d'éviter *« le pastiche des styles révolus »*, mais son plan est en gros calqué sur l'ancien, des rues sont élargies, les services administratifs sont regroupés à proximité de la cathédrale. Son projet est adopté par le conseil municipal, le 26 janvier 1947.

Mais Laujardière est appelé à diriger la reconstruction de Caen. Alors qu'on s'attend à la nomination du Malouin Yves Hémar, finalement écarté pour ses opinions régionalistes, et surtout à qui Cornon voue une tenace inimitié ; le ministère, qui se méfie des « locaux », désigne Louis Arretche en mai 1947. Le Landais à son arrivée fait preuve de beaucoup de modestie devant la tâche : *« Avant d'oser prendre un crayon, il faut réfléchir et rêver longuement, accorder sa sensiblité à celle du site. Se mettre en harmonie. »* Il dira encore : *« Je n'avais pas à apporter dans ma serviette le plan de la cité de mes rêves, ni à manifester de tendances personnelles. L'humilité s'imposait. Je devais avant tout respecter les traditions de la ville et l'individualité des habitants dont la fierté légitime dépasse le chauvinisme local quand il s'agit d'un tel joyau universellement connu. »* Sa préoccupation première est de redonner une silhouette à la ville. C'est ce qu'il fera magnifiquement.



FABRICE PICARD

« L'âme était morte. C'était feu la cité corsaire... c'est la

L'autre personnage-clé de la reconstruction entre en scène quelques mois plus tard. Guy La Chambre, auquel l'exposition rend hommage, a été élu maire en octobre 1947. Son nom reste lié à la réussite esthétique de la reconstruction de Saint-Malo. Né en 1898, héritier d'une famille qui a fait fortune dans le commerce du guano, protégé d'Aristide Briand, il a eu une carrière politique rapide dans les années 30. Ministre de l'air en 1938, Vichy l'a fait juger à Riom, puis interné. Il sera maire jusqu'en 1965, et Mendès France l'appelera en 1954 comme ministre des Etats associés pour le seconder dans la décolonisation.

Guy La Chambre préside l'association syndicale de reconstruction. Son mot d'ordre est de marcher, après quoi on fera les comptes. Il aplanit les difficultés entre la ville haute, plus populaire, et la ville basse, celle des armateurs et des commerçants. Il se bat pour que les propriétaires soient au mieux indemnisés, usant de ses relations parisiennes qui lui permettent de faciliter le règlement des dossiers. Il fera prendre en charge par les Beaux Arts le surplus de la facture des immeubles

LE GRAND INCENDIE

Phosphore américain

Plus personne aujourd'hui ne semble contester la responsabilité américaine dans l'incendie de Saint-Malo en août 1944. Le général Patton a une façon bien à lui de raconter la prise de la ville par ses troupes et la reddition de Von Aulock, qui commande la garnison : *« Un Allemand né aux Etats-Unis avait été capturé et affecté comme policier de la cuisine de la citadelle. Il y retrouva des Allemands venant également de Brooklyn et les persuada que la meilleure façon de terminer cette guerre était de perforer le réservoir d'eau. Ce qui fut fait et força la garnison à se rendre. Que ce soit vrai ou faux, c'est une excellente histoire. »*

La réalité fut beaucoup plus tragique. Dès les premiers jours d'août, des éléments de l'armée de Patton, sous les ordres du général Macon, arrivent en vue de Paramé et de la Rance. L'objectif est d'isoler la garnison de Saint-Malo qu'on imagine logiquement pleine d'Allemands. En réalité les forces allemandes sont réduites et disséminées. Quatre cents hommes sont retranchés au fort d'Alet, le QG de Von Aulock, à l'extérieur de la ville, quelques unités sont enterrées à l'îlot de Cézembre, mais moins d'une centaine se trouvent à l'intérieur des remparts. Pourquoi les Américains ont-ils été si mal renseignés ? La question est toujours posée.

Aucun Malouin ne croit au siège, alors que Von Aulock multiplie les ordres d'évacuation. La cité n'a pas été déclarée « ville ouverte » et Hitler, interrogé par Von Kluge qui a succédé à Rommel en Normandie, a fait répondre à Von Aulock : *« Il n'y a pas de ville historique qui vaille. Saint-Malo devra être défendue jusqu'à la dernière pierre. »* Prévoyant le pire, Von Aulock, un Prussien, qui a déjà vu Stalingrad, a donné de la voix, jouant au « monstre » – qu'il n'est sans doute pas – pour inciter les populations à fuir. Le 6 août un obus emporte la flèche de la cathédrale, tiré depuis un navire allemand. Von Aulock se fâche et réprimande le coupable. Mais le même jour il ordonne de rassembler tous les hommes de dix-huit à soixante ans. Motif : des « terroristes » auraient tiré sur une patrouille allemande près de la cathédrale. En réalité une mutinerie a éclaté au sein de ses propres troupes. Trois cents otages sont enfermés au fort national.

A partir du 9 août le déluge de feu s'accentue, les bombes incendiaires s'abattent sur la ville, qui se trouve au milieu du champ de tir. Les Américains, depuis Paramé – des témoins les voient s'allonger sur des chaises longues entre deux salves –, semblent suivre méthodiquement leur plan de destruction, *« tandis que les Allemands interrogent leurs stocks de munitions pour savoir quand ils auront suffisamment sauvé l'honneur de leur Führer (1) »*. Ce même 9 août, un obus explose sur le parapet du fort national. On relève neuf morts et dix-sept blessés parmi les otages.

Le 14 août le silence se fera enfin et Von Aulock capitulera le 17 août. Cézembre résistera jusqu'au 2 septembre. Dès le 21 août, *Ouest-France*, dont c'est la première édition non censurée, titre : « Les Allemands ont incendié la cité corsaire. Cet acte de barbarie a été commis sur l'ordre du colonel commandant la forteresse. » On se déchaînera longtemps sur l'officier prussien, sur le *« sauvage imbécile qui, refusant de s'avouer vaincu, a porté la torche et la grenade dans ce trésor »* (*le Figaro*, Paris, 11 août 1947). Von Aulock, prisonnier des Américains, attendra une extradition qui ne viendra pas. A Saint-Malo les rumeurs vont bon train. Un honorable chanoine affirme que le feu a été mis par des porteurs de torches. Un notable certifie que des filles de joie ont joué les vestales. D'autres parlent de mystérieuses « plaquettes » incendiaires. On n'en retrouvera jamais la trace.

Pourtant, dès la Libération, dans un petit livre, un médecin, le docteur Yves Lebreton, qui a passé tout le siège entre les remparts, s'acharne à dire que les projectiles au phosphore sont les mêmes que ceux que les commissions d'enquête ont retrouvés dans le camp américain. Un ingénieur, nommé René Fouque, rédige lui aussi un livre qui va dans le même sens. On ne trouva pas trace d'obus incendiaires allemands. On voit mal en effet les Allemands tirant sur leurs propres troupes dans la vieille ville. L'enquête des renseignements généraux, venus de Paris pour instruire une éventuelle demande d'extradition de Von Aulock, n'insista pas et ce dernier fut libéré. Pourtant la « culpabilité » allemande, logique autant que commode, s'installa longtemps dans l'esprit de l'opinion.

Trente et un civils furent tués pendant le siège. *« Cette relative faiblesse des pertes humaines est à mettre au compte des évacuations successives permises par les Allemands (2) »*, reconnaît-on aujourd'hui.

R. G.

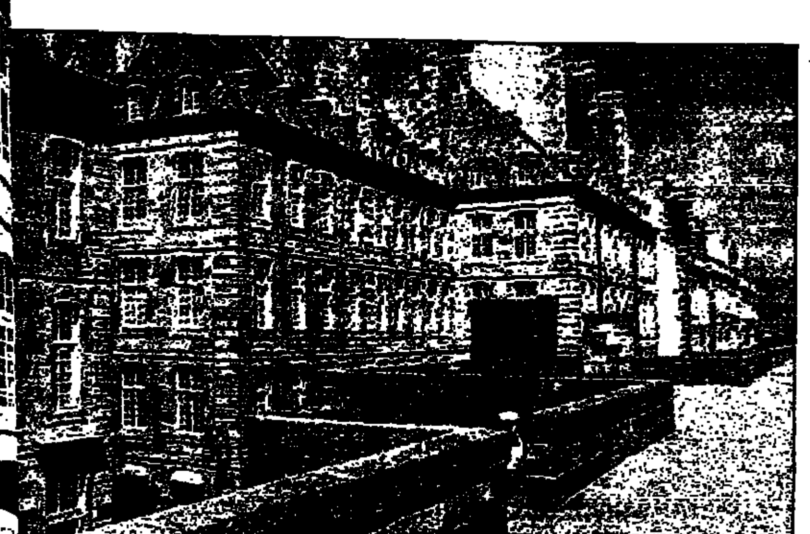
(1) *Historia* n° 405, août 1980, « L'inutile destruction de Saint-Malo », par Louis Caro.

(2) *Histoire de Saint-Malo*, sous la direction d'André Lespagnol, Privat, 1984.

▶ **A lire : *Saint-Malo en flammes*, ouvrage de Philippe Beck (Editions Club 35, 1994), ancien rédacteur en chef du *Worcester Journal*, qui a reconstitué les journées du siège. Il se prononce également pour la responsabilité américaine.**

▶ **Une exposition sur le siège, « La mémoire revisitée », dans le cadre du cinquantenaire de la libération de la ville, est ouverte chapelle Saint-Sauveur jusqu'au mois de novembre.**

Saint-Malo reconstruite



au péril de la mer. C'est la baie des pierres trépassées... »

reconstruits « à l'identique » par les Monuments historiques. Et cette facture des Beaux Arts d'ailleurs, on ne la connaîtra jamais. *« C'est toujours resté top secret »*, glisse Philippe Petout.

Son erreur sera peut-être de n'avoir pas songé à l'avenir économique de la cité, et le port aussi sera reconstruit « à l'identique ». *« Archétype du grand notable républicain, passé du centre gauche radical au centre droit, il estime, en homme de la IIIe République, que le pouvoir politique n'a pas à intervenir dans les affaires économiques de la ville, et que sa mission est de restituer aux Malouins le symbole de leur prestige passé : la ville close. Pour lui, comme pour la majeure partie des responsables d'alors, l'avenir de Saint-Malo, c'est son passé, le tourisme à la rigueur, mais pourquoi abîmerait-on ce qu'on vient de refaire en accueillant de nouvelles industries ? »*, résume un peu durement Louis Ergan (1). Après son départ en 1965, la fusion avec Paramé et Saint-Servan sera vite réalisée. Saint-Malo intra-muros, qui comptait sept mille habitants avant la guerre, n'en compte plus aujourd'hui que mille trois cents, c'est-à-dire autant que durant les derniers jours de l'Occupation. Les Malouins ont appris à vivre hors de leurs remparts. Inexorablement la ville close devient la ville musée qu'ils n'ont pas souhaitée.

Tous les acteurs sont en place. Les lois de 1946 ont fixé le cadre. Alors qu'au lendemain de la guerre de 14-18, on avait indemnisé les propriétaires, libres d'utiliser les sommes reçues, la loi cette fois prévoit que *« chaque propriétaire recouvrera ses droits en termes physiques, les plus proches possible de ce qu'il possédait antérieurement »*. On entend donc autant reconstituer un patrimoine qu'indemniser des sinistrés. Le montant des indemnités se monte à Saint-Malo à 7 milliards de francs.

Mais pour faire quoi ? Reconstituer, restaurer, ou reconstruire une ville moderne ? Restaurer, il n'en est plus question, les Ponts et Chaussées ont mis toute leur ardeur à faire place nette. Reconstituer la ville à l'ancienne, à la façon « varsovienne » ? Il semble que l'on n'y ait jamais pensé. *« La reconstruction*, dit Philippe Petout, *est basée sur une reconstitution des biens des sinistrés ; elle ne peut qu'améliorer mais ne peut transformer la ville. On aurait pu recréer une ville-musée, et reconstruire par exemple une ville neuve à l'extérieur des murs. Personne n'en a eu l'idée. »* En fait, les Malouins semblent se méfier du neuf, ou plus exactement de ce qui est novateur. *« Dès le départ, le groupement qui se constitue cherche à protéger Saint-Malo des idées de certains urbanistes qui voudraient faire une « œuvre ». A l'époque la reconstruction du Havre est un sujet de discussions »*, continue Philippe Petout. Ce qu'ils souhaitent, c'est une ville de *« caractère »* qui respecte le *« style malouin »*.

Mais qu'est-ce que le « style malouin » ? Celui des maisons du XVIIe siècle, ou celui des demeures du XVIIIe ? Ces tendances conservatrices agacent certains. *« Pourquoi au XXe siècle nous obstinerions-nous dans les conceptions grandioses, certes, mais périmées du XVIIIe ? »*, s'exclame par exemple Marcel Billon, vice-président de l'association de reconstruction. En 1946, le nouveau « style malouin » – mot magique au pouvoir rassembleur – est défini à propos de l'îlot de l'hôtel-Dieu : *« Une façade de granit, de hautes cheminées et une belle ordonnance de lignes simples. »*

La parole est aux architectes à présent. Il y a certes Louis Arretche, mais aussi d'autres équipes, et en particulier Yves Hémar, qui a réussi à entrer dans la place, amenant avec lui la technique – mêlant maçonnerie traditionnelle et béton bouchardé – qu'il a mise au point. Le granit est conjugué sous toutes ses formes et ses variantes de ton sur les façades, mais le béton règne dans les intérieurs. Arretche l'utilise même à la façon d'Evans, à Cnossos, comme élément noble. Tout cela sous l'œil vigilant de Raymond Cornon, qui s'occupe non seulement des immeubles historiques à reconstruire « à l'identique » mais qui exerce scrupuleusement son droit de regard sur tout ce qui s'aménage à l'intérieur du périmètre des 500 mètres autour des édifices protégés. Eclairage, revêtement de chaussée, encastrement des fils électriques, jusqu'aux plaques de rues, rien ne lui échappe. La ville lui doit aujourd'hui sa netteté esthétique. Mais en 1966 une pétition eut pour effet de le chasser du chantier de la cathédrale, et ce n'est pas lui qui finira la flèche de l'édifice qui se dressera en 1971.

Dès 1953 l'essentiel était fait. Un programme de bâtiments et d'équipements publics a été réalisé, mais la mairie a déménagé au château, contrairement au vœu de Laujardière, dont le plan général est finalement respecté. L'association de reconstruction clôturera ses comptes et sera dissoute en 1963. Guy La Chambre se retirera de la mairie en 1965, considérant l'œuvre accomplie et rappelant la phrase de Roger Vercel : *« L'irréparable serait que, dans la terrible aventure où a sombré son corps de pierre, Saint-Malo de surcroît aussi perdît son âme. »* La sortie était théâtrale.

Comme l'est ce nouveau Saint-Malo. *« En traitant les quatre façades de la ville, comme on traite les quatre faces du socle d'un monument, Arretche a donné une forme à la ville*, dit Philippe Petout. *C'est une reconstruction historicisante, c'est-à-dire que c'est l'histoire qui en est l'inspiratrice, y compris même la reconstruction du port, refait « à l'identique », de façon « historique ». La reconstruction de Saint-Malo a été si soignée qu'elle nous fait idéaliser la cité disparue. Peut-être se fait-on prendre au piège. Les architectes ont réécrit en réalité l'architecture malouine. Ils ont plutôt tenté une synthèse épurée. »*

De notre envoyé spécial
Régis Guyotat

(1) *Histoire de Saint-Malo*, sous la direction d'André Lespagnol, Privat, 1984.

▶ L'exposition « Guy La Chambre (1898-1975), renaissance d'une cité (1947-1965) », organisée par le Musée de Saint-Malo, dans le cadre du cinquantenaire de la libération de la ville, est ouverte au château tous les jours de 10 heures à 12 heures et de 14 heures à 18 heures jusqu'au 25 septembre. Renseignements : Musée de Saint-Malo, château-hôtel de ville, 35400 Saint-Malo. Tél. : 99-40-71-57.

Pierres en guerre

Suite de la page I

On a eu beau restaurer la cathédrale et le palais de justice de Rouen, l'humus dont ils sortaient fait défaut et accentue l'aspect « Disneyland » de ces restaurations dont la copie est d'autant plus flagrante qu'elle est plus soignée. Car on ne peut empêcher qu'elle soit une copie.

Ainsi de cette maison des Quatrans, remontée à Caen en face d'un « espace vert », isolée de ses nouvelles voisines, telle un surtout de cheminée mis sous globe. Incriminer la guerre et la folie des hommes va de soi. Les désastres, les malheurs qu'elle causa sont irréparables. Peut-être n'insiste-t-on pas assez sur l'impunité des chefs militaires. Ils peuvent être rendus responsables, dans quelques cas rares, des pertes en vies humaines de leurs troupes, jamais de celles de leurs alliés, encore moins des destructions de leurs villes.

L'histoire du Havre, à cet égard, est édifiante. Dans les dix premiers jours de septembre 1944, la RAF y déversa 11 000 tonnes de bombes alors que la reddition de la place eût pu se négocier ; une ville eût été sauvée, et des milliers de vies humaines. Incidemment, ces bombes et ces avions eussent sans doute été plus utiles sur les communications en arrière du front afin de ralentir l'arrivée des renforts allemands. Mais Montgomery, qui ordonna les bombardements, voulait aller vite et prouver ainsi que l'on avait eu tort de ne pas lui confier le commandement en chef.

Bernard Marrey

Fourneaux de demain

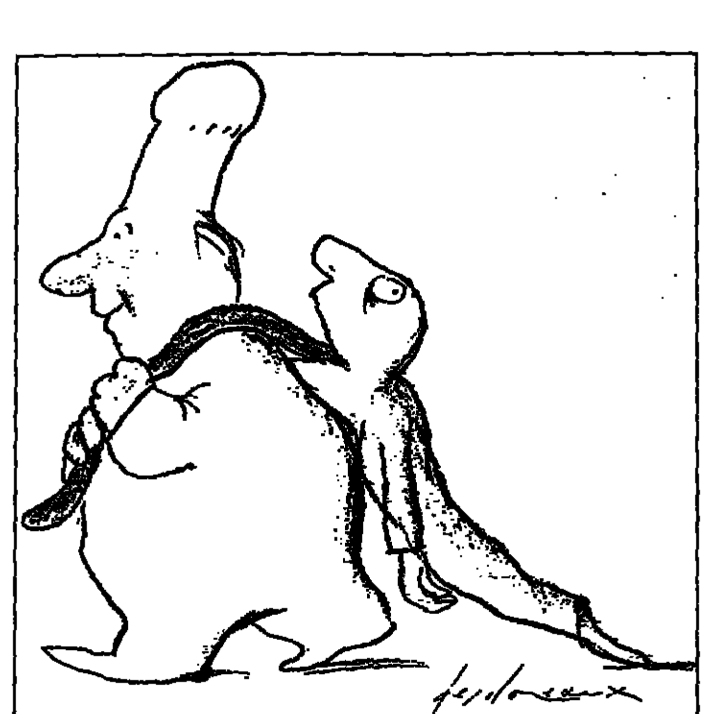
L'avenir de la grande cuisine est aussi un pari sur la santé de la société française

Les fastes culinaires ne sont qu'un usage de société, qui sans cesse bouge, avec ses lumières et ses ombres, et les créatures honnêtes ou les francs coquins de cette « comédie italienne » passent – comme au théâtre – du devant de la scène et de ses lampions au retrait du jardin, où sont les herbes. Mais le jeu social reste le même. C'est pourquoi il ne convient pas de trop se moquer de l'apparat des grandes tables d'autrefois : *Le Grand Vefour*, *L'Espadon* et *le Louis-XV* à Monte-Carlo, où Alain Ducasse, avec un plat de primeurs cuisinés à l'étouffée en cocotte noire, dresse à chaque service le constat de décès de la « nouvelle cuisine ».

Contemporaine de l'éphémère « nouvelle société », au lendemain de 1968, la nouvelle cuisine s'est ingéniée à contrer le système Escoffier, en instituant l'usage du « *picoré* », ces mœurs de gallinacée dans la basse-cour. En développant, de surcroît, un embrouillamini de préséances et d'intrigues, où le ballet de cour est mené par les chefs devenus maîtres à danser, et qui d'un trait, avec leurs hagiographes, imposent leur goût à toute une société. Sur une assiette composée, un coup de bec ici, un autre par là, un grain, une saveur, quelques baies roses, pour un « menu dégustation » imposé.

L'actuelle fonction de la haute cuisine est de socialiser les hommes d'affaires. Cette oligarchie subsidie avec bonne humeur les cantines des chefs étoilés : *Guy Savoy*, *Le Divellec*, *L'Arpège* ou *Taillevent*. Peloton de tête, au sein duquel Joël Robuchon porte le maillot jaune. Dans ces établissements, l'indice de satisfaction, une fois l'addition payée, se mesure à l'envie de remercier encore le maître d'hôtel ! La gastronomie, celle de la clientèle aisée habituée des produits de qualité – veau, poissons et crustacés, volailles et fruits de tradition –, est le propre de tables bourgeoises, certes plus accessibles depuis le retour du menu à 180 F, du moins pour ceux qui en ont encore les moyens et le goût. Les vins rares se consomment à la maison, entre amis, pas au restaurant.

Demeure la fonction « Wells », du nom de la charmante chroniqueuse du *Herald Tribune*, celle de l'exportation du produit « gastronomie », celle de l'accueil des voyageurs haut de gamme en des lieux d'exception, tels que Baumanière. Pendant ce temps, la cuisine française outre-Atlantique, jugée trop lourde, coûteuse et solennelle, cède du terrain à ses rivales italienne et nippo-californienne. Combien vendons-nous réellement de ces fins repas, qui font travailler toute une brigade pour un bataillon de gourmets japonais ? Jacques Maximin, dans son restaurant-théâtre, avait atteint les limites du genre. Et quelle est aujourd'hui la valeur réelle des prestations de *La Tour d'argent* ou du *Chanteclerc* à Nice ? Avons-nous encore les moyens d'une telle pratique sociale, face aux incertitudes du temps ?



La question est de savoir, en cette fin de siècle, s'il existe encore une clientèle formée pour apprécier l'art culinaire dans sa dimension historique, ainsi que pour déceler aujourd'hui la vérité du produit. Jean-Claude Ferrero craint plutôt les carences de ces jeunes cuisiniers qui ont « *fait les grandes maisons* », mais qu'il qualifie d'« *assembleurs* »(1). Pensez-donc, le chef a épluché les légumes chez *Lucullus*, il a été commis chez *Trimalcion*, il récurait même les marmites chez *Grandgousier* ! Mais la vérité sort toute nue des casseroles : « *Dios anda entre pucheros* », dit la grande sainte Thérèse d'Avila. Fort de son expérience pédagogique récente sur Canal Plus, Alain Dutournier *(Le Carré des Feuillants)* est, lui, résolumment optimiste. « *Les jeunes*, dit-il, *les étudiants, sont plus avides d'un discours raisonné sur la cuisine que leurs aînés.* » Alors l'avenir de la restauration, sinon celui de la cuisine française comme art, serait un pari sur l'avenir de la société.

On pourrait certes en rester là. Mais, pour bien d'autres, la crispation culinaire n'est qu'un cocorico dérisoire, comme on sait en pousser en France à propos de tout et de rien. Et de dénoncer, pêle-mêle, les tomates et les poivrons de Hollande aux si belles couleurs, les cités des quartiers nord de Marseille qui envahissent les sites cézanniens. Une France obsédée par ses terroirs et par un savoir-vivre qui aujourd'hui ne produit plus guère de civilisation. Reconnaissons-là l'ironie des Anglo-Saxons qui se plaisent à recenser ces traits – c'est le thème d'*Une année de Provence*, le délicieux éphéméride de Peter Mayle (Nil Editions, 1994) – pendant que la critique d'outre-Manche continue de décerner des super-toques au plus photogénique de nos chefs, Paul Bocuse, que l'on a vu cet hiver sur tous les bus parisiens.

Alain Chapel le visionnaire avait fixé le dogme : « *Le plaisir ne naît pas de l'habitude ; pour convaincre, une recette doit réaliser l'équilibre entre une tradition relative et une apparente nouveauté.* » La difficulté de la cuisine d'aujourd'hui – épurée, simplifiée – tient à l'appariement des saveurs. Gare au lapsus, un goût pour un autre. C'est la chaîne des saveurs qui est signifiante. Un seul faux pas et le repas devient un amalgame de l'ordinaire qui prend figure de grande cuisine. Les frontières repérables de cet art étant fixées, il reste à souhaiter que quelques « *hommes de désir et de passion* », comme l'on disait au temps de Carême, persistent dans cette volonté. En établir la liste est périlleux. Le monde obsidional des toques est susceptible !

Nommons Roland Durand (*Le Pré Catelan*, Bois de Boulogne, route de Suresnes ; tél. : 45-24-55-58 ; fermé dimanche à dîner et lundi), dont la terrine de carottes au cumin et la marinade de fruits de mer à l'écorce d'orange, et quelques autres plats, mettent en jeu une palette de saveurs lumineuses. Loin de la science, reste la poésie. Bernard Loiseau (2), assagi, persiste dans l'allègement des liaisons, soit quelques langoustines poêlées sur une face, accompagnées d'un coulis de tomates émulsionné à l'eau, destiné à napper quelques quartiers de « poivrades » en ragoût, liés à la purée d'artichauts. Même technique avec le rouget, cuit entier, au four, dont le foie mêlé d'une solution aqueuse fait un cordon de saveurs persistantes. Ici, la précision du détail compte autant que le lyrisme de l'ensemble.

Le paysage culinaire est certes menacé, comme un tissu urbain ancien derrière la façade d'un immeuble de rapport. Un domaine pourtant parsemé de fleurs, d'arbres fruitiers et d'agrément, où l'on ne perçoit plus le pépiement des merles éloignés par les pesticides. Certains chefs font retour à ce domaine, figure métaphorique de notre culture et de notre temps, tel Marc Veyrat à Annecy (*Auberge de l'Eridan*, 13, vieille route de Pensières, 74290 Veyrier-du-Lac ; tél. : 50-60-24-00 ; fermé le mercredi). C'est le retour au monde de l'enfance, à ses herbes folles, où l'aster est aussi visité par la guêpe. Entre deux cueillettes au pied du Charvin, le montagnard a resserré le champ de ses investigations aromatiques. Bouillons et décoctions sont maîtrisés, comme les haricots secs cuits au bouillon de céleri et jeunes oignons aux truffes de Seyssel. Ses recettes seront publiées chez Hachette, à l'automne. Un événement. D'autres, indifférents au paysage, persévèrent et pensent en véritables cartésiens, accrochés à l'idée que le savoir-faire transmis du compagnonnage suffira à préserver le mode de vie qu'ils aiment et qu'ils pressentent comme une civilisation sinon en péril, du moins en retrait. Persistant à transmettre les recettes recueillies sur un cahier d'écolier (3), l'artisan perdure avec flegme dans sa cuisine « air conditionné », éclairée au néon, avec des plaques à induction, « *la cinquième gamme* », et la chaîne du froid. On vient visiter l'artisan. Il s'appelle Joël Robuchon. C'est aussi une figure familière et rassurante de la grande famille des cuisiniers.

Préserver le domaine est une préoccupation conjuratoire et identitaire pour certains chefs. Alain Chapel fut de ceux-là, et bien d'autres aujourd'hui en province. Voyez Michel Guérard avec sa *Ferme des grives*. Le domaine, c'est la croyance exacte en ce que l'on a, en ce que l'on sait, musique et saveurs, peinture et arômes, bon goût, civilité, sens mesuré des correspondances et de la beauté, et l'incertitude absolue de ce qui vient. C'est notre sentiment à propos de cette culture, qui est aussi la nôtre. La cuisine participe de ce caractère indécidable.

Jean-Claude Ribaut

(1) La cuisine est art de synthèse. L'assembleur saura seulement maîtriser la cuisson sous vide pour garder le moelleux. Sopad-Nestlé lyophilisé viendra à son secours pour la sauce ; et voilà pourquoi la daube de Mme Cézanne aura un goût de coq au vin !

(2) *La Côte-d'or*, 2, rue Argentine, 21210 Saulieu (tél. : 80-4-07-66). *Tous les jours. Menu du déjeuner et menu légumes à 350 F. A la carte : 600 F. Six appartements et seize chambres. Charmant jardin d'agrément. Accueil et service parfaits. le sommelier vient d'être désigné « meilleur sommelier de France 1994 ».*

(3) *Cahier de recettes*, de Joël Robuchon, Editions du Chêne.

TOQUES EN POINTE

La Réserve, à Beaulieu

Sous la direction de Gilbert Irondelle, directeur, et du chef Jean-Paul Bonin – l'ancien tandem du Crillon – La Réserve de Beaulieu vient de faire une sérieuse toilette de printemps à la faveur d'un changement de propriétaire. Rassurons les habitués, « Mimi » est toujours là ! Et la cave reste une des plus riches de la Riviera. Le mille-feuilles de foie gras aux figues est un souvenir de la tradition romaine du gavage des oies, mais avec le saint-pierre du pays fumé minute à l'huile de Monte Olivetto, le chef inscrit son inspiration dans le riche terroir méditerranéen. Un soirée souvenir, avec le menu à 380 F, en compagnie des princes et des artistes habitués de La Réserve, La Belle Otéro, Marc Chagall ou Nelly Melba. Hôtel 4 étoiles luxe.

la Beaulieu-sur-Mer. 5, boulevard Général-Leclerc, 06310. Tél. : 93-01-00-01.

Le Céladon

Avec son entrée au 15 de la rue Daunou, Le Céladon est le plus anonyme des restaurants d'hôtel. L'entrée chic, rue de la Paix, c'est la porte voisine du bijoutier Cartier. D'ailleurs les joailliers de la place Vendôme ont leur cénacle réservé, chaque jour, au bar de l'hôtel. Emmanuel Hodencq propose un menu de saison à 220 F et un menu gourmand à 290 F. A la carte, les prix s'envolent passablement, mais les queues de langoustines au parfum de carvi ou la viennoise de ris de veau aux légumes croquants, sont – si l'on ose dire – d'excellente facture. J'ai été moins convaincu par le clafoutis « façon grand-mère ». A la carte, compter 400 F. Voiturier.

▶ Paris. 15, rue Daunou, 75002. Tél. : 42-61-57-46. Hôtel Westminster. Fermé samedi et dimanche.

L'ŒIL DE CLAUDE SARRAUTE

Radis au noir

Vous ne devinerez jamais ce qui m'est arrivé l'autre soir, un truc insensé, totalement inattendu : j'ai mangé un radis. Pas une petite boule caoutchoutée, non, un vrai radis, un radis à l'ancienne qui pique et qui craque sous la dent. Un de mes copains en avait dégoté une botte rue des Martyrs, et on l'a savourée, émus aux larmes, entre vieux gourmets, à la croque-au-sel, avec une lichette de beurre, comme dans le temps. Le temps déjà lointain où on pouvait distinguer une quetsche d'une reine-claude, à l'aveugle, sans risque de se tromper.

Non, rassurez-vous, je ne suis pas là pour japper sur les talons de l'ami Coffe, grâce à qui, à d'autres aussi, certains aliments ont retrouvé des saveurs oubliées. Multiplication des pains de toutes sortes. Pas de seringues dans les étables : veaux, vaches, cochons ont renoncé à se shooter. Et la volaille qu'on engraissait à la farine de poisson ne sent plus la friture de sardine. Encore que je me sois laissée prendre, pas plus tard que la semaine dernière, par un coquelet qui se haussait de la crête, se prétendait fermier et s'est bien gardé de m'avouer qu'il ne supportait pas les grosses chaleurs. Grâce à quoi il s'est mis à transpirer à grosses gouttes à peine enfourné, et j'ai été obligée de me taper un poulet à la nage.

Oui, rayon boulangerie, boucherie et même charcuterie, ça va nettement mieux, soyons juste. Là où ça n'est pas près de s'arranger, c'est du côté des fruits et légumes. A force de sacrifier la qualité à la quantité, et la saveur à l'aspect, on inonde le marché de produits cultivés en serre, les pieds dans l'eau, sans jamais voir le soleil ni toucher terre. Elles sont grises, nos vertes campagnes au printemps, recouvertes d'une épaisse couche de plastique. On dirait la zone.

Cueillis trop tôt, histoire de ne pas arriver en compote, déversés par tombereaux de cailloux dans des caisses, pêches, brugnons et abricots s'entassent à l'étalage des grandes surfaces et des épiceries de quartier, où ils se ratatinent sans murir ni pourrir. Et les pommes donc ! Qu'elles soient jaunes, vertes ou rouges, elles rutilent, gorgées d'eau sucrée, sous les lumières au néon, on les croirait vernies à la main, et ne retrouvent leur parfum qu'en flacon, pareil que du Guerlain. A se demander s'il ne s'agit pas d'un jus synthétique là encore.

Remarquez, ils auraient tort de se gêner, les producteurs. Suffit d'attendre quelques années et plus personne ne songera à rouspéter. Moi, quand je rumine mes rancœurs en broutant, l'œil morne, une fadasse salade, mes enfants me regardent agacés : T'es vraiment casse-pied ! Sorti de la vinaigrette, c'est comment, le goût d'une laitue ou d'une tomate, on peut savoir ? Non, on ne peut pas. Enfin, si... C'est... Ou plutôt c'était... Oh ! et puis la barbe, je ne m'en souviens même plus !

JEUX

PHILATÉLIE

L'orgue de Poitiers

La Poste a mis en vente générale, lundi 4 juillet, un timbre à 4,40 F consacré à l'orgue de la cathédrale de Poitiers.

En 1787, le chapitre de la cathédrale de Poitiers fait appel à François-Henri Clicquot (1732-1790), facteur d'orgues du roi, pour construire un nouvel orgue destiné à remplacer celui qui



avait été détruit par un incendie, en 1681.

Clicquot, qui a terminé, quatre ans plus tôt, l'orgue géant de Saint-Sulpice, à Paris, prend son fils, Claude-François, pour associé. Le buffet, dessiné par les Clicquot, est sculpté par les artistes poitevins Favre et Berton. Chef-d'œuvre de perfection technique, cet orgue sert, par la suite, de modèle à plusieurs instruments, au Canada et aux Etats-Unis.

Le timbre, au format vertical 22 x 36 mm, dessiné et gravé par Patrick Lubin, est imprimé en taille-douce en feuilles de cinquante.

P. J.

(*Patrick Lubin est né le 4 juin 1951 à Kaolack (Sénégal). Il apprend la gravure sur métal à l'école Estienne (1968-1972) avant de découvrir la gravure sur bois avec Jean-Vital Prost, un art qui lui permet de s'exprimer pleinement. Son premier timbre, la Coutellerie d'art - Thiers, est émis en 1987. Suivent Clermont-Ferrand - Centenaire du premier tramway électrique et l'Ordonnance de Villers-Cotterêts (1989), le Pont-Canal de Briare (1990), Wasquehal (déjà un sujet sur des orgues), le X[e] Congrès forestier mondial (1991) et enfin, Minerve (1993).
Il a aussi signé des projets de timbres non émis (Malestroit, Pérouges, Christophe Colomb) et a réalisé de nombreuses illustrations d'enveloppes « premier jour », dès le début des années 80, pour les Éditions Jean Parcigny, à Courbevoie. Il est, par ailleurs, l'auteur de nombreuses gravures et ex-libris. Patrick Lubin laisse éclater sa passion pour la gravure sur bois à travers ses timbres au cachet attachant. Il rêve de pouvoir monter une imprimerie traditionnelle pour retrouver la qualité du travail d'antan. Les outils et les presses – il en possède sept d'une tonne chacune – qu'il accumule depuis des années, notamment dans son atelier d'Orly, n'attendent que de retrouver la vie.*)

En filigrane

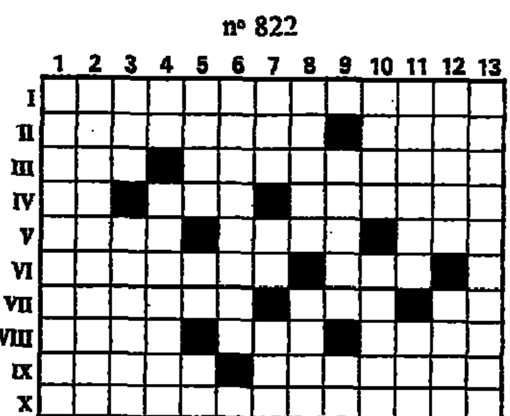
• **La poste à Lagny.** – Parution de *la Poste à Lagny, brochure éditée par* le Musée municipal de Lagny (77), tour assez complet de la marcophilie locale, des origines – une marque manuscrite de 1698 – aux marques de franchises de la guerre de 1914-1918 (40 F plus port 11,50 F, auprès de Pascal Bandry, Amicale philatélique de Lagny, hôtel de ville, 77400 Lagny).

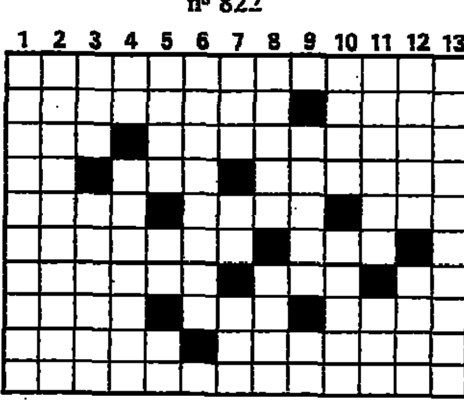
• **Le plus beau timbre.** – Les cent mille participants à l'élection du plus beau timbre de 1993, abonnés au Service philatélique de La Poste, ont désigné le diptyque *Bicentenaire du Musée du Louvre* à 2,80 F + 4,40 F, émis le 20 novembre 1993 et dessiné par Dirk Behage, Pierre Bernard, Fokke Draaijer et Sylvain Enguehard. Il devance le carnet *Plaisir d'écrire* et le bloc du *Salon du timbre*. Parmi les mal-aimés, le *Takis* de la série européenne d'art contemporain.

Rubrique réalisée par la rédaction du *Monde des philatélistes* 1, place Hubert-Beuve-Méry 94852 Ivry-sur-Seine Cedex. Spécimen sur demande contre 15 F en timbres.

Mots croisés

nº 822





HORIZONTALEMENT

I. Ils ne laissent pas échapper la plus petite chance. – II. Garde-fou. Eprouve. – III. Très serré. Consonne pour le serpent à sonnette. – IV. *S'entend parfois sous* la baguette. Avatar de musiques. Transpercer ou parer pour la table. – V. Poétique ou prosaïque. Demoiselles. En Suisse. – VI. Pour la table ou pour les musiques. Possessif. – VII. Oseille. Connut l'arche. Mesure. – VIII. Aveugle et pousse au crime. Direction. Vieilles pièces. – IX. Baie semée d'embûches. On peut envisager de le laver, voire de le réparer. – X. En bonne forme pour l'œil, et on a l'œil à tout.

VERTICALEMENT

1. Défendu par M. de Villiers, entre autres. – 2. Va à l'encontre de l'opinion générale, voire de la logique. – 3. Gagne sur les perdants. *A vaincre absolument pour* sauver la captive. – 4. Fleuve. Nettoient les casseroles. – 5. Adoucit les physionomies. Voyelles. Soldat. – 6. Retourne à la terre. – 7. Composante divisée d'un ménage à deux. Voyelles. Vieille pièce. – 8. Ne vaut même pas le précédent. L'a-t-on abandonné ? – 9. A perdu courage. Possessif. – 10. Fait rêver les foules. Pour un bon bouchon. – 11. Enervés. Pour un transport. – 12. Va chez le parfumeur. Suivra la pente. – 13. Pas malsains, mais souvent insipides.

SOLUTION DU Nº 821

Horizontalement

I. Psychopathes. – II. Repliée. Aula. – III. Ocre. Sternal. – IV. Foe. Stratège. – V. Austérité. Us. – VI. Ne. Emus. Suai. – VII. Tressa. Vie. – VIII. Terre. Aïda. – IX. Etai. Agnelin. – X. Urçéolé. Mêlé. – XI. Retransmises.

Verticalement

1. Profanateur. – 2. Secoué. Etre. – 3. Ypres. Tract. – 4. Clé. Terrier. – 5. Hi. Semée. Oa. – 6. Œstrus. ALM. – 7. Pétrissages. – 8. Eat. Ain. – 9. Tartes. Demi. – 10. Hune. Uvales. – 11. Elaguai. Ile. – 12. Salésiennes.

François Dorlet

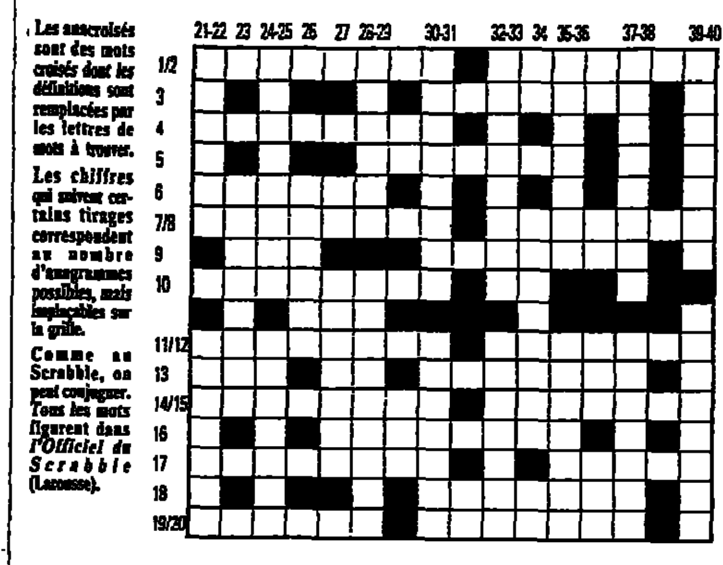
Anacroisés (R)

nº 823

Les anacroisés sont des mots croisés dont les définitions sont remplacées par les lettres des mots à trouver.

Les chiffres qui suivent certains tirages correspondent au nombre d'anagrammes possibles, mais inplaçables sur la grille.

Comme au Scrabble, on peut conjuguer. Tous les mots figurent dans *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).



HORIZONTALEMENT

1. EENRSTUV (+ 2). – 2. ACHOPRS. – 3. CEIPRSU (+ 1). – 4. ABCEELNR (+ 1). – 5. ACEIINR (+ 1). – 6. DEIMNO. – 7. ADEILPRU (+ 3). – 8. AAELNOT. – 9. AAEIILN. – 10. EINORRTU. – 11. ACEJPSTU. – 12. ABCLLOO. – 13. AACDEIN. – 14. AELNPTTU. – 15. ADDORSS. – 16. EIINORST (+ 2). – 17. AABINRSU (+ 1). – 18. AEHINPS. – 19. EENOSS. – 20. EEIMNOS.

VERTICALEMENT

21. CDEEEX. – 22. AACNOPU. – 23. AEIMNOOP. – 24. AIIMRSTU. – 25. ABEEJLT. – 26. DEIINO. – 27. IILNOPR. – 28 BEIRRV. – 29. ACDEFITU+S. – 30. ACELPSTU (+ 4). – 31. AAEPRST (+ 6). – 32. ACEEIIRS (+ 1). – 33. AACDGNO. – 34. DENOORTT (+ 1). – 35. CENOPRU (+ 1). – 36. AIILSSS. – 37. AAIILPRS (+ 2). – 38. AAELNSY. – 39. AEFINSX. – 40. DEGINORS (+ 2).

SOLUTION DU Nº 822

1. BISEAUTE. – 2. RIOTERA (ROTERAI). – 3. ALUMINE. – 4. GARROCHE, queb. vi. lancer. – 5. PEINARDE. – 6. OSMOSES. – 7. TEUTONNE. – 8. ISSANTES, herald. figure d'animal. – 9. DRISSE, cordage (DESIRS). – 10. RUSTAUD. – 11. DOUTIEZ. – 12. OSTINATO. – 13. FELLAH. – 14. CASASSE. – 15. PRESSION. – 16. PIOUPIOU. – 17. SEMENCE (MECENES). – 18. AUTORISA. – 19. BALBUTIE. – 20. FORCLOS. – 21. ILEITES. – 22. SUAIRE (SAURIE. SUERAI. USERAI). – 23. USINATES (SINUATES). – 24. EMPORTA (REMPOTA). – 25. INALPE (PINEAL...). – 26. ONGUENTS. – 27. UNIMENT. – 28. TENONNE (ENTONNE). – 29. THEQUE. – 30. ESCUDO (COUDES. DOUCES). – 31. RADSOCS (COSSARD). – 32. LAUDATIF. – 33. CRUISERS (SUCRIERS). – 34. TOASTS (TOSSAT). – 35. IDEALISER (DELIERAIS. DESILERAI. ELIDERAIS). – 36. ECROUONS (CONSŒUR). – 37. RHENANES. – 38. CAHORS (ROCHAS). – 39. AEGOSOME, insecte coléoptère. – 40. MAHONIA, arbuste ornemental.

Michel Charlemagne et Michel Duguet

Bridge

nº 1 592

CHAMPIONNAT DU MONDE INDIVIDUEL

La réussite du chelem suivant a permis au Français Christian Mari de terminer deuxième du championnat mondial individuel Generali qui a eu lieu à Paris en avril dernier.

Cachez les mains adverses pour faire votre plan de jeu en vous mettant à la place du déclarant.

Nord : ♠ A V 10 6 ; ♥ R D 4 ; ♦ 10 9 7 ; ♣ D 5 3

Ouest : ♠ 8 5 4 ; ♥ A 10 8 6 3 ; ♦ R 5 ; ♣ V 10 8

Est : ♠ R 9 7 3 2 ; ♥ 9 7 5 2 ; ♦ V 4 3 ; ♣ 7

Sud : ♠ D ; ♥ V ; ♦ A D 8 6 2 ; ♣ A R 9 6 4 2

Ann. : S don. N-S vuln.

Sud Mari	Ouest Sundelin	Nord Weili	Est Sussel
1 ♣	1 ♥	contre	3 ♥
4 ♦	passe	4 ♥	passe
5 ♥	passe	6 ♣	passe...

Craignant d'être coupé s'il avait *entamé l'As de Cœur, le fameux* champion suédois Sundelin a attaqué le 10 de Trèfle. *Comment Mari en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A TREFLE contre toute défense ?

Réponse

Mari a pris le 10 de Trèfle avec le Roi, et il a joué la Dame de Pique qu'il a prise de l'As quand Ouest a fourni le 4 de Pique, puis il a fait *l'expasse à Pique* en jouant le Valet de Pique qu'Est a laissé passer et sur lequel Sud a défaussé son singleton à Cœur. Il restait ensuite à ne perdre qu'un Carreau en jouant le 10 de Carreau du mort et en faisant l'impasse au Valet.

Le 10 de Carreau ayant « poussé » au Roi, il ne restait plus qu'à refaire l'impasse au Valet de Carreau.

ESCAMOTAGE MÉTHODIQUE

Quand il y a trois perdantes dans une couleur, il est difficile de penser qu'un chelem (dans une autre couleur) peut être réussi. C'est pourtant ce qui est arrivé dans cette donne d'un tournoi par paires à Saint-Cyr-sur-Mer.

Nord : ♠ A 9 7 3 ; ♥ A R 6 4 ; ♦ A R V 9 2 ; ♣ ---

Ouest : ♠ R D 10 5 ; ♥ 10 3 ; ♦ D ; ♣ A V 9 6 4 2

Est : ♠ 4 ; ♥ 8 5 ; ♦ 10 7 6 4 ; ♣ R D 10 8 5 3

Sud : ♠ V 8 6 2 ; ♥ D V 9 7 2 ; ♦ 8 5 3 ; ♣ 7

Ann. : O. don. N-S vuln.

Ouest Vives	Nord Palau	Est Bouch.	Sud Multon
1 ♠	contre	2 ♣	2 ♥
4 ♣	4 ♠	passe	5 ♥
6 ♣	6 ♥	passe	passe...

Ouest a entamé le Roi de Pique sur lequel Est a fourni le 4 sec. *Comment Franck Multon en Sud a-t-il gagné* ce PETIT CHELEM A CŒUR contre toute défense?

Note sur les enchères

L'ouverture de « 1 Pique » garantissait 10 à 13 points avec en général un canapé (deuxième couleur plus longue). Le cue bid à « 4 Piques » montrait le contrôle du premier tour et le désir d'aller au chelem...

COURRIER DES LECTEURS

Conventions en partie libre

« Quelles sont les conventions, demande R.M., *que l'on peut utiliser en partie libre* (*rubber bridge* en anglais) ? »

Le principe est simple car c'est une pure question de *fair-play*. On ne peut utiliser une convention *dont un des joueurs ignore la signification*, et ce n'est pas avec quelques secondes d'explications qu'il sera en mesure d'en comprendre le fonctionnement. Bien entendu, un joueur ne saurait interdire le Stayman parce que (par entêtement) il ne veut pas en entendre parler (comme ce fut le cas de certains joueurs dans les années 50). En revanche, il peut récuser l'usage du *puppet* Stayman, en vogue il y a dix ans (surtout à cause du nom) car son mécanisme est assez complexe.

Qu'en est-il du Texas ? Il sera de plus en plus difficile aujourd'hui *qu'un joueur en interdise* l'emploi car l'usage du « transfert » se généralise de plus en plus, même si les bons utilisateurs sont rares.

Philippe Brugnon

Echecs

nº 1595

GRAND PRIX INTEL
New-York, 1994
Blancs : G. Kasparov.
Noirs : G. Kamsky.
Gambit-D accepté.

1. d4	d5		16. Da4 !	f5	
2. ç4	dxç4 (a)		17. Fb1	é5 (l)	
3. é3 (b)	Cf6		18. Ch4! (m)	Fxh4	
4. Fxç4	é6		19. Dxh4	Df7	
5. Cf3	ç5		20. f3 (n)	Ta-ç8	
6. 0-0 (c)	a6		21. Tç-d1 (o)	Dé6 (p)	
7. Fd3 (d)	Cç6 (é)		22. Fd3 (q)	f4 (r)	
8. Cç3	Dç7		23. Tf-é1 !	Cé7 (s)	
9. a3 (f)	b6 (g)		24. éxf4	Cg6 (t)	
10. dxç5 !	bxç5 (h)		25. Dg3 ! (u)	Cxf4	
11. Cé4 (i)	Fé7		26. Fxé5	Ch5	
12. Fd2	Fb7		27. Db4 ! (v)	ç4	
13. Fç3 ! (j)	Cxé4		28. Ff1	Dg6	
14. Fxé4	0-0		29. Td6	Df7 !	
15. Tç1	h6 (k)		30. Dg4 ! abandon (w)		

NOTES

a) Espérant entrer dans la variante à la mode 3. é4, é5 ; 4. Cf3, Fb4+ ou 3. é4, Cf6 ; 4. é5, Cd5 ; 5. Fxç4, Cb6 ou encore 3. é4, Cç6 ; 4. Cf3, Fg4 ; 5. d5, Cé5.

b) Mais, surprise, le champion du monde adopte *la suite la plus tranquille.*

c) 6. Dé2 est également souvent joué.

d) 7. a4 est bien connu : 7..., Cç6 ; 8. *Dé2, Fé7 (ou 8..., çxd4 ; 9. Td1,* Fé7 ; 10. éxd4, 0-0 ; 11. Cç3, Cd5 comme dans la partie Cutan-Harlow, Bienne, 1992) ; 9. Td1, Dç7 ; 10. Cç3, 0-0 ; 11. b3, çxd4 ; 12. éxd4, Ca5 ; 13. Fb2 (Pinter-Anand, Barcelone, 1993).

é) Contre Hübner, à Bienne en 1993, Brunner préféra échanger tout de suite les pions centraux par 7..., çxd4 ; 8. éxd4, Fé7 ; 9. Cç3, b5.

f) Kasparov semble s'être transformé en agneau paisible et joue une suite particulièrement simple, visant l'échange dxç5 suivi de b4 et de Fb2, ce qui est assez efficace dans une partie de ce genre, semi-rapide (vingt-cinq minutes par joueur).

g) Ou 9..., b5 ; 10. dxç5, Fxç5 ; 11. Fd2 et 12. Ta-ç1.

h) Après 10..., Fxç5 ; 11. Fd2 et 12. Ta-ç1 ou 12. b4 les Blancs exploitent immédiatement, avec gain de temps, leur clouage sur la colonne ç. Cependant, la reprise avec le pion b crée déjà chez les Noirs une faiblesse organique en ç5.

i) Dégageant sans plus attendre la colonne ç.

j) Menaçant de doubler un pion en f6 et forçant pratiquement les Noirs à un premier échange au centre.

k) Parant un éventuel sacrifice classique sur h7 et l'entrée du Cf3 en g5 après l'ouverture de la colonne ç. Il est clair que les Blancs ont déjà obtenu un léger avantage positionnel.

l) On pourrait croire que les Noirs, en occupant le centre, ont rétabli un certain équilibre positionnel mais, en fait, comme dans la « défense Alekhine », *les pions avancés constituent* autant de cibles et affaiblissent progressivement le camp des Noirs.

m) Première réfutation : la double menace 19. Cxf5 et 19. Cg6 force les Noirs à abandonner la paire de F et surtout le F qui surveillait les cases noires tout en plaçant la D blanche on ne peut mieux.

n) Toujours avec simplicité, Kasparov réduit le champ du Fb7.

o) Menace 22. Td6.

p) Un gros travail de surveillance pour la D noire.

q) Menace 23. Fç4.

r) Pare la menace mais au prix d'un nouvel affaiblissement.

s) Les Noirs sont perdus. Les menaces pleuvent. Si 23..., fxé3 ? ; 24. Fç4.

t) Si 24..., Txf4 ? ; 25. Dxf4.

u) *Bien plus fort que* 25. Fxg6, Dxg6 ; 26. Fxé5, Fxf3.

v) Menace 28. Dxh5 et 28. Fç4.

w) En raison des menaces 31. Td7 ; 31. Fxg7 ; 31. Tg6, etc.

SOLUTION DE L'ÉTUDE Nº 1594
P. HESSE (1969)

(Blancs : Rh2, Ta2, Fh6, Pç6 et d6. Noirs : Rg4, Fh5, Ca5 et b6, Pa4 et d2.)

1. Txa4+ !, Cxa4 ; 2. ç7, Cb6 ; 3. ç8 = D + !, Cxç8 ; 4. d7, d1 = D ; 5. dxç8 = D +, Rf3 ; 6. Df5+, Ré2 ; 7. Rg2 !! et les Blancs gagnent.

Si 1..., Rf3 ; 2. Fxd2, Cxç6 ; 3. Ta6, Cd7 ; 4. Txç6 ou 2..., Cxa4 ; 3. Fxa5.

Si 2..., d1 = D ; 3. ç8 = D+, Rf3 ; 4. Df5+, Ré2 ; 5. Dxh5+ !, Ré1 ; 6. *Dxa5+, Rf1 ; 7. Df5+, Ré1* ; 8. Dé4+, Rf1 ; 9. Dg2+, Ré1 ; 10. Dg1+, Ré2 ; 11. Dxd1+, Rxd1 ; 12. d7 !

ÉTUDE Nº 1595
P. KERES
(1936)

Blancs (3) : Rç1, Dh2, Cé1.
Noirs (5) : Ra1, Fh7, Pb3, ç3, h4.
Les Blancs jouent et gagnent.

Claude Lemoine

Scrabble (R)

nº 450

NETTOYAGE LINGUISTIQUE

En 1694 paraissait le *Dictionnaire de l'Académie française*, destiné à *« nettoyer la langue des ordures qu'elle avait contractées dans la bouche du peuple, ou dans les impuretés de la chicane, ou par les mauvais usages des courtisans ignorants »*. Trois cents ans plus tard, le nouveau *Dictionnaire des termes officiels de la langue française* vise surtout, semble-t-il, à préserver le français de la pollution anglo-saxonne. Contrairement à une opinion répandue, il n'est pas signé de la plume de M. Toubon : ce n'est en fait qu'un récolement de tous les arrêtés ministériels relatifs à la terminologie à utiliser dans divers domaines, de préférence au franglais. Malgré ce sceau de légitimité, certains mots n'ont à notre sens aucune chance d'être adoptés : ainsi CHALENGE, graphie ancienne que M. René Monory a eu la prétention de substituer à l'anglicisme CHALLENGE dans le sens de *défi.*

Parmi ces termes officiels, cinq sont des nouveautés *ODS 2* : EFFACEUR (TOTAL), *dispositif d'effacement d'une bande magnétique* - DÉBOGUER, *éliminer les défauts d'un logiciel* (anglais : to debug) - ROUTEUR, *outil logiciel* (anglais : router) - SCANNER v.t., *explorer informatiquement par balayage* (to scan) - TITRISER, *substituer à des formules de crédit bancaire des formules de crédit négociables ou de contrats portant sur ces titres, émis dans le public.* Au cas où vous n'auriez rien compris, nous vous proposons la définition de l'ODS : *transformer (des créances) en titres négociables.*

Voici maintenant les douze termes qui étaient des nouveautés *ODS 1* : AGISME - BIERGOL - DRONE, *aérodyne sans équipage* - EMPOTAGE, *chargement de marchandises non solides* - FERROUTER - FIOUL - FLUENCE, *terme d'ingénierie nucléaire* - GRAPHEUR, *logiciel de gestion de graphiques* - NURSAGE, *soins infirmiers donnés à un grabataire* (nursing) - SCANNEUR - SONAL,S, *thème musical publicitaire répétitif* (jingle) - SURPÊCHE, *pêche excessive* (overfishing).

Nous vous faisons grâce des soixante-huit mots non *ODS* de peur que vous ne les jouiez.

Michel Charlemagne

Disponible seulement au point de vente des *Journaux officiels*, 26, rue Desaix à Paris (180 F).

Nº	TIRAGE	SOLUTION	POS.	PTS
1	HNIWTPO			
2	NOP+AEDE	WHIP	H 8	36
3	N+TELUAO	ADOPTÉE	11 E	40
4	ET+ORSB?	LOUANT	I 6	27
5	EQTSDRE	BO(O)STER	L 8	83
6	Q+PASRTE	DÉSERT	15 J	34
7	AQR+MVUT	WHIPPETS (a)	H 8	81
8	TV+UJUOE	MARQUE	13 C	30
9	UV+BDESL	JOUTER	N 10	58
10	DV+SINRA	BLEUS	O 8	38
11	DSV+XONI	MARQUERAIENT	13 C	42
12	DX+RFIUA	OVINS (b)	J 4	28
13	ADRU+ESN	FAIX	D 12	52
14	CGIMENA	DANSEUR	M 3	77
15	MYAGZUE	ANGLICISME	6 F	70
16	AGMZ+EEE	YEUX	15 A	66
17	AEEM+FAR	GAZE	4 L	30
18	AAEMR+E?	FEZ	N 2	33
19	LANKCHI	É(T)AMERA	5 A	68
20	H+TLILOI	NICKELA	A 1	84
21	IL+V	THIOL	8 A	84
		VIA	C 3	12
				1073

(a) lévrier ; (b) ou SAXO, D12.

Centre international de séjour de Paris
6, avenue Maurice-Ravel (12[e])
Tournois lundi et jeudi à 14 h 15

Utilisez un cache afin de ne voir que le premier tirage. En baissant le cache d'un cran, vous découvrirez la solution et le tirage suivant. Sur la grille, les rangées horizontales sont désignées par une lettre de A à O ; les colonnes, par un numéro de 1 à 15. Lorsque la référence d'un mot commence par une lettre, il est horizontal ; par un chiffre, il est vertical. Le tiret qui précède parfois un tirage signifie que le reliquat du tirage précédent a été rejeté, faute de voyelles ou de consonnes. Le dictionnaire de référence est *l'Officiel du Scrabble* (Larousse).

Ah ! les belles machines !

L'âge d'or de l'automobile de sport se situerait-il avant 1965 ? A voir le succès que remporte une certaine compétition organisée chaque année sur l'anneau de Linas-Monthléry, sûrement.

L'*autodrome* de Linas-Monthléry fête ses soixante-dix ans. Côté piste, les lézardes dans le béton de son célèbre anneau de vitesse trahissent l'âge de ses artères. Seul le tracé de 3,4 km est utilisable. Côté cœur, il revit pourtant quelques fois par an lorsque la nationale 20, véritable veine cave le reliant à Paris, lui *envoie son* flot de passionnés du sport automobile. Chaque début d'été, il retrouve même une nouvelle jeunesse à l'occasion du traditionnel Grand Prix de l'âge d'or, le *plus important* rassemblement français de voitures anciennes et de véhicules historiques de compétition (VHC).

Plus qu'une succession de *courses*, le Grand Prix de l'âge d'or, qui a eu lieu les samedi 25 et dimanche 26 juin, est d'abord une fête familiale, une communion entre initiés, une rencontre de pas*sionnés*. Ces *jours-là*, DS 21 ou traction Citroën, Dauphine ou 4 CV Renault, Dyna Panhard, 203 Peugeot, Jaguar type E ou Porsche 356 font flotter sur la *nationale* 20 *un parfum de départ* de vacances dans les années 50 ou 60. Mais l'escapade dominicale s'arrête à Linas-Monthléry, où le terre-plein central est réservé aux *divers clubs qui regroupent ces* propriétaires de voitures anciennes en fonction des marques, voire des modèles. Les plaques d'immatriculation en Grande-Bretagne, Belgique, *Suisse ou Allemagne* trahissent, comme un arbre généalogique, l'authenticité des liens créés, par-delà les frontières, entre certains possesseurs de véhicules *devenus hors du commun.*

Au fil des heures, ce terre-plein qui tient de la partie de campagne et du marché aux puces devient une agora pour *les* vingt mille spectateurs de l'Age d'or. Certains viennent s'attendrir sur les qualités et les (petits) défauts de leur bonne vieille « caisse ». Quadragénaires et quinquagénaires montrent à leur fils la première voiture qu'ils ont possédée, bien avant la naissance du rejeton. D'autres traquent la pièce rare qui leur permettra d'achever une restauration ou le produit miracle qui ravivera les chromes. Mais, aux premiers rugissements rauques ou stridents des V 8 ou des V 12, les familiers des circuits dirigent leurs pas vers les paddocks réservés aux VHC.

Car, contrairement aux mauvaises habitudes adoptées lors des courses de formule 1, où tous les spectateurs sont désormais parqués *dans leur tribune*, les reines de l'Age d'or se laissent encore approcher et même caresser devant leurs propriétaires, fiers de l'intérêt qu'elles suscitent. Ferrari Monza *ou Testa Rossa, Maserati* 250 S ou 300 S, Jaguar C, D ou XK SS, Aston Martin DB 35, Lotus II, qui ont fait les grandes heures du Mans dans les années 50, ron*ronnent encore comme* à leurs plus beaux jours sous leurs formes admirablement galbées.

Certains modèles d'avant guerre sont même objets de vénération. Ainsi la Bugatti B 35, présentée en 1924 par le célèbre constructeur de Molsheim (Alsace). Plus petite et plus basse que les voitures de course de son époque, elle séduit au premier coup d'œil par ses proportions et ses roues en aluminium refroidies par ailettes. Son radiateur, étroit et placé très en arrière du train avant, accentue encore l'aspect fuselé de la carrosserie. Son moteur, un huit-cylindres de 1 990 cm^3 trois soupapes par cylindre et à arbre à cames en tête, la propulsait déjà à plus de 200 km/h. Commercialisée *entre 165 000 et 250 000 francs de* l'époque, la B 35 a remporté quelque deux mille succès en course dès les deux premières années de son exploitation.

Près de soixante-dix ans après que ses devancières eurent terminé aux quatre premières places du Grand Prix de Monthléry en 1925, une B 35 de 1928 carburant au méthanol a encore tourné à 101 km/h de moyenne au tour sur ce même circuit à l'occasion du Grand Prix de l'âge d'or. A peine 11 km/h de moins que le plus rapide des prototypes d'avant 1959, une Jaguar D semblable à celles qui *se sont imposées aux* 24 Heures du Mans en 1955, 1956 et 1957 ! Un tel mythe n'a plus de prix. La dernière B 35 mise aux enchères en 1993, un modèle de *1926, a atteint 2 300 000* francs. La plupart d'entre elles se négocient en « circuit fermé » au sein de clubs comme le Club Bugatti, France, qui compte cent quatre-*vingts membres.*

La première rencontre internationale de bugattistes, organisée du 5 au 10 juin, a rassemblé en Italie quelque cent vingt voitures venues de toute l'Europe, des Etats-Unis et du Japon. L'apothéose a été un *défilé sur la* place Saint-Marc, à Venise, recouverte pour la circonstance de *moquette pour pré*venir les dégâts dus aux fuites d'huile des vaillantes septuagénaires. Le plus *original des clubs* Bugatti est, sans conteste, celui d'Angleterre (Bugatti Owners *Club*), *fondé dès* 1929. Ses membres ont leur journal *(Bugantics)*, leur château et leur *propre circuit*. Au cours de leur banquet annuel à l'hôtel Dorchester, une Bugatti est exposée sur une estrade.

PHOTOGRAPHIES CYRIL DE PLATER/PANDA PRESS IMAGE

Une des reines des 24 Heures du Mans, la Ferrari Testa Rossa.

De tous les amateurs de véhicules anciens, les Britanniques sont, sans conteste, les plus passionnés. *Rares* sont les week-ends où des rassemblements ou des courses ne sont pas organisés. Nombreux étaient ceux qui avaient choisi de rallier Monthléry par la route, malgré les pluies torrentielles du samedi 25 juin. Il est vrai que certains de ces VHC avaient déjà vécu de pires conditions atmosphériques. Si le compteur de l'Invicta *S* de Bob Wood pouvait encore témoigner, il indiquerait que cette biplace britannique propulsée par un moteur Meadows de 4 467 cm^3, plutôt conçue pour les rallyes (victoire à Monte-Carlo en 1932), a largement dépassé le million de kilomètres. La vedette venue d'outre-Manche était l'Alfa Romeo Monza de Terry Cohn. Une voiture conduite victorieusement par *Tazio Nuvolari au Grand Prix* de Monaco en 1932. Sa robe, couleur lie-de-vin, portait déjà le blason jaune initialé SF.

Celui de la Scuderia Ferrari, créée en 1929 par le *commendatore* pour faire courir des Alfa Romeo. Ce modèle, produit en six exemplaires, était doté d'un moteur huit cylindres de 2 557 cm^3 développant 170 ch à 5 400 tr/min. A partir de 1931, ces Alfa Romeo allaient précipiter la fin de la suprématie des Bugatti en grand prix. *« Ingénieur de formation, mais homme d'affaires par nécessité »*, Terry Cohn possède une vingtaine de VHC. Comme beaucoup de collectionneurs, il préfère ne pas avouer le prix de sa dernière acquisition, voici deux ans. *« Ce n'est pas raisonnable*, dit-il. *Mais la rareté et le plaisir de conduire une telle voiture n'ont pas de prix. »*

Tous les collectionneurs de VHC *ne sont pourtant pas des pas*sionnés de pilotage. *« A chacun son métier »*, affirme Robert Sarrailh, un fabricant d'ascenseurs qui a découvert *« par hasard »* ces *voitures anciennes à Monthléry*, en 1986, et a constitué depuis l'équipe ATS, qui participe régulièrement à ces compétitions. *« Je suis d'abord attiré par l'esthétique et par l'histoire des gens qui ont conçu ces voitures »*, affirme-t-il. Après avoir fait l'achat d'une traction Citroën, il a eu, en 1989, un véritable coup de foudre pour le roadster Cobra 289 construit par l'Américain Carroll Shelby.



Premier chef-d'œuvre d'Ettore Bugatti, la B 35 atteignait déjà 200 km/h en 1925.

Texan portant fièrement son chapeau de cow-boy, Carroll Shelby avait exercé bien des métiers, dont celui d'éleveur, avant de devenir pilote, notamment pour Aston Martin. Après une saison en formule 1 et une victoire aux 24 Heures du Mans en 1959, associé avec Roy Salvadori sur la DBR1, il avait dû renoncer au pilotage pour une angine de poitrine. Dès 1961, il avait transféré sa passion sur le projet Cobra, avec l'ambition de défier Ferrari dans le *championnat du monde des voi*tures de grand tourisme (GT). Homologuée fin 1962, la première Cobra n'était pas seulement une exceptionnelle réussite esthétique dégageant une formidable impression de puissance. Son moteur Ford V 8 de 4 727 cm^3 développant 380 ch la dotait d'accélérations fulgurantes avec un couple titanesque.

Dès 1963, la Cobra 289 était devenue la grande rivale du coupé Ferrari 250 GTO, mais les turbulences *provoquées par le* pare-brise du roadster étaient trop pénalisantes à très grande vitesse, comme dans la ligne droite des Hunaudières au Mans. Profitant d'un châssis *accidenté*, Pete Brock, directeur du projet Cobra, a conçu un coupé plus aérodynamique avec un avant effilé, un toit plat et un arrière tronqué surmonté d'un becquet. Le nouveau coupé *débutait* à Daytona le 16 février. Le 21 juin, il remportait les 24 Heures du Mans en GT après avoir atteint 307 km/h dans les Hunaudières. L'année suivante, les coupés *Daytona* ont gagné six des treize épreuves du championnat du monde et détrôné Ferrari. La saga des Cobra sera interrompue par Henry Ford. Déçu de voir ses nouvelles GT 40 dominées par les Cobra et impressionné par la *réussite de Carroll Shelby*, le géant de l'industrie automobile américaine confiera à ce dernier un programme de compétition couronné par les triomphes de 1966 et *1967 au Mans.*

« Comme Enzo Ferrari, Carroll Shelby n'a pas de diplôme d'ingénieur. C'est un autodidacte qui possède la qualité première d'un entrepreneur : celle de savoir choisir pour chaque poste des gens qualifiés et, surtout, motivés pour développer ensemble un projet et le faire aboutir », estime Robert Sarrailh, qui ne cache pas son intérêt pour cet Américain dont il aimerait poursuivre l'œuvre. A défaut de pouvoir racheter l'un des six coupés Cobra Daytona qui ont *été construits, il a obtenu de* Carroll Shelby l'agrément pour la reconstruction d'une petite série à partir de châssis originaux de roadsters dûment enregistrés au Shelby *American World Registery.*

Supervisée par Pete Brock et réalisée par deux ouvriers manceaux, le septième « authentique » coupé Cobra Daytona a nécessité quelque *trois mille cinq cents* heures de travail. Piloté par Maurice Trintignant qui renouait avec ce coupé trente ans plus tard, il a fait ses premiers tours de roues le 9 février sur l'ancien circuit de Reims avant de participer au Tour de France auto et au Grand Prix de l'âge d'or. Le constructeur américain n'ayant pas réclamé de droits, Robert Sarrailh a choisi de faire don de 4 % du prix de vente de chaque coupé reconstruit (1 100 000francs hors taxes) à la Fondation Carroll *Shelby* pour le cœur. La première somme versée a permis à un jeune Mexicain de bénéficier d'une transplantation. L'intérêt pour les VHC naît souvent d'un coup de cœur.

De notre envoyé spécial
Gérard Albouy

Bielles chaudes

Lire

Auto passion, un mensuel consacré aux voitures de collection et aux courses de véhicules historiques de compétition (VHC).

Voir

Cambouis, magazine télévisé sur l'actualité des voitures anciennes. Diffusé à 22 heures, le dernier mardi de chaque mois, sur la chaîne du câble Canal Jimmy.

Calendrier

Courses en circuits

Les 10 et 11 septembre à Nogaro (Gers) ; les 24 et 25 septembre à Dijon ; les 8 et 9 octobre à Lédenon (Gard).

Courses de côtes

Les 2 et 3 juillet à *Saint-Hippolyte* (Doubs) ; du 2 au 4 septembre à Turckheim - Trois - Epis (Haut-Rhin).

Rallyes

Le « Rouergue - Aveyron - Midi - Pyrénées » du 22 au 24 juillet ; le « Mont-Blanc », du 1er au 4 septembre ; le « Touquet », du 21 au 23 octobre ; le « Var » du 25 au 27 novembre.

Participer

Pour pouvoir être homologuée « véhicule historique de compétition » par la Fédération française du sport automobile, une voiture doit avoir été fabriquée avant le 31 décembre 1965. La création, en 1994, d'un groupe « tourisme de série » peut rendre financièrement plus accessible la participation aux courses de VHC. L'adhésion à une association sportive automobile (ASA) est obligatoire. La cotisation à l'ASA voitures d'époque (ASAVE) coûte 560 francs. La licence concurrent-conducteur s'élève à 1 330 francs pour les débutants. ASAVE, 94, rue Lauriston, 75016 Paris (tél. : 42-54-51-66).

Le Monde

RÉDACTION ET SIÈGE SOCIAL : 15, RUE FALGUIÈRE 75501 PARIS CEDEX 15 Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 40-65-25-99 Télex : 206.806F

ADMINISTRATION : 1, PLACE HUBERT-BEUVE-MÉRY 94852 IVRY-SUR-SEINE CEDEX Tél. : (1) 40-65-25-25 Télécopieur : (1) 49-60-30-10 Télex : 261.311F

Édité par la SARL *le Monde*
Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944
Capital social : 620 000 F
Principaux associés de la société :
Société civile « Les rédacteurs du *Monde* »
« *Association Hubert-Beuve-Méry* »
Société anonyme des lecteurs du *Monde*
Le Monde-Entreprises,
Jean-Marie Colombani, gérant.

Le Monde sur CDROM : (1) 43-37-66-11.
Index - Microfilms : (1) 40-65-29-33
Commission paritaire des journaux et publication, n° 57 437
ISSN : 0395-2037
PRINTED IN FRANCE

Imprimerie du « Monde » 12, r. M.-Gunsbourg 94852 IVRY Cedex